Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/oeuvrescomplete33volt

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME TRENTE-TROISIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX
Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
2070
.A1
E5
1893

MELANGES HISTORIQUES.

SUITE

DES FRAGMENS

SUR L'HISTOIRE.

ARTICLE XVI.

Le préſident de Thou juſtifié contre les accuſations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TOUT homme de lettres, tout bon français, doit être étonné et affligé de voir notre illuſtre préſident de *Thou* indignement traité dans la préface que M. de *Buri* a miſe au-devant de ſon hiſtoire de la vie de *Henri IV.* Voici comme il s'exprime ſur un des plus grands-hommes que nous ayons jamais eus dans la magiſtrature et dans les lettres.

„ L'hiſtoire, dit-il, ne doit point être un „ recueil de bons mots et d'épigrammes, encore „ moins de ſatires et de médiſances, auxquels „ ſe livrent les hiſtoriens qui veulent donner „ de l'eſprit, et le font ſouvent aux dépens de „ la vérité. Nous avons beaucoup d'écrivains „ qui ont acquis leur principale réputation

„ par le mal qu'ils ont affecté de dire des „ princes et des particuliers ; tels ſont, entre „ autres, de *Thou* et *Mézerai*, écrivains recher- „ chés par les médiſances qu'ils ont répandues „ dans leurs ouvrages, parce que beaucoup „ de perſonnes s'imaginent que ce ſont des „ actes de vérité. „

Il faudrait au moins ſavoir parler ſa langue, lorſqu'on oſe cenſurer ſi durement un hiſtorien qui a écrit auſſi purement que le préſident de *Thou*, dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'eſprit* tout court ; on dit donner de l'eſprit à ceux que l'on fait parler, et pour cela il faut en avoir. Cette expreſſion *donner de l'eſprit* n'eſt pas françaiſe. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de juſtice.

„ La plupart des auteurs, continue-t-il, „ ont voulu imiter *Tacite*, dont le ſtyle a gâté „ beaucoup d'hiſtoriens par la malignité de „ ſes réflexions, qui n'ont rien de naturel ni „ d'innocent. „

Il aurait dû voir que le ſtyle n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais ſtyle, ſoit qu'on faſſe une ſatire, ſoit qu'on faſſe un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent*, eſt aſſurément une phraſe qui n'a rien de ſpirituel.

Eſt-il permis à un homme qui écrit ainſi, de reprocher à M. de *Thou* du *pédantiſme?* Il le condamne ſurtout parce qu'il écrit en latin. Ne ſait-il pas que du temps de M. de *Thou*, le latin était encore la langue univerſelle des ſavans? Le français n'était pas formé ; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête-homme; et lorſqu'on voit enſuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de *Henri IV*, et dire qu'il a déjà donné au public la Vie de *Philippe de Macédoine*, on voit que ce pédant de *Thou*, qui peut-être était en droit, par ſon rang et ſon mérite, d'oſer parler de lui dans ſon admirable hiſtoire, n'a pourtant point eu un *pédantiſme* ſi déplacé.

Le ſieur de *Buri* ne devait ni ſe citer ainſi lui-même, ni inſulter un grand-homme, mais il devait mieux écrire.

» Son courage, dit-il, (en parlant d'*Henri IV*) » était preſque au-deſſus de l'humanité. Il » eſt toujours ſorti des occaſions périlleuſes, » victorieux et avec avantage. »

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'eſt pas permiſe, et quand on ſort *victorieux* d'une action périlleuſe, apparemment qu'on en ſort auſſi avec *avantage*. Ce n'eſt pas là le ſtyle du *pédant de Thou*.

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette hiſtoire, que pour faire voir combien il eſt indécent à un homme qui écrit ſi mal, de ſe déchaîner contre le plus éloquent de nos hiſtoriens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui ſont en trop grand nombre dans cet ouvrage; je paſſe à des objets plus importans.

L'auteur remonte juſqu'à la mort de *François I*, et dit que ce monarque laiſſa dans ſon tréſor quatre millions d'eſpèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'uſage où ſont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'eſpèces ne ſignifient rien. Le *pédant de Thou* nous apprend que *François I* laiſſa quatre cents mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compoſe point quatre millions d'eſpèces, mais ſeize cents mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant enſuite à la paix de Cateau-Cambreſis, faite avec *Philippe II*, l'auteur dit (*) *qu'on rendit les conquêtes de part et d'autre, excepté Metz, Toul et Verdun.* On croirait, par cet énoncé, que *Henri II* avait pris Metz,

(*) Tome I, page 13.

Toul et Verdun, ſur *Philippe;* mais il les avait priſes ſur l'Allemagne, et il n'en fut point du tout queſtion dans le traité de Cateau-Cambreſis.

Il eſt bien étrange que dans la Vie de *Henri IV* on parle des batailles de Jarnac, de Moncontour, et de la Saint-Barthelemi, avant de parler de la naiſſance de ce prince, de ſon éducation, et de la part qu'il eut à tous ces événemens; et il eſt encore plus étrange que l'auteur, en revenant ſur ſes pas, et en parlant de la Saint-Barthelemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de *Henri de Navarre*, et qui ſe cachèrent juſque ſous le lit de la princeſſe *Marguerite*, ſa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ſes bras. La réticence ſur des faits ſi intéreſſans n'eſt point pardonnable.

Il eſt encore plus répréhenſible de ne pas dire que *Henri IV*, étant gardé à vue après la Saint-Barthelemi, changea de religion. C'eſt un fait ſi important, et le nom de *relaps*, qu'on lui donna depuis, ſuſcita contre lui tant d'ennemis, et fut pour eux un prétexte ſi ſpécieux, qu'il eſt impoſſible de ſe faire une idée nette des traverſes qu'il eſſuya : quand on omet ce qui en a été le principe, c'eſt pécher contre la principale loi de l'hiſtoire. Il eſt vrai que quarante pages après, il dit un mot qui

ſuppoſe cette abjuration de *Henri IV* : mais un mot qui n'eſt pas à ſa place ne ſuffit pas ; *et jam nunc dicat jam nunc*, *&c.*

Je paſſe bien des fautes de cette eſpèce pour arriver à la mort du prince *Henri de Condé* en 1587. On ne trouve que cinq ou ſix lignes ſur ce fatal événement. *Henri IV* alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de Saint-Jean d'Angeli, où le prince *Henri de Condé* était mort. Les lettres qu'il écrivit ſur cette mort, ſont un des plus précieux monumens de l'hiſtoire ; elles ſont connues, elles ſont authentiques ; je les tranſcrirais ici ſi elles n'étaient pas imprimées dans l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*.

Ce ſont là des monumens précieux, abſolument néceſſaires à un hiſtorien qui doit s'inſtruire avant que d'inſtruire le public. Ce n'eſt pas la peine de répéter des faits rebattus, et de tranſcrire ſans choix les mémoires compoſés par les ſecrétaires du duc de *Sulli*, et trop corrigés par l'abbé de l'*Ecluſe*. Qui n'a rien de nouveau à dire doit ſe taire, ou du moins ſe faire pardonner ſon inutilité par ſon éloquence.

Il faut ſurtout, quand on répète, ne ſe pas tromper. L'exactitude doit venir au ſecours de la ſtérilité.

L'auteur s'exprime ainſi ſur le prince palatin *Caſimir*, qui vint pluſieurs fois faire la guerre en France : (*) » On donna au prince *Caſimir*, » pour le renvoyer dans ſes Etats, une ſatis- » faction tant en argent qu'en préſens. »

Ce prince *Caſimir* ne put être renvoyé dans ſes Etats, car il n'en avait point ; il était le quatrième fils de *Fréderic III* électeur palatin ; mais c'était un prince entreprenant et courageux, qui offrait ſes ſervices à tous les partis qui déſolaient alors la France. Le roi *Henri III* lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Etampes, et des penſions. Voilà le prince que M. de *Buri* nous donne pour un ſouverain, dans une hiſtoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On ſait que le pape *Sixte V* eut l'inſolence d'envoyer, en 1589, un monitoire, par lequel il ordonnait au roi de ſe rendre à Rome dans trente jours, pour ſe juſtifier de la mort du cardinal de *Guiſe ;* l'auteur dit (**) » que le » roi fut cité à comparoir dans trente jours » à Rome. »

Il ſemble par cette expreſſion, que *Sixte-Quint* ait écrit ce monitoire en français, et qu'il ſe ſoit ſervi du langage de notre barreau.

(*) Tome I, page 86.
(**) Tome I, page 287.

Il était écrit en latin ſelon l'uſage de Rome. L'auteur devait ſe ſervir du mot de *comparaître* pour lever cette équivoque.

L'auteur, après l'aſſaſſinat de *Henri III*, par le jacobin *Jacques Clément*, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en perſonne *Henri IV* contre le cadavre du moine, et l'interrogation faite par le grand-prévôt de l'hôtel au procureur-général *la Gueſle*, qui avait introduit cet aſſaſſin. Lorſqu'on fait une hiſtoire de *Henri IV* en quatre volumes, un fait auſſi ſingulier ne doit pas être paſſé ſous ſilence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le paſſe-port donné à *Jacques Clément* par le comte de *Brienne* de la maiſon de *Luxembourg*, et ſigné *Charles de Luxembourg*, du 29 juillet 1589, et plus bas, par mondit ſeigneur de *Geoffre*.

Les interrogatoires et confrontations ſont ſignés, *François du Pleſſis*, ſeigneur de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, de *la Gueſle*, *du Mont*, *Monciries*, gentilhomme ordinaire de la chambre, d'*Aupou*, idem, *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre et grand-écuyer, *Savari de Bonrepos*, gentilhomme ordinaire, *Antoine Portail*, valet de chambre et chirurgien du roi. L'arrêt ſigné *Henri*, et plus bas *Ruzé*, le 2 août 1589, eſt conçu en ces termes :

» Le roi étant en ſon conſeil, après avoir » ouï le rapport fait par le ſieur de *Richelieu*, » chevalier de ſes ordres, conſeiller en ſon » conſeil d'Etat, prévôt de ſon hôtel, et » grand-prévôt de France; du procès fait au » corps mort de feu *Jacques Clément* jacobin, » pour raiſon de l'aſſaſſinat commis en la per- » ſonne de feu bonne mémoire *Henri de Valois*, » naguère roi de France et de Pologne. Sa » majeſté, de l'avis de ſondit conſeil, a » ordonné et ordonne que le corps dudit » *Clément* ſoit tiré à quatre chevaux; ce fait, » ledit corps brûlé et mis en cendres, jeté en » la rivière, à ce qu'il n'en ſoit à l'avenir » aucune mémoire. Fait à Saint-Cloud, ſadite » majeſté y étant. »

Un homme qui fait une hiſtoire de *Henri IV* après de *Thou*, *Mézerai*, *Daniel*, et tant d'autres, doit au moins puiſer quelque choſe de nouveau dans les ſources. Et ce n'eſt pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter, et tronquer, ſans ordre et ſans liaiſon, des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette hiſtoire, c'eſt que les événemens n'y ſont preſque jamais à leur place. On y parle ſouvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée; le lecteur ne ſait point où il en eſt; il ſe trouve continuellement égaré : en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'*Anjou* dernier fils du roi *Henri II*, l'auteur s'exprime ainſi : (*) » Le bruit courut qu'il avait été empoi-» ſonné ; mais la véritable cauſe de ſa mort » fut le chagrin qu'il avait conçu du mauvais » ſuccès de ſes entrepriſes, et en dernier lieu, » de celle d'Anvers. »

Mais par qui et pourquoi aurait-il été empoiſonné ? Quelles étaient ſes entrepriſes ? quelle était celle d'Anvers ? c'eſt ce que l'auteur ne dit pas ; et c'eſt ſur quoi de *Thou* et *Mézerai*, que l'auteur mépriſe ſi fort, donnent de grandes lumières.

» Le légat (**) voyant une armée victo-» rieuſe près de Paris. » Quel était ce légat ? il était important de le ſavoir ; l'auteur n'en dit qu'un ſeul mot dans le premier tome. Il devait dire que *Sixte-Quint* envoya en France le cardinal *Caïetan* avec le jéſuite *Bellarmin* et *Panigarole*, et que tous trois étaient vendus à *Philippe II ;* qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589 ; que *Henri IV* en le déclarant ſon ennemi, et en proteſtant de nullité contre toutes ſes entrepriſes, eut la généroſité et la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéiſſaient. Il fallait ſurtout dire que ce légat, dont le duc

(*) Tome I, page 442.
(**) Tome II, page 32.

de *Mayenne* se défiait autant que *Henri IV*, cabalait alors, c'est-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante *Claire Eugénie*.

Les états de la Ligue, tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre et la plus critique qu'on eût vue en France depuis les temps de *Philippe de Valois* et de *Charles VI*. Il s'agissait non-seulement d'abolir la loi salique, comme sous le règne de *Philippe*, mais de placer une fille sur le trône, et même une fille étrangère. *Philippe II* promettait cinquante mille hommes pour soutenir l'élection de l'infante *Claire Eugénie*, qui devait épouser le fils du duc de *Guise le Balafré*, tué à Blois.

Le duc de *Mayenne*, qui avait alors dans Paris la puissance d'un roi de France, sans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile, et devenir le premier sujet de son neveu dont il était jaloux.

Henri IV, sans argent et presque sans armée, ayant contre lui les catholiques, et environné de factions, n'aurait pu résister, probablement, aux trésors et aux armes de *Philippe II*, le plus puissant monarque de l'Europe. Le duc de *Mayenne* sauva la France en ne consultant que ses propres intérêts et sa jalousie contre le jeune duc de *Guise*. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât

un roi. Maître du parlement de la Ligue, ſiégeant à Paris, il eſt très-vraiſemblable qu'il engagea, ſous main, ce parlement à rompre les meſures des Eſpagnols, à proteſter contre l'élection d'une infante, à ſoutenir la loi ſalique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le préſident de *Thou* ne deſcend pas ſans doute juſqu'à rapporter ces harangues baſſes et ridicules de la *Satire Ménippée*, au lieu de rapporter la ſubſtance de ce qui fut en effet propoſé. Il eſt trop grave, trop ſage, trop inſtruit, pour dire que la *Satire Ménippée ouvrit les yeux à beaucoup de perſonnes*, et contribua *à faire rentrer* dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'eſt bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une ſatire empêche des hommes d'Etat de pourſuivre leurs entrepriſes.

Il eſt très-certain que la *Satire Ménippée* ne parut point pendant la tenue des états ; elle ne fut connue qu'en 1594, pluſieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée ſur la fin de l'année 1593, et ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela eſt inconteſtable, puiſque tout l'ouvrage ne fut achevé et ne put l'être qu'en 1594 ; car il y eſt parlé de pluſieurs faits qui ne ſe paſsèrent que long-temps après la

diſſolution des états, comme l'aventure du conſeiller d'*Amour*, celle de M. *Vitri*, du banniſſement de d'*Aubrai*, et du meurtre de *Saint-Pol*.

M. de *Buri* croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du préſident *Hénault*, qui dit que la *Satire Ménippée* ne fut guère moins utile à *Henri IV* que la bataille d'Ivry ; mais il ajoute *peut-être*, et il fait très-bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, et ce qui mit *Henri IV* ſur ſon trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; et c'était en effet le ſeul parti qui reſtât à ſa politique. Le mot ſi célèbre de ce monarque, *Ventre-ſaint-gris*, *Paris vaut bien une meſſe*, eſt une plaiſanterie ſi connue, et en même temps ſi innocente, ſurtout dans un temps où la liberté des expreſſions était extrême, que l'auteur n'a aucune raiſon de nier cette ſaillie de *Henri IV*. Il faudrait, pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire, et il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuſe lettre de *Henri* à *Gabrielle d'Eſtrées*, conſervée à la bibliothèque du roi, eſt un monument qui confond aſſez la critique de M. de *Buri*. Ces mots, *c'eſt demain que je fais le ſaut périlleux ; ces gens-ci me feront haïr Saint-Denis autant que vous haïſſez Monceaux*, *&c.* ſont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une meſſe ;* et ſon apologie auprès de la reine *Eliſabeth*

achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand événement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite *Daniel*, qui dit, qu'au temps des conférences de Surêne, *Henri IV était déjà catholique dans le cœur*. Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puisque pendant le siége de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de *Soissons* l'étant venu assurer qu'il serait reçu dans la ville s'il se faisait catholique, il lui répondit deux fois, *qu'il ne changerait jamais de religion*. Ce fait est attesté dans plusieurs mémoires, et surtout dans le discours *des choses plus notables arrivées au siége de Paris, et de la défense de cette ville par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre*. N'est-il pas bien évident que *Henri IV* ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville, et qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siége ? il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite *Daniel*.

M. de *Buri* ne se trompe pas moins en disant que *le cardinal Tolet fut celui auquel Henri eut le plus d'obligation de l'absolution du pape*. C'est sans doute à son épée et à la dextérité du cardinal d'*Ossat* que ce héros en eut toute l'obligation,

l'obligation, et non pas à un jéſuite eſpagnol qui ſervit fort peu dans cette affaire, et qui n'employa ſon faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jéſuites, chaſſés alors de France par arrêt du parlement. Car l'abſolution inutile et arrachée au pape *Clément VIII* eſt du 17 ſeptembre 1595, et le banniſſement des Jéſuites eſt du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici abſolution inutile, parce que *Henri IV* avait été abſous par les évêques de ſon royaume; parce qu'il était abſous par DIEU même; parce que la prétention du pape que *Henri* ne pouvait être légitime poſſeſſeur de ſon royaume, que ſous le bon plaiſir ultramontain, était la prétention la plus abſurde, et la plus attentatoire à tous les droits d'un ſouverain et à tous ceux des nations.

N'eſt-on pas un peu révolté quand on voit que M. de *Buri* ne parle pas ſeulement de la clauſe qui fut inſérée un mois entier dans l'abſolution donnée par le pape *Clément VIII*: *Nous réhabilitons Henri dans ſa royauté?*

Certes ce ne fut pas le cardinal *Tolet* qui fit rayer cette formule criminelle, digne tout au plus de *Grégoire VII* ou de *Boniface VIII*, et dont la ſeule le cturenous ſaiſit d'indignation: *Nous réhabilitons Henri dans ſa royauté.* Quoi! un évêque de Rome ſe croit en droit de donner

et d'ôter les royaumes ! et l'Europe entière n'a pas puni ces attentats ! et un écrivain qui donne la vie de *Henri IV* les ſupprime !

M. de *Buri* dit (*) que les écrivains huguenots rapportaient par dériſion que *Henri* s'était ſoumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne ſont point les huguenots qui ont parlé ainſi les premiers, c'eſt *Mézerai* lui-même, dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal du Perron que pour mériter la faveur du pape, il avait ſoumis ſon roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France, qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de propoſer cette eſpèce de pénitence, qui aurait été regardée, dans un temps plus heureux, comme un crime de lèſe-majeſté ; à plus forte raiſon un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette inſulte à un roi de France.

Une choſe plus importante eſt le parricide commis par *Jean Châtel*, pour lequel les jéſuites avaient été chaſſés.

(**) » La maiſon du père de *Châtel* fut » raſée, et le prix des démolitions fut employé » à la conſtruction, ſur le terrain où elle était

(*) Tome, II page 431.
(**) Tome II, page 414.

» ſituée, d'une pyramide à quatre faces, avec » pluſieurs inſcriptions à la louange du roi, » et ſur le danger qu'il avait couru. Cette » affaire des jéſuites penſa cauſer au roi de » grands embarras à Rome. »

Premièrement il n'eſt pas vrai que la pyramide, érigée par arrêt du parlement, ne contint que des louanges pour le roi et des inſcriptions ſur ſon danger, comme l'auteur l'inſinue; on grava ſur le côté qui regardait l'Orient ces propres mots :

Pulſo totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ ſuperſtitionis, qui rempublicam turbabant, quorum inſtinctu piacularis adoleſcens facinus inſtituerat.

On a chaſſé de toute la France ce genre d'hommes d'une ſuperſtition nouvelle et pernicieuſe; perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond préciſément à *piacularis*, et devient par-là un des plus ſinguliers monumens qui puiſſent ſervir à l'hiſtoire de l'eſprit humain.

On ne ſort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre *Henri IV*, *cette affaire des jéſuites*. C'eſt aſſurément une ſingulière affaire.

Je paſſe enfin au grand et terrible événement qui priva la France du meilleur de ſes

rois, et qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas ſur quoi M. de *Buri* rapporte que dès que *Concini*, depuis maréchal d'*Ancre*, fut la mort de *Henri IV*, il ſe préſenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, et dit, *è ammazzato*, la ferma et ſe retira.

On ſent la valeur de ces paroles, et les affreuſes conſéquences d'un pareil diſcours. Entr'ouvrir la porte, dire ſimplement *il eſt tué*, et le dire à la reine, à la femme du mort; prononcer le nom du roi, comme ſi le pronom *il* avait été un terme convenu entre eux; refermer la porte ſur le champ, comme pour aller pourvoir aux ſuites de l'aſſaſſinat; quelles conſéquences, quels crimes n'en réſultent-ils pas?

Quand on allègue une accuſation ſi terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner ſi l'auteur eſt croyable, peſer exactement toutes les circonſtances; ſans quoi l'on ſe rend coupable d'une prodigieuſe témérité. Cette anecdote ne ſe trouve ni dans de *Thou*, ni dans *Mézerai*, ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop ſans doute.

On ſe ſouviendra long-temps dans une province de France du ſupplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un aſſaſſinat

ſur une parole à-peu-près ſemblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au ſpectacle ; il va dans ſa loge immédiatement apres avoir fait le coup, et lui dit en l'abordant, *il dort.* Ce ſeul mot conduiſit les juges à la conviction du crime.

Quoi ! l'auteur oſe accuſer M. de *Thou* de témérité, de malignité ! Et lui-même, ſans aucune raiſon, ſans aucune autorité, intente une accuſation qui fait frémir !

Je dois dire un mot de la prétendue paix univerſelle à laquelle *Henri IV*, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'événement eſt toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de *Henri IV*, de partager l'Europe en quinze dominations, et d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les mémoires de *Villeroi ;* dans ceux de tant d'autres hommes d'Etat ; dans les archives d'Angleterre, de Veniſe ; dans celles des princes proteſtans ſi attachés à *Henri IV*, et ſi intéreſſés à cette balance générale. Il ne ſe trouve aucun monument de ce deſſein. Ce ſilence univerſel doit produire un doute raiſonnable.

Il n'eſt pas naturel que M. de *Villeroi*, qui eut la confiance de *Henri IV*, ignorât un projet ſi extraordinaire qui regardait uniquement ſon département. Les ſecrétaires qui compilèrent les *Economies politiques* attribuées au duc de *Sulli*, lorſqu'il était âgé de quatre-vingts ans, ſont les ſeuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une choſe non moins étrange; c'eſt la comparaiſon de *Henri IV* avec *Philippe*, roi de Macédoine.

Si le judicieux de *Thou* avait voulu comparer *Henri* avec quelqu'autre monarque, il aurait choiſi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de reſſemblance entre lui et *Charles VII.* Tous deux eurent une guerre civile à ſoutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps *Charles VII*, et les Eſpagnols *Henri IV*: ils regagnèrent l'un et l'autre leur royaume pied-à-pied, par les armes et par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtreſſes.

Le parallèle eſt aſſez frappant, et il eſt tout à l'honneur de *Henri IV*, qui, par ſon courage, ſon application et ſa ſageſſe dans le gouvernement, l'emporte ſur *Charles* au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choiſir le père d'*Alexandre* pour le comparer au père de *Louis XIII ?* Ce qui fonde cette comparaiſon chez M. de *Buri*, c'eſt que *Philippe* s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'*Amintas* ſon neveu, dont il était tuteur, et que *Henri* était héritier légitime.

Qu'*Epaminondas* préſida à l'éducation de *Philippe*, et que *Florent Chrétien* fut précepteur de *Henri IV.*

Que *Philippe* conſtruiſit des flottes, et que *Henri* n'en eut jamais.

Que *Philippe* trouva des mines d'or dans la Thrace, et que *Henri IV* n'en trouva pas chez lui.

Que *Philippe* fut tellement couvert de bleſſures qu'il en devint borgne et boiteux, et que *Henri IV* conſerva heureuſement ſes yeux et ſes jambes.

Que *Démoſthènes* excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, et que les curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il eſt vrai que ce parallèle eſt relevé par les louanges de *Salomon*, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemarck, et de l'impératrice-reine de Hongrie ; ce qui fera ſans doute débiter ſon livre dans toute l'Europe. Une telle ſageſſe manqua au préſident de *Thou.*

Finiſſons par les prétendus bons mots, dont la tradition populaire défigure le caractère de *Henri IV*.

Qu'un payſan qui avait les cheveux blancs et la barbe noire, ait répondu au roi que *ſes cheveux étaient de vingt ans plus vieux que ſa barbe*, c'eſt un bon mot de payſan, et non pas du roi. Ce conte eſt imprimé dans des facéties italiennes, plus de dix ans avant la naiſſance de *Henri IV*; et la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre payſan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'eſt une inſipidité bien indigne de l'hiſtoire, et ce n'eſt pas *Henri IV* qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges ſept ou huit praticiens aſſemblés dans un cabaret pour leurs affaires, et que *Henri* ait exercé ſur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaiſſaient pas; c'eût été une action tyrannique, infame, non-ſeulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'eſt l'*Etoile* qui rapporte cette ſottiſe ſur un ouï-dire. L'*Etoile* ramaſſait mille contes frivoles, débités par la populace de Paris. Mais ſi une pareille action avait la moindre lueur de vraiſemblance, elle déshonorerait la mémoire de *Henri IV* à jamais; et

cette

cette mémoire ſi chère deviendrait odieuſe. Le bon ſens et le bon goût conſiſtent à choiſir dans les anecdotes de la vie des grands-hommes, ce qui eſt vraiſemblable, et ce qui eſt digne de la poſtérité.

Le grave et judicieux de *Thou* ne s'eſt jamais écarté de ce devoir d'un hiſtorien.

Si M. de *Buri* a cru rendre ſon ouvrage recommandable en décriant un homme tel que de *Thou*, il s'eſt bien trompé. Il n'a pas ſu qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illuſtre famille, qui prendraient la défenſe du meilleur de nos hiſtoriens; et qui ne ſouffriraient pas qu'on attaquât, en mauvais français, une hiſtoire chère à la nation, et écrite dans le latin le plus pur.

ARTICLE XVII.

Sur la révocation de l'édit de Nantes.

LA fameuſe révocation de l'édit de Nantes eſt regardée comme une grande plaie de l'Etat. Lorſque nous fûmes obligés d'en parler dans *le Siècle de Louis XIV*, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce ſiècle mémorable;

mais (*i*) madame de *Cailus*, nièce de madame de *Maintenon*, dit que le roi *avait été trompé*. La reine *Chriſtine* (*k*) écrit que *Louis XIV* s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ſes ennemis, ſes citoyens, ſes tréſors, ſes arts, ſon induſtrie, ſes guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de beſoin les uns envers les autres, était le ſeul appareil qu'on pût mettre ſur une bleſſure ſi profonde.

Ce divin eſprit de tolérance, qui au fond n'eſt que la charité, *charitas humani generis*, comme dit *Cicéron*, a depuis quelques années tellement animé les ames nobles et ſenſibles, que M. de *Fitz-James*, évêque de Soiſſons, a dit dans ſon dernier mandement : *Nous devons regarder les Turcs comme nos frères.*

Aujourd'hui nous voyons en France des proteſtans, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, ſi elles ne ſont pas les plus conſidérables de l'Etat, ſont du moins les plus avantageuſes. Perſonne n'en a murmuré. On n'a pas été plus ſurpris de voir des fermiers-généraux calviniſtes que s'ils avaient été janſéniſtes.

(*i*) Souvenirs de madame de *Cailus*.
(*k*) Lettre de la reine *Chriſtine*.

Le miniſtère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant proteſtant, nommé *Frontin*, homme utile à l'Etat ; un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre aſſez violente contre le miniſtère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils ſont tous ennemis de DIEU et des hommes. On écrivit contre cette lettre ; et ſoit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, ſoit de l'abbé de *Caveirac*, cet abbé la ſoutint dans ſa révocation de l'édit de Nantes. Il voulut perſuader qu'il n'y avait eu aucune perſécution dans la dragonade ; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités ; qu'il n'en ſortit pas du royaume cinquante mille ; qu'ils emportèrent très-peu d'argent ; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait beſoin, &c.. &c.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe : les temps ſont ſi changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les ſeuls qui prîmes la peine d'obſerver que M. de *Caveirac* n'avait pas eu des mémoires exacts ſur pluſieurs faits.

Par exemple, il diſait qu'il n'y a pas cinquante familles françaiſes à Genève. Nous qui

demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, ſans compter celles que la mort a éteintes, ou qui ſont paſſées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce ſont ces familles qui ont porté dans Genève une induſtrie et une opulence inconnue juſqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, eſt aujourd'hui célèbre par ſes richeſſes et par ſes connaiſſances ſolides : elle les doit aux réfugiés français ; ils l'ont miſe en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monſieur l'abbé donna un démenti au roi de Pruſſe, qui, dans l'hiſtoire de ſa patrie, a prononcé que ſon grand-père reçut dans ſes Etats plus de vingt mille réfugiés : et pour décréditer le témoignage du roi de Pruſſe, il prétend que ſon hiſtoire du Brandebourg n'eſt point de lui, et que c'eſt nous qui l'avons faite ſous ſon nom. Ce fut donc pour nous un devoir indiſpenſable de rendre gloire à la vérité, de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne ſervîmes au roi de Pruſſe que de grammairien, et même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas beſoin de nous pour être hiſtorien et le

légiſlateur de ſon royaume, comme il en a été le héros. (*l*)

Monſieur l'abbé récuſait de même le témoignage de tous les intendans des provinces de France et de nos ambaſſadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur tranſplantation dans le pays étranger, en avaient formé de juſtes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de *Caveirac*,

(*l*) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança conſidérablement les projets du grand électeur. *Louis XIV* révoqua l'édit de Nantes, et quatre cents mille français ſortirent pour le moins de ce royaume; les plus riches paſsèrent en Angleterre et en Hollande; les plus pauvres, mais les plus induſtrieux ſe réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ; ils aidèrent à repeupler nos villes déſertes, et nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

A l'avénement de *Frédéric-Guillaume* à la régence, on ne feſait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni ſerges, ni aucune étoffe de laine; l'induſtrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps, de ſerges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de griſettes, de crépon, de bonnets, et de bas tiſſus ſur des métiers; des chapeaux de caſtor, de lapin et de poil de lièvre; des teintures de toutes les eſpèces. Quelques-uns de ces réfugiés ſe firent marchands, et débitèrent en détail l'induſtrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des ſculpteurs; et les français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits et des légumes excellens dans les contrées ſablonneuſes, qui, par leurs ſoins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie auſſi utile, lui aſſigna une penſion annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Hiſtoire de Brandebourg par le roi de Pruſſe, édition de *Jean Neaulme*, 1751, tome II, pages 311, 312 et 314.

qui était moins à portée qu'eux d'être bien inſtruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'Etat. Mais les *la Rochefoucauld*, les *Bourbons-Malauſe*, les *la Force*, les *Ruvigny*, les *Schomberg*, tant d'autres officiers principaux qui ſervirent ſous le roi *Guillaume* et ſous la reine *Anne*, étaient-ils des *gueux ?* il eſt vrai qu'il ſortit pluſieurs familles pauvres, et qu'elles furent ſecourues par les rois d'Angleterre et de Pruſſe, par pluſieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suiſſes. Cela même eſt un très-grand malheur. Les pauvres ſont néceſſaires à un Etat ; ils en ſont la baſe ; il faut des mains néceſſitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France, allèrent défricher la Caroline, la Penſilvanie, et juſqu'à la terre des Hottentots. L'Orient et l'Occident, les extrémités de l'ancien et du nouveau monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces proſcrits des aſiles en Europe et au bout de l'univers, il eſt étrange que monſieur l'abbé ſe ſoit exprimé ſur les Anglais en ces termes : *Une fauſſe religion devait produire néceſſairement de pareils fruits : il en reſtait un ſeul à mûrir : ces inſulaires le recueillent : c'eſt le mépris*

des nations. On n'a jamais rien dit de ſi étrange.

Quelles ſont donc les nations pour qui les Anglais ne ſont qu'un objet de mépris? ſont-ce les peuples qu'ils ont vaincus ? ſont-ce les peuples qu'ils ont ſecourus ? eſt-ce l'Inde où ils ont conquis des Etats trois fois plus grands et plus peuplés que l'Angleterre ? eſt-ce la moitié de l'Amérique dont ils ſont ſouverains?

A l'égard des Hollandais, Monſieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils ſont ſans religion. *Les Hollandais*, dit-il, *ne ſont pas tolérans, ils ſont indifférens. La philoſophie ne les a pas éclairés ; elle a obſcurci leurs lumières.* Il en fait enſuite un portrait affreux. C'eſt ainſi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence un reproche ſingulier que M. l'abbé fait aux proteſtans de France. (*) *Reprochez-vous, ô huguenots, les meurtres de Henri III et de Henri IV : en conſpirant contre François II et contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides.* On ne ſavait pas encore que le jacobin *Jacques Clément*, et le feuillant *Ravaillac* fuſſent huguenots. C'eſt une fleur de rhétorique, et quelle fleur !

(*) Page 32.

Il eſt temps de paſſer de M. l'abbé de *Caveirac* à M. l'abbé *Sabatier*, tous deux également pieux, et également illuſtres.

ARTICLE XVIII.

Défenſe de Louis XIV, contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

DANS un dictionnaire d'impoſtures et d'ignorance, intitulé *Les trois ſiècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé *Caſtel de Saint-Pierre.*

» Le plus connu de ſes autres ouvrages » eſt celui qui a pour titre *Annales politiques* » *de Louis XIV*, où l'auteur offre un tableau » frappant des progrès de l'eſprit chez notre » nation pendant le règne de ce monarque, » et où M. de *Voltaire* a puiſé l'idée ſi mal rem- » plie de ſon *Siècle de Louis XIV*..; le détail » des faits ne ſe préſente chez l'un et l'autre » écrivain que de profil. »

Il eſt auſſi facile que néceſſaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce paſſage.

Premièrement, il eſt bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, compoſé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales*

politiques de l'abbé de *Saint-Pierre*, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne ceſſerons de redire qu'il ſied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque ſon ſtyle ; il ſerait inutile d'examiner ſi des faits ſe préſentent *de profil ;* mais il eſt juſte et néceſſaire de mettre un frein au menſonge et à la calomnie. (*m*)

Secondement, nous dirons que nous fûmes juſtement ſurpris, quand nous lûmes les *annales* de l'abbé de *Saint-Pierre :* il traite *Louis XIV* et ſon conſeil de *grands enfans* en trente endroits. *Louis XIV* fit des fautes comme tant d'autres ſouverains, et il eut par-deſſus eux le courage de l'avouer ; mais ces fautes ne ſont pas aſſurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de *Saint-Pierre* répète ſouvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la methode du ſcrutin perfectionné, et de ce qu'il n'avait pas penſé à établir la diète européene ou europaine, avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été ſouvent rebattues par l'abbé de *Saint-Pierre*, dans pluſieurs de

(*m*) Voyez les Trois ſiècles à l'article *Saint-Didier*, où l'abbé *Sabatier*, auteur de ces Trois ſiècles, affirme que la Henriade eſt pillée d'un poëme de *Saint-Didier*, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la Henriade ſous le titre de la Ligue, quand le *Clovis* de *Saint-Didier* parut et diſparut.

ſes petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur ſingularité. Il croyait avoir perfectionné la république de *Platon* et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être déſirables, et nul de praticable; nous ſommes même encore aujourd'hui accablés de ſyſtêmes. Celui de *Maximilien de Roſni*, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverſer toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; ſubſtituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du Potier d'étain, ou de Sir Politik.

Il ſe peut que *Henri IV* et le duc de *Sulli* ſe fuſſent quelquefois égayés, dans la converſation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait ſérieuſement fait le plan; que *Henri IV*, la reine *Eliſabeth*, la république de Veniſe, et pluſieurs princes d'Allemagne, ſe ſoient ligués enſemble pour l'exécuter, c'eſt ce qui eſt démontré faux. La démonſtration conſiſte en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun veſtige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne,

ni à Veniſe, ni dans les mémoires du ſecrétaire d'Etat *Villeroi*, miniſtre du dehors ſous *Henri*. Le ſilence, en pareil cas, parle aſſez hautement.

L'abbé de *Saint-Pierre* oſa ſuppoſer que les projets de gouverner la France par ſcrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui aſſurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de ſa majeſté *Louis XV;* et qu'à la mort de ce prince, ils avaient été trouvés parmi ſes papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un ſeul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuſer ainſi d'un nom ſi reſpectable, et de mentir ſi groſſièrement pour autoriſer des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots : (*n*)

» Je n'en ai de preuves que des ouï-dire » vraiſemblables. C'était un prince très-appli- » qué à la ſcience du gouvernement.... De-là » ſont nées, apparemment, les opinions qu'il » eût exécuté ces beaux projets, ſi une mort » précipitée ne l'eût empêché de régner. Je » n'ai donc ſur cela que des ouï-dire, &c. »

(*n*) Ouvrage de politique, par M. l'abbé de *Saint-Pierre*, à Roterdam, chez *Béman;* et à Paris, chez *Briaſſon*, tom. III, pages 191 et 192.

On pourrait répliquer à l'abbé de *Saint-Pierre* que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriſer d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. *Caritidès* d'attribuer ſes projets à *Louis XIV.*

Cependant, après une telle réponſe, il ſe crut le réformateur du genre-humain. Il appela ſon ſcrutin perfectionné *anthropomètre* et *baſilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureuſement pour lui, parmi quarante de ſes volumes, on diſtingua ſa Polyſinodie, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage eſſuya le même ſort que l'éloge du ſyſtême de *Laſs*, par l'abbé *Terraſſon.* A peine cet éloge avait-il paru que le ſyſtême s'écroula de fond en comble; et lorſque l'abbé de *Saint-Pierre* démontrait que la polyſinodie, c'eſt-à-dire la multitude des conſeils, était la ſeule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'*Orléans* régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des meſures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de *Louis XIV* le nom de viſirat et de demi-viſirat, le cardinal de *Polignac*, et le cardinal de *Fleuri*, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expreſſions : ils crurent que puiſqu'on traitait de viſirs les miniſtres

de *Louis XIV*, on traitait ce monarque chrétien de grand-turc : tous deux étaient de l'académie, ainſi que l'abbé ; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux diſcours qui ſont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-viſir ſoit plus injurieux que celui de préfet du prétoire ſous les empereurs romains ; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'eſt que le cardinal de *Polignac*, en pourſuivant l'auteur de la polyſinodie adoptée alors par le duc d'*Orléans*, régent du royaume, conſpirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent, qui ſe doutait déjà des intrigues de *Polignac*, et qui ne voulut pas manifeſter ſes ſoupçons, lui abandonna *Saint-Pierre*, premier aumônier de ſa mère, et ce pauvre aumônier fut la victime du ſervice qu'il avait cru rendre au régent ; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'Etat ; il diminua toutes les penſions par un de ſes édits, vida tous les procès, permit

aux prêtres et aux moines de ſe marier ; et ayant ainſi rendu la terre heureuſe, il s'occupa de ſes annales politiques, qui ſont pouſſées juſqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que long-temps après ſa mort. Elles finiſſent par une comparaiſon entre *Louis XIV* et *Henri IV*. Il donne la préférence entière à *Henri IV*, ſans concurrence ; et une de ſes plus fortes raiſons, eſt que ce prince voulait établir, ſelon lui, *la diète europaine et le ſcrutin perfectionné*.

Si nous oſions mettre dans la balance *Henri IV* et *Louis XIV*, nous laiſſerions-là ce ſcrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que *Henri IV* et *Louis XIV* naquirent heureuſement tous deux avec des caractères et des talens convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, perſécuté par *Philippe II* juſqu'à la paix de Vervins, avait beſoin du courage d'un ſoldat. *Louis*, né ſur le trône, maître abſolu vers le temps de ſon mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire, et la raiſon : il vit ſouvent le danger ſans s'émouvoir. C'était ce même courage d'eſprit qu'il déploya les derniers jours de ſa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un ſang bouillant comme dans *Charles XII*, ou dans *Henri IV*.

Il y avait entre *Henri* et *Louis* cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence, et pour les plaisirs. *Henri IV* par sa position, fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais *Henri* accablé trente ans par elle, et *Louis XIV* l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe; et *Louis*, invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages, à protéger tous les beaux arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises, et des fortereſſes.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant

des bras de leurs maîtreſſes pour aller ſurprendre une ville. *Péliſſon*, dans ſes lettres, nous apprend que *Louis XIV* lui demanda ſi ſa religion lui permettait de propoſer un duel à l'empereur *Léopold*, qui était à-peu-près de ſon âge. Il ſe peut qu'un tel diſcours ne fut pas inſpiré par une envie déterminée de ſe battre contre ce prince; mais pour *Henri*, on ſait aſſez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît *le coup de main*; et l'hiſtoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorſqu'à l'âge de cinquante-ſept ans il était près de partir pour aller ſur le Rhin ſe mettre à la tête de la Ligue qu'on appelait proteſtante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiſte, il ſe préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. *Louis XIV*, après huit ans de déſaſtres dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, prit la réſolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui reſtait de troupes, quoiqu'à l'âge de ſoixante et dix années.

Tous deux portèrent cet eſprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouſer ſa maîtreſſe; l'autre en effet épouſa la ſienne.

Il y eut dans *Henri* plus d'activité, plus d'héroïſme; dans *Louis*, plus de majeſté et plus d'éclat, plus d'art d'en impoſer : l'un

ſemblait

ſemblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si *Henri* fut plus grand que *Louis* par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaiſe fortune, et contre une foule d'ennemis et de perſécutions; le ſiècle de *Louis XIV* fut beaucoup plus grand que celui de *Henri IV*; car il fut le ſiècle des grands talens dans tous les genres; et celui de *Henri* fut le ſiècle des horreurs de la guerre civile, des ſombres fureurs du fanatiſme, et de l'abrutiſſement féroce des eſprits ignorans.

Voilà à-peu-près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, ſans nous mettre plus en peine du *ſcrutin perfectionné*, que *Henri IV* et *Louis XIV* ne s'en embarraſſaient.

ARTICLE XIX.

Extrait d'un mémoire ſur les calomnies contre Louis XIV, et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux perſonnages de la France.

Il eſt des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir eſſentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*,

hiſtoriographe de France, de repouſſer les injures affreuſes, vomies contre la mémoire de *Louis XIV* et contre *Louis XV* par un français alors réfugié, et apprenti paſteur à Genève, et indigne également de ſes deux patries.

Nous dîmes, nous perſiſtons à dire, et nous redirons dans toutes les occaſions, que ces odieux libelles, tout mépriſables qu'ils ſont, ne laiſſent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils ſont calomnieux; leur ſcélérateſſe leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des eſprits ignorans et pervers. Si on multiplie les impoſtures, il faut bien multiplier auſſi des réponſes.

Nous remettons donc ici ſous les yeux du lecteur, une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de *Louis XIV* qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres ſavent aſſez qu'un nommé *Langlevieil-la-Beaumelle* vendit à Francfort en 1753, au libraire *Eſtinger*, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falſifiée et chargée de ſes notes; qu'il traveſtit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation françaiſe.

C'eſt dans ces notes que l'on trouve (*o*) *qu'un roi qui veut le bien eſt un être de raiſon*,

(*o*) Tome I, page 184.

et que Louis XIV ne réaliſa jamais cette chimère; (p) que les libéralités de Louis XIV ſont tout ce qu'il y a de beau dans ſa vie; (q) que la politeſſe de la cour de Louis XIV eſt un être de raiſon. —Que Louis XIV avait peu de religion; (r) que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faibleſſe; (s) qu'il faut que les écrivains ſéviſſent contre Chamillart et les autres miniſtres.

On n'oſe répeter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'*Orléans*, pages 346 et ſuivantes. Ce ſont des calomnies ſi abominables et ſi abſurdes qu'on ſouillerait le papier en les copiant. On croira ſans peine qu'un homme aſſez dépourvu de ſens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas aſſez de ſcience pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus groſſières; mais c'eſt une choſe curieuſe que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en eſt pas tenu là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes abſurdités dans les prétendus mémoires qu'il a donnés de madame de *Maintenon*.

Ce ſont ſurtout les mêmes outrages à *Louis XIV*, à tous les princes et à toutes les dames de ſa cour.

(*p*) Page 193.
(*q*) Page 211.
(*r*) Page 275.
(*s*) Tome II, page 159.

(*t*) *Qui a loué Louis XIV?* dit-il, *les ſages, les politiques, les bons chrétiens, les bons français? non; un tas de moines ſans eſprit et ſans ame, des évêques, des miniſtres, qui ne connaiſſaient en France d'autre loi que le bon plaiſir du maître.*

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Madame de *Maintenon*, et ce n'eſt qu'un libelle contre elle et contre la maiſon de *Noailles ;* il ramaſſe tous les vers infames qu'on a faits ſur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus groſſières ordures contre le roi, la dauphine, et toutes les princeſſes.

Il attribue à madame de *Maintenon* une parodie impie du Décalogue dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (*u*)
Et ton bon ami mêmement.
A table en ſoudart tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de *Vertamon*, et c'eſt ce qu'on oſe mettre ſur le compte de la femme la plus polie et la plus décente.

(*t*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 99.
(*u*) *Ibid.* Tome VI, page 123.

On paſſe ſous ſilence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ſes rapſodies ſont pleines. A la bonne heure qu'un homme ſans éducation écrive des ſottiſes ; mais de quel front oſe-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'*Avaux*, au ſujet de l'évaſion des proteſtans : (*x*) *Mon royaume ſe purge ;* et que M. d'*Avaux* lui répondit : *Il deviendra étique*, *&c.* ? Nous avons les lettres de M. d'*Avaux* au roi, et ſes réponſes ; il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être aſſez ignorant de tous les uſages et de toutes les choſes dont il parle, pour dire qu'aux temps de la révocation de l'édit de Nantes, (*y*) *le roi étant à la promenade en caroſſe avec madame de Maintenon, mademoiſelle d'Armagnac, et M. Fagon ſon premier médecin, la converſation tomba ſur les vexations faites aux huguenots, &c.* ? Aſſurément ni *Louis XIV* ni *Louis XV* n'ont été en carroſſe à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. *Fagon* d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princeſſe d'*Armagnac*, dont il parle, elle était née en 1678 ; et n'ayant alors que ſept ans, elle ne

(*x*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 30.

(*y*) *Ibid.* page 36.

pouvait aller familièrement en caroſſe à une promenade avec le roi et *Fagon* en 1685.

C'eſt avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. *Ferrier ſe fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre ;* que l'archevêque de Paris dreſſa l'acte de célébration du mariage du roi avec madame de *Maintenon* , et qu'à ſa mort on trouva ſous la *clef quantité de vieilles culottes , dans l'une deſquelles était cet acte.* (z)

Il connaît l'hiſtoire ancienne comme la moderne. Pour juſtifier le mariage du roi avec madame de *Maintenon* , il dit (*aa*) *que Cléopâtre, déjà vieille , enchaîna Auguſte.*

Chaque page eſt une abſurdité ou une impoſture. Il réclame le témoignage de *Burnet*, évêque de Salisbury , et lui fait dire joliment *que Guillaume III roi d'Angleterre , n'aimait que les portes de derrière.* Jamais *Burnet* n'a dit cette infamie ; il n'y a pas un ſeul mot dans aucun de ſes ouvrages qui puiſſe y avoir le moindre rapport.

S'il ſe bornait à dire au haſard des inepties ſur des choſes indifférentes , on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités ſont couverts ; mais qu'il oſe dire que monſeigneur le duc de Bourgogne,

(z) Mémoires de *Maintenon* , tome III , page 48.
(*aa*) *Ibid.* page 75.

père du roi, trahit le royaume dont il était héritier, (*bb*) *et qu'il empêcha que Lille ne fût ſecourue*, lorſque cette place était aſſiégée par le prince *Eugène;* c'eſt un crime que les bons français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un hiſtoriographe de France ſerait coupable de ne pas réfuter.

Et ſur quoi fonde-t-il cette noire impoſture? voici ſes paroles : » Le roi entra chez madame » de *Maintenon*, et dans le premier mouve- » ment de ſa joie, lui dit : Vos prières ſont » exaucées, Madame, *Vendôme* tient mes » ennemis. Lille ſera délivrée, et vous ſerez » reine de France. Ces paroles furent enten- » dues et répétées : *Monſeigneur* les fut; il » trembla pour la gloire de la famille royale; » et pour parer le coup qui la menaçait, il » écrivit à monſeigneur le duc de *Bourgogne*, » qui aimait ſon père autant qu'il craignait » ſon aïeul, *qu'à ſon retour il trouverait deux* » *maîtres.* Madame la ducheſſe de *Bourgogne* » conjura ſon époux de ne pas contribuer à » lui donner pour ſouveraine une femme née » tout au plus pour la ſervir. *Le prince, ébranlé* » *par ces inſtances, empêcha que Lille ne fût* » *ſecourue.* »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de *Louis XIV : Vous*

(*bb*) *Ibid.* tome IV, page 109.

ſerez reine de France? était-il dans la chambre? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées ? ce menſonge n'eſt-il pas auſſi mépriſable que celui qu'il ajoute enſuite ? (*cc*) *De-là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : Raſſurez-vous, Français , elle ne ſera pas votre reine , nous ne lèverons pas le ſiége.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville aſſiégée ? Peut-on joindre plus de ſottiſes à plus d'horreurs ?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre ſur le père du roi, il vient à ſon grand-père ; il veut lui donner des ridicules ; il lui fait épouſer (*dd*) mademoiſelle *Chovin ;* il lui donne un fils de la *Raiſin* au lieu d'une fille ; et auſſi inſtruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils ſerait mort dans la misère ſi le tréſorier de l'extraordinaire des guerres , *la Jonchère* , ne lui avait pas donné ſa ſœur en mariage. Enfin pour couronner cette impertinence , il confond ce tréſorier avec un autre *la Jonchère* , ſans emploi , ſans talens et ſans fortune , qui a donné , comme tant d'autres , un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainſi calomnié tous les princes , il portât ſa fureur ſur *Louis XIV.*

(*cc*) Mémoires de *Maintenon* , tome IV , page 110.
(*dd*) *Ibid.* page 200.

Rien

Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de *Louvois;* (*ee*) il oſe dire que ce miniſtre craignait que le roi ne *l'empoiſonnât.* (*ff*) Enſuite, voici comme il s'exprime : *Au ſortir du conſeil il rentre dans ſon appartement et boit un verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avait déjà conſumé ; il ſe jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés et expire. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus ſouffrir, Seignelai, la Feuillade, et Louvois.*

Il eſt inutile de remarquer que MM. de *Seignelai* et de *Louvois* ne moururent point la même année. Une telle remarque ſerait convenable s'il s'agiſſait d'une ignorance; mais il eſt queſtion du plus grand des crimes dont un enragé oſe ſoupçonner un roi honnête homme; et ce n'eſt pas la ſeule fois qu'il a oſé parler de poiſon dans ſes abominables libelles. Il dit dans un endroit, (*gg*) que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoiſonneurs à gages; et dans un autre endroit, il s'exprime ſur l'oncle de ſon propre roi d'une façon ſi criminelle, et en même temps ſi folle, que l'excès de ſa démence prévalant ſur celui de

(*ee*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 269.

(*ff*) *Ibid.* page 291.

(*gg*) Tome II, pages 345, 346 et 347, du *Siècle de Louis XIV*, falſifié par *la Beaumelle.*

ſon crime, il n'en a été puni que par ſix mois de cachot.

Mais à peine ſorti de priſon, comment répare-t-il des crimes qui, ſous un miniſtère moins indulgent, l'auraient conduit au ſupplice ? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de la Beaumelle*, à Londres chez *Jean Nourſe* 1763. C'eſt là ſurtout qu'il aggrave ſes calomnies contre le prédéceſſeur de ſon roi.

Ce n'eſt pas aſſez pour ce monſtre de ſoupçonner *Louis XIV* d'avoir empoiſonné ſon miniſtre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part : » Je défie qu'on me » montre une monarchie dans laquelle les » lois, la juſtice diſtributive, les droits de » l'humanité, aient été moins foulés aux » pieds, et où l'on ait fait de plus grandes » choſes pour le bien public, que pendant » les cinquante-cinq années où *Louis XIV* » régna par lui-même. »

Cette aſſertion était vraie ; elle était d'un citoyen et non d'un flatteur. *La Beaumelle*, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis ; *la Beaumelle*, dis-je, dans ſa XXIIIe lettre, page 88, dit : *Je ne puis lire ce paſſage ſans indignation, quand je me rappelle toutes les injuſtices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi ! Louis XIV était juſte quand il oubliait*

(*et il oubliait ſans ceſſe*) *que l'autorité n'était confiée à un ſeul que pour la félicité de tous*? Et après ces mots, c'eſt un détail affreux.

Ainſi donc *Louis XIV* oubliait ſans ceſſe le bien public, lorſqu'en prenant les rênes de l'Etat, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ſes nombreuſes troupes, auſſi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis; en ouvrant au commerce cent routes nouvelles; en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du tréſor royal; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les inſultes faites à nos négocians! Il oublia ſans ceſſe le bien public lorſqu'il réforma toute la juriſprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ſes ſoins juſque ſur cette partie du genre-humain qu'on achète chez les derniers Africains pour ſervir dans un nouveau monde! Oublia-t-il ſans ceſſe le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal; cinq académies; en logeant dans ſon palais du louvre tant d'artiſtes diſtingués; en répandant des bienfaits ſur les gens de lettres juſqu'aux extrémités de l'Europe, et en donnant plus lui ſeul aux ſavans que

tous les rois de l'Europe enſemble, comme le dit l'illuſtre auteur de l'*Abrégé chronologique*?

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des invalides pour plus de quatre mille guerriers, et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cents cinquante filles nobles? Il vaudrait autant dire que *Louis XV* a négligé le bien public en fondant l'école royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ſes troupes, par le génie actif d'un ſeul homme, cet ordre admirable que les peuples béniſſent, que les officiers embraſſent à préſent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des eſprits mal faits et des cœurs pervers que toute eſpèce de gloire irrite, dont toute lumière bleſſe les yeux, et qui, par un orgueil ſecret, proportionné à leurs travers, haïſſent la nature entière. Mais qu'il ſe ſoit trouvé un homme aſſez aveuglé par ce miſérable orgueil, aſſez lâche, aſſez bas, aſſez intéreſſé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus ſacrés, et toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus; c'eſt ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la ſociété demande qu'on effraie ces criminels inſenſés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'eſprit à ſes fureurs. Ses écrits peuvent durer.

Bayle lui-même, dans ſon dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette eſpèce. Les rois, les princes, les miniſtres pourraient dire alors : A quoi nous ſervira de faire du bien, ſi le prix en eſt la calomnie ?

La Beaumelle pouſſe ſa furieuſe démence juſqu'à repréſenter, par bravade, ſes confrères les proteſtans de France (qui le déſavouent) comme une multitude redoutable au trône. (*hh*) » Il s'eſt formé, dit-il un ſéminaire de » prédicans, ſous le nom de miniſtres du » déſert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, » leurs appointemens, leurs conſiſtoires, leurs » ſynodes, leur juriſdiction eccléſiaſtique. Il » y a cinquante mille baptêmes et autant de » mariages bénis illicitement en Guienne, » des aſſemblées de vingt mille ames en » Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais, » en Béarn, ſoixante temples en Saintonge, » un ſynode national à Nîmes, compoſé des » députés de toutes les provinces. »

Ainſi, par ces exagérations extravagantes, il ſe rend le délateur de ſes confrères ; et en écrivant contre le trône, il les expoſerait à paſſer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France, parmi les étrangers, comme nourriſſant dans ſon ſein les ſemences d'une guerre

(*hh*) Page 110 des Lettres de *la Beaumelle* à M. de *Voltaire*, à Londres, chez *Jean Nourſe*.

civile prochaine, ſi on ne ſavait que toutes ces accuſations contre les proteſtans ſont d'un fou également en horreur aux proteſtans et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maiſon de France, et contre le gouvernement, il prétend que monſeigneur le duc, père de monſeigneur le prince de *Condé*, fit aſſaſſiner M. *Vergier*, (*ii*) commiſſaire des guerres, en 1720, et que ſa mort a été récompenſée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fauſſeté de ce conte. Tout le monde ſait aujourd'hui que *Vergier* avait été aſſaſſiné par la troupe de *Cartouche;* les aſſaſſins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait eſt public; n'importe, il faut que *la Beaumelle*, non moins coupable que ces malheureux, et non moins puniſſable, calomnie la maiſon de *Condé* comme il a fait la maiſon d'*Orléans* et la famille royale.

De pareilles horreurs ſemblent incroyables; perſonne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'eſt ce même miſérable qui, dans un petit livre intitulé *Mes penſées*, a inſulté monſeigneur le duc de *Saxe-Gotha*, MM. d'*Erlach*, *Sinner*, *Diesbach*, en les nommant par leur nom ſans les connaître, ſans leur avoir jamais parlé.

(*ii*) Tome III, page 323 du *Siècle de Louis XIV*.

C'eſt là que ſa furieuſe folie s'emporte juſqu'à ne connaître de héros que *Cromwell* et *Cartouche*, et à ſouhaiter que tout l'univers leur reſſemble. Voici ſes propres paroles :

» Les forfaits de *Cromwell* ſont ſi beaux » que l'enfant bien né ne peut les entendre » ſans joindre les mains d'admiration. Une » république fondée par *Cartouche* aurait eu » de plus ſages lois que la république de » *Solon*. »

Dans un autre libelle intitulé, *Examen de l'hiſtoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime :

» Je lis avec un charme infini, dans l'hiſ- » toire du Mogol, que le petit-fils de *Sha-Abas* » fut bercé pendant ſept ans par des femmes ; » qu'enſuite il fut bercé pendant huit ans » par des hommes ; qu'on l'accoutuma de » bonne heure à s'adorer lui-même, et à ſe » croire formé d'un autre limon que ſes ſujets ; » que tout ce qui l'environnait avait ordre » de lui épargner le pénible ſoin d'agir, de » penſer, de vouloir, et de le rendre inha- » bile à toutes les fonctions du corps et de » l'ame ; qu'en conſéquence un prêtre le diſ- » penſait de la fatigue de prier de ſa bouche » le grand Etre ; que certains officiers étaient » prépoſés pour lui mâcher noblement, » comme dit *Rabelais*, le peu de paroles qu'il » avait à prononcer ; que d'autres lui tâtaient

» le pouls trois ou quatre fois le jour, comme
» à un agonisant ; qu'à son lever, qu'à son
» coucher, trente seigneurs accouraient, l'un
» pour lui dénouer l'aiguillette, l'autre pour
» le déconstiper ; celui-ci pour l'accoutrer
» d'une chemise, celui-là pour l'armer d'un
» cimeterre, chacun pour s'emparer du membre
» dont il avait la surintendance. Ces parti-
» cularités me plaisent, parce qu'elles me
» donnent une idée nette du caractère des
» Indiens, et que d'ailleurs elles me font assez
» entrevoir celui du petit-fils de *Sha-Abas*, de
» cet empereur automate. »

Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes Mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher ; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des invalides, de l'observatoire, de Saint-Cyr ; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée ; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables ; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de

la gloire et de la grandeur ; enfin, le roi que dom *Uſtaris*, cet homme d'Etat ſi eſtimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inſéparables de la nature humaine ?

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi et de Lawfelt, qui donna la paix à ſes ennemis, étant victorieux ; le fondateur de l'école militaire, qui, à l'exemple de ſon aïeul, n'a jamais manqué de tenir ſon conſeil ? où eſt ce petit-fils automate de *Sha-Abas ?*

Il croit que *Sha-Abas* était un mogol, et c'était un perſan de la race des ſophi. Il appelle au haſard ſon petit-fils automate, et ce petit-fils était *Abas*, ſecond fils de *Sam-Mirza*, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit enſuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-ſeulement ces impoſtures, mais auſſi cet eſprit de critique, et ce ſtyle âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand ſiècle, à rabaiſſer *Louis XIV*, à dénigrer tous ceux qui illuſtraient la France; nous réimprimons ici la défenſe de *Louis XIV.*

ARTICLE XX.

Défenſe de Louis XIV, contre l'auteur des Ephémérides.

J'AI lu les *Ephémérides du citoyen*, ouvrage digne de ſon titre. Ce journal et les bons articles de l'Encyclopédie ſur l'agriculture pourraient ſuffire, à mon avis, pour l'inſtruction et le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puiſé ſouvent dans les Ephémérides des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature ſemble avoir le plus diſgraciés. J'avais choiſi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec ſix bœufs, et qui, ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus eſſayer s'il était poſſible de changer en quelque ſorte la nature; il fallait du travail et de la conſtance; mes ſoins n'ont pas été entièrement inutiles dans ce déſert : un hameau délabré qui nourriſſait mal environ cinquante infortunés, et où l'on ne connaiſſait que les

écrouelles et la misère, s'eſt changé en un ſéjour aſſez propre, et par conſéquent devenu plus ſain, qui contient déjà plus de ſept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme ſi indignement *pouilleuſe*, a rapporté des récoltes; et on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit ſur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me ſuis borné à exécuter ce que les eſtimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de *Saint-Lambert* a chanté avec tant d'énergie et de grace. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau ſiècle de *Louis XIV*, le ſiècle des talens en tout genre, dénigré dans pluſieurs livres nouveaux, et même dans ces Ephémérides à qui je dois tant d'inſtructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

„ C'était un empire entièrement énervé „ par des efforts exceſſifs, mal entendus, mal- „ heureux; et ſurtout par les ſuites du régime „ fiſcal le plus dur, le plus impérieux, le plus „ méthodiquement inconſidéré, le plus réglementaire qui ait jamais exiſté. Ces deux „ inventions terribles, dis-je, ne ſont pas

» l'héritage le moins funeſte que nous ait laiſſé » ce ſiècle tant vanté et ſi déſaſtreux. »

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre. » La gloire de ce » grand ſiècle, ſi cher à nos beaux-eſprits, » était paſſée comme les étoupes qu'on brûle » devant le pape à ſon exaltation. »

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai enſuite du règne *funeſte et déſaſtreux*.

Oui, ſans doute, ce ſiècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux-eſprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un eſprit faux et bas, ſans culture, ſans goût, quand je pourrai oublier la force majeſtueuſe des belles ſcènes de *Corneille*, l'inimitable *Racine*, les belles épîtres de *Boileau* et ſon art poëtique; le nombre des fables charmantes de *la Fontaine*, quelques opéra de *Quinault*, qu'on n'a jamais pu égaler; et ſurtout ce génie à la fois comique et philoſophe, cet homme qui, en ſon genre, eſt ſi au-deſſus de toute l'antiquité, ce *Molière* dont le *trône eſt vacant*. (*kk*)

(*kk*) Expreſſion pittoreſque et vraie de M. *Chamfort*, dans le diſcours juſtement couronné par l'académie. Quand on emploie une expreſſion neuve et de génie, ce que *Boileau* appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce ſiècle-ci a de beaux côtés, mais il eſt un peu le ſiècle des plagiaires.

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la défense de l'infortuné *Fouquet* par le généreux *Pélisson* à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime *Bossuet*, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre du Télémaque? qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales?* quel homme du monde n'aimera les sermons de *Massillon?* et quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent ces chefs-d'œuvres, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de *Bélisaire*, et des mandemens composés par le révérend père *Patouillet.*

Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de *du Cange?*

S'il est question de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme *Descartes* en géométrie? et malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. *Thomas*, couronné par l'académie française et par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques; mais en est-il beaucoup qui

l'emportent ſur le traité des erreurs des ſens et de l'imagination par *Mallebranche*, excellent commencement d'un ſyſtême qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'hiſtoire : mais on mettra toujours à côté de *Salluſte* la conſpiration de Veniſe par l'abbé de *Saint-Réal.* L'hiſtoire des oracles de *Fontenelle* (perſécuté d'une manière ſi infame par les jéſuites) ne rendit-elle pas de grands ſervices à l'eſprit humain? et ſi vous faites grace aux tourbillons de *Deſcartes*, qui ſont malheureuſement la baſe de la pluralité des mondes, ſi vous ôtez quelques plaiſanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philoſophie avec plus de netteté et d'agrémens que dans ce même livre de la pluralité des mondes; production du ſiècle de *Louis XIV*, dans un goût abſolument nouveau?

Si vous paſſez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la penſée, à l'architecture, à la peinture, à la ſculpture, à la muſique, il faudra toujours mettre au premier rang ce *Perrault*, auteur de la façade du louvre et de la traduction de *Vitruve*, les *Pouſſin*, les *le Brun*, les *le Sueur*, les *Girardon;* il ne faudra pas tourner en ridicule *Lulli* qui, né italien, trouva le ſecret d'inventer le ſeul récitatif qui convînt à la langue françaiſe, et

qui le premier enſeigna la muſique à un peuple qui ne la ſavait pas.

Comment s'eſt-il pu faire que tant d'hommes ſupérieurs dans tant de genres différens aient fleuri tous enſemble dans le même âge? Ce prodige était arrivé trois fois dans l'hiſtoire du monde, et peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux arts pour conſidérer les grands capitaines et les habiles miniſtres ; nous avouerons que la gloire des *Condé*, des *Turenne*, des *Luxembourg*, des *Villars*, ne ſera jamais éclipſée ; nous redirons que le nom des *Colbert* doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, et que nous aimons, ſi on oſe le dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand-homme : mais le temps de *Louis XIV* fut un très-grand ſiècle. A peine notre *Henri IV* eut-il le temps de réparer les brêches de la France, et le ſang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatiſme.

Repaſſons les temps qui ſuivirent le crime épouvantable de ſa mort (uniquement commis par la ſuperſtition,) juſqu'au moment où *Louis XIV* régna par lui-même ; tout fut odieux et funeſte, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant leſquels, ſi j'en excepte les dix belles années

du héros de la France, je ne vois que confuſion, diſcorde, ſédition, guerres civiles, fanatiſme affreux, tyrannie de toute eſpèce, pauvreté, et ignorance. Je ne crois pas que depuis *François II* juſqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un ſeul jour ſans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verſer des larmes, eſt celui de cet adorable *Henri IV*, dont toutes les faibleſſes ſont ſi pardonnables, et dont toutes les vertus ſont ſi héroïques.

Ce ſont donc ces quatre-vingts années dont je parle, qui ſont *funeſtes et déſaſtreuſes*, et non pas le ſiècle de *Louis XIV*, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'hiſtoire de *Louis XIV* que celle des Français : mon principal but a été de rendre juſtice aux hommes célèbres de ce temps illuſtre dont j'ai vu la fin ; mais je n'ai pas dû être injuſte envers celui qui les a tous encouragés. Puiſſe la raiſon, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieilleſſe, me préſerver de ce défaut trop ordinaire d'élever le paſſé aux dépens du préſent ! Je ſais que la philoſophie, les connaiſſances utiles, le véritable eſprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où

j'achève

j'achève de vivre : mais qu'il me ſoit permis de défendre la cauſe d'un ſiècle à qui nous devons tout, et d'un roi qui n'a pas été aſſurément indigne de ſon ſiècle.

Je porte les yeux ſur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la françaiſe depuis 1655 juſqu'à 1704. Je prie tous les hommes ſages et déſintéreſſés de juger ſi un petit nombre d'années très-malheureuſes dans la guerre de la ſucceſſion, doivent flétrir la mémoire de *Louis XIV*. Je leur demande s'il faut juger par les événemens? Je leur demande ſi le feu roi devait priver ſon petit-fils du trône que le roi d'Eſpagne lui avait laiſſé par ſon teſtament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation? *Philippe V* avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe ſont gouvernées, les dernières volontés d'un teſtateur, les acclamations de l'Eſpagne entière; diſons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la ſoutint ſeul avec conſtance pendant pluſieurs années; il la finit heureuſement, après les plus grandes infortunes. C'eſt à lui que le roi d'Eſpagne d'aujourd'hui,

le roi de Naples, le duc de Parme, doivent leurs Etats.

Je n'ai pas juſtifié de même (et DIEU m'en garde) la guerre contre la Hollande, qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'eſt une grande faute ; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de ſe repentir.

Le public en général eſt plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choſes ſans paſſions et ſans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois : elles en avaient certes beſoin. Il choiſit pour cette ſage entrepriſe les magiſtrats les plus éclairés du royaume. Ce n'eſt pas ſa faute s'ils ont conſervé des uſages barbares, et ſi les avis auſſi humains que judicieux du préſident de *Lamoignon* n'ont pas été ſuivis ; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reſte-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de *Louis XIV ?* de trouver des *Lamoignons* qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques perſonnes ne ceſſent depuis pluſieurs années de critiquer l'adminiſtration du célèbre *Colbert*. Il eſt condamné dans plus

de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre ; mais les cenſeurs ſe ſouviennent-ils que le duc de *Sulli* fit la même défenſe depuis 1698 ? Il craignait le tranſport des blés hors du royaume ; il avait fait l'expérience de l'impétuoſité françaiſe, dans qui l'avidité du gain préſent l'emportait ſouvent ſur la prévoyance. Il voyait une nation expoſée à ſouffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'eſpérance d'une nouvelle récolte heureuſe.

Depuis ce temps, la défenſe ſubſiſta toujours juſqu'à l'année 1764, où le conſeil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la ſortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me ſemble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que *Colbert*. Il ne faut pas dire qu'il a ſacrifié la culture des terres à l'eſprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles ſur la marine et ſur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce miniſtre, que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me ſoit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV*.

» *Colbert* arriva au maniement des finances » avec de la ſcience et du génie ; commença, » comme *Sulli*, par arrêter les abus et les » pillages qui étaient énormes. La recette » fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible ; et » par une économie qui tient du prodige, » il augmenta le tréſor du roi en diminuant » les tailles. On voit par l'édit mémorable » de 1664, qu'il y avait tous les ans un » million de ce temps-là, deſtiné à l'encou- » ragement des manufactures et du commerce » maritime. Il négligea ſi peu les campagnes, » abandonnées juſqu'à lui à la rapacité des » traitans, que des négocians anglais s'étant » adreſſés à M. *Colbert de Croiſſi* ſon frère » ambaſſadeur à Londres, pour fournir en » France des beſtiaux d'Irlande et des ſalai- » ſons pour les colonies en 1667, le » contrôleur-général répondit que, depuis » quatre ans, on en avait à revendre aux » étrangers. »

M. de *Forbonnais*, qui a fourni de ſi grandes lumières ſur les finances de la France, cite le même fait ; et il eſt lui-même trop eſtimable pour ne pas eſtimer un *Colbert*.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIEME, page 87, tome XVII, il eſt dit que » ce miniſtre préféra la gloire » d'être pour tous les peuples un modèle

„ de futilités, et de les surpasser dans tous „ les arts d'ostentation, à l'avantage plus „ solide, et toujours sûr, de pourvoir à leurs „ besoins naturels. „

Il est dit „ qu'il n'avait pas les matières „ premières, qu'il en provoqua l'importation „ de toutes ses forces, et prohiba l'expor- „ tation de celles du pays. „

J'aimais l'auteur de cet article; mais j'aime encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture, que, dans un mémoire présenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : *Les principaux objets sont l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre, et celle de mer.* Ce mémoire est public aujourd'hui.

Il est encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il se les donna. Il établit dans les ports, pour le service de la marine, les manufactures et les magasins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut aussi la matière première de la soie, en pressant les plantations des mûriers. Je sais par expérience de quelle prodigieuse utilité est cette entreprise. L'auteur de l'article *Vingtième* ne le savait pas; et je suis en droit de rendre témoignage, en ce point, à la sagesse du ministre.

C'eſt la mode aujourd'hui de dégrader les grands-hommes ; mais ſi les critiques veulent ſe ſouvenir qu'ils doivent aux ſoins infatigables de ce miniſtre, toutes les manufactures qui contribuent à l'aiſance de leur vie, depuis les tapiſſeries des Gobelins juſqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-ſeulement de l'injuſtice à ſe plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me ſemble que *Boileau* avait raiſon, dans ces temps alors heureux, de dire à *Louis XIV* qu'il peindrait. . . . .

Les ſoldats dans la paix doux et laborieux,
Nos artiſans groſſiers rendus induſtrieux,
Et nos voiſins fruſtrés de ces tributs ſerviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à *Louis XIV* et à ſon miniſtre un reproche de l'établiſſement de la compagnie des Indes ; elle n'était pas néceſſaire peut-être du temps de *Henri IV*. On conſommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaiſſait ni café, ni thé, ni tabac, ni curioſités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus ſages. N'accuſons que nous de nos nouveaux

beſoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'Etat qui n'ont été occupés qu'à nous ſatisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Pariſiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeûner de leurs femmes de chambre ; de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fêve âcre, de l'herbe de la Chine, leurs taſſes du Japon, et leur ſucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cents mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez ; et vous l'irez chercher dans la Virginie et chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoiſes aient des engageantes de mouſſeline brodées par les filles des brachmanes, et des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaiſies le beſoin moins imaginaire peut-être des épiceries, et cet ancien proverbe : *Cela eſt cher comme poivre;* proverbe trop bien fondé ſur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent, avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce ſuperflu de nos voiſins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher

nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais des royaumes. Il s'agiſſait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on ſe tranſporte dans ces temps de gloire et d'eſpérance; qu'on juge ſi on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le miniſtère, c'eſt qu'il fut redouté des puiſſances maritimes. Tout établiſſement eſt bon quand vos ennemis en ſont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompenſe que le roi de France dût attendre de ſon invaſion en Hollande; invaſion qu'aſſurément on n'attribuera pas au ſage *Colbert*, mais au ſuperbe et laborieux ennemi de *Colbert*, des Hollandais, et de *Turenne*.

Le miniſtre des finances fut jeté hors de toutes ſes meſures pour cette guerre, par laquelle il fallût faire quatre cents millions de mauvaiſes affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal ſervice.

Ce n'eſt pas lui non plus qui perſécuta les proteſtans. Il ſavait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce,

les

les manufactures, la marine, et même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'Etat. J'ai vu des notes de lui chez M. de *Monmartel*, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureusement l'année de sa mort.

Madame de *Cailus*, nièce de madame de *Maintenon*, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses Souvenirs, *que le roi fut trompé dans cette longue et malheureuse affaire, par ceux en qui ce monarque avait mis sa confiance.* Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite *le Tellier;* on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre, avec trois cents mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'Etat.

On condamne encore ses bâtimens. Cependant la famille royale et toute la cour et les

miniſtres ne ſont logés que par lui, ſoit à Verſailles, ſoit à Fontainebleau, ſoit à Paris même qui déſire depuis *Henri IV* de voir ſes rois ; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'Etat ? Ils ont ſervi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, et à perfectionner tous les arts qui marchent à la ſuite de l'architecture.

L'établiſſement de Saint-Cyr qui ſubſiſte principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en ſoulageant deux cents cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des invalides, ont été les plus beaux de l'Europe, ſans contredit, juſqu'à celui de l'Ecole militaire. (*ll*)

Les faibleſſes et les fautes de *Louis XIV* n'ont pas empêché dom *Uſtaris* de le propoſer pour modèle au gouvernement de l'Eſpagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à ſa mort le tribut d'eſtime qu'ils lui devaient.

Il eſt très-aiſé de gouverner un royaume de ſon cabinet avec une brochure ; mais quand il faut réſiſter à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, et l'affreux hiver de 1709, cela n'eſt pas ſi facile.

(*ll*) C'eſt M. du *Verney* qui inventa l'Ecole militaire ; c'eſt madame de *Pompadour* qui la propoſa. Il faut rendre juſtice ; la gloire eſt le ſeul prix du bien qu'on a fait.

Il n'eſt pas ſi facile non plus de gouverner une compagnie à ſix mille lieues. Il eſt clair que *Louis XIV* en bâtiſſant Pondichéri, et le duc d'*Orléans* en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troiſième. La compagnie, à ſa réſurrection vers 1720, ſous la régence, a commencé ſon commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuſe compagnie hollandaiſe n'avait commencé le ſien, avant ſa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une ſeconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais ſe ſont joints une foule de maux auſſi dangereux; la diſcorde inteſtine, la rapacité, la jalouſie entre les déprédateurs heureux et les malheureux; une autre jalouſie plus furieuſe encore, celle du commandement, qui eſt ſi ſouvent accompagnée de l'inſolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, et des plus fatales impoſtures.

Les vaiſſeaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandiſes que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux ſignés par le menſonge dans l'Inde, et ſoutenus par la corruption en France. Il en

coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madraſs, à un homme d'un rare mérite, à ce *la Bourdonnais*, qui ſeul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général *Lalli*, qui, du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et y rétablir le ſervice, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre : brave homme ſans doute, jacobite juſqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par paſſion : ſa fatale cataſtrophe eſt aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaiſirs ſouvent ridicules, et bientôt oubliés auſſi.

Quel ſut depuis le ſort de la compagnie ? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenſes avec l'impuiſſance de payer, la reſſource inutile des loteries, le déſir et l'incapacité de ſe ſoutenir. Elle avait été la ſeule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années ſans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre ſoulagement produit par ſon commerce.

Tout ce que je ſais, c'eſt que la compagnie anglaiſe partage actuellement cinq et demi pour cent pour les ſix mois courans.

A l'égard de celle de Hollande, c'eſt une grande puiſſance ſouveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première miſe en 1608, après les dépenſes immenſes de l'établiſſement payées ſur les profits.

Maintenant qu'on reproche tant qu'on voudra, au duc d'*Orléans* régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, et à *Louis XIV* de l'avoir fait naître, je dirai : ils ont tous deux fait une belle entrepriſe. Le roi de Danemarck les a imités, et a réuſſi. Les Français ſe ſont mal conduits, et ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer auſſi que la cour de Danemarck n'a point envoyé à Tranquebar de miſſionnaire intrigant, brouillon et voleur, qui ſemât la diſcorde dans les comptoirs, qui en emportât l'argent, et qui en revînt avec onze cents mille francs dans ſa caſſette, après avoir gagné des ames à DIEU, comme a fait notre révérend père *Lavaur* de la compagnie de JESUS.

On ſait aſſez que l'hiſtoire ne doit être ni un panégyrique, ni une ſatire, ni un ouvrage de parti, ni un ſermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai oſé jeter un œil philoſophique ſur la terre entière. J'enviſage encore le ſiècle de *Louis XIV* comme

celui du génie, et le ſiècle préſent comme celui qui raiſonne ſur le génie. J'ai travaillé ſoixante ans à rendre exactement juſtice aux grands-hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompenſe la perſécution et la calomnie. Je ne me ſuis point découragé. La vérité m'a été plus précieuſe que les clameurs injuſtes ne ſont mépriſables. Je ne me défends point; je défends ceux qui ſont morts en ſervant la patrie ou en l'inſtruiſant. Je défends le maréchal de *Villars*, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans ſa familiarité dix années conſécutives dans ma jeuneſſe, mais parce qu'il a ſauvé l'Etat. Un miſérable réfugié affamé oſe, dans ſa démence, imprimer (*mm*) qu'à la bataille de Malplaquet ce général paſſa pour s'être bleſſé légèrement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, et de faire croire qu'il eût été vainqueur ſans ſa bleſſure. Je dois confondre l'infamie abſurde de ce calomniateur.

A-t-il la ſcélérateſſe non moins extravagante d'imputer (*nn*) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grace à mes ſoins peut-être)

(*mm*) Mémoires de *Maintenon*, tome V, page 99.

(*nn*) *Ibid.* tome IV, pages 346 et ſuivantes de l'édition de l'Hiſtoire de *Louis XIV*, falſifiée par lui et chargée de notes infames, chez *Eslinger* à Francfort.

que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond ; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable impoſture.

A-t-il dit (*oo*) que le premier préſident de *Maiſons* (dont le fils, mon ami intime, eſt mort entre mes bras) était premier préſident quand le duc d'*Orléans* fut déclaré régent, et qu'il feſait une cabale contre ce prince ; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magiſtrat ne fut premier préſident, et apprendre au public que, loin de vouloir priver le prince de ſon droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs miniſtres, et contre les hommes du royaume les plus reſpectables. Pourquoi ? parce que ces impoſtures ſe vendent long-temps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres ; parce qu'elles vont à Leipſick, à Berlin, où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Dantzig, à Moſcou, à Jaſſi ; parce que tous ceux qui liſent en Europe, entendent le français juſqu'à des Turcs, nos grands-hommes ayant porté notre langue auſſi loin que l'impératrice de Ruſſie porte ſes armes et ſes lois. Voilà ce qu'on ne ſait pas dans les ſoupers de Paris ;

(*oo*) *Ibid.* tome V, page 228.

on dit : il a tort de relever des ſottiſes ſi mépriſables ; non, il n'a point tort : prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'eſt pas borné à votre quartier ; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, et qu'on doit venger votre patrie, et les grands-hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent hiſtoires modernes ont été compilées ſur des journaux remplis de nouvelles impertinences, ſemblables à ces menſonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces hiſtoires paſſeront pour authentiques. Celui qui conſacrerait ſon travail à prévenir le public contre cette foule d'impoſtures, élèverait un monument utile. Ce ſerait le ſerpent d'airain qui guérirait les morſures des vrais ſerpens. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre eſtimable des *Ephémérides du citoyen*, j'ai dû, à plus forte raiſon, confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens. (*pp*)

(*pp*) C'eſt un nommé *la Beaumelle*, qui écrit de ce ſtyle incorrect, audacieux et violent, qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des petites-maiſons, qui couvrirait de ſon ordure les ſtatues de *Louis XIV* et de *Louis XV ;* tel était ce miſérable. Son vrai nom eſt *Angleviel*, dit *la Beaumelle*, né dans un village des Cévènes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève ; mais bien éloigné de reſſembler aux ſages proteſtans qui, reſpectant les puiſſances et les lois, ſont toujours attachés à leur patrie : il avait été inſcrit à Genève parmi les propoſans qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, ſous le rectorat de M. *Ami de la*

A l'égard des impoſtures contre de ſimples particuliers, d'ordinaire on les néglige, ſans quoi la terre, qui a beſoin d'être cultivée, deviendrait une grande bibliothèque.

ARTICLE XXI.

Sur les diſſentions des égliſes de Pologne. (*)

AVANT de donner au public une idée juſte des différens qui diviſent aujourd'hui la Pologne ; avant de déferer au tribunal du genre-humain la cauſe des diſſidens grecs, romains et proteſtans, il eſt néceſſaire de faire voir premièrement ce que c'eſt que l'Egliſe grecque.

Il faut avouer d'abord que les Egliſes grecque et ſyriaque furent inſtituées les premières, et que l'Orient enſeigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que *Pierre* ait été à Rome ; et nous ſommes sûrs qu'il reſta long-temps en Syrie, et qu'il alla juſqu'à Babylone. *Paul* était de Tarſe en Cilicie. Ses

Rive, et s'était eſſayé à prêcher à l'hôpital pendant une année : il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

(*) Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé ſous le nom de *Bourdillon*, profeſſeur en droit public.

ouvrages ſont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne ſoit grec. Tous les pères des quatre premiers ſiècles, juſqu'à *Jérôme*, ont été grecs, ſyriens ou africains. Preſque tous les rites de la communion romaine atteſtent encore par leurs noms même leur origine grecque ; égliſe, baptême, paraclet, liturgie, litanie, ſymbole, euchariſtie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Egliſe d'Occident eſt la fille de l'Egliſe d'Orient, fille qui dans ſa puiſſance a méconnu ſa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de ſix ſiècles entiers. Tandis qu'*Athénagore*, *Ephrem*, *Juſtin*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, *Cyprien*, *Irénée*, *Athanaſe*, *Euſèbe*, *Jérôme*, *Auguſtin*, rempliſſaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en ſilence ſe bornaient au ſoin d'établir leur troupeau qui croiſſait de jour en jour.

Nous n'avons ſous le nom d'un évêque de Rome que les récognitions de *Clément*. Il eſt prouvé qu'elles ne ſont pas de lui : et ſi elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à ſa mémoire. Ce ſont des conférences de *Clément* avec *Pierre*, *Zachée*, *Barnabé* et *Simon* le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard ;

et *Pierre* devine que ce vieillard eſt de la race de *Céſar;* qu'il épouſa *Mathilde*, dont il eut trois enfans ; que *Clément* eſt le cadet de ces enfans ; ainſi *Clément* eſt reconnu pour être de la maiſon impériale. C'eſt apparemment cette connaiſſance qui a donné le titre au livre ; encore cette rapſodie eſt-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, ſoit grec, ſoit ſyriaque, ou africain, ou italien n'eut certainement d'autre puiſſance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chaſſer les diables ; puiſſance admirable que nous ſommes bien loin de leur conteſter.

Qu'il nous ſoit permis de le dire, ſans offenſer perſonne : ſi l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expreſſes de l'évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ſes diſciples étaient tous égaux, et que JESUS-CHRIST même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-deſſus des autres.

Pour peu qu'on ſoit inſtruit, on ſait que dans le premier ſiècle il n'y eut aucun ſiége épiſcopal particulier. Les apôtres et leurs ſucceſſeurs ſe cachaient tantôt dans un lieu,

tantôt dans un autre ; et certainement lorſqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiſcopal, ni juriſdiction, ni gardes ; et quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais ſuperbe, ſous lequel on eut vu *André* et *Luc* portés pompeuſement comme des ſouverains.

Dès le ſecond ſiècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens, et conſéquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que les autres : étant plus riches, ils eurent plus de crédit et de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la ſupériorité, c'était aſſurément l'évêque de Jéruſalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, ſelon l'opinion vulgaire, avait ſuccédé à St *Jacques* le propre frère de JESUS-CHRIST. Jéruſalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un ſupplice cruel ; il était reçu que *Jacques* ſon frère y avait été lapidé. *Marie* mère de DIEU y était morte. *Joſeph* ſon mari était enterré dans le pays. Tous les myſtères du chriſtianiſme s'y étaient opérés. Jéruſalem était la ville ſainte qui devait reparaître dans toute ſa gloire pendant mille

années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable !

Mais, lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modela sur le politique. Les évêques appellèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu ; on donna ce titre aux évêques de Constantinople et de Rome, qui étaient deux villes impériales ; à ceux d'Alexandrie et d'Antioche, qui étaient encore deux considérables métropoles ; et enfin à celui de Jérusalem qu'on n'osa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors *Elia*, fut presque dépeuplée et située dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes ; mais ne tirant alors quelque argent que des pélerinages peu fréquens des chrétiens, le district de ce patriarche fut très-peu de chose. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juridiction temporelle. On n'en trouve aucun

exemple que dans la ſubverſion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea lorſque *Pepin* d'Auſtraſie, premier domeſtique d'un prince franc nommé *Childeric*, ſe lia avec le pape *Zacharie*, et enſuite avec le pape *Etienne II*, pour rendre ſon uſurpation reſpectable aux peuples. Il ſe fit ſacrer à Saint-Denis en France par ce même pape *Etienne :* en récompenſe, cet uſurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des uſurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra ſans peine que cette grandeur n'eſt pas des temps apoſtoliques. Auſſi fut-elle ſignalée par le meurtre et par le carnage, peu de temps après, ſous le pape *Etienne III.* Le clergé romain, partagé en deux partis, inonda de ſang la chaire de bois dans laquelle on prétend que St *Pierre* avait prêché au peuple romain. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable que du temps de l'empereur *Tibère* un galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'eſt vraiſemblable qu'un grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du temps d'*Etienne III*, une chaire de bois; et elle fut entourée de cadavres ſanglans.

Lorſque *Charlemagne* partit de la Germanie pour uſurper la Lombardie; lorſqu'il eut privé

ſes neveux de l'héritage de leur père *Pepin*; lorſqu'il eut enfermé en priſon ſes enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis; lorſque ſes ſuccès eurent couronné ce crime; lorſqu'il ſe fut fait reconnaître empereur dans Rome ; il donna encore de nouvelles ſeigneuries au pape *Léon III*, qui lui mit dans l'égliſe de Saint-Pierre une couronne d'or ſur la tête, et un manteau de pourpre ſur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape *Léon III*, encore ſujet des empereurs réſidans à Conſtantinople, n'oſa pas ſacrer un allemand; tant ce vieux reſpect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus; mais elle était réputée ſainte, et on n'oſait la faire. La faibleſſe ſe joignait à l'audace de l'eſprit; qui ſouvent n'oſe franchir la ſeconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome; mais dans la décadence de ſa maiſon, le peuple romain reprit un peu ſa liberté, et la diſputa toujours contre l'évêque, contre la maiſon de *Toſcanelle*, contre les *Gui de Spolète*, contre les *Bérenger*, et d'autres tyrans; juſqu'à ce qu'enfin l'imprudent *Octavien Sporco*, qui le premier changea ſon nom à ſon avénement au pontificat, appela *Othon de Saxe* en Italie. Ce *Sporco* eſt connu ſous le nom de *Jean XII*. Il était fils de cette fameuſe *Maroſie* qui avait

fait pape ſon bâtard *Jean XI*, né de ſon inceſte avec le pape *Sergius III.*

Jean XII était patrice de Rome, ainſi qu'*Alberic* ſon père dernier mari de *Maroſie.* Ils tenaient cette dignité de l'empereur *Conſtantin Porphyrogenète ;* preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaiſſaient toujours les empereurs grecs pour les vrais ſucceſſeurs des *Céſars :* mais dans leurs troubles, ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, et ſe donnaient tour à tour pluſieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On ſait comment le roi d'Allemagne *Othon*, appelé à Rome par *Jean XII*, et enſuite trahi par lui, le fit dépoſer pour ſes crimes. Le procès-verbal exiſte ; il fait frémir.

Tous les papes ſes ſucceſſeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands ſur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, et juſqu'aux Sarrazins mêmes. Ils ne furent puiſſans que par l'intrigue et par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils ſurent établir, et dont ils ſurent toujours profiter.

Grégoire VII, qui, à la faveur de cette opinion, et ſurtout des fauſſes décrétales, marcha ſur les têtes des empereurs et des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la ſouveraineté

de

de cette ville que lorſqu'ils ſe furent emparés du Môle d'Adrien, appelé depuis Saint-Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le repréſentaient.

La vraie puiſſance des papes et celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne et l'anarchie, vers le temps de l'élection de *Rodolphe de Habsbourg* à l'empire : ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement ſouverains.

Jamais rien de ſemblable ne s'eſt vu dans l'Egliſe grecque. Elle fut toujours ſoumiſe aux empereurs, juſqu'au dernier *Conſtantin ;* et dans le vaſte empire de Ruſſie, elle eſt entièrement dépendante du pouvoir ſuprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la diſtinction des deux puiſſances ; l'autel eſt ſubordonné au trône ; et ces mots même *les deux puiſſances* y ſont un crime de lèſe-majeſté. Cette heureuſe ſubordination eſt la ſeule digue qu'on ait pu oppoſer aux querelles théologiques, et aux torrens de ſang que ces querelles ont fait répandre dans les Egliſes d'Occident, depuis l'aſſaſſinat de *Priſcillien* juſqu'à nos jours.

Perſonne n'ignore comme au ſeizième ſiècle la moitié de l'Europe, laſſée des crimes d'*Alexandre VI*, de l'ambition de *Jules II*, des extorſions de *Léon X*, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des ſuperſtitions

et des friponneries de tant de moines, ſecoua enfin le joug appeſanti depuis long-temps. Les Grecs avaient enſeigné l'Egliſe d'Occident, les proteſtans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui diviſent les grecs, les romains, les évangéliques, les réformés, et d'autres communions. Je laiſſe ce ſoin à ceux qui ſont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être ſans doute pour bien ſavoir ſi le S^t Eſprit procède par ſpiration du Père et du Fils, ou du Fils ſeulement, lequel fils étant engendré et n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puiſſe apprendre clairement aux ſaints comment on mange le fils en corps et en ame dans un pain qui eſt anéanti, ſans manger ni le Père, ni le S^t Eſprit; ou comment le corps et l'ame de JESUS ſont incorporés au pain; ou comment on mange JESUS par la foi. Ces queſtions ſont ſi divines, qu'elles ne devraient point mettre la diſcorde entre ceux qui ne ſont qu'hommes; et qui doivent ſe borner à vivre en frères, et à cultiver la raiſon et la juſtice, ſans ſe perſécuter pour des myſtères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oſerais dire, en reſpectant les évêques de toutes les communions, c'eſt que ceux qui iraient à pied, de leur maiſon à l'égliſe, prêcher la charité et la concorde,

reſſembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une meſſe en muſique en quatre parties, entourés de hallebardiers et de mouſquetaires, et qui ne ſortiraient de l'égliſe qu'au ſon des tambours et des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner ſi celui qui naquit dans une étable entre un bœuf et un âne, qui vécut et qui mourut dans l'indigence, ſe plaît plus à la pompe et aux richeſſes de ſes miniſtres, qu'à leur pauvreté et à leur ſimplicité. Nous ne ſommes plus au temps des apôtres; mais nous ſommes toujours au temps des citoyens : il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des lois ſolemnelles, de la foi des ſermens, de l'intérêt du genre-humain. Tout cela exiſtait avant qu'il y eût des prélats, et exiſtera encore ſi jamais (ce qu'à DIEU ne plaiſe) on a le malheur de ſe paſſer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les ſectes peuvent s'éteindre; le droit des gens eſt éternel.

FAIT.

LA religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière et pauvre. Le zèle des miſſionnaires la reſpecta. La Pologne, proprement dite, ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième ſiècle.

Boleſlas, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien ; et il ſignala ſon chriſtianiſme en feſant crever les yeux au roi de Bohème.

Le grand-duché de Lithuanie, vaſte pays qui fait preſque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième ſiècle, après que *Jagellon*, grand-duc de Lithuanie, eut épouſé la princeſſe *Edvige* au quatorzième, en 1387, à condition qu'il ferait de la religion de la princeſſe, et que la Lithuanie ſerait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fuſſent chrétiens. Ils adoraient DIEU ſous d'autres noms, d'autres emblêmes, d'autres rites ; on les appelait *païens*. La grace de JESUS-CHRIST qui eſt venu pour tout le monde, leur avait été refuſée, ainſi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu ; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles ; du moins c'eſt ainſi qu'on penſe à Rome, ou ce qu'on feint d'y penſer. Cette idée eſt grande : tu feras puni à jamais ſi tu ne penſes pas ſur le bord du Volga ou du Gange comme je penſe ſur le bord de l'Anio. On ne peut porter ſes vues plus haut et plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au ſeizième ſiècle. L'héréſie pénétra

chez eux ; et comme l'héréſie damne les hommes encore plus que le paganiſme, le ſalut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques ſe diſaient enfans de la primitive Egliſe, et on les appelait *novateurs ;* ainſi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de grecs d'Orient. Ces grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, et annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité auſſi damnés que les évangéliques et les réformés ; mais enfin ils l'étaient, puiſqu'ils ne reconnaiſſaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il eſt à remarquer que ces provinces grecques, et la Pologne proprement dite, et la Lithuanie, et la Ruſſie ſa voiſine, avaient été converties par des dames, ainſi que la Hongrie et l'Angleterre. Cette origine devait faire eſpérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces et faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne ſont puiſſans ; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varſovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand-inquiſiteur, et ſon tribunal était

très-redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés, et les unitaires qui ſurvinrent, tout fut perſécuté. *Contrains-les d'entrer* fut employé dans toute ſa rigueur. C'eſt une choſe admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'eſt dans l'évangile qu'une invitation preſſante à ſouper, ait toujours ſervi de prétexte à l'Egliſe romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion proteſtante ; et par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active et paſſive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, et même du paradis ; mais elle ne doit pas s'étendre ſur les effets civils. Un prince de l'Empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en ſerait pas moins prince de l'Empire. On peut juger, par cette ſeule oppreſſion, combien les diſſidens étaient vexés par les tribunaux eccléſiaſtiques ; il ſuffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigiſmond Auguſte, le dernier des *Jagellons*, fit ceſſer ce dévot ſcandale. Sa probité lui perſuada qu'il ne faut perſécuter perſonne pour la religion. Il ſe ſouvint que JESUS-CHRIST avait enſeigné, et non opprimé. Il comprit que

l'oppreſſion ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentilshommes égaux: il fit plus, dans la diète ſolemnelle de Vilna, le 16 juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cauſe de religion.* Voici les paroles eſſentielles de cette loi devenue fondamentale.

» A compter depuis ce jour, non-ſeulement » les nobles et ſeigneurs avec leurs deſcendans » qui appartiennent à la communion romaine, » et dont les ancêtres ont obtenu auſſi des » lettres de nobleſſe dans le royaume de » Pologne, mais encore en général tous ceux » qui ſont de l'ordre équeſtre et des nobles, » ſoit lithuaniens, ſoit ruſſes d'origine, *pourvu* » *qu'ils faſſent profeſſion du chriſtianiſme*, quand » même leurs ancêtres n'auraient pas acquis » les droits de nobleſſe dans le royaume de » Pologne, doivent jouir dans toute l'étendue » du royaume de tous les priviléges, libertés, » et droits de nobleſſe, à eux accordés, et » en jouir à perpétuité en commun.

» On admettra aux dignités du ſénat et » de la couronne, à toutes les charges nobles, » non-ſeulement ceux qui appartiennent à » l'Egliſe romaine, mais auſſi tous ceux qui » ſont de l'ordre équeſtre, pourvu qu'ils » ſoient chrétiens. . . . . nul ne ſera exclu, » pourvu qu'il ſoit chrétien. »

La diète de Grodno, en 1568, confirma ſolemnellement ces ſtatuts; elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était poſſible, encore plus claire, ces mots eſſentiels, *de quelque communion ou confeſſion que l'on ſoit.*

Enfin dans la diète d'union encore plus célèbre, tenue à Lublin, en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne, on renouvella, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, et qui devait ſervir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de *Sigiſmond Auguſte*, ce héros de la tolérance, la république entière, confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait ſerment de maintenir cette paix des chrétiens. *Henri de Valois*, trop accuſé d'avoir eu part aux maſſacres de la Saint-Barthelemi, ne balança pas à jurer *devant le* DIEU *tout-puiſſant, de maintenir les droits des diſſidens;* ce ſerment de *Henri de Valois* ſervit de modèle à ſes ſucceſſeurs. *Etienne* ne lui ſuccéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale et ſacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'eſt

C'eſt ainſi qu'après l'union de l'Angleterre et de l'Ecoſſe, les pairs d'Ecoſſe presbytériens ont eu ſéance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainſi l'évêché d'Oſnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain; ainſi dans pluſieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs pſaumes dès que le curé catholique a dit ſa meſſe; ainſi les chambres de Vetzlar et de Vienne ont des aſſeſſeurs luthériens; ainſi les réformés de France étaient ducs et pairs, et généraux des armées ſous le grand *Henri IV;* et l'on peut croire que le DIEU de miſéricorde et de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ſes enfans lui adreſſaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne, nommé auſſi *Sigiſmond*, de la race de *Guſtave Vaſa*, voulut enfin détruire ce que le grand *Sigiſmond*, le dernier des *Jagellons*, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne et de Suède; mais il fut dépoſé en Suède par les états aſſemblés, en 1592; et malheureuſement la religion catholique romaine lui attira cette diſgrace. Les états du royaume élurent ſon frère *Charles*, qui avait pour lui le cœur des ſoldats et la confeſſion d'Augsbourg.

Sigiſmond ſe vengea en Pologne du catholiciſme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jéſuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put, à la vérité, révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois et de diètes; mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités, données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas; on les vexa par une perſécution ſourde et lente; et ſi on les tolérait, on leur fit ſentir bientôt qu'on ne les tolèrerait plus, dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même ſerment que leurs prédéceſſeurs. *Ladiſlas VI*, fils de *Sigiſmond* le ſuédois, n'oſa s'en diſpenſer. Son frère *Jean Caſimir*, quoiqu'il eût d'abord été jéſuite, et enſuite cardinal, fut obligé de s'y ſoumettre : tant le reſpect extérieur pour les lois reçues, a de force ſur les hommes.

Michel Vieſnovisky, l'illuſtre *Jean Sobiesky*, vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe *Auguſte*, ayant renoncé à la religion évangélique de ſes pères pour

acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaiſir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne ſa religion pour un ſceptre, ſemble avoir toujours beſoin, et qui aſſurait la liberté et les droits de ſes anciens frères.

L'Europe ſait combien ſon règne fut malheureux; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, et rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains, et leurs adhérens crurent ſe venger du roi de Suède *Charles XII*, en perſécutant les polonais évangéliques dont il avait été le protecteur: ils en trouvèrent l'occaſion l'année 1717, dans une diète toute compoſée de nonces de leur parti : ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop ſacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformiſtes le libre exercice de leur religion que dans leurs égliſes précédemment bâties ; et on alla même juſqu'a prononcer des peines pécuniaires, la priſon, le banniſſement, contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clauſe d'oppreſſion ne paſſa qu'avec une extrême difficulté. Pluſieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, et plus touchés des droits de l'humanité que des avantages

de leur parti, eurent la gloire de s'y oppoſer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne ſongeait pas qu'en ſe vengeant du luthérien *Charles XII* ſon ennemi, elle inſultait le grec *Pierre le grand* ſon protecteur. Enfin la loi paſſa en partie; mais le roi *Auguſte* la détruiſit en la ſignant. Il donna un diplome le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainſi:

» Quant à la religion des diſſidens, afin » qu'ils ne penſent point que la communion » de la nobleſſe, leur égalité, et leur paix, » aient été léſées par les articles inſérés dans » le nouveau traité, nous déclarons que ces » articles inſérés dans le traité ne doivent » déroger en aucune manière aux confédé- » rations des années 1573, 1632, 1648, » 1669, 1674, 1697, et à nos *pacta con-* » *venta*, en tant qu'elles ſont utiles aux diſ- » ſidens dans la religion. Nous conſervons » leſdits diſſidens en fait de religion, dans » leurs libertés énoncées dans toutes ces con- » fédérations, ſelon leur teneur, (laquelle » doit être tenue pour inſérée et imprimée » ici;) et nous voulons qu'ils ſoient con- » ſervés par tous les états, officiers, et tribu- » naux. En foi de quoi nous avons ordonné » de munir ces préſentes ſignées de notre » main, et ſcellées du ſceau du royaume.

» Donné à Varſovie le 3 février 1717, et le » 20 de notre règne. »

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée et abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta ſur le plus faible ; la violence ſe donna carrière. Il eſt vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendre toute une province du temps des Albigeois ; on ne détruiſit point vingt-quatre villages inondés du ſang de leurs habitans, comme à Mérindol et à Cabrières. Les roues et les gibets ne furent point d'abord dreſſés dans les places publiques contre les grecs et les proteſtans, comme ils le furent en France ſous *Henri II.* On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les maſſacres de la Saint-Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des vallées du Piémont. Les torrens de ſang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre, pour la cauſe d'un DIEU de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté et la vie. Quand les premiers coups ſont une fois portés, on ne ſait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatiſme a produites, ſont perdus pour la poſtérité ; les eſprits de ſang-froid les déteſtent, et les eſprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des égliſes, des écoles, des hôpitaux de diſſidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes, et pour leurs communions, tandis que deux cents cinquante ſynagogues juives chantaient leurs pſaumes hébraïques ſans bourſe délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de *Pietrosky*, fut chaſſé de la chambre; uniquement parce qu'il était diſſident. Le capitaine *Keler*, accuſé par l'avocat *Vindeleusky* d'avoir ſoutenu contre lui la religion proteſtante, eut la tête tranchée à Petekou comme blaſphémateur. Le bourgeois *Hébers* fut condamné à la corde ſur la même accuſation. Le gentilhomme *Rosbiky* fut obligé de ſortir des terres de la république. Le gentilhomme *Unrug* avait écrit quelques remarques et quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola ſon porte-feuille; et ſur cet effet volé, ſur des écrits qui n'étaient pas publics, ſur l'énoncé de ſes opinions permiſes par les lois, ſur le ſecret de la conſcience tracée de ſa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout ſon bien pour faire caſſer cette exécrable ſentence.

Enfin, en 1724, l'exécution ſanglante de Thorn renouvela les anciennes calamités qui avaient ſouillé le chriſtianiſme dans tant d'autres Etats. Quelques malheureux écoliers

des jéſuites, et quelques bourgeois proteſtans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collége des jéſuites, mais ſans effuſion de ſang; on emporta quelques images de leurs ſaints, et malheureuſement une image de la Vierge, qui fut jetée dans la boue.

Il eſt certain que les écoliers des jéſuites, ayant été les agreſſeurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jéſuites, et ſurtout celle de la Sainte Vierge. Les proteſtans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, et aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la Vierge *Marie* eſt très-reſpectable; mais le ſang des hommes l'eſt auſſi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique eſt une très-grande faute; elle eſt moindre dans un proteſtant, qui n'admet point le culte des images.

Les jéſuites demandèrent vengeance au nom de DIEU et de ſa mère; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puiſſances voiſines. La cour aſſeſſoriale, à laquelle le chancelier préſide, jugea cette cauſe. Un jéſuite y plaida contre la ville de Thorn; l'arrêt fut porté tel que les jéſuites le déſiraient. Le préſident *Roſner*, accuſé de ne s'être pas

aſſez oppoſé au tumulte, fut décapité malgré les priviléges de ſa charge. Quelques aſſeſſeurs et d'autres principaux bourgeois, périrent par le même ſupplice. Deux artiſans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des aſſaſſins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette ſcience cependant n'eſt pas moins néceſſaire que celle de *Copernic*, qui découvrit dans Thorn le vrai ſyſtême de l'univers, et qui prouva que notre terre, ſouvent ſi mal gouvernée et aſſiégée de tant de malheurs, roule autour du ſoleil dans ſon orbite immenſe.

La Pologne ſemblait donc deſtinée à ſubir le ſort de tant d'autres Etats que les querelles de religion ont dévaſtés.

Un miniſtre évangélique, nommé *Mokzulky*, fut tué impunément en 1753, dans un grand chemin, par le curé de Birze; voilà déjà une hoſtilité de l'égliſe militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, aſſomma à coups de bâton le prédicant *Jaugel*, à la porte d'un malade qu'il allait conſoler.

Le Curé de la paroiſſe de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le miniſtre, renverſa le cercueil, et fit jeter le corps à la voierie.

En 1765, pluſieurs jéſuites avec d'autres moines, voulurent changer les grecs en romains

à Mſcziſlau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâtons les pères et les mères de mener les enfans dans les égliſes. Soixante et dix gentilshommes s'y opposèrent ; les miſſionnaires ſe battirent contre eux. Les gentilshommes furent traités comme des ſacriléges ; ils furent condamnés à la mort, et ne ſauvèrent leur vie qu'en allant à l'égliſe des jéſuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoiſie, on raya du corps des métiers, les bourgeois et les artiſans qui n'allaient pas à la meſſe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes diſſidens, que les droits de la naiſſance et les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur, tant de perſécutions, tant d'infractions des lois, ont enfin reveillé des gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'aſſemblèrent, ils invoquèrent les lois de leur patrie, et les puiſſances garantes de ces lois.

Il faut ſavoir que leurs droits avaient été ſolemnellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, et particulièrement par l'électeur de Brandebourg, dans le traité d'Oliva, en 1660. Ils l'avaient été plus expreſſément encore par la Ruſſie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire

ruſſe. La religion grecque eſt nommée la *religion orthodoxe* dans les *inſtrumens* ſignés par le grand *Sobiesky*.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus ſacré ſur la terre, les ſermens de leurs pères, ceux des princes garans, les lois de leur patrie, et les lois de toutes les nations.

Ils s'adreſsèrent à la fois à l'impératrice de Ruſſie *Catherine II*, à la Suède, au Danemarck, à la Pruſſe. Ils implorèrent leur interceſſion. C'était un bel exemple dans des gentilshommes, accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'état le ſabre à la main, d'implorer le droit public contre la perſécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi *Staniſlas Poniatowski*, fils de ce célèbre comte *Poniatowski* ſi connu dans les guerres de Suède, élu du conſentement unanime de ſes compatriotes, ne démentit pas, dans cette affaire délicate, l'idée que l'Europe avait de ſa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur et la gloire de ſon pays, tolérant par humanité et par principe, religieux ſans ſuperſtition, citoyen ſur le trône, homme éclairé, et homme d'eſprit, il propoſa des tempéramens qui pouvaient mettre en ſureté tous les droits de la religion catholique romaine, et ceux des autres communions. La plupart des

évêques et de leurs partisans opposèrent le zèle de la maison de DIEU au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le temps put concilier ces deux zèles.

Cependant, les gentilshommes dissidens se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On vit, le 20 mars 1767, près de quatre cents gentilshommes demander justice par un mémoire signé d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du sang que les jésuites avaient fait répandre. D'autres confédérations se formaient déjà en plus grand nombre, et surtout dans la Lithuanie, où il se fit vingt-quatre confédérations. Toutes ensemble formèrent un corps respectable. La substance de leurs manifestes contenait » qu'ils » étaient hommes, citoyens, nobles, membres » de la législation, et persécutés; que la reli- » gion n'a rien de commun avec l'Etat; qu'elle » est de DIEU à l'homme, et non pas du » citoyen au citoyen; que la funeste coutume » de mêler DIEU aux affaires purement » humaines a enfanglanté l'Europe depuis » *Constantin;* qu'il doit en être dans les diètes » et dans le sénat comme dans les batailles, » où l'on ne demande point à un capitaine » qui marche aux ennemis de quelle religion » il est; qu'il suffit que le noble soit brave au » combat, et juste au conseil; qu'ils sont tous

» nés libres, et que la liberté de conſcience » eſt la première des libertés, ſans laquelle » celui qu'on appelle *libre* ſerait eſclave ; » qu'on doit juger d'un homme non par ſes » dogmes, mais par ſa conduite ; non par ce » qu'il penſe, mais par ce qu'il fait ; et » qu'enfin l'évangile, qui ordonne d'obéir » aux puiſſances païennes, n'ordonne certai- » nement pas de dépouiller les légiſlateurs » chrétiens de leurs droits, ſous prétexte qu'ils » ſont autrement chrétiens qu'on ne l'eſt à » Rome. » Ils fortifiaient toutes ces raiſons par la ſanction des lois, et par les garanties protectrices de ces lois ſacrées.

On ne leur oppoſa qu'une ſeule raiſon, c'eſt qu'ils réclamaient l'égalité, et que bientôt ils affecteraient la ſupériorité ; qu'ils étaient mécontens, et qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuſe. Ils répondaient : nous ne l'avons pas troublée pendant cent années : mécontens nous ſommes vos ennemis ; contens nous ſommes vos défenſeurs.

Les puiſſances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur parti, et écrivaient des lettres preſſantes en leur faveur. Le roi de Pruſſe ſe déclarait pour eux. Sa recommandation était puiſſante, et devait avoir plus d'effet que celle de la Suède, ſur les eſprits, puiſqu'il

donnait dans ſes Etats des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. (*) Il feſait bâtir une égliſe aux catholiques romains de Berlin ſans les craindre, ſachant bien qu'un prince victorieux, philoſophe et armé, n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemarck, né bienfeſant, et ſon ſage miniſtère parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne ſe ſignala avec autant de grandeur et d'efficace que l'impératrice de Ruſſie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, et elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les diſſidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée ruſſe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de diſcipline que n'en eurent jamais les troupes polonaiſes. Il n'y a pas eu le plus léger déſordre. Elle enrichiſſait le pays au lieu de le dévaſter; elle n'était là que pour protéger la tolérance : il fallait que ces troupes étrangères donnaſſent l'exemple de la ſageſſe; et elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète aſſemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne

(*) Elle les a donnés depuis.

conſidérait pas que le vaſte empire de Ruſſie, qui contient onze cents cinquante mille lieues quarrées, et qui eſt plus grand que ne fut jamais l'empire romain, n'a pas beſoin de terrains nouveaux, mais d'hommes, de lois, d'arts, et d'induſtrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établiſſant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts néceſſaires. Elle lui donnait des lois en formant un code univerſel pour ſes provinces qui touchent à la Suède et à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immenſe ſe peupler, s'enrichir, en ouvrant ſon ſein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits Etats ſe privaient de leurs ſujets par l'aveuglement d'un faux zèle ; tandis que, ſans citer d'autres provinces, les ſeuls émigrans de Saltzbourg avaient laiſſé leur patrie déſerte.

Le ſyſtême de la tolérance a fait des progrès rapides dans le nord, depuis le Rhin juſqu'à la mer Glaciale, parce que la raiſon y a été écoutée, parce qu'il eſt permis de penſer et de lire. On a connu dans cette vaſte partie du monde que toutes les manières de ſervir DIEU peuvent s'accorder avec le ſervice de l'Etat. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des *Scipions* juſqu'à celui des

Trajans. Aucun potentat n'a plus ſuivi cette maxime que *Catherine II*. Non-ſeulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ſes voiſins. Cette gloire eſt unique. Les faſtes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples conſidérables pour leur dire : Vivez juſtes et paiſibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier ſon empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il ſuffiſait de fomenter les troubles au lieu de les apaiſer. Elle n'avait qu'à laiſſer opprimer les grecs, les évangéliques et les réformés ; ils ſeraient venus en foule dans ſes états. C'eſt tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup; et les beaux arts, l'eſprit, les plaiſirs, les ſpectacles, les fêtes, qui rendaient la cour de *Catherine II* la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire et un ſiècle nouveau, et l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Ruſſie feſait naître chez elle les lois et les plaiſirs, la diſcorde, ſous le maſque de la religion, bouleverſa la Pologne ; les plus ardens catholiques, ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'Egliſe des Turcs contre la grecque et

la proteſtante. L'Egliſe turque marcha ſur la frontière avec l'étendard de *Mahomet ;* mais *Mahomet* fut battu pendant quatre années de ſuite par St *Nicolas* patron des Ruſſes, ſur terre et ſur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, et brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut ſans doute plus de héros ruſſes dans cette guerre qu'on n'en ſuppoſa dans celle de Troie. L'hiſtoire l'emporta ſur la fable. Ce fut un beau ſpectacle que ce peuple naiſſant, qui ſeul écraſait partout la grandeur ottomane ſi long-temps victorieuſe de l'Europe réunie, et qui feſait revivre les vertus des *Miltiades*, lorſque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaiſe oppoſée à ſon roi n'eut d'autre reſſource que l'intrigue ; et comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux aſſaſſinats.

A quelques lieues de Varſovie eſt une Notre-Dame, auſſi en vogue dans le Nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette ſtatue que les conjurés s'engagèrent par ſerment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de JESUS et de ſa mère. Après ce ſerment, ils allèrent ſe cacher dans Varſovie chez des moines, et n'en ſortirent que pour accomplir leur promeſſe à la Vierge. Le

carroſſe

caroſſe du roi fut entouré, pluſieurs domeſtiques tués aux portières, le roi bleſſé de coups de ſabre, et effleuré de coups de fuſil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des aſſaſſins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre ſacré, ne fut que lâche et inutile.

La ſuite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que *Staniſlas Leczinsky* avait prédit. L'impératrice-reine de Hongrie *Marie-Thérèſe*, l'impératrice *Catherine II*, *Fréderic le grand*, roi de Pruſſe, firent valoir les droits qu'ils réclamaient ſur trois provinces polonaiſes; ils s'en emparèrent; on n'oſa s'y oppoſer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

ARTICLE XXIII.

De la mort de Louis XV, et de la fatalité.

LOUIS XV, a été le ſeul roi de France, qui ſoit mort de cette funeſte maladie nommée *variole*, ou *petite vérole*. Il a été le ſeul ſur dix mille perſonnes qui en ait été attaqué deux fois; car on aſſure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'eſt encore un événement non moins unique, que ce venin l'ait comme choiſi au

milieu de toute ſa cour, pour le faire périr à l'âge de ſoixante et quatre ans, dans le temps que perſonne n'en éprouvait la moindre atteinte ni dans le château, ni dans la ville de Verſailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième eſt la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il eſt mort.

Il avait rencontré à la chaſſe un enterrement ; il s'en approcha, et demanda qui on allait enſevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille, morte de la petite vérole.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impreſſion ; mais depuis ce moment, ſon teint ſembla un peu obſcurci ; et deux jours après, ſon chirurgien dentiſte nommé *Bourdet*, homme très-expérimenté, en examinant ſes gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuſe ; il en avertit un miniſtre d'Etat. Sa remarque fut négligée ; bientôt cette maladie ſe déclara, et le roi mourut.

Il eſt à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite vérole volante, qui n'eſt pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre-humain eſt ſi énorme que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en eſt des maux du corps comme de ceux de l'ame : point de langue qui peigne par la parole

toutes ces triſtes nuances. Mais il réſulte de cet exemple que la petite vérole tue, et que l'inoculation ſauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande et ſalutaire leçon à la famille royale, en feſant inoculer ſes enfans. Le duc de Parme fit bientôt après ſur ſon fils une épreuve auſſi heureuſe.

Le roi de Danemarck, et enſuite le roi de Suède et ſes frères, en ſubiſſant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter; et, en aſſurant leur précieuſe vie, ont conſervé celle de la ſixième partie de leurs ſujets.

L'impératrice-reine de Hongrie a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaſte Ruſſie, en eſſayant ſur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à ſon fils unique, en lui donnant la petite vérole de ſon propre ferment, en feſant parcourir tous ſes Etats par des chirurgiens inoculateurs, a ſauvé la vie au quart de ſes peuples, qui mourait auparavant de cette peſte continuelle répandue ſur toute la terre, et plus funeſte en Ruſſie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la ſource de ces grands exemples, l'épouſe du roi d'Angleterre *George II*, en donnant la première cette variole artificielle aux princes ſes enfans, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui ſauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur ſyſtême de la prédeſtination abſolue, et plus encore leur négligence empêchent de ſe préſerver de la peſte, emploient pourtant l'inoculation depuis longtemps pour ſe préſerver de cette autre peſte de la petite vérole. Les Tartares leur ont enſeigné cette méthode qu'ils tenaient de l'Inde; et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorſque le médecin *Mead* (*l*) fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoiſe ſur un des ſujets qu'on lui donna, et elle réuſſit.

Non-ſeulement tout notre hémiſphère conſpire à détruire ce poiſon que les conquérans arabes apportèrent au ſeptième ſiècle de notre ère; mais les anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique, à combattre, par l'inoculation, cette maladie contagieuſe dont les Eſpagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième ſiècle, en échange d'une autre peſte non moins horrible que les compagnons de *Colombo* rapportèrent de ce nouveau monde, lorſqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

Que conclure de ce tableau ſi vrai et ſi funeſte? rois et princes néceſſaires aux peuples,

(*l*) On prononce *Mide*.

ſubiſſez l'inoculation ſi vous aimez la vie; encouragez-là chez vos ſujets ſi vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémiſphère, on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditerranée, dans l'eſpace d'environ huit degrés en latitude et neuf de longitude. Un petit nombre de prud'hommes compoſait, dit-on, la partie la plus ſérieuſe de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on oſait attenter ſur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'aſſemblèrent et raiſonnèrent ainſi : » Souffrirons-nous que nos petits-enfans, qui » ſont tous des étourdis, prétendent échapper » à une maladie dont les grands-pères ont » été en poſſeſſion de mourir depuis dix » ſiècles ? L'antiquité eſt trop reſpectable ; et » cette nouveauté ſerait trop ſcandaleuſe. Il » faut que nos druides fulminent un décret » ſur ce cas de conſcience, et que nous ren- » dions arrêt ſur ce délit. Nous nous ſommes » déjà vigoureuſement oppoſés à la décou- » verte que firent des hérétiques de la cir- » culation du ſang ; nous avons proſcrit » l'émétique qui avait guéri notre pénul- » tième roi ; nous établîmes jadis peine de » mort contre ceux qui ſeraient d'un autre » avis qu'*Ariſtote* ; nous traitâmes l'imprimerie

» de ſortilège. Soutenons notre gloire. Nous » condamnâmes en 1597 à être pendu » quiconque, ayant contracté le mal de » l'Amérique, ne ſortirait pas de la ville » en vingt-quatre heures : feſons pendre le » premier inſolent qui ſe portera bien, après » avoir été inoculé du mal de l'Arabie. »

Un médecin habile leur préſenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que de compte fait il n'était mort que deux perſonnes en Angleterre ſur deux cents mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereuſement malades avant l'opération. Ainſi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaiſe. Meſſieurs les anciens répondirent qu'ils ne ſe mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques perſonnes qui ſe piquaient de métaphyſique firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout eſt arrangé, tout eſt prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel ſouverain de la nature ; et il eſt impoſſible que ces ordres ne ſoient pas immuables, puiſqu'alors l'être éternel ferait ſuppoſé inconſtant et faible. Chaque animal, chaque végétal renfermé dans ſon germe, eſt deſtiné à ſe développer, à croître et à périr dans les inſtans

marqués, comme le ſoleil deſtiné à faire, dans ſon cours, des éclipſes avec les planètes dans le ſeul moment où ces éclipſes doivent arriver; et ſi ces phénomènes étaient produits une ſeconde plus tôt où plus tard, ce ſerait un autre ordre de choſes, un autre univers que celui où nous ſommes. L'homme eſt libre; c'eſt-à-dire, l'homme peut faire ce qu'il veut quand il en a la faculté; mais il ne peut avoir la faculté de s'oppoſer aux décrets éternels du grand être. Ce ſerait en effet s'y oppoſer, ce ſerait les anéantir, ſi on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'inſtant irrévocablement arrêté pour ſa mort.

Donc en voulant, par l'inſertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-ſeulement on tente une choſe impoſſible, mais on ſe rend coupable envers la Providence éternelle.

Il eſt très-aiſé de détruire cet argument, même en convenant qu'il eſt très-juſte dans ſon principe.

Oui, tout eſt lié, tout eſt arrangé, de tout temps et pour jamais; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne; oui, nous ne ſommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand être avait prévu, avait ordonné de toute éternité,

qu'au ſeptième ſiècle la variole viendrait ſe joindre aux autres fléaux qui ſont de la terre un ſéjour de mort. Mais auſſi il avait prévu et ordonné que madame de *Montaigu*, étant ambaſſadrice d'Angleterre au dix-huitième ſiècle à Conſtantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfans ſur le pas des portes, et dans les rues pour quelques aſpres ; ces enfans ſe jouer avec le venin ſalutaire que ces femmes leur inſéraient, et n'en être pas plus malades que l'on n'eſt à cet âge d'une dartre paſſagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à ſon propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à ſon retour à Londres, elle perſuaderait la princeſſe de *Galles* de faire inoculer ſes enfans, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé, eſſayeraient cette épreuve ſur leurs enfans et ſur eux-mêmes, et que par-là ils ſauveraient la vie à preſque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfans, et qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laiſſer aux autres la liberté de mieux croître.

Madame

Madame de *Montaigu* ſe trompait, lorſqu'elle diſait dans ſa trente-unième lettre, de Conſtantinople : » J'écrirais à nos médecins » de Londres, ſi je les croyais aſſez généreux » pour ſacrifier leur intérêt particulier à celui » de l'humanité ; mais je craindrais au con- » traire de m'expoſer à leur reſſentiment qui » eſt dangereux, ſi j'entreprenais de leur en- » lever le revenu qu'ils tirent de la petite » vérole. Mais à mon retour en Angleterre, » j'aurai peut-être aſſez de zèle pour leur » déclarer la guerre. »

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'oppoſaſſent à l'inoculation, ce fut le célèbre *Mead* qui le premier donna la petite vérole aux Anglais, et *Maitland* la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui ſuivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompenſés que s'ils avaient reſſuſcité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile ; elle eſt moins dangereuſe qu'une ſimple ſaignée dans laquelle on riſque de ſe faire piquer un tendon. Une garde-malade, une ſervante, peut inoculer un enfant avec autant de ſureté qu'un docteur en médecine, pourvu que le ſujet ſoit ſain ; et pour un écu on peut ſauver la vie à tous les petits enfans d'un village.

L'impératrice de Ruſſie ſe promena tous les jours en caroſſe après avoir été inoculée. Le grand-maître de ſon artillerie, qui ſubit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans ſon enfance, alla le troiſième jour à la chaſſe. Enfin cette ſouveraine daigna écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de ſe ſauver la vie ſi aiſément et ſi gaiement !*

La Providence avait donc prévu et ordonné que dans un pays auſſi grand que le reſte de l'Europe, cette princeſſe ſerait la première qui vaincrait et qui mépriſerait plus d'un préjugé ridicule ; de même qu'en France M. le duc d'*Orléans* ſerait le premier de la race royale, qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la deſtinée, que les Turcs ſeraient aſſez imbécilles pour ne ſe pas garantir de la peſte par l'établiſſement d'une quarantaine, et aſſez ſages pour ſe préſerver de tous les dangers de la petite vérole.

C'eſt ainſi que cette deſtinée éternelle portait que Mrs *Banck* et *Solander* découvriraient de nos jours un pays immenſe, où les hommes ſe mangent les uns les autres auſſi

communément que nous perſécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris; à cette différence près, que les habitans de cette vaſte contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en ſureté de conſcience, au lieu que les petits calomniateurs, qui ſont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, ſavent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit auſſi dans ce grand livre de la deſtinée que je barbouillerais ce mémoire, qu'il ſerait lu par cinq ou ſix oiſifs qui diraient, il a raiſon; et qu'il ſerait inconnu du reſte du monde.

ARTICLE XXIV.

D'un fait ſingulier concernant la littérature. (*)

COMME le but principal de cet eſſai ſur l'hiſtoire eſt de ſuivre l'eſprit humain dans ſes progrès et dans les obſtacles qu'il rencontre, je dois, après avoir parlé de la diſgrace des jéſuites, ne pas oublier une eſpèce de perſécution qu'eſſuyèrent les gens de lettres. Ils

(*) Cet article était deſtiné à faire partie de l'*Eſſai ſur les mœurs*, &c.

commencent à mériter beaucoup plus d'attention que ces ordres religieux dont nous avons rapporté les querelles. Le corps des gens de lettres eſt très-nombreux ; et ſes membres ſont répandus dans tous les royaumes. Ceux qui ſe diſtinguent par leur ſcience et par la ſupériorité de leur raiſon, gouvernent inſenſiblement les autres, ſans preſque s'en apercevoir, et ſans jouir des prérogatives de cet empire acquis ſur les eſprits ; prérogatives ſi chères aux autres ſociétés établies dans l'Etat. Cette domination ſécrète, que les bons écrivains obtiennent, a toujours révolté ceux qui ont voulu en vain l'uſurper.

Des hommes pleins de génie, et remplis d'une véritable ſcience, qui ne peut ſubſiſter ſans la véritable philoſophie, entreprirent, vers l'an 1752, le *Dictionnaire* immenſe des connaiſſances humaines ; connaiſſances dont quelques-uns d'entre eux ont encore reculé les bornes. L'Europe applaudit à l'entrepriſe, et l'encouragea : ce travail même devint un objet important de commerce.

Pluſieurs volumes avaient déjà paru à la ſatisfaction du public. Les articles ſurtout compoſés par ceux qui préſidaient à l'ouvrage, avaient l'approbation univerſelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en aſſuraient le débit. Les ſouſcripteurs de tous

les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en ſureté ſous la ſauve-garde du ſceau du roi, et ſe flattaient de recevoir ſans difficulté le prix de leurs avances ; car ſi, de la part des auteurs, cet ouvrage était un ſervice gratuit rendu à l'eſprit humain, ce ſervice était entre les ſouſcripteurs et les libraires une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer.

L'envie ſe déchaîna, et arma bientôt le fanatiſme. Ces deux ennemis de la raiſon et des talens, dénoncèrent au parlement de Paris un *Dictionnaire* qui ne ſemblait pas devoir être l'objet d'un procès, et qui d'ailleurs, étant revêtu du ſceau de l'approbation royale, paraiſſait devoir être hors de toute atteinte.

Les jéſuites furent les premiers à pourſuivre, autant qu'ils le purent, ce grand ouvrage ; parce qu'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refuſés. Les jéſuites ne ſe doutaient pas alors qu'ils ſeraient bientôt après proſcrits par ces mêmes parlemens qu'ils voulaient engager ſous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*.

Les janſéniſtes firent ce que les jéſuites avaient voulu faire : ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien conſacrer leurs

travaux à ce *Dictionnaire*, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jéſuites ni pour les janſéniſtes ; et que, s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatiſme.

Ainſi deux partis acharnés l'un contre l'autre ſe réunirent à-peu-près, ſi on peut le dire, comme des voleurs ſuſpendent des querelles pour ravir des dépouilles. Ils prirent le maſque ordinaire de la piété ; ils dénoncèrent pluſieurs articles ; et par un rafinement de méchanceté, dont il n'y avait point eu d'exemple dans les controverſes les plus furieuſes, n'oſant reprendre dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie* des articles qui les effarouchaient, ils accusèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour ; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à deſſein de répandre dans les derniers tomes le poiſon qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainſi contre d'autres articles de la théologie la plus orthodoxe, les croyant compoſés par ceux qu'ils voulaient perdre.

Comment le parlement pouvait-il juger ſept volumes in-folio déjà imprimés, et préjuger ceux qui ne l'étaient pas ? Les accuſateurs remirent leur mémoire entre les mains d'un

avocat-général, qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts et de ſciences que nul homme ne peut embraſſer.

Ce magiſtrat eut le malheur d'en croire les mémoires calomnieux qu'il avait reçus, et de former ſur eux ſon réquiſitoire. Ces mémoires attaquaient ſurtout l'article de l'*Ame*, que l'on croyait compoſé par des philoſophes qu'on voulait rendre ſuſpects. L'article fut dénoncé comme établiſſant le matérialiſme : il ſe trouva qu'il était d'un licencié de ſorbonne, reconnu pour très-orthodoxe ; et que, loin de favoriſer le matérialiſme, il le combattait juſqu'à s'élever même contre le ſentiment de *Locke*, avec plus de piété que de philoſophie. Cette mépriſe ſingulière fut bientôt reconnue du public ; mais ce ne fut qu'après l'arrêt du parlement, qui établit des commiſſaires pour rectifier l'ouvrage, et qui cependant en défendit le débit. Le public n'en eſpéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu, qu'il était perſécuté.

Cette aventure, aſſez remarquable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, et qui ſemble renouveler les arrêts rendus ſur les cathégories d'*Ariſtote*, peut ſervir à faire voir qu'il faut ſe tenir dans ſes bornes, et que la juriſprudence doit laiſſer en paix la philoſophie.

L'Etat eût été heureux s'il n'avait eu que de pareilles querelles. Ce ne ſont pas là des malheurs; ce ſont des inconvéniens. Ces petits embarras mêmes, qui ont leur ſource dans la culture des ſciences, et qui ne peuvent naître dans une nation groſſière, ſont encore l'éloge du ſiècle; il ſerait mieux qu'il pût ſe paſſer de cet éloge.

ARTICLE XXV.

Nouvelles remarques ſur l'hiſtoire, à l'occaſion de l'Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations.

Comme je ne conſidère que les mœurs et l'eſprit des nations dans ces bouleverſemens du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inſéparables des armes, on a vu, en plus d'une occaſion, un eſprit d'humanité et de politeſſe adoucir les horreurs de la guerre. Les Français, priſonniers chez le roi de Pruſſe, ont éprouvé les traitemens les plus doux de la part de ce monarque, et de celle du prince *Henri* ſon frère. Les deux princes de *Brunſwick* ſe ſont ſignalés par leur généroſité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français, ont ſignalé la généroſité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris ; et cette générosité n'a eu d'autre principe que cette philosophie humaine qui commence à pénétrer dans plusieurs Etats, et qui probablement écartera du moins les guerres de religion, si elle ne peut empêcher celles d'une malheureuse politique.

C'est elle qui a multiplié les académies dans tant de royaumes et de républiques ; qui a étendu l'esprit humain en étendant les connaissances ; c'est par ce même esprit qui se communique de proche en proche, que l'on s'est appliqué plus que jamais à l'agriculture, et que les sages ont pensé à rendre la terre plus fertile, tandis que les ambitieux l'ensanglantaient. Enfin, il est à croire que la raison et l'industrie feront toujours de nouveaux progrès ; que les arts utiles prendront des accroissemens ; que parmi les maux qui ont affligé les hommes, les préjugés, qui ne sont pas leur moindre fléau, disparaîtront peu à peu chez tous ceux qui sont à la tête des nations, et que la philosophie, par-tout répandue, consolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'est dans cette vue et dans cette espérance qu'on a donné au public l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. L'humanité l'a dicté, et

la vérité a tenu la plume. Des hommes qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la ſociété, ont accuſé le peintre de cet immenſe tableau, d'avoir peint les crimes, et ſurtout les crimes de religion, avec des couleurs trop ſombres ; d'avoir rendu le fanatiſme exécrable, et la ſuperſtition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à ſe reprocher que de n'en avoir pas aſſez dit ; et les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette hiſtoire était néceſſaire. On voit qu'il y a encore de ces malheureux, attaqués de cette maladie de l'ame, et qui craignent de guérir.

Nous allons répondre à quelques-unes de leurs objections.

Examen de quelques objections contre pluſieurs faits rapportés dans l'Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations.

PREMIERE REMARQUE.

Critiques qui révoltent un ſiècle auſſi éclairé que le nôtre.

Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies, et dans les temps les plus éclairés ; il s'en eſt trouvé un qui a fait un livre aſſez conſidérable, muni d'approbation

et de privilége, pour ſoutenir la vérité de la poſſeſſion des religieuſes de Loudun. Un autre inſenſé vient d'écrire que la Saint-Barthelemi n'avait point été préméditée ; il en excuſe les fureurs ; il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le ſupplice de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague* lui paraît juſte. Mais cet excès de démence ſert même à prouver ce qu'on dit dans cette hiſtoire, que la raiſon humaine s'eſt perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchiſſent ; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux et zélés : aujourd'hui ils inſpirent le mépris et l'horreur.

DEUXIEME REMARQUE.

Examen de la donation de Pepin.

Il y a pluſieurs points d'hiſtoire conteſtés, ſurtout dans le moyen âge ; qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raiſonnable ?

Par exemple, *Eginhard*, ſecrétaire de *Charlemagne*, rapporte que *Pepin offrit l'exarchat à St Pierre :* mais *Charlemagne*, dans ſon teſtament, fait des préſens à ſes villes de Rome et de Ravenne ; donc, puiſque Rome et Ravenne étaient *ſes villes*, le pape n'en était pas ſouverain ; donc il ne faut entendre

par ces mots, *il offrit à St Pierre*, qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuſe; qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puiſque *Pepin* n'en avait aucun ſur l'exarchat.

Devant quel tribunal de juſtice pourrait-on dire : cela eſt à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas ? Ce n'eſt certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui de DIEU. Après tout, c'eſt une diſpute bien vaine ; car ce n'eſt pas ſur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la ſouveraineté de Rome et de Ravenne eſt fondée : la conceſſion de *Rodolphe de Habsbourg* eſt la ſeule qu'on montre à Rome; et c'eſt la plus avantageuſe.

TROISIEME REMARQUE.

Des rois bigames.

UN libelliſte, auſſi mal inſtruit que mal intentionné, prétend que les rois *Clotaire*, *Gontran*, *Chérébert*, *Sigebert*, *Chilpéric*, n'avaient pas plus d'une femme à la fois. Peut-il ignorer que *Clotaire I* épouſa les deux ſœurs *Rugonde* et *Aregonde*, et encore *Gondiuke* ſa belle-ſœur, et encore trois autres femmes ; qu'il en eut preſque toujours trois, et que c'était alors l'uſage des rois francs? Quel homme, un peu verſé dans l'hiſtoire, ne ſait pas que,

quand *Chilpéric* ſon fils épouſa une ſœur de *Brunehaut*, on fit jurer à ſes ambaſſadeurs, que ce roi n'en épouſerait pas d'autres du vivant de ſa femme; ce qui prouvait aſſez que *Chilpéric* n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie ? *Caribert* donna trois indignes rivales à ſa femme *Ingoberge;* et toutes trois eurent le nom d'épouſes. *Gontran* eut dans le même temps *Marcatrude* et *Auſtregile :* apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des ſaints. Il n'y a point d'annaliſte français qui ne convienne que *Dagobert I* épouſa preſque la même année *Nantilde*, *Usfgonde* et *Bertilde*. Cela eſt plus sûr que le trône d'or maſſif qu'on prétend que lui fit St *Eloi*.

QUATRIEME REMARQUE.

Des poſſeſſions et ſortiléges.

L'HISTOIRE moderne eſt plus ſure que l'hiſtoire ancienne; et le tableau de nos faibleſſes, de nos erreurs, de nos ſuperſtitions, eſt auſſi bien plus intéreſſant. C'eſt dans l'hiſtoire de nos propres folies qu'on apprend à être ſage, et non dans les diſcuſſions ténébreuſes d'une vaine antiquité.

On a dit dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* que dans tous les pays où l'on ceſſa d'exorciſer,

on ne vit preſque plus de poſſeſſions ni de ſortiléges. Il eſt vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les poſſeſſions du diable et les ſortiléges ceſſèrent entièrement chez les peuples ſéparés de l'Egliſe romaine.

Telle eſt la faibleſſe de l'eſprit humain, telle eſt la contradiction de ſes penſées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorciſmes chez les réformés, ils admirent quelquefois des poſſeſſions du diable et des ſortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemarck, en Suède, en Poméranie, en Hollande, et ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté de Beker* des relations très-authentiques; vous verrez même que plus d'un miniſtre de l'Evangile a cru ou feint de croire à ces poſſeſſions et à ces ſortiléges, de peur qu'en les rejetant, ils ne ſemblaſſent détruire une partie du chriſtianiſme fondé ſur cette baſe : car, diſaient-ils, puiſque nous convenons tous que le diable nous inſpire des penſées, et que les penſées agiſſent ſur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir ſur nos corps que ſur nos ames? Cette manière de raiſonner pourrait être appliquée aux poſſeſſions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des ſorciers.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir ces queſtions; il nous ſuffit de connaître que la raiſon humaine, en ſe délivrant d'une erreur, en conſerve pluſieurs autres, et s'en forme encore de nouvelles; et que le nombre des ſages eſt bien petit dans les temps même les plus éclairés.

CINQUIEME REMARQUE.

De l'évêque Opas.

LA vérité de l'hiſtoire a obligé de dire que l'évêque de Séville *Opas* fut, avec le comte *Julien*, le premier inſtrument dont ſe ſervirent les Maures pour ſubjuguer l'Eſpagne : c'eſt un fait ſi connu, qu'il eût été auſſi honteux de n'en point parler, qu'il l'eſt de le contredire. L'abrégé chronologique de l'hiſtoire d'Eſpagne appelle l'évêque *Opas le plus mauvais prêtre et le plus mauvais citoyen du royaume.*

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans, ne ſont que ridicules; et cette critique ne mérite pas de réponſe.

SIXIEME REMARQUE.

De Mahomet.

A l'égard de *Mahomet*, il eſt aſſez inutile de ſavoir s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'*Abdol-Motaleb*, et combien de temps il fut ſacteur de la veuve *Cadige* qu'il épouſa depuis. Quelques-uns penſent qu'il ne ſavait ni lire ni écrire ; et cela même augmentait le prodige de ſes ſuccès : ils ſe fondent ſur des paſſages de l'Alcoran, où *Mahomet* s'appelle *prophète ignorant*, où il inſinue qu'il ne ſait pas écrire. Le ſens de ces paſſages eſt probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire et de bien écrire, et que l'ange *Gabriel* l'élevait au-deſſus de lui-même. Il n'eſt guère poſſible qu'un marchand, devenu légiſlateur, qui était poëte et médecin, et qui, avant de mourir, demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne ſût pas ce que ſavaient les enfans de la Mecque.

SEPTIEME REMARQUE.

De Calvin.

Ce qui regarde le chriſtianiſme eſt un point plus délicat ; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien ; il s'en eſt tenu à la fidélité de l'hiſtoire

l'hiſtoire : il a dit les faits ; c'eſt aux lecteurs ſages à porter leur jugement. Si *Calvin* a eu la barbarie de faire expirer *Servet* dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut perſécuter perſonne pour l'opinion de *Servet*, il a bien fallu rapporter cette horreur, ſans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon ; il a bien fallu de même avouer l'ambition, les débauches et les cruautés de pluſieurs pontifes ; ils étaient hommes, et on a écrit l'hiſtoire des hommes : leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

HUITIEME REMARQUE.

De la reine Chriſtine.

En examinant l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* on a vu quelques lettres attribuées à la reine *Chriſtine :* il y en a une au cardinal *Mazarin* au ſujet de l'aſſaſſinat de *Monaldeſchi ;* elle s'exprime ainſi : » Apprenez tous, valets et » maîtres, qu'il m'a plu d'agir ainſi. Je veux » que vous ſachiez que *Chriſtine* ſe ſoucie peu » de votre cour, encore moins de vous. Ma » volonté eſt une loi qu'il faut reſpecter : vous » taire eſt votre devoir. Sachez que *Chriſtine* » eſt reine par-tout où elle eſt.

Cette lettre n'eſt point datée. Si *Chriſtine* l'écrivit, c'était une homicide tombée en

démence. Elle avait beaucoup d'esprit; elle avait eu la gloire de mépriser un trône ; mais elle souilla cette gloire par sa conduite. Si cette lettre est supposée, elle ne peut l'être que par un de ces esclaves abrutis qui ont imaginé qu'une suédoise, parce qu'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire assassiner un italien à Fontainebleau. Non-seulement le devoir du cardinal *Mazarin*, premier ministre, n'était pas de se taire, mais il était de faire sentir l'indignation du roi à *Christine*. Le devoir du procureur-général était de faire informer contre les assassins à gages qui avaient tué un étranger dans une maison royale ; et il fallait peut-être ne renvoyer *Christine* qu'après l'avoir forcée au moins d'assister au supplice des meurtriers payés par elle. Plusieurs hommes justes auraient été d'un avis plus rigoureux.

NEUVIEME REMARQUE.

Du Clergé.

L'AUTEUR de l'*Essai sur les mœurs*, *&c.* n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt; ce n'est point assurément par un esprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'erreur qui publiait que le clergé de France possédait la troisième partie

des revenus de la nation. Que pourrait attendre un ſéculier ſolitaire de la faveur du clergé ? Il a rendu ſeulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenu, et il a rempli ſon devoir en ſecourant l'Etat à proportion de ſes richeſſes. Les évêques de France ont été pour la plupart reſpectables par leur conduite, et leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général, le corps des évêques et des curés a fait autant de bien en Angleterre et en France, que les querelles de religion avaient autrefois cauſé de maux.

DIXIEME REMARQUE.

De la tolérance.

Il paraît que tous les hommes ſages et modérés déſirent aujourd'hui que la tolérance ſoit établie en France comme en Angleterre : ils diſent que cette tolérance peuple un Etat et l'enrichit, et qu'un bon gouvernement prévient les troubles attachés aux diverſes opinions des hommes ; ſurtout lorſque ces opinions, ſouvent abſurdes, ſont tenues en bride par la raiſon ſupérieure des principaux citoyens.

ONZIEME REMARQUE.

Du moliniſme et du janſéniſme.

En parlant du janſéniſme et du moliniſme, on leur a laiſſé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, et on a fait voir que ce qui eſt mépriſable eſt ſouvent dangereux quand il n'eſt pas aſſez mépriſé. Plus les eſprits ſeront convaincus de la fatalité et de l'extravagance de ces diſputes, plus l'Etat ſera tranquille.

On a repréſenté la France heureuſe et malheureuſe; la diſcipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre; les finances tantôt en bon état, tantôt diſſipées; la marine établie et détruite; le commerce floriſſant et dépéri. Telles ſont les viciſſitudes des choſes humaines; mais on n'a pas prétendu donner des réglemens de diſcipline militaire, de finance, de marine, et de commerce : on a fait une hiſtoire, et non des ſyſtêmes.

DOUZIEME REMARQUE.

De l'homme au maſque de fer.

Quelques anecdotes du *Siècle de Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement

conteſtées. Celle de l'homme au maſque de fer, qui donne lieu à d'étranges conjectures, eſt auſſi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du ſeigneur de Palteau, château près de Villeneuve-le-roi, dans laquelle il lui confirme que ce priſonnier logea dans ce château; que pluſieurs perſonnes le virent deſcendre d'une litière; qu'il portait un maſque noir, et qu'on s'en ſouvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve n'était pas néceſſaire; mais il ne faut rien négliger ſur un fait ſi éloigné de l'ordre commun.

TREIZIEME REMARQUE.

Sur Fénélon et Huet.

UNE autre ſingularité qui regarde la philoſophie, et qui eſt peut-être plus remarquable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, eſt la manière dont penſaient les deux ſavans prélats *Fénélon* et *Huet* ſur la fin de leur vie. Le livre de *La faibleſſe de l'eſprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit ſa carrière, ne laiſſe aucun lieu de douter de ſes derniers ſentimens. On a conteſté les vers de l'archevêque de Cambray :

Jeune j'étais trop ſage
Et voulais trop ſavoir, &c.

Il eſt ſi certain qu'ils ſont de lui, que ſon neveu, ambaſſadeur à la Haye, les fit imprimer à la ſuite du Télémaque avec d'autres pièces, dans l'édition *in-folio*. Les exemplaires où ſe trouvent ces vers ſont très-rares; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'hiſtoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, et il l'a dite.

ARTICLE XXVI.

Lettre civile et honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de l'Hiſtoire univerſelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'hiſtoire univerſelle. Le tout au ſujet de Mahomet.

I.

JE ne ſais s'il importe beaucoup pour la connaiſſance de la religion mahométane, et de la grande révolution commencée par *Mahomet*, que ce prophète ſoit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, et que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aiſément qu'*Achem*, biſaïeul

de *Mahomet*, forma deux branches, et que *Mahomet* descendait de la cadette. Il pourrait encore, s'il voulait ennuyer des Français, montrer savamment qu'*Abdol-Motaleb* son grand-père laissa douze fils, selon les auteurs suivis par M. le comte de *Boulainvilliers*; (*m*) et que le prophète fut fils du douzième enfant, ainsi très-cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*, on trouverait que *Motaleb* n'eut que dix garçons, et partant qu'il est impossible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompense le révérend docteur *Prideaux* le fait naître de l'aîné; en quoi le révérend docteur s'est trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion authentique du révérend docteur *Abulfeda*, auteur très-canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. *Sale*, moitié anglais, moitié arabe, qui nous a donné la seule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran; mais pour cela je ne voudrais pas accuser mon critique d'un mensonge imprimé; car je me pique d'être poli. Je me bornerai seulement à remarquer qu'il est difficile de faire des généalogies. Ce n'est pas que je conteste à *Mahomet* sa noblesse; à DIEU

(*m*) Page 197, édition de 1731.

ne plaiſe! Il deſcendait ſans doute d'*Iſmaël*, *Iſmaël* d'*Adam*, et moi auſſi. *Mahomet*, mon critique et moi, nous ſommes parens, et il faut en uſer civilement avec ſa famille.

I I.

C'eſt une grande queſtion de ſavoir ſi *Mahomet* avait deux mois ou trois mois quand il perdit ſon père : je ſuis perſuadé dans le fond de l'ame, qu'il n'avait que deux mois ; mais je ne diſputerai avec aucun iman ſur cet article. De grands-hommes remarquent que ſon bien et celui de ſa mère conſiſtaient en cinq petits chameaux ; je ferais peut-être plus de cas d'un hiſtorien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le diſent *Codabi* et *Zabbadi* ; car c'eſt quelque choſe d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant ſe ſoit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illuſtre ſavant qui me relève ſi bien, ne ſavons préciſément combien de temps *Mahomet* fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épouſa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage ſe fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe et de magnificence, entre une marchande de chameaux et un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il

Il eſt dit dans les auteurs arabes qu'il eut de ſon oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépenſa tout pour ſes noces, ſi elles furent ſi pompeuſes.

III.

J'ai cru que *Mahomet* avait mené une vie aſſez obſcure, juſqu'au temps où il jeta les fondemens de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que ſes hiſtoriens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna, depuis ſon mariage, quarante moutons à ſa nourrice : on infère de-là avec raiſon qu'il était très-riche, et que par conſéquent il fit de grandes choſes. Si cela eſt, je me ſuis groſſièrement trompé; et je vois que toute la terre avait les yeux ſur *Mahomet*, avant qu'il s'avisât de devenir prophète.

IV.

J'ai dit que *Mahomet* enſeignait aux Arabes, *adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites.* Je ſuis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raiſon; car malheureuſement le mot *Sabba* en arabe ſignifie l'*armée des cieux;* et c'eſt de-là que le *Sabbiſme* prit ſon nom, et que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-deſſus. Les Arabes adoraient

Miſam, le Soleil, *Moſtari*, Jupiter, *Azad*, Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je ſuis même ſi ſavant que j'affirme qu'ils avaient des déeſſes.

Je ſais encore qu'ils adoraient un premier moteur, comme les Egyptiens, les Grecs, et les Romains en reconnaiſſaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que *Mahomet* leur enſeigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au créateur; j'ai eu très-grande raiſon, et j'en ſuis fort affligé pour l'arabe ſavant et poli qui me critique, et que je reconnais pour mon maître.

V.

Non, ſans doute, il n'y a point de paſſage de l'Alcoran qui impoſe l'obligation de courir au martyre; mais tout l'Alcoran reſpire la néceſſité de combattre pour la croyance muſulmane; c'eſt-là l'unique reſſource des victoires de *Mahomet*; c'eſt cet enthouſiaſme qui fit de ſes ſectateurs un peuple de conquérans: il était perdu s'il n'avait pas fait à ſes muſulmans un devoir de verſer leur ſang pour ſa religion.

Ainſi, dans une bataille contre l'armée d'*Héraclius*, lorſque les Arabes plièrent ſur

la nouvelle que leur général *Dherrar* avait été fait prisonnier, *Rasi*, un de leurs capitaines, courut à eux : *Qu'importe*, leur dit-il, *que Dherrar soit pris ou mort?* DIEU *est vivant et vous regarde.*

Un autre général s'écrie : *Voyez le ciel, combattez pour* DIEU, *et il vous donnera la terre.* Aujourd'hui même encore, chez les Turcs, on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidèles. Telle est la loi que *Mahomet* a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circoncision n'est pas moins solemnelle, et n'est pas plus écrite. *Mahomet* fut circoncis ; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme l'avoue St *Jérôme* sur *Jérémie*, chap. X. On fesait même une petite circoncision aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes ; elles souffrent encore, dans plusieurs pays mahométans, cette sainte opération, lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circoncision du mâle est le sceau du mahométisme. Je n'ai point détaillé les autres observances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de hasard : il y a mille détails dans lesquels je pourrais entrer dans une nouvelle édition d'un certain

Eſſai ſur les mœurs, *&c.* qui n'eſt point du tout une hiſtoire univerſelle, qui n'eſt qu'un tableau des principales ſottiſes de ce monde; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'eſprit des nations que j'ai voulu peindre.

V I.

L'illuſtre ſavant, mon cenſeur, prend contre *Mahomet* le parti du vin. Je lui ſais bon gré de vouloir convertir les muſulmans ſur cet article; mais s'il ſe fait turc, comme l'abbé *Macarti*, je ne lui conſeille pas d'en boire, ſurtout dans le ramadan, ſi le muphti eſt dévot, et s'il a du crédit.

Je l'avertis que *Mahomet*, dès ſon deuxième chapitre, déclare formellement que c'eſt un grand péché de boire du vin, et de jouer aux dés; et je lui conſeille de relire aſſidument ces belles paroles du chapitre V: *Dans les croyans et dans les juſtes, ce n'était point un péché de s'adonner au vin et au jeu avant qu'ils fuſſent défendus :* donc ils étaient défendus par *Mahomet*. Vous ne ſavez pas votre religion, Monſieur le turc : vous dites que vous vivez parmi les turcs; inſtruiſez-vous donc, profitez de leurs exemples, et connaiſſez mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des ſonniſtes vous diront que le *jeu* ſignifie ici la *chaſſe*. Je ſoutiens

qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-deſſous : mais il réſulte toujours que *Mahomet* a défendu le vin.

VII.

Mon ſavant turc a lu *Iſmamiſme*, pour *Iſlamiſme;* mon ſavant turc a mal lu. Je lui conſeille de recourir au troiſième chapitre de ſon Koran ou de ſon Alcoran, où il eſt dit : *En vérité, l'Iſlam eſt aux yeux de* DIEU *la ſeule religion; dis, ſi on diſpute avec toi, je me ſuis réſigné à* DIEU.

Qu'il conſulte *Albedavi*, il verra qu'*Iſlam* veut dire *ſe réſignant ſoi-même.* Il a beau dire qu'*Iſlam* ſignifie *ſalut*, parce que *ſalamalech* eſt la ſalutation des Turcs. Avec quels turcs a-t-il donc vécu ? il faut que ce ſoit avec des turcs de bien mauvaiſe compagnie. Quoi ! de *ſalutation*, *révérence*, viendrait le ſalut éternel, l'iſlamiſme ! Cette fade équivoque n'eſt ſupportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots; c'eſt une langue grave, ſérieuſe, énergique. Oh, la belle choſe que la langue arabe !

VIII.

Notre *Scaliger* turc m'intente un procès bien juſte et bien intéreſſant, pour ſavoir s'il faut dire le *koran*, ou l'*alcoran;* mais il ſait

que l'article *al* ſignifie *le*, et que ce n'eſt que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec ſon ſubſtantif : s'il conſulte le chapitre XII, intitulé *Joſeph*, il verra ces mots : *Nous te rapportons une excellente hiſtoire dans ce koran ;* c'eſt-à-dire, dans cette *lecture* que *Mahomet* feſait du chapitre XII. *Koran* ſignifiait donc *lecture ;* et c'eſt ce que dit expreſſément *Albedavi :* ce mot vient de *karaa*, qui ſignifie *lire. Mahomet* ne dit pas *dans cet alcoran*, il dit *dans ce koran.* Je ſuis honteux d'être ſi fort en arabe ; mais ſavez-vous l'arabe, vous qui parlez ?

IX.

Voici une grande diſpute. Mon maître veut abſolument que *Mahomet* ne sût ni lire ni écrire ; je ne l'aurais pas choiſi pour mon facteur en Syrie, s'il avait été ſi ignorant. Je ſais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non-lettré* dans le chapitre VII ; mais je prie mon critique d'obſerver que ce chapitre VII eſt plein d'érudition : qu'il le liſe, il ſera obligé de convenir, à ſa honte, que *Mahomet* était un homme ſavant et modeſte. Mais que dira-t-il, quand il apprendra que *Mahomet* était un poëte, et que ſon Koran ou ſon Alcoran eſt écrit en vers ? ne ſait-il pas que les poëtes de la Mecque affichaient leurs poëſies à la

porte du temple de la Mecque ; et que *Labid*, fils de *Rabia*, le meilleur poëte, ſans contredit, des Mecquois, ayant vu le ſecond chapitre du Koran ou Alcoran que *Mahomet* avait affiché, ſe jeta à ſes genoux, et lui dit : *O Mahomet*, ou *Mohammed*, *fils d'Abdolah*, *fils de Motaleb*, *fils d'Achem*, *vous êtes plus grand poëte que moi ! vous êtes ſans doute le prophète de* DIEU.

Je ne ſuis, je l'avoue, ni auſſi ſavant, ni auſſi bon poëte que *Labid* fils de *Rabia;* mais je me jette aux pieds de mon ſavant cenſeur, et lui dis : Vous êtes plus ſavant que moi, mais ſoyez un peu honnête, et ne me traitez pas avec tant de cruauté, parce que j'ai dit qu'un poëte ſavait lire et écrire.

Avez-vous oublié que ce poëte était aſtronome, et qu'il réforma le calendrier des Arabes? Que ne dites-vous que *Céſar*, qui en fit autant chez les Romains, ne ſavait ni lire ni écrire ?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume et de l'encre dans ſon agonie, s'il n'avait été accoutumé à s'en ſervir? *Omar* l'en empêcha, de peur qu'il ne fît un teſtament, ou qu'il n'écrivît des ſottiſes. Mais, Monſieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, ſi quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le

dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne ſavez point écrire?

Vous prétendez que le prophète devait demander un ſtyle de fer, et non pas une plume : je conçois, Monſieur, qu'un ſtyle de fer eſt de votre goût, mais en conſcience, on écrivait alors ſur du parchemin.

Au reſte, je rends toute la juſtice que je dois, ſoit à votre ſtyle, ſoit à votre plume.

X.

Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc, et au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui oſe avancer que l'intention de *Mahomet* était qu'*Ali*, mari de ſa chère fille *Fatime*, fût en poſſeſſion du califat. Vous ne voulez point qu'on ſonge à établir ſon gendre et ſon couſin-germain. Pourvu que vous ne me déféries pas à l'inquiſition, je me tiendrai très-heureux.

X I.

M'y voilà déféré, maître : j'ai dit qu'on reconnut *Mahomet* pour un grand-homme ; rien n'eſt plus impie, dites-vous. Je vous répondrai que ce n'eſt pas ma faute, ſi ce petit homme a changé la face d'une partie du monde ; s'il a gagné des batailles contre des armées dix fois plus nombreuſes que les

ſiennes; s'il a fait trembler l'empire romain; s'il a donné les premiers coups à ce coloſſe que ſes ſucceſſeurs ont écraſé; et s'il a été légiſlateur de l'Aſie, de l'Afrique, et d'une partie de l'Europe : je vous accorde qu'il eſt damné; mais *Céſar* et *Alexandre* le ſont auſſi; *Cicéron* ne l'eſt-il pas? et ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis ſi fort en colère?

XII.

Cette colère pourtant eſt en quelques endroits bien excuſable; *iraſcimini et nolite peccare.* Vous condamnez comme hérétique, ſentant l'héréſie, et mal-ſonnante, cette propoſition : *L'amour qu'un tempérament ardent avait rendu néceſſaire à Mahomet, et qui lui donna tant de femmes et de concubines, n'affaiblit ni ſon courage, ni ſon application, ni ſa ſanté.* Vous m'avouerez, au moins, Monſieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fît l'amour, puiſqu'il donna tant de combats. A votre avis, le maréchal de *Saxe*, qui aimait tant les filles, était-il ſans courage? Je connais encore plus d'un maréchal de France qui trouvera votre propoſition plus mal-ſonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous ſerez forcé de convenir que *Mahomet* était appliqué, puiſqu'il était légiſlateur; et quand je vous dirai qu'il

était médecin, vous ne douterez pas qu'il ne se portât très-bien.

Je ne prétends pas autoriser la pluralité des femmes, à Dieu ne plaise ! je crois qu'une seule suffit à la fois, pour le bonheur d'un galant homme. Mais, Monsieur, considérez de grace que *Mahomet* était arabe, et qu'on pourrait bien vous montrer dans son voisinage, de très-grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'*Abdo-Motaleb*. Vous dites ici des injures aux dames. Que je vous suis obligé ! vous me donnez cette moitié du genre-humain pour protectrice; et avec cette moitié je suis sûr de l'autre.

XIII.

Vous ne voulez donc pas, Monsieur, que *rachild* soit le plus beau des titres ? Cependant, Monsieur, *rachild* signifie *juste*. Voudriez-vous faire croire, par vos critiques, que l'équité n'est pas votre vertu favorite ?

Non, en vérité, Monsieur, elle ne l'est pas. Comme vous traitez M. le comte de *Boulainvilliers !* vous l'appelez sans façon *mahométan français*, *déserteur du christianisme*. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de *Bonneval* que vous en vouliez; l'expression serait juste, puisqu'en effet M. de *Bonneval* s'est fait circoncire : mais pour M. de *Boulainvilliers*, je

n'ai point ouï dire qu'il l'ait été ; il regardait *Mahomet* comme un *Numa Pompilius*, un *Théſée*. Tout le monde dit du bien de ces gens-là ; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dît auſſi un peu de *Mahomet*, à quelques égards? Appelez-vous *païens* ceux qui louent *Théſée?* non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de *Boulainvilliers?* ignorez-vous que ſa famille eſt chrétienne? et comptez-vous qu'elle ſoit aſſez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage ſi infame et ſi groſſier? Pour moi, Monſieur, je vous pardonne, et de ſi bon cœur, que je vous promets de ne vous jamais lire.

XIV.

Vous vous trompez, mon Turc; la religion dominante dans l'Inde eſt la vôtre. Eſt-il poſſible que vous ſoyez ſi mal inſtruit de vos affaires! Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un muſulman. Mais, mon cher Turc, vous ſavez qu'en Grèce il y a auſſi mille pauvres gens de la religion grecque, pour un brave oſmanli, pour un turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domeſtiques huguenots que de catholiques; cependant ma religion eſt la dominante. Le calviniſme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques

que de proteſtans. Mais ce n'eſt pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. *Niecamp* ſur la preſqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'eſt la ſeule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne ſavez peut-être pas l'allemand; n'importe, liſez ce livre, vous y verrez que les muſulmans ont converti dans la preſqu'île des milliers d'idolâtres; que partout les muſulmans ſont en crédit dans la preſqu'île; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol eſt dominante dans le Mogol.

X V.

Que vous êtes ignorant, mon cher Turc! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes d'aujourd'hui, ſont les ſucceſſeurs des brachmanes; qu'ils tiennent d'eux la métempſycoſe, et la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes; qu'ils ſe diſent, ainſi que les anciens gymnoſophiſtes, diſciples du roi *Brachman*. C'était, comme tout le monde ſait, un grand philoſophe, qui vivait il y a cinq ou ſix mille ans. Il faut que vous n'ayez jamais été à l'univerſité de Jaganat, puiſque vous ignorez ces choſes, que les moindres écoliers de cette ſavante univerſité vous auraient dites. Ah, je vois bien que vous n'êtes qu'un turc de Paris. Je vous reconnais, maſque.

XVI.

Non, mon ami, vous n'avez jamais été dans l'Inde ; non, vous ne vivez point avec les fidèles muſulmans, comme vous vous en vantez. Quoi! vous ſoutenez que la preſqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand-mogol, après les conquêtes d'*Aurengzeb*? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nababs, de tous les raïas, qui ſucent la preſqu'île? Pauvre homme! vous ne ſavez pas que le ſouba de Décan prend l'inveſtiture de ſa majeſté impériale mogole ; qu'il eſt maître à la vérité du gouvernement d'Arcate ; qu'il donne ce gouvernement à ſon favori ; mais que ce ſouba n'en dépend pas moins de l'empereur? Oui, Monſieur, toute la preſqu'île, toutes les Indes, à compter depuis Candahar juſqu'à Calicut, tout appartient de droit divin à ſa majeſté, attendu le droit de conquête et le droit de bienſéance. Allez vous informer de tout cela au portier de M. *Dupleix*, qui a rendu pour peu de temps le nom français reſpectable et terrible dans l'Inde : il vous en dira cent fois plus que moi ; il vous apprendra à parler.

C'eſt moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abuſez de ſa faibleſſe préſente, vous

prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois ;* fachez qu'ils ne ſont que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam, que poſſédait le roi *Tonden*, vaincu par *Aurengzeb ?* Savez-vous que Viſapour et Golconde ſont regardés comme des provinces de l'empire? Savez-vous....? mais vraiment je ſuis bien bon de vous parler. Adieu, je n'aime pas à perdre mon temps.

ARTICLE XXVII.

Avis à l'auteur du journal de Gottingue, à l'occaſion du ſiècle de Louis XIV.

QUAND un journaliſte veut rendre compte d'un ouvrage, il doit d'abord en ſaiſir l'eſprit ; quand il le critique, il doit avoir raiſon. Le journaliſte de Gottingue a oublié entièrement ces deux devoirs, et il ſe trompe ſans exception ſur tout ce qu'il dit.

Il ſe trompe quand il dit que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devait parler de *Tillotſon* en parlant de *Bourdaloue*. Il ne ſonge pas qu'il ne s'agit que des écrivains de France.

Il ſe trompe quand il dit que le baron des *Contures* ne méritait pas d'être cité. Sa traduc-

tion de *Lucrèce* eſt la meilleure qu'on ait en France.

Il ſe trompe quand il dit que *Deſmarets* n'était qu'un traducteur. L'abbé *Regnier-Deſmarets* a traduit à la vérité *Anacréon* en vers italiens avec ſuccès, ce qui eſt un très-grand mérite ; mais il a fait des vers français qu'on ſait par cœur, et il était excellent grammairien.

Il ſe trompe quand il dit que *Bernier* n'était pas médecin du grand-mogol, et qu'il le croit précepteur du fils d'un aga. Un mahométan indien ne donne point pour précepteur à ſon fils un chrétien de France qui parle mal indien. Mais on ne demande guère à un médecin de quelle religion il eſt. *Bernier* était médecin de l'empereur *Sha Gean*, comme on peut le voir dès la page 9 de ſes voyages, édition d'Amſterdam. Voilà pourtant ce que le journaliſte appelle *une faute groſſière*.

Il ſe trompe quand il dit que le journal des ſavans de Paris n'eſt pas le premier qu'on ait fait en Europe.

Il ſe trompe en oppoſant les tranſactions philoſophiques. Ces tranſactions ne ſont point un examen des ouvrages nouveaux de tous les auteurs, comme le journal des ſavans ; c'eſt une entrepriſe toute différente.

Il ſe trompe quand il croit qu'il y a eu une bonne pharmacopée univerſelle avant celle de *Lémeri*.

Il ſe trompe quand il dit que le *Moréri* n'eſt pas le premier dictionnaire français hiſtorique qui concerne les faits. C'eſt même le premier en toute langue ; ceux des *Etiennes* n'étant qu'une courte nomenclature pour l'intelligence des anciens auteurs.

Il ſe trompe, et fait pis que ſe tromper, quand il traite de menteur le père *Daniel*, qui ne paſſe pas pour un hiſtorien aſſez profond et aſſez hardi, mais qui paſſe pour un hiſtorien très-véridique. Le père *Daniel* a erré quelquefois ; mais il n'eſt pas permis de l'appeler *un menteur*.

Il ſe trompe quand il croit les contes badins de *la Fontaine* plus dangereux que la ſeconde églogue de *Virgile*, ou que certaines ſatires d'*Horace*, ou qu'*Ovide*, ou que *Pétrone*. Il n'a pas ſenti que la gaieté n'eſt pas ce qui inſpire la volupté. *La Fontaine* eſt plaiſant, *Ovide* eſt voluptueux, *Pétrone* eſt débauché.

Il ſe trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'avoir dit qu'il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que d'exciter des diviſions. Voici le paſſage du *Siècle : Il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres*. Quiconque aura une

maiſon

maiſon dans une de ces cent villes penſera ainſi ; permis à ceux qui n'ont point de maiſon de brûler celles des autres pour une bulle.

Il ſe trompe quand il croit que dans le *Siècle* on immole les janſéniſtes aux jéſuites. On n'a certainement point pris de parti entre ces meſſieurs. On y dit que *Queſnel* était un opiniâtre, que le jéſuite *le Tellier*, confeſſeur de *Louis XIV*, était un méchant homme. L'auteur du *Siècle* n'eſt ni janſéniſte ni moliniſte.

Il ſe trompe quand il dit que les Français firent des campagnes malheureuſes en Bohème, lorſque *Louis XV* fut à la tête de ſes armées. *Louis XV*, depuis la fin de 1743, n'envoya pas en Bohème un ſeul régiment.

Il ſe trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle* d'avoir dit que les Allemands ne ſe mettent jamais en campagne qu'au mois d'août. Jamais l'auteur du *Siècle* n'a répété cette ancienne ſottiſe.

Il ſe trompe quand il avance que les papes n'ont jamais rendu Caſtro et Ronciglione. Ils en ſont poſſeſſeurs, oui ; mais cela prouve-t-il qu'ils ne l'aient jamais cédé ? *Alexandre VIII* fut forcé de le rendre pour cent mille écus romains, en 1664.

Il ſe trompe quand il dit que l'Encyclopédie n'eſt pas un ouvrage très-utile, et quand il conclut qu'il ne vaut rien, de ce qu'il a été

critiqué et perſécuté dans ſa naiſſance par des ennemis intéreſſés. Il devait conclure tout le contraire.

Il faudrait tâcher de ne ſe pas tromper ſur tous les points, quand on critique un ouvrage.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a vu aucune des éditions qui ont été faites en France, en Angleterre, et en Hollande. Il lui eſt tombé entre les mains une petite feuille volante, dans laquelle on relève pluſieurs fautes de l'édition de la Haie ; et on en rend l'auteur reſponſable. Il y a, ce me ſemble, un peu d'injuſtice dans ce procédé. Ce n'eſt pas à lui qu'il faut s'en prendre ſi on a imprimé *pigeri* pour *gigeri*, *Burignac* pour *Daubignac*, et ſi les éditeurs ſont tombés dans d'autres mépriſes. On ne trouvera pas ces fautes dans l'édition de Genève, corrigée par l'auteur même. Ceux qui ſe hâtent de faire ces critiques devraient y apporter plus d'équité et plus d'attention. Par exemple, on reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand *Condé* mourut à Chantilli en 1680. Cela n'eſt pas vrai ; l'auteur place cette mort en 1686, non pas à Chantilli, mais à Fontainebleau.

On lui reproche d'avoir mis en 1700 la mort de *Jacques II*, roi d'Angleterre. Cela n'eſt pas vrai ; il dit que c'eſt en 1701. On lui reproche d'avoir placé la mort de *Madame*,

la première femme du frère de *Louis XIV*, en 1672. Cela n'eſt pas vrai; il la place au mois de juin 1670.

On lui reproche d'avoir fait naître madame *Dacier* en 1615. Cela n'eſt pas vrai; il a placé ſa naiſſance en 1651.

Au reſte, il eſt difficile que dans un catalogue de plus de trois cents artiſtes, on ne ſe ſoit trompé ſur quelques noms obſcurs et ſur quelques dates. Un *errata* ſuffit pour ces bagatelles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'un maçon ſubalterne aura arrangés dans la cour.

ARTICLE XXVIII.

Anecdotes ſur Louis XIV.

LOUIS XIV était, comme on ſait, le plus bel homme et le mieux fait de ſon royaume. C'était lui que *Racine* déſignait dans Bérénice par ces vers :

En quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Le roi ſentit bien que cette tragédie, et ſurtout ces deux vers étaient faits pour lui. Rien n'embellit d'ailleurs comme une couronne.

Le ſon de ſa voix était noble et touchant. Tous les hommes l'admiraient, et toutes les femmes ſoupiraient pour lui. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui ſeul, et qui eût été ridicule en tout autre. Il ſe complaiſait à en impoſer par ſon air. L'embarras de ceux qui lui parlaient était un hommage qui flattait ſa ſupériorité. Ce vieil officier qui, en lui demandant une grace, balbutiait, recommençait ſon diſcours, et qui enfin lui dit : *Sire*, *au moins je ne tremble pas ainſi devant vos ennemis*, n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

La nature lui avait donné un tempérament robuſte. Il fit parfaitement tous ſes exercices, jouait très-bien à tous les jeux qui demandent de l'adreſſe et de l'action, et danſait les danſes graves avec beaucoup de grace. Sa conſtitution était ſi bonne qu'il fit toujours deux grands repas par jour ſans altérer ſa ſanté : ce fut la bonté de ſon tempérament qui fit l'égalité de ſon humeur. *Louis XIII* infirme était chagrin, faible, et difficile. *Louis XIV* parlait peu, mais toujours bien. Il n'était pas ſavant; mais il avait le goût juſte. Il entendait un peu l'italien et l'eſpagnol, et ne put jamais apprendre le latin, que l'on montre toujours aſſez mal dans une éducation particulière, et qui eſt de toutes les ſciences la

moins utile à un roi. On a imprimé ſous ſon nom une traduction des *Commentaires de Céſar*. Ce ſont ſes thèmes; mais on les feſait avec lui; il y avait peu de part; et on lui diſait qu'il les avait faits. J'ai ouï dire au cardinal de *Fleuri* que *Louis XIV* lui avait un jour demandé ce que c'était que le prince *quemadmodum*, mot ſur lequel un muſicien, dans un motet, avait prodigué, ſelon leur coutume, beaucoup de travail; le roi lui avoua à cette occaſion qu'il n'avait preſque jamais rien ſu de cette langue. On eût mieux fait de lui enſeigner l'hiſtoire, la géographie, et ſurtout la vraie philoſophie, que les princes connaiſſent ſi rarement. Son bon ſens et ſon goût naturel ſuppléèrent à tout. En fait de beaux arts, il n'aimait que l'excellent. Rien ne le prouve mieux que l'uſage qu'il fit de *Racine*, de *Boileau*, de *Molière*, de *Boſſuet*, de *Fénélon*, de *le Brun*, de *Girardon*, de *le Nôtre*, &c. Il donna même quelquefois à *Quinault* des ſujets d'opéra, et ce fut lui qui choiſit *Armide*. M. *Colbert* ne protégea tous les arts, ne les fit fleurir que pour ſe conformer au goût de ſon maître; car M. *Colbert* étant ſans lettres, élevé dans le négoce, et chargé par le cardinal *Mazarin* de détails d'affaires, ne pouvait avoir, pour les beaux arts, ce goût que donne naturellement une cour galante, à la

quelle il faut des plaiſirs au-deſſus du vulgaire. M. *Colbert* était un peu ſec et ſombre; ſes grandes vues pour la finance et pour le commerce, où le roi était, et devait être moins intelligent que lui, ne s'étendirent pas d'abord juſqu'aux arts aimables; il ſe forma le goût par l'envie de plaire à ſon maître, et par l'émulation que lui donnait la gloire acquiſe par M. *Fouquet* dans la protection des lettres, gloire qu'il conſerva dans ſa diſgrace. Il ne fit d'abord que de mauvais choix; et lorſque *Louis XIV*, en 1662, voulut favoriſer les lettres, en donnant des penſions aux hommes de génie, et même aux ſavans, *Colbert* ne s'en rapporta qu'à ce *Chapelain* dont le nom eſt depuis devenu ſi ridicule, grace à ſes ouvrages, et à *Boileau;* mais il avait alors une grande réputation qu'il s'était faite par un peu d'érudition, aſſez de critique et beaucoup d'adreſſe ; c'eſt ce choix qui indigna *Boileau*, jeune encore, et qui lui inſpira tant de traits ſatiriques. M. *Colbert* ſe corrigea depuis, et favoriſa ceux qui avaient des talens véritables, et qui plaiſaient au maître.

Ce fut *Louis XIV* qui, de ſon propre mouvement, donna des penſions à *Boileau*, à *Racine*, à *Péliſſon*, à beaucoup d'autres; il s'entretenait quelquefois avec eux; et même lorſque *Boileau* ſe fut retiré à Auteuil, étant affaibli

par l'âge, et qu'il vint faire ſa cour au roi pour la dernière fois, le roi lui dit : Si votre ſanté vous permet de venir encore quelquefois à Verſailles, j'aurai toujours une demi-heure à vous donner. Au mois de ſeptembre 1690, il nomma *Racine* du voyage de Marli; il ſe feſait lire par lui les meilleurs ouvrages du temps.

L'année d'auparavant il avait gratifié *Racine* et *Boileau*, chacun de mille piſtoles, qui font vingt mille livres d'aujourd'hui, pour écrire ſon hiſtoire; et il avait ajouté à ce préſent quatre mille livres de penſion.

On voit évidemment par toutes ces libéralités répandues, de ſon propre mouvement, et ſurtout par ſa faveur accordée à *Péliſſon*, perſécuté par *Colbert*, que ſes miniſtres ne dirigeaient point ſon goût. Il ſe porta de lui-même à donner des penſions à pluſieurs ſavans étrangers; et M. *Colbert* conſulta M. *Perrault* ſur le choix de ceux qui reçurent cette gratification ſi honorable pour eux et pour le ſouverain. Un de ſes talens était de tenir une cour; il rendit la ſienne la plus magnifique et la plus galante de l'Europe. Je ne ſais pas comment on peut lire encore des deſcriptions de fêtes dans des romans, après avoir lu celles que donna *Louis XIV*. Les fêtes de Saint-Germain, de Verſailles, ſes carrouſels ſont au-deſſus de

ce que l'imagination la plus romaneſque a inventé. Il danſait d'ordinaire avec les plus belles perſonnes de ſa cour ; il ſemblait que la nature eût fait des efforts pour ſeconder le goût de *Louis XIV.* Sa cour était remplie des hommes les mieux faits de l'Europe, et il y avait à la fois plus de trente femmes d'une beauté accomplie. On avait ſoin de compoſer des danſes figurées, convenables à leurs caractères et à leurs galanteries. Souvent même les pièces qu'on repréſentait étaient remplies d'alluſions fines, qui avaient rapport aux intérêts ſecrets de leurs cœurs. Non-ſeulement il y eut de ces fêtes publiques dont *Molière* et *Lulli* firent les principaux ornemens ; mais il y en eut de particulières, tantôt pour *Madame*, belle-ſœur du roi, tantôt pour madame de *la Vallière :* il n'y avait que peu de courtiſans qui y fuſſent admis ; c'était ſouvent *Benſerade* qui en feſait les vers, quelquefois un nommé *Bellot*, valet de chambre du roi. J'ai vu des canevas de ce dernier, corrigés de la main de *Louis XIV.* On connaît ces vers galans que feſait *Benſerade* pour ces ballets figurés, où le roi danſait avec ſa cour ; il y confondait preſque toujours, par une alluſion délicate, la perſonne et le rôle. Par exemple, lorſque le roi dans un de ces ballets repréſentait *Apollon*, voici ce que fit pour lui *Benſerade :*

Je

Je doute qu'on le prenne avec nous ſur le ton
De Daphné, de Phaëton;
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen d'imaginer
Qu'une femme vous fuie, ou qu'un homme vous mène!

Lorſqu'il eut marié ſon petit-fils le duc de *Bourgogne* à la princeſſe *Adélaïde* de Savoie, il fit jouer des comédies pour elle dans un des appartemens de Verſailles. *Duché*, l'un de ſes domeſtiques, auteur du bel opéra d'Iphigénie, compoſa la tragédie d'Abſalon pour ces fêtes ſecrètes; madame la ducheſſe de *Bourgogne* repréſentait la fille d'*Abſalon*; le duc d'*Orléans*, le duc de *la Vallière* y jouaient; le fameux acteur *Baron* dirigeait la troupe, et y jouait auſſi.

Il y avait alors appartement trois fois la ſemaine à Verſailles; la galerie et toutes les pièces étaient remplies; on jouait dans un ſallon, dans l'autre il y avait muſique, dans un troiſième une collation. Le roi animait tous ces plaiſirs par ſa préſence. Quelquefois il feſait dreſſer dans la galerie des boutiques garnies de bijoux les plus précieux; il en feſait des loteries, ou bien on les jouait à la raſle, et madame la ducheſſe de *Bourgogn* diſtribuait ſouvent les lots gagnés.

C'était au milieu de tous ces amuſemens magnifiques, et des plaiſirs les plus délicats, qu'il forma ces vaſtes projets qui firent trembler l'Europe; il mena la reine et toutes les dames de ſa cour ſur la frontière. A la guerre de 1667, il diſtribua pour plus de cent mille écus de préſens, ſoit aux ſeigneurs flamands qui venaient lui rendre leurs reſpects, ſoit aux députés des villes, ſoit aux envoyés des princes qui venaient le complimenter; et il ſuivait en cela ſon goût pour la magnificence, autant que la politique. C'eſt ſur quoi on ne peut aſſez s'étonner qu'on l'ait oſé accuſer d'avarice dans preſque toutes les pitoyables hiſtoires qu'on a compilées de ſon règne: jamais prince n'a plus donné, plus à propos, et de meilleure grace.

Les plaiſirs nobles dont il occupa ſans ceſſe la plus brillante cour du monde, ne l'empêchèrent point d'aſſiſter régulièrement à tous ſes conſeils; il les tenait même pendant qu'il était malade, et il ne s'en diſpenſa qu'une fois pour aller à la chaſſe: il y avait peu d'affaires ce jour-là; il entra pour dire qu'il n'y aurait point de conſeil, et le dit en parodiant ainſi, ſur le champ, un air d'un opéra de *Quinault* et de *Lulli*.

Le conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter,
Sitôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chaſſe l'appelle.

Il avait fait quelques petites chanſons dans ce goût aiſé et naturel; et dans les voyages en Franche-Comté, il feſait faire des impromptu à ſes courtiſans, ſurtout à *Péliſſon*, et au marquis de *Dangeau*. Il ne jouait pas mal de la guitarre, qui était alors à la mode, et ſe connaiſſait très-bien en muſique comme en peinture. Dans ce dernier art, il n'aimait que les ſujets nobles. Les *Teniers* et les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grace devant ſes yeux : ôtez-moi ces magots-là, dit-il, un jour qu'on avait mis un *teniers* dans un de ſes appartemens.

Malgré ſon goût pour la grande et noble architecture, il laiſſa ſubſiſter l'ancien corps du château de Verſailles, avec les ſept croiſées de face, et ſa petite cour de marbre du côté de Paris. Il n'avait d'abord deſtiné ce château qu'à un rendez-vous de chaſſe, tel qu'il l'avait été du temps de *Louis XII*, qui l'avait acheté du ſecrétaire d'Etat *Loménie*. Petit-à-petit, il en fit ce palais immenſe, dont la façade, du côté des jardins, eſt ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et dont l'autre

façade eſt dans le plus petit et le plus mauvais goût. Il dépenſa à ce palais et aux jardins plus de cinq cents millions, qui en font plus de neuf cents de notre eſpèce. M. le duc de *Créqui* lui diſait : Sire, vous avez beau faire, vous n'en ferez jamais qu'un favori ſans mérite.

Les chefs-d'œuvres de ſculpture furent prodigués dans ſes jardins. Il en jouiſſait, et les allait voir ſouvent. J'ai ouï dire à feu M. le duc d'*Antin* que lorſqu'il fut ſurintendant des bâtimens, il feſait quelquefois mettre ce qu'on appelle des *calles*, entre les ſtatues et les ſocles, afin que quand le roi viendrait ſe promener, il s'aperçût que les ſtatues n'étaient pas droites, et qu'il eût le mérite du coup-d'œil. En effet le roi ne manquait pas de trouver le défaut. M. d'*Antin* conteſtait un peu, et enſuite ſe rendait, et feſait redreſſer la ſtatue, en avouant avec une ſurpriſe affectée combien le roi ſe connaiſſait à tout. Qu'on juge par cela ſeul combien un roi doit aiſément s'en faire accroire.

On ſait le trait de courtiſan que fit ce même duc d'*Antin*, lorſque le roi vint coucher à Petit-bourg, et qu'ayant trouvé qu'une grande allée de vieux arbres feſait un mauvais effet, M. d'*Antin* la fit abattre et enlever la même nuit; et le roi à ſon réveil n'ayant plus trouvé ſon allée, il lui dit : Sire, comment vouliez-vous

qu'elle oſât paraître encore devant vous ? elle vous avait déplu.

Ce fut le même duc d'*Antin* qui, à Fontainebleau, donna au roi et à madame la ducheſſe de *Bourgogne* un ſpectacle plus ſingulier, et un exemple plus frappant du rafinement de la flatterie la plus délicate. *Louis XIV* avait témoigné qu'il ſouhaiterait qu'on abattît quelque jour un bois entier qui lui ôtait un peu de vue. M. d'*Antin* fit ſcier tous les arbres du bois près de la racine, de façon qu'ils ne tenaient preſque plus ; des cordes étaient attachées à chaque pièce d'arbre, et plus de douze cents hommes étaient dans ce bois prêts au moindre ſignal. M. d'*Antin* ſavait le jour que le roi devait ſe promener de ce côté avec toute ſa cour. Sa majeſté ne manqua pas de dire combien ce morceau de forêt lui déplaiſait. Sire, lui répondit-il, ce bois ſera abattu dès que votre majeſté l'aura ordonné. Vraiment, dit le roi, s'il ne tient qu'à cela, je l'ordonne, et je voudrais déjà en être défait : Hé bien, Sire, vous allez l'être. Il donna un coup de ſifflet, et on vit tomber la forêt. Ah ! Meſdames, s'écria madame la ducheſſe de *Bourgogne*, ſi le roi avait demandé nos têtes, M. d'*Antin* les ferait tomber de même : bon mot un peu vif, mais qui ne tirait point à conſéquence.

C'eſt ainſi que tous les courtiſans cherchaient à lui plaire, chacun ſelon ſon pouvoir et ſon eſprit. Il le méritait bien, car il était occupé lui-même de ſe rendre agréable à tout ce qui l'entourait; c'était un commerce continuel de tout ce que la majeſté peut avoir de graces ſans jamais ſe dégrader, et de tout ce que l'empreſſement de ſervir et de plaire peut avoir de fineſſe ſans l'air de la baſſeſſe. Il était ſurtout avec les femmes d'une attention et d'une politeſſe qui augmentait encore celle de ſes courtiſans; et il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la dauphine voyant à ſon ſouper un officier qui était très-laid, plaiſanta beaucoup et très-haut ſur ſa laideur : je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'eſt un des plus braves.

Le comte de *Marivaux*, lieutenant-général, homme un peu brutal, et qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, et ſe plaignait un jour au roi, qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, et ne plus ſervir votre

majeſté. J'en ferais bien fâché pour vous et pour moi, lui répondit *Louis XIV*, et ce diſcours fut ſuivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries, tandis que les particuliers en ſont tous les jours de ſi cruelles et de ſi funeſtes.

Il feſait un jour un conte à quelques-uns de ſes courtiſans, et même il avait promis que le conte ferait plaiſant; cependant il le fut ſi peu que l'on ne rit point, quoique le conte fût du roi. M. le prince d'*Armagnac*, qu'on appelait M. *le Grand*, ſortit alors de la chambre, et le roi dit à ceux qui reſtaient : Meſſieurs, vous avez trouvé mon conte fort inſipide, et vous avez eu raiſon; mais je me ſuis aperçu qu'il y avait un trait qui regarde de loin M. *le Grand*, et qui aurait pu l'embarraſſer; j'ai mieux aimé le ſupprimer que de haſarder de lui déplaire : à préſent qu'il eſt ſorti, voici mon conte; il l'acheva et on rit. On voit par ces petits traits combien il eſt faux qu'il ait jamais laiſſé échapper ce diſcours dur et révoltant dont on l'accuſe : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve :* c'était, dit-on, pour mortifier M. de *la Rochefoucauld*. *Louis XIV* était incapable d'une telle indécence. Je m'en ſuis

informé à tous ceux qui approchaient de ſa perſonne, ils m'ont tous dit que c'était un conte impertinent; cependant il eſt répété et cru d'un bout de la France à l'autre. Les petites calomnies font fortune comme les grandes. Comment des paroles ſi odieuſes pourraient-elles ſe concilier avec ce qu'il dit au même duc de *la Rochefoucauld*, qui était embarraſſé de dettes? *Que ne parlez-vous à vos amis?* mot qui lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. Quand il reçut un légat qui vint lui faire des excuſes au nom du pape et du doge de Gènes, qui vint lui demander pardon, il ne ſongea qu'à leur plaire. Ses miniſtres agiſſaient un peu plus durement. Auſſi le doge *Lercaro*, qui était un homme d'eſprit, diſait: Le roi nous ôte la liberté en captivant nos cœurs, mais ſes miniſtres nous la rendent.

Lorſqu'en 1686 il donna à ſon fils, le grand dauphin, le commandement de ſon armée, il lui dit ces propres mots: En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occaſions de faire connaître votre mérite; c'eſt ainſi qu'on apprend à régner: il ne faut pas, quand je viendrai à mourir, qu'on s'aperçoive que le roi eſt mort. Il s'exprimait preſque toujours avec cette nobleſſe. Rien ne fait plus d'impreſſion ſur les hommes, et on ne doit

pas s'étonner que ceux qui l'approchaient euſſent pour luí une eſpèce d'idolâtrie.

Il eſt certain qu'il était paſſionné pour la gloire, et même encore plus que pour la réalité de ſes conquêtes. Dans l'acquiſition de l'Alſace et de la moitié de la Flandre, de toute la Franche-Comté, ce qu'il aimait le mieux était le nom qu'il ſe feſait.

En effet, pendant plus de cinquante ans, il n'y eut en Europe aucune tête couronnée que ſes ennemis même oſaſſent ſeulement mettre avec lui en comparaiſon. L'empereur *Léopold*, qu'il ſecourut quelquefois et humilia toujours, n'était pas un prince qui pût diſputer rien au roi de France. Il n'y eut de ſon temps aucun empereur turc qui ne fût un homme médiocre et cruel. *Philippe IV*, et *Charles II* étaient auſſi faibles que la monarchie eſpagnole l'était devenue. *Charles II* d'Angleterre ne ſongea à imiter *Louis XIV* que dans ſes plaiſirs. *Jacques II* ne l'imita que dans ſa dévotion, et il profita mal des efforts que fit pour lui ſon protecteur. *Guillaume III* ſouleva l'Europe contre *Louis XIV;* mais il ne put l'égaler ni en grandeur d'ame, ni en magnificence, ni en monumens, ni en rien de ce qui a illuſtré ce beau règne. *Chriſtine* en Suède ne fut fameuſe que par ſon abdication et par ſon eſprit. Les rois de Suède ſes ſucceſſeurs

juſqu'à *Charles XII*, ne firent preſque rien de digne du grand *Guſtave ;* et *Charles XII*, qui fut un héros, n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand-homme. *Jean Sobiesky* en Pologne, eut la réputation d'un brave général, mais ne put acquérir celle d'un grand roi. Enfin *Louis XIV*, juſqu'à la bataille d'Hochſtet, fut le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſqu'en tout genre. L'hôtel de ville de Paris lui décerna ce nom de *Grand* en 1680, et l'Europe, quoique jalouſe, le confirma.

On l'a accuſé d'un faſte et d'un orgueil inſupportable, parce que ſes ſtatues à la place Vendôme, et à celle des Victoires, ont des baſes ornées d'eſclaves enchaînés. On ne veut pas voir que celle du grand, du clément, de l'adorable *Henri IV*, ſur le pont-neuf, eſt auſſi accompagnée de quatre eſclaves ; que celle de *Louis XIII*, faite anciennement pour *Henri II*, en a autant, et que celle même du grand duc *Ferdinand de Médicis*, à Livourne, a les mêmes attributs. Ceſt un uſage des ſculpteurs plutôt qu'un monument de vanité. On érige ces monumens pour les rois, comme on les habille ſans qu'ils y prennent garde.

Il était ſi peu amoureux de cette fauſſe gloire qu'on lui reproche, qu'il fit ôter de la galerie de Verſailles les inſcriptions pleines d'enflure et de faſte, que *Charpentier*, de

l'académie françaiſe, avait miſes à tous les cartouches, l'incroyable paſſage du Rhin, la ſage conduite du roi, la merveilleuſe entrepriſe de Valenciennes, &c.

Louis XIV ſupprima toutes les épithètes, et ne laiſſa que les faits. L'inſcription qui eſt à Paris, à la porte Saint-Denis, et qu'on lui a reprochée, eſt à la vérité inſultante pour les Hollandais; mais elle ne contient pour *Louis XIV* aucune louange révoltante. Il n'entendait point le latin, comme on l'a dit; il n'alla preſque jamais à Paris, et peut-être n'a-t-il pas plus entendu parler de cette inſcription que de celles de *Santeuil* qui ſont aux fontaines de la ville. Il ſerait à ſouhaiter, après tout, que nous ne laiſſaſſions ſubſiſter aucun monument humiliant pour nos voiſins, et que nous imitaſſions en cela les Grecs, qui, après la guerre du Péloponèſe, détruiſirent tout ce qui pouvait réveiller l'animoſité et la haine. Les miſérables hiſtoires de *Louis XIV*, diſent preſque toutes que l'empereur *Léopold* fit élever une pyramide dans le champ de bataille d'Hochſtet : cette pyramide n'a exiſté que dans des gazettes ; et je me ſouviens que M. le maréchal de *Villars* me dit qu'après la priſe de Fribourg, il envoya cinquante maîtres ſur le champ où s'était donnée cette funeſte bataille, avec ordre de détruire

la pyramide en cas qu'elle exiſtât, et qu'on n'en trouva pas le moindre veſtige. Il faut mettre ce conte de la pyramide avec celui de la médaille du *ſta ſol*, arrête-toi, ſoleil, qu'on prétend que les Etats-généraux avaient fait frapper après la paix d'Aix-la-chapelle; ſottiſe à laquelle ils ne pensèrent jamais.

Les choſes principales dont *Louis XIV* tirait ſa gloire, étaient d'avoir, au commencement de ſon règne, forcé la branche d'Autriche eſpagnole, qui diſputait depuis cent ans la préſéance à nos rois, à la céder pour jamais, en 1661; d'avoir entrepris dès 1664 la jonction des deux mers; d'avoir réformé les lois en 1667; d'avoir conquis, la même année, la Flandre françaiſe en ſix ſemaines; d'avoir pris, l'année ſuivante, la Franche Comté en moins d'un mois, au cœur de l'hiver; d'avoir ſu ajouter à la France Dunkerque et Strasbourg. Que l'on ajoute à ces objets qui devaient le flatter, une marine de près de deux cents vaiſſeaux, en comptant les alléges; ſoixante mille matelots enclaſſés en 1681, outre ceux qu'il avait déjà formés; le port de Toulon, celui de Breſt et de Rochefort bâtis; cent cinquante citadelles conſtruites, l'établiſſement des Invalides, de Saint-Cyr, l'ordre de Saint-Louis, l'obſervatoire, l'académie des ſciences, l'abolition du duel, l'établiſſement

de la police, la réforme des lois, on verra que ſa gloire était fondée. Il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire; mais il fit beaucoup plus qu'un autre. Quand je dirai que tous les grands monumens n'ont rien coûté à l'Etat qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de très-vrai. Le peuple croit qu'un prince qui dépenſe beaucoup en bâtimens et en établiſſemens, ruine ſon royaume, mais en effet il l'enrichit; il répand de l'argent parmi une infinité d'artiſtes; toutes les profeſſions y gagnent; l'induſtrie et la circulation augmentent: le roi qui fait le plus travailler ſes ſujets eſt celui qui rend ſon royaume plus floriſſant. Il aimait les louanges, ſans doute, mais il ne les aimait pas groſſières; et les caractères qui ſont inſenſibles aux juſtes louanges n'en méritent d'ordinaire aucune. S'il permit les prologues d'opéra dans leſquels *Quinault* le célébrait, ces éloges plaiſaient à la nation, et redoublaient la vénération qu'elle avait pour lui. Les éloges que *Virgile*, *Horace* et *Ovide* même prodiguèrent à *Auguſte* étaient beaucoup plus forts; et ſi on ſonge aux proſcriptions, ils étaient aſſurément bien moins mérités.

Louis XIV n'adoptait pas toujours les louanges dont on l'accablait. L'académie françaiſe lui rendait régulièrement compte des ſujets qu'elle propoſait pour prix. Il y eut

une année où elle avait donné pour ſujet de prix, *laquelle de toutes les vertus du roi méritait la préférence :* il ne voulut pas recevoir ce coup d'encenſoir aſſommant, et défendit que ce ſujet fût traité.

Il réſulte de tout ce que l'on vient de rapporter, que jamais homme n'ambitionna plus la vraie gloire. La modeſtie véritable eſt, je l'avoue, au-deſſus d'un amour-propre ſi noble. S'il arrivait qu'un prince, ayant fait d'auſſi grandes choſes que *Louis XIV*, fût encore modeſte, ce prince ferait le premier homme de la terre, et *Louis XIV* le ſecond.

Toutes les hiſtoires imprimées en Hollande reprochent à *Louis XIV* la révocation de l'édit de Nantes : je le crois bien ; tous ces livres ſont écrits par des proteſtans. Ils furent des ennemis d'autant plus implacables de ce monarque, qu'avant d'avoir quitté le royaume, ils étaient des ſujets fidèles. *Louis XIV* ne les chaſſa pas comme *Philippe II* avait chaſſé les Maures d'Eſpagne, ce qui avait fait à la monarchie eſpagnole une plaie inguériſſable. Il voulait retenir les huguenots et les convertir. J'ai demandé à M. le cardinal de *Fleuri* ce qui avait principalement engagé le roi à ce coup d'autorité. Il me répondit que tout venait de M. *Baville* intendant de Languedoc, qui s'était flatté d'avoir aboli le calviniſme dans cette

province, où cependant il reſtait plus de quatre-vingts mille huguenots. *Louis XIV* crut aiſément que, puiſqu'un intendant avait détruit la ſecte de ſon département, il l'anéantirait dans ſon royaume. M. de *Louvois* conſulta ſur cette grande affaire M. de *Gourville*, que le roi *Charles II* d'Angleterre appelait le plus ſage des Français. L'avis de M. de *Gourville* fut d'enlever à la fois tous les miniſtres des égliſes proteſtantes. Au bout de ſix mois, dit-il, la moitié de ces miniſtres abjurera, et on les lâchera dans le troupeau; l'autre moitié ſera opiniâtre, et reſtera enfermée ſans pouvoir nuire; il arrivera qu'en peu d'années les huguenots, n'ayant plus que des miniſtres convertis, et engagés à ſoutenir leur changement, ſe réuniront tous à la religion romaine. D'autres étaient d'avis qu'au lieu d'expoſer l'Etat à perdre un grand nombre de citoyens qui avaient en main les manufactures et le commerce, on fît venir au contraire des familles luthériennes, comme il y en a dans l'Alſace. L'autorité royale était affermie ſur des fondemens inébranlables, et toutes les ſectes du monde n'auraient pas fait dans une ville une ſédition de quinze jours. M. *Colbert* s'oppoſa toujours à un coup d'éclat contre les huguenots; il ménageait des ſujets utiles. Les manufactures de *Vanrobès* et de beaucoup

d'autres qu'il avait établies, n'étaient maintenues que par des gens de cette secte.

Après sa mort, arrivée en 1683, M. *le Tellier* et M. de *Louvois* poussèrent les calvinistes : ils s'ameutèrent, on révoqua l'édit de Nantes, on abattit leurs temples ; mais on fit la grande faute de bannir les ministres. Quand les bergers marchent, les troupeaux suivent. Il sortit du royaume, malgré toutes les précautions qu'on prit, plus de huit cents mille hommes, qui portèrent avec eux dans les pays étrangers environ un milliar d'argent, tous les arts, et leur haine contre leur patrie. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, furent peuplées de ces fugitifs. *Guillaume III* eut des régimens entiers de protestans français à son service. Il y a dix mille réfugiés français à Berlin qui ont fait de cet endroit sauvage, une ville opulente et superbe. Ils ont fondé une ville jusqu'au fond du Cap de Bonne-Espérance.

Louis XIV fut très-malheureux depuis 1704 jusqu'en 1712 ; il soutint ses disgraces comme un homme qui n'aurait jamais connu de prospérité. Il perdit son fils unique en 1711, et il vit périr en 1712, dans l'espace d'un mois, le duc de *Bourgogne* son petit-fils, la duchesse de *Bourgogne*, et l'aîné de ses arrières petits-fils. Le roi son successeur, qu'on appelait alors le duc d'*Anjou*, fut aussi à l'extrémité.

Leur

Leur maladie était une rougeole maligne, dont furent attaqués en même temps M. de *Seignelai*, mademoiselle d'*Armagnac*, M. de *Listenai*, madame de *Gondrin*, qui a été depuis comtesse de *Toulouse*, madame de *la Vrillière*, M. le duc de *la Trimouille*, et beaucoup d'autres personnes à Versailles. M. le marquis de *Gondrin* en mourut en deux jours. Plus de trois cents personnes en périrent à Paris. La maladie s'étendit dans presque toute la France. Elle enleva en Lorraine deux enfans du duc. Si on avait voulu seulement ouvrir les yeux et faire la moindre réflexion, on ne se serait pas abandonné aux calomnies abominables qui furent si aveuglément répandues; elles furent la suite du discours imprudent d'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaisir, hardi et ignorant, qui dit que la maladie dont ces princes étaient morts n'était pas naturelle. C'est une chose qui m'étonne toujours, que les Français, qui sont aujourd'hui si peu capables de commettre de grands crimes, soient si prompts à les croire. Le fameux chimiste *Homberg*, vertueux philosophe, et d'une simplicité extrême, fut tout étonné d'entendre dire qu'on le soupçonnait; il courut vîte à la bastille pour s'y constituer prisonnier: on se moqua de lui, et on n'eut garde de le recevoir; mais le public toujours téméraire,

fut long-temps imbu de ces bruits horribles, dont la fauſſeté reconnue devrait apprendre aux hommes à juger moins légèrement, ſi quelque choſe peut corriger les hommes.

Un des malheurs de la fin du règne de *Louis XIV*, fut le dérangement des finances; il commença dès l'an 1689. On fit porter tous les meubles d'argent orfévris à la monnaie, en dépouillant ſa galerie et ſon grand appartement de tous ces meubles admirables d'argent maſſif, ſculptés par *Balin*, ſur les deſſins du fameux *le Brun;* et de tout cela on ne retira que trois millions de profit. On établit la capitation en 1695 : on fit des tontines. M. de *Pontchartrain*, en 1696, vendit des lettres de nobleſſe à qui en voulait, pour deux mille écus, et enſuite on taxa à vingt francs la permiſſion d'avoir un cachet.

Dans la guerre de 1701, l'épuiſement parut extrême. M. *Deſmarets* fut un jour réduit à prendre cent mille francs, qui étaient en dépôt chez les chartreux, et à mettre à la place des billets de monnaie dans un beſoin preſſant de l'Etat. Si on avait commencé par établir l'impôt du dixième, impôt égal pour tout le monde par ſa proportion, (ce qu'on ne fit qu'en 1710,) le roi eût eu plus de reſſources; mais au lieu de prendre cette voie, on ne ſe ſervit que de traitans qui s'enrichirent en

ruinant le peuple. L'Etat ne manquait point d'argent; mais le diſcrédit le tenait caché. Il a bien paru en dernier lieu dans la guerre de 1741, combien la France a de reſſources. Non-ſeulement il n'y a pas eu un moment de diſcrédit, mais on ne l'a jamais craint. Rien ne prouve mieux que la France, bien adminiſtrée, eſt le plus puiſſant empire de l'Europe.

ARTICLE XXIX.

Détails ſur les Oeuvres hiſtoriques de l'auteur. (*)

LA manière dont j'ai étudié l'hiſtoire était pour moi et non pour le public; mes études n'étaient point faites pour être imprimées. Une perſonne très-rare dans ſon ſiècle et dans tous les ſiècles, dont l'eſprit s'étendait à tout, voulut enfin apprendre avec moi l'hiſtoire, pour laquelle elle avait eu d'abord autant de dégoût que le P. *Mallebranche*, parce qu'elle avait comme lui de très-grands talens pour la métaphyſique et la géométrie. ,, Que ,, m'importe, diſait-elle, à moi françaiſe, ,, vivant dans ma terre, de ſavoir qu'*Egil* ,, ſuccéda au roi *Haquin* en Suède, et

(*) Ce fragment eſt tiré de la préface d'une des premières éditions de l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*.

» qu'*Otoman* était fils d'*Ortogul*? J'ai lu avec
» plaisir les histoires des Grecs et des Romains;
» elles présentaient à mon esprit de grands
» tableaux qui m'attachaient. Mais je n'ai
» pu encore achever aucune grande histoire
» de nos nations modernes ; je n'y vois guère
» que de la confusion, une foule de petits
» événemens sans liaison et sans suite, mille
» batailles qui n'ont décidé de rien, et dans
» lesquelles je n'apprenais pas seulement de
» quelles armes on se servait pour se détruire.
» J'ai renoncé à une étude aussi sèche qu'im-
» mense, qui accable l'esprit sans l'éclairer. »

Mais, lui dis-je, si parmi tant de matériaux brutes et informes, vous choisissiez de quoi vous faire un édifice à votre usage ; si en retranchant tous les détails des guerres, aussi ennuyeux qu'infidèles, toutes les petites négociations qui n'ont été que des fourberies inutiles, toutes les aventures particulières qui étouffent les grands événemens ; si en conservant celles qui peignent les mœurs, vous fesiez de ce chaos un tableau général et bien articulé ; si vous cherchiez à démêler dans les événemens l'histoire de l'esprit humain, croiriez-vous avoir perdu votre temps ?

Cette idée la détermina ; et c'est sur ce plan que je travaillai : je fus d'abord étonné du peu

de ſecours que je trouvai dans la multitude immenſe des livres.

Je me ſouviens que quand nous commençâmes à ouvrir *Puffendorf*, qui avait écrit dans Stockholm, et à qui les archives de l'Etat furent ouvertes, nous nous aſſurions d'y trouver quelles étaient les forces de ce pays; combien il nourriſſait d'habitans; comment les peuples de la province de Gothie s'étaient joints à ceux qui ravagèrent l'empire romain; comment les arts s'introduiſirent en Suède dans la ſuite des temps; quelles étaient ſes lois principales, ſes richeſſes, ou plutôt ſa pauvreté : nous ne trouvâmes pas un mot de ce que nous cherchions.

Lorſque nous voulûmes nous inſtruire des prétentions des empereurs ſur Rome, et de celles des papes contre les empereurs, nous ne trouvâmes que confuſion et obſcurité; de ſorte que dans tout ce que j'écrivais, je mettais toujours à la marge; *vide*, *quære*, *dubita :* c'eſt ce qui eſt encore en gros caractères dans cent endroits de mon ancien manuſcrit de l'année 1740, ſurtout quand il s'agit des donations de *Pepin* et de *Charlemagne*, et des diſputes de l'Egliſe romaine et de l'Egliſe grecque.

Preſque rien de ce que les Occidentaux ont écrit ſur les peuples d'Orient, avant les

derniers ſiècles, ne nous paraiſſait vraiſemblable ; et nous ſavions combien, en fait d'hiſtoire, tout ce qui eſt contre la vraiſemblance eſt preſque toujours contre la vérité.

La ſeule choſe qui me ſoutenait dans des recherches ſi ingrates, était ce que nous rencontrions de temps en temps ſur les arts et les ſciences. Cette partie devint notre principal objet. Il était aiſé de s'apercevoir que dans nos ſiècles de barbarie et d'ignorance, qui ſuivirent la décadence et le déchirement de l'empire romain, nous reçûmes preſque tout des Arabes, aſtronomie, chimie, médecine, et ſurtout des remèdes plus doux et plus ſalutaires que ceux qui avaient été connus des Grecs et des Romains. L'algèbre eſt de l'invention de ces Arabes ; notre arithmétique même nous fut apportée par eux. Ce fut deux arabes, *Haran* & *Benſaid*, qui travaillèrent aux tables alphonſines. Le ſchérif *Ben-Mohamed*, qu'on appelle le *géographe de Nubie*, chaſſé de ſes Etats, porta en Sicile au roi *Roger II*, un globe d'argent de huit cents marcs, ſur lequel il avait gravé la terre connue, et corrigé *Ptolomée*.

Il fallut donc rendre juſtice aux Arabes, quoiqu'ils fuſſent mahométans, et avouer que nos peuples occidentaux étaient très-ignorans dans les arts, dans les ſciences, ainſi que

dans la police des Etats, quoiqu'éclairés des lumières de la vérité ſur des choſes plus importantes. Si quelques perſonnes ont eu la mauvaiſe foi de blâmer cette équité et de vouloir la rendre odieuſe, elles ſont bien à plaindre d'être ſi indignes du ſiècle où elles vivent.

Pluſieurs morceaux de la poëſie et de l'éloquence arabe me parurent ſublimes, et je les traduiſis : enſuite quand nous vîmes tous les arts renaître en Europe par le génie des Toſcans, et que nous lûmes leurs ouvrages, nous fûmes auſſi enchantés que nous l'étions, quand nous liſions les beaux morceaux de *Milton*, d'*Addiſſon*, de *Dryden* et de *Pope*. Je fis, autant que je le pus, des traductions exactes en vers des meilleurs endroits des poëtes des nations ſavantes. Je tâchai d'en conſerver l'eſprit. En un mot, l'hiſtoire des arts eut la préférence ſur l'hiſtoire des faits.

Tous ces matériaux concernant ces arts, ayant été perdus après la mort de cette perſonne ſi reſpectable, ni mon âge, ni l'éloignement des grandes bibliothèques, ni l'affaibliſſement des talens, qui eſt la ſuite des longues maladies, ne m'ont pas permis de recommencer ce travail pénible : il ſe trouve heureuſement exécuté par des mains plus habiles, manié avec profondeur, et rédigé avec ordre

dans l'immortel ouvrage de l'Encyclopédie. Je ne peux regretter que les traductions en vers des meilleurs morceaux de tous les grands poëtes depuis le *Dante;* car on ne les connaît point du tout dans des traductions en proſe.

Il eſt public que pluſieurs perſonnes eurent des copies de mon manuſcrit hiſtorique ; il y en eut même pluſieurs chapitres imprimés dans le Mercure de France ; on les recueillit enſuite ſous différens titres. Enfin, en 1753, un libraire de la Haie s'aviſa d'acheter quelques chapitres très-informes de ce manuſcrit, qu'un homme peu ſcrupuleux ne fit point difficulté de lui vendre. Le libraire crut que ces chapitres contenaient une ſuite complète, depuis *Charlemagne* juſqu'au règne de *Charles VII* roi de France ; et il imprima ce recueil tronqué et imparfait, ſous le titre trompeur d'*Abrégé de l'hiſtoire univerſelle, depuis Charlemagne juſqu'à Charles-Quint.* Je feſais alors imprimer le premier tome des *Annales de l'Empire;* et j'avais pris, dans un de mes manuſcrits de mon *Hiſtoire univerſelle*, que j'avais trouvé à Gotha, de quoi m'aider dans ces *Annales.*

Surpris de voir dans les gazettes cette prétendue *Hiſtoire univerſelle*, annoncée ſous mon nom, et n'ayant point encore reçu ce livre qui ſe vendait publiquement en Hollande et à Paris; tout ce que je pus faire, ce fut de

rendre

rendre compte dans la préface des *Annales de l'Empire* de la plupart des choſes dont je viens de parler.

Bientôt après, cette prétendue *Hiſtoire univerſelle* imprimée à la Haie, parvint entre mes mains, et j'y trouvai plus de fautes que de pages. C'eſt *Amédée* de Genève pour *Robert fils d'Amédée;* c'eſt *Louis aîné de Charlemagne* pour *Louis aîné de la maiſon de Charlemagne.* On voit un *évêque d'Italie*, au lieu d'un *évêque en Italie;* un *évêque de Paleſtine*, au lieu d'un *évêque de Ptolémaïde en Paleſtine; Clément IV* pour *Innocent IV; Abougrafar* au lieu d'*Abougiafar; Darius fils d'Hidaſpes* pour fils d'*Hiſtaſpe;* c'eſt la *préciſion des équinoxes*, c'eſt la *valeur du climat* au lieu de la *chaleur :* on y trouve le *minime Aldobrandin* au lieu du *moine Aldobrandin*, quatre cents ans avant qu'on eût des minimes. On réimprima ce livre à Paris ſous le nom de *Jean Nourſe*, avec toutes les mêmes erreurs; on s'empreſſa de le réimprimer à Genève et à Leipſick. J'envoyai un *errata* tel que je pus le faire à la hâte, n'ayant pas le manuſcrit original ſous mes yeux.

Ayant fait venir enfin cet ancien manuſcrit original de Paris, je fus indigné de voir combien le livre donné au public était différent du mien. Ce n'eſt qu'un extrait défectueux de

mon ouvrage. Les titres des chapitres ne ſe reſſemblent ſeulement pas ; interprétations, omiſſions, fauſſes dates, noms défigurés, calculs erronés, tout me révolta. Non-ſeulement on ne me feſait pas dire ce que j'avais dit, mais on me feſait dire poſitivement tout le contraire.

Je fis une confrontation juridique de mon ancien manuſcrit avec le livre imprimé. Je conſtatai et je condamnai l'abus qu'on avait fait de mes travaux et de mon nom. On vient encore de donner tout récemment une nouvelle édition de cet ouvrage informe ſous le faux titre de *Colmar*. Tant d'efforts réitérés pour tromper le public, tant d'empreſſement à acheter un livre tout défiguré, ſont des avertiſſemens que le fond de l'ouvrage n'eſt pas ſans utilité, et m'impoſent le devoir de le publier un jour moi-même. Mais comment ſurcharger encore le public d'une nouvelle édition, lorſque l'Europe eſt inondée de tant de fauſſes ? Il faut attendre ; il faut du temps pour remanier ces deux premiers volumes, dont quelques feuillets ſe trouvent dans les *Annales de l'Empire*. Ces deux premiers tomes concernent d'ailleurs des temps obſcurs, qui demandent des recherches pénibles. Il eſt plus difficile qu'on ne penſe, de trouver dans les décombres de la barbarie de quoi conſtruire un bâtiment qui plaiſe.

Je ne puis donc faire autre chose aujourd'hui que de donner la suite jusqu'au commencement du règne de *Charles-Quint*, après quoi viendra le reste qui se joindra au *Siècle de Louis XIV*.

Je fus forcé de hasarder moi-même ce troisième volume, dont je fais présent au libraire *Conrad Walther* de Dresde, qui a, dit-on, donné une édition des deux premiers tomes moins fautive que les autres ; et je hasarde ce troisième volume, parce que j'apprends que ces manuscrits s'étant multipliés, des libraires sont prêts à publier cette suite d'une manière aussi fautive que le commencement.

Ce n'est point ici un livre de chronologie et de généalogie ; il y en a assez. C'est le tableau des siècles ; c'est la manière dont une dame d'un esprit supérieur étudiait l'histoire avec moi, et celle dont toutes les personnes de son rang veulent l'étudier.

Il est vrai que dans ce volume, que je donne malgré moi, je laisse toujours voir l'effet qu'ont fait sur mon esprit les objets que je considère : mais ce compte que je me rendais de mes lectures avec une naïveté qu'on n'a presque jamais quand on écrit pour le public, est précisément ce qui pourra être utile. Chaque lecteur en est bien plus à portée d'asseoir son jugement en rectifiant le mien ; et quiconque pense fait penser.

Par exemple, lorſque *Louis XI* au lieu de tâcher de reprendre Calais ſur *Edouard IV*, qui devait avoir en Angleterre aſſez d'embarras, achète la paix de lui, et ſe fait ſon tributaire, cette conduite me paraît peu glorieuſe ; mais elle peut paraître très-politique à un homme qui conſidèrera que le duc de Bourgogne aurait pu prendre le parti du roi d'Angleterre contre la France. Un autre ſe repréſentera que le grand *François de Guiſe* prit Calais ſur la reine *Marie* d'Angleterre, dans le temps que *Philippe II*, mari de cette reine, était bien plus à craindre qu'un duc de Bourgogne. Un autre cherchera dans le caractère même de *Louis XI* le motif de ſa conduite. Voilà comme l'hiſtoire peut être utile ; et ce faible ouvrage peut l'être en feſant naître des réflexions meilleures que les miennes. Savoir que *François I* fut priſonnier de *Charles-Quint* en 1525, c'eſt ne mettre qu'un fait dans ſa mémoire : mais rechercher pourquoi *Charles* profita ſi peu de ſon bonheur, cela eſt d'un lecteur judicieux. Non-ſeulement il verra la fortune de *Charles-Quint* balancée par la jalouſie des nations, mais les conquêtes en Europe de *Soliman* ſon ennemi, arrêtées par ſes guerres avec les Perſans ; et il découvrira tous ces contre-poids qui empêchent une puiſſance d'écraſer les autres.

Réduit ainſi très à regret, par une infidélité que je n'attendais pas, à publier mes anciennes études, je me conſole dans l'eſpérance qu'elles pourront en produire de plus ſolides. Cette manière de s'inſtruire eſt déjà fort goûtée par pluſieurs perſonnes, qui n'ayant pas le temps de conſulter la foule des livres et des détails, ſont bien aiſes de ſe former un tableau général du monde.

C'eſt dans cet eſprit que j'ai crayonné le *Siècle de Louis XIV*. Les lois, les arts, les mœurs, ont été mon principal objet. Les petits faits ne doivent entrer dans ce plan que lorſqu'ils ont produit des événemens conſidérables; il eſt fort indifférent que la ville de Creutznach ait été priſe le 21 ſeptembre ou le 22 en 1688; que l'épouſe d'un neveu de madame de *Maintenon* ſoit nommée ſa nièce: mais il eſt important de ſavoir que *Louis XIV* n'eut jamais la moindre part au teſtament du roi d'Eſpagne *Charles II*, lequel changea la face de l'Europe, et que la paix de Ryſwick ne fut point faite dans la vue de faire tomber la monarchie d'Eſpagne à un fils de France, comme on l'avait toujours cru, et comme l'a penſé milord *Bolingbroke* lui-même, qui en cela s'eſt trompé. Les querelles domeſtiques de la reine *Anne* d'Angleterre ne ſont pas par elles-mêmes un objet d'attention, mais elles

le deviennent, parce qu'elles ſont en effet l'origine d'une paix ſans laquelle la France courait riſque d'être démembrée.

Les détails qui ne mènent à rien ſont dans l'hiſtoire, ce que ſont les bagages dans une armée, *impedimenta :* il faut voir les choſes en grand, par cela même que l'eſprit humain eſt petit, et qu'il s'affaiſſe ſous le poids des minuties ; elles doivent être recueillies par les annaliſtes, et dans des eſpèces de dictionnaires où on les trouve au beſoin.

Quand on étudie ainſi l'hiſtoire, on peut ſe mettre ſans confuſion les ſiècles devant les yeux : il eſt aiſé alors d'apercevoir le caractère des temps de *Louis XIV*, de *Charles-Quint*, d'*Alexandre VI*, de St *Louis*, de *Charlemagne*. C'eſt à la peinture des ſiècles qu'il faut s'attacher.

Les portraits des hommes ſont preſque tous faits de fantaiſie. C'eſt une grande charlatanerie de vouloir peindre un perſonnage avec qui l'on n'a point vécu.

Salluſte a peint *Catilina*, mais il avait connu ſa perſonne. Le cardinal de *Retz* fait des portraits de tous ſes contemporains qui ont joué de grands rôles : il eſt en droit de peindre ce qu'il a vu et connu. Mais que ſouvent la paſſion a tenu le pinceau ! les

hommes publics des temps paſſés ne peuvent être caractériſés que par les faits.

Je ne ſais pourquoi le traducteur eſtimable des lettres du lord *Bolingbroke* me reproche d'avoir jugé le cardinal *Mazarin* ſur des vaudevilles. Je ne l'ai point jugé ; j'ai expoſé ſa conduite, et je ne crois pas aux vaudevilles. Ce traducteur me permettra de lui dire que c'eſt lui qui ſe trompe ſur les faits en jugeant le cardinal *Mazarin : Ce miniſtre*, dit-il, *avait trouvé la France dans le plus grand embarras.* Le contraire eſt exactement vrai : quand le cardinal *Mazarin* vint au miniſtère, la France était tranquille au dedans et victorieuſe au dehors par les batailles de Rocroi et de Norlingue, et par les grands ſuccès des Suédois dans l'Empire.

Il laiſſa au roi, dit-il, *des finances en meilleur ordre que l'on eût jamais vu.* Quelle erreur ! ne ſait-on pas que *Charlemagne*, *François I*, laiſsèrent des tréſors ; que le grand *Henri* avait quarante millions de livres numéraires dans ſes coffres, et que le royaume fleuriſſait par la régie la plus ſage, lorſque ſa mort funeſte fit place à l'adminiſtration d'une régence prodigue et tumultueuſe ? Les finances du cardinal *Mazarin* étaient en très-bon ordre à la vérité, mais celles de l'Etat étaient ſi dérangées, que le ſurintendant avait dit ſouvent à *Louis XIV :*

Il n'y a point d'argent dans les coffres de votre majeſté ; mais M. le cardinal vous en prêtera. Les revenus de l'Etat étaient ſi mal adminiſtrés, qu'on fut obligé d'ériger une chambre de juſtice. On voit par les *Mémoires de Gourville* quel avait été le brigandage : l'ordre ne fut mis que par le grand *Colbert.*

Les plus belles années de Louis XIV, dit-il, *ſont celles qui ont ſuivi immédiatement la mort de Mazarin, où ſon eſprit régnait encore.* Comment l'eſprit du cardinal *Mazarin* régnait-il donc dans la conquête de la Franche-Comté, et de la moitié de la Flandre dont il avait rendu tant de villes ; dans l'établiſſement d'une marine que le cardinal avait laiſſé dépérir entièrement ; dans la réforme des lois qu'il ignorait ; dans l'encouragement des arts qu'il mépriſa ?

M. de Voltaire entreprend de démontrer que le prince d'Orange n'était aucunement redouté en France, &c. On ne démontre qu'une propoſition de mathématique ; mais il eſt très-vrai que quand on crut en France que le prince d'Orange, ou plutôt le roi *Guillaume*, avait été tué à la bataille de Boyne, les feux de joie que le peuple de Paris fit ſi indécemment, étaient l'effet de la haine et non de la crainte. Il eſt très-vrai qu'on ne craignait point à

Paris l'invaſion d'un prince qui avait aſſez d'affaires en Irlande, et qui avait toujours été vaincu en Flandre. Les hommes d'Etat et de guerre pouvaient eſtimer le roi *Guillaume ;* mais le peuple de Paris ne pouvait certainement le redouter. On a pu craindre dans Paris le prince *Eugène* et le duc de *Marlborough*, quand ils ravageaient la Champagne ; mais il n'eſt pas dans la nature humaine qu'on tremble dans une capitale, au nom d'un ennemi qui n'a jamais entamé les frontières d'un royaume alors toujours victorieux.

Le duc de *Berri*, à toute force, peut avoir dit aux princes ſes frères, *vous ſerez, l'un roi de France, et l'autre roi d'Eſpagne, et moi je ſerai le prince d'Orange ; je vous ferai enrager tous deux :* mais le traducteur de milord *Bolingbroke* doit obſerver qu'on peut faire *enrager* et être battu ; il doit obſerver qu'un critique peut ſe tromper auſſi-bien qu'un hiſtorien ; et il aurait dû tâcher de n'avoir pas tort dans toutes ſes critiques.

Il dit à la tête des Mémoires ſecrets du même *Bolingbroke*, que *je veux proſcrire les faits.* Je voudrais, au contraire, qu'il y eût des faits dans ces Mémoires qui en ſont abſolument deſtitués ; et je voudrais, pour l'honneur de la mémoire de milord *Bolingbroke*, que ces mémoires euſſent toujours été ſecrets.

Je crois devoir dire ici un mot de l'édition qu'un critique d'un autre genre a faite du *Siècle de Louis XIV*. Il a jugé à propos d'imprimer mon ouvrage avec ſes notes ; et il a trouvé le ſecret de faire un libelle d'un monument élevé à la gloire de la nation par les mains de la vérité. C'eſt un exemple rare de ce que peuvent haſarder l'ignorance et la calomnie en démence.

La littérature eſt un terrain qui produit des poiſons comme des plantes ſalutaires. Il ſe trouve des miſérables qui, parce qu'ils ſavent lire et écrire, croient ſe faire un état dans le monde en vendant des ſcandales à des libraires ; au lieu de prendre un métier honnête, ne ſachant pas que la profeſſion d'un copiſte, ou même celle d'un laquais fidèle, eſt très-préférable à la leur. Celui dont je parle, vend et fait imprimer ce tiſſu de ſottiſes, ſous le titre de *Siècle de Louis XIV*, en trois volumes, avec des notes par M. *la Beaumelle*, à Francfort, &c. ; et après avoir été ſi juſtement puni pour cette infamie, il compoſa vîte un autre libelle diffamatoire, pour ſubſiſter pendant quelques ſemaines. Un autre, voyant que le *Siècle de Louis XIV* ſe débite dans l'Europe avec ſuccès, et que les libraires, que j'en ai gratifiés, y ont trouvé leur compte, ſe hâte d'y ajouter un nouveau

volume qui n'y a aucun rapport. Il ramaſſe quelques lettres de *Bolingbroke* ſur l'hiſtoire générale, et y mêle quelques pièces obſcures qu'il a ramaſſées dans la fange ; il intitule cette rapſodie : *Troiſième volume du Siècle de Louis XIV.* Les ignorans l'achètent, et l'éditeur jouit quelques mois du fruit de ſa prévarication.

Un autre avait, je ne ſais comment, entre les mains un manuſcrit informe et pitoyable d'une petite partie de mon *Hiſtoire univerſelle ;* il le vend quelques florins, comme on l'a déjà dit, à un libraire de la Haie, qui ſe hâte de l'imprimer ſans m'en avertir.

Dans le *Siècle de Louis XIV*, à l'article des écrivains, dont pluſieurs ont honoré ces temps célèbres, et dont d'autres ont été ſi indignes, j'ai dit que la Hollande a été infectée de vils auteurs, qui ont fait des libelles contre leur patrie, contre des ſouverains qui dédaignent de ſe venger, contre des citoyens qui ne le peuvent. J'ai dit que leurs imitateurs s'attirent l'exécration publique : cette juſte remarque ſoulève ces imitateurs ; et au lieu de ſe corriger, ils entaſſent petits libelles ſur petits libelles, qui reſtent comme eux dans la pouſſière et dans l'oubli : ces vers

de terre, qui ſe mettent dans la littérature et qui la rongent, mais qu'on ſecoue et qu'on écraſe, ne peuvent ni ternir le luſtre, ni diminuer la ſolidité des ſciences.

DES MENSONGES IMPRIMÉS, ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c.

DES MENSONGES

IMPRIMÉS,

ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c.

ON peut aujourd'hui diviſer les habitans de l'Europe en lecteurs et en auteurs, comme ils ont été diviſés pendant ſept ou huit ſiècles en petits tyrans barbares qui portaient un oiſeau ſur le poing, et en eſclaves qui manquaient de tout.

I.

IL y a environ deux cents cinquante ans que les hommes ſe ſont reſſouvenus petit-à-petit qu'ils avaient une ame; chacun veut lire, ou pour fortifier cette ame, ou pour l'orner, ou pour ſe vanter d'avoir lu. Lorſque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau beſoin de l'eſpèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos penſées, comme ils l'étaient de nos vins et de nos ſels; et tel libraire d'Amſterdam, qui ne ſavait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques français qui ſe mêlaient d'écrire. Ces marchands s'informaient par

leurs correſpondans, des denrées qui avaient le plus de cours ; et ſelon le beſoin, ils commandaient à leurs ouvriers des hiſtoires ou des romans, mais principalement des hiſtoires ; parce qu'après tout on ne laiſſe pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *hiſtoire nouvelle*, *mémoires hiſtoriques. anecdotes*, que dans ce qui eſt intitulé *roman*. C'eſt ainſi que, ſur des ordres de marchands de papier et d'encre, leurs metteurs en œuvres compoſèrent les *mémoires d'Artagnan*, de *Pontis*, de *Vordac*, de *Rochefort*, et tant d'autres, dans leſquels on trouve au long tout ce qu'ont penſé les rois ou les miniſtres quand ils étaient ſeuls, et cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais, les dames de Stockholm et de Copenhague, liſent ces livres, et croient y apprendre ce qui s'eſt paſſé de plus ſecret à la cour de France.

I I.

Varillas était fort au-deſſus des nobles auteurs dont je parle ; mais il ſe donnait d'aſſez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarraſſé : J'ai trois rois à faire parler enſemble ; ils ne ſe ſont jamais vus, et je ne ſais comment m'y prendre.

Quoi

Quoi donc, lui dit l'autre, eſt-ce que vous faites une tragédie ?

III.

Tout le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer in-12 les fables de l'hiſtoire ancienne, qui étaient ci-devant in-folio. Je crois que l'on peut retrouver dans plus de deux cents auteurs les mêmes prodiges opérés, et les mêmes prédictions faites du temps que l'aſtrologie était une ſcience. On nous redira peut-être encore que deux juifs, qui ſans doute ne ſavaient que vendre de vieux habits, et rogner de vieilles eſpèces, promirent l'empire à *Léon l'iſaurien*, et exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il ſerait ſur le trône ; comme ſi un juif ſe ſouciait beaucoup que nous euſſions ou non des images.

IV.

Je ne déſeſpère pas qu'on ne réimprime que *Mahomet II*, ſurnommé *le grand*, le prince le plus éclairé de ſon temps, et le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu et à ſang dans Conſtantinople (qu'il préſerva pourtant du pillage,) abattit toutes les égliſes (dont en effet il conſerva la moitié,) fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce

même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs ; qu'il fit éventrer quatorze pages, pour savoir qui d'eux avait mangé un melon, et qu'il coupa la tête à sa maîtresse pour réjouir ses janissaires. Ces histoires, dignes de *Robert-le-diable* et de *Barbe-bleue*, sont vendues tous les jours avec approbation et privilége.

V.

Des esprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils se sont établis héritiers de tous les grands ministres, et se sont emparés de tous les *testamens*. Nous avons vu les testamens des *Colbert* et des *Louvois*, donnés comme des pièces authentiques, par des politiques raffinés, qui n'étaient jamais entrés seulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. Le testament du cardinal de *Richelieu*, fait par une main un peu moins habile, a eu plus de fortune, et l'imposture a duré très-long-temps. C'est un plaisir surtout de voir dans des recueils de harangues, quels éloges on a prodigués à l'*admirable* testament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de son génie ; et un imbécille, qui l'avait bien lu, et qui en avait même fait quelques extraits, se croyait capable de gouverner le monde.

On n'a pas été moins trompé au teſtament de *Charles V* duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'eſprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'eſprit de M. de *Chévremont* qui le compoſa.

VI.

APRÈS ces feſeurs de *teſtamens*, viennent les auteurs d'*anecdotes*. Nous avons une petite hiſtoire imprimée en 1700, de la façon d'une demoiſelle *Durand*, perſonne fort inſtruite, qui porte pour titre : *Hiſtoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princeſſe de Condé, et de la marquiſe d'Urfé.* J'ai lu, il y a quelques années, *les amours du révérend père de la Chaiſe* confeſſeur de *Louis XIV.*

VII.

UNE très-honorable dame, (*a*) réfugiée à la Haie, compoſa au commencement de ce ſiècle ſix gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, et d'une dame de qualité de Paris, qui ſe mandaient familièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis aſſurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues aventures du chevalier de *Bouillon*, connu

(*a*) La du *Noyer*.

depuis ſous le nom du prince d'Auvergne, y ſont rapportées avec toutes leurs circonſtances. J'eus la curioſité de demander un jour à M. le chevalier de *Bouillon* s'il y avait quelque fondement dans ce que madame du *Noyer* avait écrit ſur ſon compte. Il me jura que tout était un tiſſu de fauſſetés. Cette dame avait ramaſſé les ſottiſes du peuple, et dans les pays étrangers elles paſſaient pour l'hiſtoire de la cour.

VIII.

QUELQUEFOIS les auteurs de pareils ouvrages ſont plus de mal qu'ils ne penſent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaiſſance, ne ſachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il diſait qu'une perſonne célèbre avait péri par le plus horrible des aſſaſſinats; j'avais été témoin du contraire. Je repréſentai à l'auteur combien les lois divines et humaines l'obligeaient à ſe rétracter; il me le promit : mais l'effet de ſon livre dure encore, et j'ai vu cette calomnie répétée dans de prétendues hiſtoires du ſiècle.

IX.

IL vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaiſes nouvelles, et les plus

mauvais raiſonnemens ſur les nouvelles les plus fauſſes. *Tout le monde ſait*, dit l'auteur, page 17, *que l'empereur Charles VI eſt mort empoiſonné dans* l'aquâ tuffanâ; *on ſait que c'eſt un eſpagnol qui était ſon page favori, et auquel il a fait un legs par ſon teſtament, qui lui donna le poiſon. Les magiſtrats de Milan qui ont reçu les dépoſitions de ce page quelque temps avant ſa mort, et qui les ont envoyées à Vienne, peuvent nous apprendre quels ont été ſes inſtigateurs et ſes complices; et je ſouhaite que la cour de Vienne nous inſtruiſe bientôt des circonſtances de cet horrible crime.* Je crois que la cour de Vienne ſera attendre long-temps les inſtructions qu'on lui demande ſur cette chimère. Ces calomnies, toujours renouvelées, me font ſouvenir de ces vers :

Les oiſifs courtiſans, que leurs chagrins dévorent,
S'efforcent d'obſcurcir les aſtres qu'ils adorent.
Si l'on croit de leurs yeux le regard pénétrant,
Tout miniſtre eſt un traître, et tout prince un tyran;
L'hymen n'eſt entouré que de feux adultères;
Le frère à ſes rivaux eſt vendu par ſes frères;
Et ſitôt qu'un grand roi penche vers ſon déclin,
Ou ſon fils ou ſa femme ont haté ſon deſtin...
Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment ſont écrites les hiſtoires prétendues du ſiècle.

X.

LA guerre de 1702, et celle de 1741, ont produit autant de menſonges dans les livres, qu'elles ont fait périr de ſoldats dans les campagnes; on a redit cent fois, et on redit encore que le miniſtère de Verſailles avait fabriqué le teſtament de *Charles II*, roi d'Eſpagne.

XI.

DES anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de *la Feuillade* manqua exprès Turin, et perdit ſa réputation, ſa fortune, et ſon armée, par un grand trait de courtiſan; d'autres nous certifient qu'un miniſtre fit perdre une bataille par politique.

XII.

ON vient de réimprimer dans les *Tranſactions de l'Europe*, qu'à la bataille de Fontenoi nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre et des métaux venimeux; que le général *Camphell* ayant été tué d'une de ces volées empoiſonnées, le duc de *Cumberland* envoya au roi de France, dans un coffre, le verre et les métaux qu'on avait trouvés dans ſa plaie; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il diſait au roi *que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais ſervies de*

pareilles armes ; et que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraiſemblance à tout cela. On ajoute à ces abſurdes menſonges, que nous avons maſſacré de ſang-froid les Anglais bleſſés qui reſtèrent ſur le champ de bataille, tandis qu'il eſt prouvé par les regiſtres de nos hôpitaux, que nous eûmes ſoin d'eux comme de nos propres ſoldats. Ces indignes impoſtures prennent crédit dans pluſieurs provinces de l'Europe, et ſervent d'aliment à la haine des nations.

XIII.

COMBIEN de mémoires ſecrets, d'hiſtoires de campagnes, de journaux de toutes les façons, dont les préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, et les connaiſſances les plus parfaites ? On dirait que ces ouvrages ſont faits par des plénipotentiaires à qui les miniſtres de tous les Etats, et les généraux de toutes les armées, ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre ſcribe en robe de chambre et en bonnet de nuit, ſans meubles et ſans feu, qui compile et qui altère des gazettes. Quelquefois ces meſſieurs prennent une puiſſance ſous leur protection : on fait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains, qui, à la

fin d'une guerre, demanda une récompenſe à l'empereur *Léopold*, pour lui avoir entretenu ſur le Rhin une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent auſſi la guerre, et font des actes d'hoſtilité; mais ils riſquent d'être traités en ennemis. Un d'eux, nommé *Dubourg*, qui tenait ſon bureau dans Francfort, y fut malheureuſement arrêté par un officier de notre armée en 1748, conduit au mont Saint-Michel dans une cage. Mais cet exemple n'a point refroidi le magnanime courage de ſes confrères.

XIV.

UNE des plus nobles ſupercheries et des plus ordinaires, eſt celle des écrivains qui ſe transforment en miniſtres d'Etat et en ſeigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande hiſtoire de *Louis XIV*, écrite ſur les mémoires d'un miniſtre d'Etat. Ce miniſtre était un jéſuite chaſſé de ſon ordre, qui s'était réfugié en Hollande, ſous le nom de *la Hode*, qui s'eſt fait enſuite ſecrétaire d'Etat de France en Hollande pour avoir du pain.

XV.

COMME il faut toujours imiter les bons modèles, et que le chancelier *Clarendon* et le cardinal

cardinal de *Retz* ont fait des portraits des principaux perſonnages avec leſquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils ſe mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidèles des princes de l'Europe, des miniſtres et des généraux, dont ils n'ont jamais vu paſſer la livrée. Un auteur anglais, dans les *Annales de l'Europe* imprimées et réimprimées, nous aſſure que *Louis XV n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi.* Cet homme aſſurément eſt difficile en phyſionomies ; mais en récompenſe il dit que le cardinal de *Fleuri* avait l'air d'une noble confiance.

XVI.

Il eſt auſſi exact ſur les caractères et ſur les faits que ſur les figures ; il inſtruit l'Europe que le cardinal de *Fleuri* donna ſon titre de premier miniſtre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de *Toulouſe.* Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de *Maillebois* en Bohème, que parce qu'une *demoiſelle* de la cour avait laiſſé une lettre ſur la table, et que cette lettre fit connaître la ſituation des affaires ; il dit que le comte d'*Argenſon* ſuccéda dans le miniſtère de la guerre à M. *Amelot.* Je crois que ſi on voulait raſſembler tous les livres

écrits dans ce goût, pour se mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe, on ferait une bibliothèque immense, dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

XVII.

Une autre partie considérable du commerce du papier imprimé, est celle des livres qu'on a appelés *polémiques*, par excellence, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factum des avocats, qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverse, et de diffamer loyalement des familles; je parle de ceux qui, en Angleterre par exemple, excités par un amour ardent de la patrie, écrivent contre le ministère des philippiques de *Démosthènes* dans leurs greniers. Ces pièces se vendent deux sous la feuille; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires, et cela fait toujours vivre un citoyen éloquent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier *Walpole*, qu'un jour un de ces *Démosthènes* à deux sous par feuille, n'ayant point encore pris de parti dans les différens du parlement, vint lui offrir sa plume pour écraser tous ses ennemis; le ministre le remercia poliment de son zèle, et n'accepta point ses services. *Vous trouverez donc bon*, lui dit l'écrivain, *que j'aille*

offrir mon ſecours à votre antagoniſte M. Pultney. Il y alla auſſitôt, et fut éconduit de même. Alors il ſe déclara contre l'un et l'autre; il écrivait le lundi contre M. *Walpole*, et le mercredi contre M. *Pultney*. Mais après avoir ſubſiſté honorablement les premières ſemaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

XVIII.

Le célèbre *Pope* fut traité de ſon temps comme un miniſtre; ſa réputation fit juger à beaucoup de gens de lettres qu'il y aurait quelque choſe à gagner avec lui. On imprima à ſon ſujet, pour l'honneur de la littérature, et pour avancer les progrès de l'eſprit humain, plus de cent libelles, dans leſquels on lui prouvait qu'il était athée, et (ce qui eſt plus fort en Angleterre) on lui reprocha d'être catholique. On aſſura, quand il donna ſa traduction d'*Homère*, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant et boſſu. Il eſt vrai qu'il était boſſu; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût très-bien le grec, et que ſa traduction d'*Homère* ne fût fort bonne. On calomnia ſes mœurs, ſon éducation, ſa naiſſance; on s'attaqua à ſon père et à ſa mère. Ces libelles n'avaient point de fin. *Pope* eut quelquefois la faibleſſe de répondre; cela groſſit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire

imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui juſque-là avaient vécu aſſez honnêtement des injures qu'ils lui diſaient ; on ceſſa de les lire, et on s'en tint à l'abrégé ; ils ne s'en relevèrent pas.

XIX.

J'AI été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en uſaient avec moi comme on en avait agi avec *Pope*. Je puis dire que j'ai valu des honoraires aſſez paſſables à plus d'un auteur. J'avais, je ne ſais comment, rendu à l'illuſtre abbé *Desfontaines* un léger ſervice ; mais comme ce ſervice ne lui donnait pas de quoi vivre, il ſe mit d'abord un peu à ſon aiſe, au ſortir de la maiſon dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles contre moi, qu'il ne fit à la vérité que pour l'honneur des lettres et par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer la Henriade, dans laquelle il inſéra des vers de ſa façon, et enſuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai ſoigneuſement conſervé une lettre que m'écrivit un jour un auteur de cette trempe. *Monſieur, j'ai fait imprimer un libelle contre vous ; il y en a quatre cents exemplaires ; ſi vous voulez m'envoyer quatre cents livres je vous remettrai tous les exemplaires*

fidèlement. Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuſer de ſa bonté ; que ce ſerait un marché trop déſavantageux pour lui, et que le débit de ſon livre lui vaudrait beaucoup davantage ; je n'eus pas lieu de me repentir de ma généroſité.

XX.

Il eſt bon d'encourager les gens de lettres inconnus qui ne ſavent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puiſſe faire en leur faveur eſt de donner une tragédie au public. Tout auſſitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité ; Critique impartiale de la pièce nouvelle ; Lettre d'un ami à un ami ; Examen réfléchi ; Examen par ſcènes ;* et tout cela ne laiſſe pas de ſe vendre.

XXI.

Mais le plus sûr ſecret pour un honnête libraire, c'eſt d'avoir ſoin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs et toutes les bêtiſes qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'eſt plus propre à piquer la curioſité du lecteur et à favoriſer le débit. Je me ſouviens que parmi les déteſtables éditions qu'on a faites en hollande de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amſterdam, voulant faire tomber une édition de la

Haie, s'aviſa d'ajouter un recueil de tout ce qu'il avait pu ramaſſer contre moi. Les premiers mots de ce recueil diſaient *que j'étais un chien rogneux*. Je trouvai ce livre à Magdebourg entre les mains du maître de la poſte, qui ne ceſſait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu, deux libraires d'Amſterdam, pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu la Henriade et mes autres pièces, me firent l'honneur de m'écrire que, ſi je permettais qu'on fît à Dreſde une meilleure édition de mes ouvrages, qu'on avait entrepriſe alors, ils feraient obligés en conſcience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces, avec le plus beau papier, la plus grande marge, et le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidèlement parole. C'eſt bien dommage que de ſi beaux recueils ſoient anéantis dans l'oubli : autrefois, quand il y avait huit ou neuf cents mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portaient coup. On liſait avidement dans *Scaliger : le cardinal Bellarmin eſt athée ; le R. P. Clavius eſt un ivrogne ; le R. P. Coton s'eſt donné au diable.* Les ſavans illuſtres ſe traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur*, et de *ſodomite*. Tout cela s'imprimait avec la permiſſion des ſupérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

XXII.

On n'a dit que peu de choſes ſur les menſonges imprimés dont la terre eſt inondée : il ſerait facile de faire ſur ce ſujet un gros volume; mais on ſait qu'il ne faut pas faire tout ce qui eſt facile. On donnera ici ſeulement quelques règles générales, pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont tranſmis les erreurs de ſiècle en ſiècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothèque nombreuſe ; on ſe dit : *Il eſt triſte d'être condamné à ignorer preſque tout ce qu'elle contient.* Conſolez-vous, il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la phyſique ancienne ; tout en eſt faux juſqu'au temps de *Galilée :* voyez les hiſtoires de tant de peuples ; leurs premiers ſiècles ſont des fables abſurdes. Après les temps fabuleux, viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques :* les premiers reſſemblent aux *mille et une nuits*, où rien n'eſt vrai ; les ſeconds aux romans de chevalerie, où il n'y a de vrai que quelques noms et quelques époques.

XXIII.

Voila déjà bien des milliers d'années et de livres à ignorer, et de quoi mettre l'eſprit à l'aiſe. Viennent enfin les temps hiſtoriques

où le fond des choſes eſt vrai, et où la plupart des circonſtances ſont des menſonges. Mais parmi ces menſonges n'y a-t-il pas quelques vérités? Oui, comme il ſe trouve un peu de poudre d'or dans les ſables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or ; le voici : tout ce qui n'eſt conforme ni à la phyſique, ni à la raiſon, ni à la trempe du cœur humain, n'eſt que du ſable ; le reſte, qui ſera atteſté par des contemporains ſages, c'eſt la poudre d'or que vous cherchez.

XXIV.

Hérodote raconte à la Grèce aſſemblée l'hiſtoire des peuples voiſins : les gens ſenſés rient quand il parle des prédictions d'*Apollon* et des fables de l'Egypte et de l'Aſſyrie ; il ne les croyait pas lui-même : tout ce qu'il tient des prêtres de l'Egypte eſt faux; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut ſans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent : *Il y a dans les tréſors des Corinthiens un lion d'or, du poids de trois cents ſoixante livres, qui eſt un préſent de Créſus : on voit encore la cuve d'or et celle d'argent qu'il donna au temple de Delphes ; celle d'or pèſe environ cinq cents livres ; celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes.* Quelle que ſoit une telle

magnificence, quelque ſupérieure qu'elle ſoit à celle que nous connaiſſons, on ne peut la révoquer en doute. *Hérodote* parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins : ce fait d'ailleurs eſt très-important, parce qu'il prouve que dans l'Aſie mineure, du temps de *Créſus*, il y avait plus de magnificence qu'on n'en voit aujourd'hui; et cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de ſiècles, prouve une haute antiquité dont il ne reſte nulle connaiſſance. Les prodigieux monumens qu'*Hérodote* avait vus en Egypte et à Babylone, ſont encore des choſes inconteſtables.

XXV.

Il n'en eſt pas ainſi des ſolemnités établies pour célébrer un événement; la plupart des mauvais raiſonneurs diſent : voilà une cérémonie qui eſt obſervée de temps immémorial ; donc l'aventure qu'elle célèbre eſt vraie ; mais les philoſophes diſent ſouvent, *donc l'aventure eſt fauſſe.*

XXVI.

Les Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du ſerpent *Python*, que jamais *Apollon* n'avait tué ; les Egyptiens célébraient l'admiſſion d'*Hercule* au rang des douze grands

dieux; mais il n'y a guère d'apparence que cet *Hercule* d'Egypte ait exiſté dix-ſept mille ans avant le règne d'*Amaſis*, ainſi qu'il était dit dans les hymnes qu'on lui chantait. La Grèce aſſigna neuf étoiles dans le ciel au marſouin qui porta *Arion* ſur ſon dos : les Romains célébraient en février cette belle aventure. Les prêtres ſaliens portaient en cérémonie, le 1er de mars, les boucliers ſacrés qui étaient tombés du ciel, quand *Numa*, ayant enchaîné *Faunus* et *Picus*, eut appris d'eux le ſecret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait ſolemniſé, par des cérémonies, les plus abſurdes imaginations.

XXVII.

QUANT aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire et ſage me rapportera de plus bizarre, de plus ſuperſtitieux, de plus abominable, je ſerai très-porté à le croire de la nature humaine. *Hérodote* affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenſes qui ſont au-delà du Danube, les hommes feſaient conſiſter leur gloire à boire dans des crânes humains le ſang de leurs ennemis, et à ſe revêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti *Hérodote*, s'il avait exagéré.

Il eſt conſtant que plus des trois quarts des habitans de la terre ont vécu très-long-temps comme des bêtes féroces : ils ſont nés tels. Ce ſont des ſinges que l'éducation fait danſer, et des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar *Pierre le grand* a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ſes Etats, eſt une preuve de ce que j'avance, et rend croyable ce qu'*Hérodote* a rapporté.

XXVIII.

Après *Hérodote*, le fond des hiſtoires eſt beaucoup plus vrai ; les faits ſont plus détaillés ; mais autant de détails, ſouvent autant de menſonges. Ajouterai-je foi à l'hiſtorien *Joſephe*, quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermait quinze mille habitans ? Non, je dirai qu'il a exagéré ; il a cru faire honneur à ſa patrie, il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs, d'avoir été ſi aiſément ſubjugués par une petite armée romaine !

XXIX.

La plupart des hiſtoriens ſont comme *Homère :* ils chantent des combats ; mais dans ce nombre horrible de batailles, il n'y a guère que la retraite des dix mille de *Xénophon*, la bataille de *Scipion* contre *Annibal* à Zama,

décrite par *Polybe*, celle de Pharſale racontée par le vainqueur, où le lecteur puiſſe s'éclairer et s'inſtruire : par-tout ailleurs, je vois que des hommes ſe ſont mutuellement égorgés, et rien de plus.

XXX.

On peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, et toutes les ſottiſes où la ſuperſtition a plongé les peuples : mais comment les hiſtoriens ont-ils été aſſez peuple pour admettre, comme des prodiges ſurnaturels, les fourberies que des conquérans ont imaginées, et que les nations ont adoptées?

Les Algériens croient fermement qu'Alger fut ſauvée par un miracle, lorſque *Charles-Quint* vint l'aſſiéger. Ils diſent qu'un de leurs ſaints frappa la mer, et excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

XXXI.

Que d'hiſtoriens parmi nous ont écrit en algériens ! Que de miracles ils ont prodigués et contre les Turcs et contre les hérétiques ! Ils ont ſouvent traité l'hiſtoire comme *Homère* traite le ſiége de Troie. Il intéreſſe toutes les puiſſances du ciel à la conſervation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profeſſion de dire la vérité, peuvent-ils

imaginer que DIEU prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémiſphère ?

XXXII.

PERSONNE ne reſpecte plus que moi St *François-Xavier ;* c'était un eſpagnol animé d'un zèle intrépide ; c'était le *Fernand Cortez* de la religion ; mais on aurait dû peut-être ne pas aſſurer dans l'hiſtoire de ſa vie, que ce grand-homme exiſtait à la fois en deux endroits différens.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles, ce ſont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité et leur doctrine : mais je voudrais que leurs miracles fuſſent un peu moins fréquens ; qu'ils euſſent reſſuſcité un peu moins de morts ; qu'ils euſſent moins ſouvent converti et baptiſé des milliers d'orientaux en un jour. Il eſt beau de prêcher la vérité dans un pays étranger, dès qu'on y eſt arrivé ; il eſt beau de parler avec éloquence, et de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années, et qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule : mais ces prodiges doivent être ménagés ; et le merveilleux, quand il eſt prodigué, trouve trop d'incrédules.

XXXIII.

C'EST surtout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de mensonges imprimés. Je ne parle pas de *Paul Lucas*, qui a vu le démon *Asmodée* dans la haute Egypte, je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai; qui ont vu une chose extraordinaire dans une nation, et qui la prennent pour une coutume; qui ont vu un abus, et qui le donnent pour une loi. Ils ressemblent à cet allemand qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son *album : nota bene*, toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres.

XXXIV.

CE qu'il y a de pis, c'est que la plupart de ceux qui écrivent sur le gouvernement tirent souvent de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc se sera emparé des trésors de quelques bachas nés esclaves dans son sérail, et il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu; donc la loi de Turquie porte que le grand-turc hérite des biens de tous ses sujets : il est monarque; donc il est despotique, dans le sens le plus horrible et le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans

lequel il n'eſt pas permis à l'empereur de s'éloigner long-temps de la capitale, de changer les lois, de toucher à la monnaie, &c. ſera repréſenté comme un établiſſement dans lequel le chef de l'Etat peut du matin au ſoir tuer et voler loyalement tout ce qu'il veut. L'Alcoran dit qu'il eſt permis d'épouſer quatre femmes à la fois; donc tous les merciers et tous les drapiers de Conſtantinople ont chacun quatre femmes comme s'il était ſi aiſé de les avoir et de les garder. Quelques perſonnages conſidérables ont des ſérails; de-là on conclut que tous les muſulmans ſont autant de *Sardanapales:* c'eſt ainſi qu'on juge de tout. Un turc qui aurait paſſé dans une certaine capitale, et qui aurait vu un *Auto-da-fé*, ne laiſſerait pas de ſe tromper s'il diſait : il y a un pays policé où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes, de femmes, et de petits garçons, pour le divertiſſement de leurs gracieuſes majeſtés. La plupart des relations ſont faites dans ce goût-là; c'eſt bien pis quand elles ſont pleines de prodiges : il faut être en garde contre les livres, plus que les juges ne le ſont contre les avocats.

XXXV.

Il y a encore une grande ſource d'erreurs publiques parmi nous, et qui eſt particulière

à notre nation; c'eſt le goût des vaudevilles : on en fait ſur les hommes les plus reſpectables ; et on entend tous les jours calomnier les vivans et les morts ſur ces beaux fondemens : *Ce fait*, dit-on, *eſt vrai*, *c'eſt une chanſon qui l'atteſte.*

XXXVI.

N'OUBLIONS pas au nombre des menſonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragmens de *Pétrone*, auxquels *Nodot* a depuis joint hardiment les ſiens, tous les ſavans prirent le conſul *Pétrone* pour l'auteur de ce livre. Ils voient clairement *Néron* et toute ſa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons, qui ſont les héros de cet ouvrage. On fut trompé, et on l'eſt encore par le nom. Il faut abſolument que le débauché obſcur et bas qui écrivit cette ſatire, plus infame qu'ingénieuſe, ait été le conſul *Titus Pétronius ;* il faut que *Trimalcion*, ce vieillard abſurde, ce financier au-deſſus de *Turcaret*, ſoit le jeune empereur *Néron ;* il faut que ſa dégoûtante et mépriſable épouſe ſoit la belle *Acté ;* que le pédant, le groſſier *Agamemnon*, ſoit le philoſophe *Sénèque :* c'eſt chercher à trouver la cour de *Louis XIV* dans *Guſman d'Alfarache* ou dans *Gil-Blas*. Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes

ſur

ſur ces bagatelles? je ne gagnerai rien, ſans doute ; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choſes ; ſans cela on eſt bien trompé dans les grandes.

Raiſons de croire que le livre intitulé : Teſtament politique du cardinal de Richelieu, *eſt un ouvrage ſuppoſé.*

MON zèle pour la vérité, mon emploi d'hiſtoriographe de France, qui m'oblige à des recherches hiſtoriques, mes ſentimens de citoyen, mon reſpect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je ſuis membre, mon attachement aux héritiers de ſon nom et de ſon mérite ; voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de *Richelieu* un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce miniſtre.

I.

LE titre même eſt très-ſuſpect ; un homme qui parle à ſon maître n'intitule guère ſes conſeils reſpectueux du nom faſtueux de *Teſtament politique*. A peine le cardinal de *Richelieu* fut-il mort qu'il courut cent manuſcrits pour et contre ſa mémoire : j'en ai deux ſous le titre de *Teſtamentum chriſtianum*, et deux ſous celui

de *Teſtamentum politicum :* voilà probablement l'origine de tous les teſtamens politiques qu'on a fabriqués depuis.

II.

Si un ouvrage dans lequel un des plus grands-hommes d'Etat qu'ait jamais eu l'Europe, eſt ſuppoſé rendre compte de ſon adminiſtration à ſon maître, et lui donner des conſeils pour le préſent et pour l'avenir, eût été en effet compoſé par ce miniſtre, il eût pris probablement toutes les meſures poſſibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé ; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique ; il en eût parlé dans ſon vrai teſtament, qui contient ſes dernières volontés ; il l'eût légué au roi, comme un préſent beaucoup plus précieux que le palais cardinal ; il eût chargé l'exécuteur de ſon teſtament de remettre à *Louis XIII* cet ouvrage important ; le roi en eût parlé ; tous les mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote ſi intéreſſante : rien de tout cela n'eſt arrivé. Le ſilence univerſel, dans une affaire auſſi grave, doit donner à tout homme de bon ſens les plus violens ſoupçons. Pourquoi ni le manuſcrit original, ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un ſi grand nombre d'années ? On ſavait à la mort de *Céſar* qu'il

avait fait des commentaires, on savait que *Cicéron* avait écrit sur l'éloquence; un manuscrit de *Raphaël* sur la peinture n'eût pas été ignoré.

III.

Cet ouvrage n'est point un projet informe; il est entièrement terminé; la conclusion finit par une péroraison pleine de morale: *Je supplie votre majesté de penser dès cette heure à ce que Philippe II ne pensa peut-être qu'à l'heure de sa mort; et pour l'y convier, par l'exemple autant que par la raison, je lui promets qu'il ne sera jour de ma vie, que je ne tâche de me mettre en l'esprit ce que je devrais avoir à l'heure de ma mort sur le sujet des affaires publiques.* Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet; on y trouve jusqu'à l'épître dédicatoire, qu'on a eu l'impudence de signer en Hollande, *Armand du Plessis*, quoique le cardinal n'ait jamais signé ainsi; on y trouve jusqu'à la table des matières que l'éditeur ose encore dire rédigée par le cardinal même; et dans cette épître dédicatoire on le fait parler ainsi au roi: *Cette pièce verra le jour sous le titre de mon testament politique, pour servir après ma mort, &c.* Donc, en effet, cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal; donc elle devait être présentée au roi d'une manière solemnelle;

donc l'original eût dû être ſigné, être connu ; donc le jour où la famille eût préſenté au roi ce legs ſi important, eût été un jour mémorable.

IV.

Si après la mort de *Louis XIII* ce manuſcrit eût paſſé entre les mains de quelque miniſtre, et de-là dans celles qui l'ont rendu public, on en aurait dû ſavoir quelques circonſtances ; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en poſſeſſion de ce manuſcrit ; il l'aurait dit d'autant plus hardiment, qu'il imprimait le livre dans un pays libre, environ quarante ans après la mort du cardinal, et lorſque le ſouvenir des inimitiés entre ce miniſtre et pluſieurs grandes maiſons était éteint. L'éditeur, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, était tenu ſurtout de conſtater l'authenticité de ce manuſcrit, ſans quoi il ſe déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions, abſolument néceſſaires à l'authenticité d'un tel livre, n'a été remplie ; et même pendant vingt-quatre années entières, depuis la prétendue date du manuſcrit, ni la cour, ni la ville, ni aucun livre, ni aucun journal, ne fit la moindre mention que le cardinal eût laiſſé au roi un teſtament politique.

V.

COMMENT en effet le cardinal de *Richelieu*, qui, comme on ſait, avait plus de peine à gouverner le roi ſon maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le deſſein et le loiſir de faire un tel ouvrage pour l'uſage de *Louis XIII?* L'auteur du nouvel *abrégé chronologique de l'hiſtoire de France*, qui peint ſi bien les ſiècles et les hommes, avoue dans ce livre ſi utile, que le cardinal de *Richelieu* avait *autant à craindre du roi, pour qui il riſquait tout, que du reſſentiment de ceux qu'il forçait d'obéir :* les aigreurs, les défiances, les mécontentemens réciproques allaient tous les jours ſi loin entre le roi et le miniſtre, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* propoſa au roi d'aſſaſſiner le cardinal de *Richelieu* comme le maréchal d'*Ancre*, et s'offrit pour l'exécution; c'eſt ce que *Louis XIII* dit lui-même dans une lettre au chancelier *Séguier*, après la conſpiration de *Cinq-Mars*. Le roi avait donc mis ſon favori à portée de lui faire cette propoſition étrange. Eſt-ce dans une telle ſituation qu'on ſe donne la peine de faire pour un roi d'un âge mûr, qu'on redoute et dont on eſt redouté, un recueil de préceptes qu'un père oiſif pourrait tout au plus laiſſer à ſon fils encore dans l'enfance? Il me ſemble que le

cœur humain n'eſt point fait ainſi. Cette raiſon ne ſera pas d'un grand poids auprès d'un ſavant; mais elle fait impreſſion ſur ceux qui connaiſſent les hommes.

VI.

SUPPOSONS pourtant qu'un homme, tel que le cardinal de *Richelieu*, eût voulu donner en effet au roi ſon maître des conſeils pour gouverner après ſa mort, comme il lui en avait donné pendant ſa vie : quel eſt l'homme qui, en ouvrant ce livre, ne s'attendra pas à voir tous les ſecrets du cardinal de *Richelieu* développés, et la grandeur et la hardieſſe de ſon génie reſpirant dans ſon teſtament? Qui ne ſe flattera pas de lire des conſeils fins et hardis, convenables à l'état préſent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, et ſurtout du monarque? Par le premier chapitre, il eſt évident que l'auteur feint d'écrire en 1640; car il fait dire au cardinal de *Richelieu*, dans un jargon barbare, parlant de la guerre avec l'Eſpagne : *Ce n'eſt pas que dans cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous eſt arrivé aucun accident, &c.* Or cette guerre avait commencé en 1635, et le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails des cas privilégiés, des appels comme d'abus, du

droit d'indult, et des vents qui règnent sur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie? Certes le faussaire est bien mal-adroit. La véritable cause de cette faute d'omission, c'est que dans plusieurs autres endroits du livre, l'auteur, oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 et en 1640, s'avise ensuite d'écrire en 1635. Il donne à *Louis XIII* vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente ; contradiction palpable, et démonstration évidente d'une supposition que rien ne peut pallier.

VII.

Quoi! *Louis XIII* est engagé dans une guerre ruineuse contre la maison d'Autriche ; les ennemis sont aux frontières de la Champagne et de la Picardie ; et son premier ministre, qui lui a promis des conseils, ne lui dit rien, ni de la manière dont il faut soutenir cette guerre dangereuse, ni de celle dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer? Quoi ! pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier *Oxenstiern*, avec l'armée du duc de *Veimar*, avec la Savoie, avec le Portugal et la Catalogne? On ne trouve rien sur les révolutions que le cardinal lui-même fomentait en Angleterre ; rien sur le parti huguenot, qui

reſpirait encore la faction et la vengeance. Il me ſemble voir un médecin qui vient pour preſcrire un régime à ſon malade, et qui lui parle de toute autre choſe que de ſa ſanté.

VIII.

Celui qui a débité ſes idées, ſous le nom du cardinal de *Richelieu*, commence par ſe ſervir des ſuccès mêmes que ce grand-homme avait eus dans ſon miniſtère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces ſuccès au roi ſon maître. Le cardinal avait abaiſſé les grands du royaume, qui étaient dangereux, les huguenots qui l'étaient davantage, et la maiſon d'Autriche, qui avait été encore plus à craindre; de-là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi: dès qu'il était entré dans le conſeil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal : *Lorſque votre majeſté ſe réſolut de me donner en même temps, et l'entrée de ſes conſeils, et grande part à ſa confiance, je lui promis d'employer toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, remettre tous les ſujets dans leur devoir, et relever ſon nom dans les nations étrangères au point où il devait l'être, &c.* Or il eſt de notoriété publique, que quand *Louis XIII* conſentit à mettre le cardinal de *Richelieu* dans le conſeil, il était bien éloigné

de

de connaître le bien qu'il procurait à la France et à lui-même. Il eſt public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand-homme, ne fit que céder aux inſtances de la reine ſa mère, qui triompha enfin de la répugnance de ſon fils, après s'être donné les plus grands mouvemens pour introduire dans le conſeil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme ſa créature, et par qui elle eſpérait de gouverner. On eut même beſoin de gagner le marquis de *la Vieuville*, ſurintendant des finances, qui conſentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conſeil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année ſe paſſa en jalouſies, en cabales, en factions ſecrètes; le cardinal ne prit que peu à peu l'aſcendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaiſir que le cardinal de *Richelieu* n'eut les proviſions de premier miniſtre qu'en 1629, le 21 novembre; *Louis XIII* les ſigna ſeul de ſa main. Ces lettres-patentes ſont adreſſées par le roi au cardinal même; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que les appointemens attachés à cette nouvelle dignité y ſont en blanc, le roi laiſſant à la magnificence et à la diſcrétion de ſon miniſtre, le

ſoin de prendre au tréſor public de quoi ſoutenir la grandeur de cette place.

Je reviens, et je dis qu'il n'eſt pas vraiſemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les diſcours qu'on lui prête. Il eſt beau de faire tant de grandes choſes, mais il eſt téméraire de les promettre ; et c'eût été le comble du ridicule et de l'indécence, de dire au roi ſon maître, en entrant dans ſes conſeils : *Je relèverai votre nom.* On lui fait raconter ſans bienſéance et avec infidélité ce qu'il a fait : il ne dit rien du tout de ce qu'il faut dire. Pourquoi ? c'eſt que l'un était fort aiſé et l'autre très-difficile.

IX.

Par le peu qu'on vient de dire, il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir, ni au caractère du miniſtre à qui on le donne, ni au roi auquel on l'adreſſe, ni au temps où on le ſuppoſe écrit ; j'ajouterai encore, ni au ſtyle du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou ſix de ſes lettres, pour juger que ce n'eſt point du tout la même main ; et cette preuve ſuffirait pour quiconque a le moindre goût et le moindre diſcernement. D'ailleurs le cardinal de *Richelieu*, obligé de faire quelquefois des actions violentes, ne laiſſait point échapper dans ſes écrits de paroles dures et

indécentes. S'il agiſſait avec hardieſſe, il écrivait de la manière la plus circonſpecte. Il n'eût certainement pas appelé dans un ouvrage politique la marquiſe du *Fargis*, dame-d'atour de la reine régnante, *la Fargis*. C'eſt manquer aux premières lois du reſpect et de la bienſéance, en parlant au roi et à la poſtérité. Cette indigne expreſſion eſt tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé : *Hiſtoire du miniſtère du cardinal de Richelieu.* L'auteur du teſtament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri, ſans doute, par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra ſe perſuader qu'un premier miniſtre, qui ſuppoſe la paix faite avec l'Eſpagne, parle des Eſpagnols en ces termes : *Cette nation avide et inſatiable, ennemie du repos de la chrétienté ?* C'eſt ainſi qu'on aurait pu parler de *Mahomet II.* Serait-il poſſible qu'un prêtre, un cardinal, un premier miniſtre, un homme ſage, écrivant à un roi ſage, et écrivant un teſtament qui devait être exempt de paſſion, ſe fût emporté (dans le temps de cette paix ſuppoſée,) à des expreſſions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre ?

X.

EST-IL vraiſemblable qu'un homme d'Etat, qui ſe propoſe un ouvrage auſſi ſolide, diſe *que le roi d'Eſpagne, en ſecourant les huguenots, avait rendu les Indes tributaires de l'enfer; que les gens de palais meſurèrent la couronne du roi par ſa forme, qui, étant ronde, n'a point de fin; que les élémens n'ont de peſanteur que lorſqu'ils ſont en leur lieu; que le feu, l'air, ni l'eau, ne peuvent ſoutenir un corps terreſtre, parce qu'il eſt peſant hors de ſon lieu;* et cent autres abſurdités pareilles, dignes d'un profeſſeur de rhétorique de province dans le ſeizième ſiècle, ou d'un répétiteur irlandais qui diſpute ſur les bancs?

XI.

Y a-t-il encore une grande vraiſemblance que le cardinal de *Richelieu*, ſi connu par ſes galanteries, et même par la témérité de ſes déſirs, ait recommandé la chaſteté à *Louis XIII*, prince chaſte par tempérament, par ſcrupule, et par ſes maladies?

XII.

APRÈS de ſi fortes préſomptions, quel homme de bon ſens peut réſiſter à cette preuve évidente de faux qui ſe trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette ſuppoſition que la paix eſt faite? *Vous êtes parvenu*, dit-on,

à la concluſion de la paix. . . . . Votre majeſté n'eſt entrée dans la guerre . . . . &c. et n'en eſt ſortie. . . . &c. Un impoſteur, dans la chaleur de la compoſition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette abſurdité énorme; mais un premier miniſtre, quand il fait la guerre, ne peut pas aſſurément dire que la paix eſt conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maiſon d'Autriche, quoique toutes les puiſſances négociaſſent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il eſt vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondemens des traités de Munſter qui ne furent conſommés qu'en 1648; et l'auteur du teſtament fait parler le cardinal de *Richelieu* tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni ſuppoſer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Eſpagnols avec leſquels il voulait traiter.

XIII.

FAUDRA-T-IL à cette preuve palpable de l'impoſture, ajouter une bévue moins forte, à la vérité, mais qui ne décèle pas moins un menteur ignorant? Il fait dire à un premier miniſtre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que *le roi a refuſé le ſecours des armes ottomanes contre la maiſon d'Autriche.* S'il s'agit d'un ſecours que le Turc voulait

envoyer aux armées françaiſes, le fait eſt faux, et l'idée en eſt ridicule : s'il s'agit d'une diverſion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de *Richelieu*, ſait aſſez que de telles offres ne ſe refuſent pas.

XIV.

Comme il paraît par le premier chapitre, que l'impoſteur écrivait après la paix des Pyrénées, dont il avait l'imagination remplie, il paraît par le ſecond, qu'il écrivait après la réforme que fit *Louis XIV* dans toutes les parties de l'adminiſtration. *Je me ſouviens que j'ai vu dans ma jeuneſſe*, dit-il; *les gentilshommes et autres perſonnes laïques poſſéder par confidence, non-ſeulement la plus grande partie des prieurés et abbayes, mais auſſi des cures et évêchés. Maintenant les confidences.... ſont plus rares que les légitimes poſſeſſions ne l'étaient en ce temps-là.* Or il eſt certain que dans les derniers temps de l'adminiſtration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques poſſéder des bénéfices. Lui-même avait fait donner cinq abbayes au comte de *Soiſſons*, qui fut tué à la Marfée; M. de *Guiſe* en poſſédait onze; le duc de *Verneuil* avait l'évêché de Metz; le prince de *Conti* eut l'abbaye de Saint-Denis en 1641; le duc de *Nemours* eut l'abbaye de

Saint-Remi de Reims; le marquis de *Tréville* celle de Moutier-Ender, ſous le nom de ſon fils ; enfin le garde des ſceaux *Châteauneuf* conſerva pluſieurs abbayes juſqu'à ſa mort, arrivée en 1643 ; et on peut juger ſi cet exemple était ſuivi. Le nombre des laïques qui jouiſſaient de ces revenus de l'Etat eſt innombrable. Il n'y a qu'à voir les mémoires du comte de *Gramont*, pour ſe faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas ſi c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Egliſe à des ſéculiers ; mais je dis qu'un impoſteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de *Richelieu* d'une réforme qui n'exiſtait pas.

X V.

DANS ce même ſecond chapitre, le ſeſeur de projets, qui eſt indubitablement un homme d'égliſe , trop prévenu en faveur des prétentions du clergé, et trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 et en 1638 le cardinal de *Richelieu* avait fait rendre des arrêts du conſeil, par leſquels tout évêque qui ſe croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de ſa prétention. Cet écrivain ne ſavait pas qu'un évêque, miniſtre d'Etat, s'intéreſſe plus aux droits du

trône qu'aux prétentions eccléſiaſtiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier miniſtre pour le faire parler. C'eſt l'âne qui ſe couvre de la peau du lion, et qu'on reconnaît bientôt à ſes oreilles.

XVI.

Le fauſſaire ignorant, dans ce même chapitre ſecond, où il entretient le roi des univerſités et des colléges, au lieu de lui parler de ſes vrais intérêts, dit dans ſon ſtyle groſſier: (*Section X*) » L'hiſtoire de *Benoît XI*, contre » lequel les cordeliers, piqués ſur le ſujet de » la perfection de la pauvreté, ſavoir, du » revenu de St *François*, s'animèrent juſqu'à » tel point, que non-ſeulement ils lui firent » ouvertement la guerre par leurs livres, mais » de plus par les armes de l'empereur, à » l'ombre deſquelles un antipape s'éleva, » au grand préjudice de l'Egliſe, eſt un » exemple trop puiſſant pour qu'il ſoit beſoin » d'en dire davantage. » Certainement le cardinal de *Richelieu*, qui était très-ſavant, n'ignorait pas que cette aventure dont parle le fauſſaire, était arrivée au pape *Jean XXII*, et non pas au pape *Benoît XI*. Il n'y a guère de fait dans l'hiſtoire eccléſiaſtique plus connu que celui-là; ſon ridicule l'a rendu célèbre; il n'était pas poſſible que le cardinal s'y fût

mépris. D'ailleurs, pour apprendre à un roi combien les querelles de religion ſont dangereuſes, on avait à citer cent exemples plus frappans.

XVII.

Dans cette même ſection X du chapitre II, où il eſt queſtion des jéſuites : *Cette compagnie*, dit-il, *qui eſt ſoumiſe par un vœu d'obéiſſance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, ſuivant les lois d'une bonne politique, être beaucoup autoriſée dans un Etat auquel une communauté puiſſante doit être redoutable.* Je ſais bien que ce trait eſt adouci quelques lignes après; mais, de bonne foi, le cardinal de *Richelieu* pouvait-il croire les jéſuites redoutables, lui qui ne ſavait que les rendre utiles, et les punir ſouvent? lui qui ne craignait ni la reine, ni les princes, ni la maiſon d'Autriche, aurait-il craint quelques religieux? Il avait exilé pluſieurs jéſuites, auſſi bien que quelques pères de l'oratoire, et d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales; mais ni lui ni l'Etat n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il ſerait aſſurément bien étrange que le vainqueur de la Rochelle ſe fût plus défié, dans ſon teſtament politique, des jéſuites que des huguenots. Cette réflexion n'eſt pas une preuve convaincante; mais jointe aux autres, elle ſert à faire

voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier miniſtre, n'en a pu prendre l'eſprit.

XVIII.

S'IL fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre auſſi gros que le *Teſtament politique*, que la fourberie a compoſé, que l'ignorance, la prévention, le reſpect d'un grand nom ont fait admirer, que la patience du lecteur peut à peine achever de lire, et qui ferait ignoré s'il avait paru ſous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue, indiqué quelques-unes de ces preuves, qui décèlent l'impoſture aux yeux de quiconque a du jugement et du goût. En voici une qui eſt ſans réplique. L'auteur qui étale, et encore mal à propos, une vaine et fauſſe érudition ſur l'hiſtoire de l'Egliſe, ſur le commerce, ſur la marine, s'aviſe au chap. IX, ſect. VI, de dire, à propos d'établiſſemens dans les Indes : *Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire ; Dracke, Thomas Cavendish, Herberg, l'Hermite, Lemaire, et feu M. le comte Maurice, qui envoya douze navires à deſſein d'y faire commerce, ou d'amitié ou de force, n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établiſſement.* Remarquez dans quel temps l'impoſteur fait parler le cardinal de

Richelieu, c'eſt en 1640 ; c'eſt dans le temps même que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie, gouvernait le Bréſil au nom des Provinces-Unies ; c'eſt après que la compagnie hollandaiſe des Indes occidentales avait fait des progrès conſidérables depuis 1622 ſans interruption : remarquez encore qu'au commencement de cette même ſection VI, l'auteur avoue que *les Hollandais ne donnent pas peu d'affaires aux Eſpagnols dans les Indes occidentales, où ils occupent la plus grande partie du Bréſil.* En vérité, peut-on mettre ſur le compte d'un homme d'Etat, un tel fatras d'erreurs et de contradictions ? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays immenſes dans l'Amérique. Quant à *Dracke* et à *Thomas Cavendish*, leurs exemples ſont cités très-mal-à-propos : ils ne furent pas envoyés pour faire des établiſſemens, mais pour ruiner ceux des Eſpagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des priſes ; et c'eſt à quoi ils réuſſirent.

XIX.

Si on voulait ſe donner la peine de lire le teſtament politique avec attention, on ſerait bien ſurpris de voir qu'en effet ce livre eſt plutôt une critique de l'adminiſtration du cardinal qu'une expoſition de ſa conduite, et

une ſuite de ſes principes : tout y roule ſur deux points, dont le premier eſt indigne de lui, et dont le ſecond eſt un outrage à ſa mémoire.

Le premier objet eſt un lieu-commun puéril, vague, un catéchiſme pour un prince de dix ans, et bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années ; tels ſont ces chapitres : *Que le fondement du bonheur d'un Etat eſt le règne de* DIEU ; *que la raiſon doit être la règle de la conduite ; que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers ; que la prévoyance eſt néceſſaire ; qu'il faut deſtiner un chacun à l'emploi qui lui eſt propre ; qu'il eſt important d'éloigner les flatteurs, médiſans, feſeurs d'intrigues ;* et vingt autres découvertes de cette fineſſe et de cette profondeur, accompagnées d'avis qui auraient été une inſulte à *Louis XIII*, prince éclairé, et qui eût été en droit de répondre à ſon miniſtre, à ſon ſerviteur : Parlez ainſi à mon fils, et reſpectez plus votre maître.

Le ſecond point, qui eſt ſurtout renfermé dans le neuvième chapitre, roule ſur les projets d'adminiſtration imaginés par l'auteur ; et de tous ces projets il n'y en a pas un ſeul qui ne ſoit préciſément le contre-pied de l'adminiſtration du cardinal. L'auteur ſe met en tête d'abolir les comptans, ou de les réduire par grace à un million d'or. Les comptans ſont

des ordonnances ſecrètes, pour des affaires ſecrètes, dont on ne rend point compte. C'eſt le privilége le plus cher de la place d'un premier miniſtre. Son ennemi ſeul en pourrait demander l'abolition.

X X.

Ce chapitre neuvième du teſtament politique, porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la ſuppoſition la plus mal-adroite : c'eſt là que tout eſt faux, réflexions, faits et calculs ; c'eſt là que l'auteur avance que quand on établit un impôt, on eſt obligé de donner une plus grande ſolde au ſoldat, ce qui n'eſt pourtant arrivé ni ſous *Louis XIII* ni ſous *Louis XIV* ; c'eſt là qu'en ſoulageant le peuple de dix-ſept millions de taille, il porte tout d'un coup à cinquante-ſept millions les revenus du roi, qu'il ſuppoſe n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq, et il le ſuppoſe encore avec ignorance, car les tailles allaient ſeules d'ordinaire à trente-cinq millions, les fermes à onze, &c. ; c'eſt là qu'il ſe propoſe de rembourſer les rentes établies par le cardinal, dont pluſieurs étaient au denier vingt, qu'il appelle *le denier cinq* ; d'ôter aux tréſoriers de France les deux tiers de leurs gages ; de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand-conſeil, à toutes les

cours qu'il appelle *ſouveraines*, dans le temps même qu'il les met au rang des payſans. N'était-il pas bienſéant au cardinal de *Richelieu* de propoſer cette extravagance pour avilir un corps, dont il avait l'honneur d'être membre par ſa qualité de pair de France; dignité dont il feſait autant de cas que de celle de cardinal?

XXI.

A l'égard de la guerre, on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ſes réflexions vagues, générales et chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler et ſoudoyer la nobleſſe : il veut que tout gentilhomme ſoit forcé de ſervir à l'âge de vingt ans; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq; que les vivres ne ſoient confiés qu'à des gens de qualité; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, et cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagemens et en habits. Quel projet pour un miniſtre! En vérité l'idée d'enrôler la nobleſſe de force, et de faire payer la taille au parlement, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces feſeurs de projets, qui dans leur oiſiveté ſe mettent à gouverner l'Europe? Dans le même chapitre neuvième

il traite de la marine ; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Eſpagne en Italie, et d'Italie en Eſpagne, leſquels n'exiſtent pas plus que ceux de *Carybde* et de *Scylla :* il prétend que *la ſeule Provence a beaucoup plus de ports grands et aſſurés que l'Eſpagne et l'Italie tout enſemble ;* hyperbole qui ferait ſoupçonner que le livre ſerait d'un provençal qui ne connaîtrait que Toulon et Marſeille, plutôt que d'un homme d'Etat qui connaiſſait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandeſtin a miſes ſous le nom d'un grand miniſtre, avec cent fois moins de diſcrétion que l'abbé de *Saint-Pierre* n'en a montré, quand il a voulu attribuer une partie de ſes *idées politiques* au duc de *Bourgogne.*

Le projet de finances, qui remplit preſque tout le dernier chapitre, eſt tiré d'un manuſcrit qui exiſte encore : je l'ai vu ; il eſt de 1640. Il porte les revenus du roi juſqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là, par l'arrangement qu'il propoſe. L'auteur du teſtament en retranche deux, tout le reſte eſt conforme. Rien n'eſt ſi commun que des projets de cette eſpèce ; les miniſtres en reçoivent, et les liſent rarement. Le fauſſaire, en copiant ces idées, fait bien voir qu'il ne s'était pas donné la peine de connaître par lui-même les finances de *Louis XIII.* Il avance hardiment

que chacune des cinq années de la guerre n'avait coûté que ſoixante millions ; cela n'eſt pas vrai ; j'ai en main l'état de l'année 1639 ; il ſe monte à ſoixante dix-huit millions neuf cents mille livres. Il eſt encore faux qu'on ait payé ces charges ſans moyens extraordinaires : il y eut beaucoup de taxations, beaucoup d'augmentations de gages, dont la finance fut fournie ; on augmenta les droits dans les provinces ; on mit une taxe d'un écu ſur chaque tonneau de vin ; on porta la taille de trente-ſix millions deux cents mille livres, juſqu'à trente-huit millions neuf cents mille livres. En un mot, la plupart des choſes rapportées dans ce livre ſont auſſi altérées que les propoſitions qu'on y fait ſont étranges.

XXII.

On demandera, ſans doute, comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de *Richelieu* l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui ? Je répondrai que les hommes réfléchiſſent peu ; qu'ils liſent avec négligence ; qu'ils jugent avec précipitation, et qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie, parce qu'elle eſt courante.

XXIII.

Si on m'objecte que le P. *le Long*, et d'autres, ont cru le livre en effet l'ouvrage du

du cardinal, j'avouerai que le P. *le Long* a très-bien compilé environ trente mille titres de livres, et j'ajouterai que par cette raiſon-là même il n'a pas eu le temps de les examiner; mais ſurtout je répondrai que quand on aurait autant d'autorités que le P. *le Long* a copié de titres, elles ne pourraient balancer une raiſon convaincante. Si pourtant la faibleſſe des hommes a beſoin d'autorités, j'oppoſerai au P. *le Long* et aux autres, *Auberi*, qui a écrit la vie du cardinal *Mazarin*, *Ancillon*, *Richard*, l'écrivain qui a pris le nom de *Vigneul de Marville*, et enfin *la Monnoie*, l'un des critiques les plus éclairés du dernier ſiècle; tous ont cru le teſtament politique ſuppoſé.

XXIV.

MAIS, dit-on, en 1664, l'abbé *des Roches*, ancien domeſtique du cardinal de *Richelieu*, donna ſa bibliothèque à la ſorbonne, à l'exemple de ſon maître; et dans cette bibliothèque on trouve un manuſcrit du teſtament, conforme à l'imprimé, avec la même épître dédicatoire, et la même table des matières. C'eſt ce manuſcrit même, remis à la ſorbonne, qui achève de prouver l'impoſture. Il eſt remis vingt-deux ans après la mort du cardinal, ſans aucun enſeignement, ſans la moindre indication de la part de l'abbé *des Roches*. Ce

domeſtique du cardinal et la ſorbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, et ce n'eſt que depuis deux ans qu'on lui a donné place ſur des tablettes. Si le manuſcrit avait été copié ſur l'original, on l'aurait plus reſpecté, on trouverait quelques marques de ſon authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi, la ſouſcription du cardinal de *Richelieu*. Elle n'y eſt point. On n'a pas oſé pouſſer l'effronterie juſqu'à ſigner ce nom. Pour peu que le cardinal eût laiſſé ſeulement quelques mémoires qui euſſent eu quelque rapport (même éloigné) avec le teſtament, on les eût rapportés; on eût donné quelque crédit à la hardieſſe de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce miniſtre. Mais non : il n'y a pas un mot à la fin ni à la tête du manuſcrit dont on puiſſe tirer la plus légère induction. Donc l'abbé *des Roches* regardait lui-même ce manuſcrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très-long-temps dans la ſorbonne.

Imaginons un moment que le teſtament ſoit l'ouvrage du cardinal; ce ſeul mot *teſtament* impoſe un devoir indiſpenſable à ſon domeſtique de légaliſer la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir, il eſt coupable; il donne à tout le monde le droit de s'inſcrire en faux contre lui : mais l'abbé *des Roches* poſſédait ce

manuſcrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé ; il fallait même, pour le deſſein de l'impoſteur, qu'il en courût pluſieurs copies manuſcrites, et qu'on ſe les prêtât avec myſtère, comme un monument ſingulier. Le ſilence du domeſtique, encore une fois, prouve que le maître n'eſt point l'auteur du teſtament ; et toutes les autres raiſons prouvent qu'il n'a pu l'être.

XXV.

MAIS on dit qu'on diſait, il y a ſoixante et dix ans, que madame la ducheſſe d'*Aiguillon* avait dit, il y a quatre-vingts ans, qu'elle avait eu une copie manuſcrite de cet ouvrage. On a trouvé une note marginale de M. *Huet ;* et cette note dit qu'on avait vu le manuſcrit chez madame d'*Aiguillon* nièce du cardinal. Ne voilà-t-il pas de belles preuves ? Oui, je crois ſans peine que tous ceux qui s'intéreſſaient à la mémoire du cardinal, voulaient avoir un manuſcrit qui portait ſon nom, et que l'auteur voulait accréditer par ce nom même ; et de-là je conclus que ce manuſcrit était manifeſtement ſuppoſé ; puiſque de tous les parens, de tous les domeſtiques, de tous les amis de ce miniſtre, aucun n'a jamais pris

la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

XXVI.

Que la curioſité humaine ſe fatigue maintenant à chercher le nom du fauſſaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe que *Courtilz*, ou un autre, ait forgé le teſtament de *Mazarin*, de *Colbert*, et de *Louvois ?* Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie ſoit découverte ? Qu'importe que *Statman*, ou *Chevremont* ait pris inſolemment le nom de *Charles V* duc de Lorraine ? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre ? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le public eſt inondé ? Il faut laiſſer dans l'oubli les auteurs qui ſe cachent ſous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, et qui font de la noble profeſſion des lettres, un métier auſſi lâche et auſſi mépriſable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX

Sur le teſtament attribué au cardinal de Richelieu.

LORSQUE M. de *Foncemagne*, en 1750, écrivit pour ſoutenir l'authenticité du *Teſtament politique*, voici ce qu'on lui répondit, et ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponſe voyagea hors de ſa patrie.

» UN académicien connu de ſes amis par la douceur de ſes mœurs, et du public par ſes lumières, a écrit contre mon ſentiment.

Son ouvrage eſt plein de cette ſageſſe, et de cette politeſſe que ſon titre annonce. Tout homme doit ſe défier de ſon opinion, lorſqu'il eſt repris par un tel critique.

Mon illuſtre adverſaire emploie toute la ſagacité de ſon eſprit à prouver que ce teſtament politique, attribué au cardinal de *Richelieu*, eſt en effet de ce grand miniſtre. On voit (ce qui eſt aſſez commun) qu'il tâche de croire, et qu'il doute. Il a trop d'eſprit et trop de raiſon pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachroniſmes dont ce livre eſt rempli : il ſait ſans doute, mieux que moi, que les grands-hommes ne diſent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le

cardinal de *Richelieu* n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, et qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers ſubalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un teſtament politique, deſtiné par un premier miniſtre à un roi, un ouvrage qui devait être ſi ſecret, eſt cependant de pluſieurs mains, c'eſt avouer qu'il n'eſt pas du premier miniſtre.

Si j'avais l'honneur d'entretenir ce ſage adverſaire qui ſait douter, je lui dirais : Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce teſtament ; penſez-vous de bonne foi que le chevalier *Walpole* ſe fût aviſé d'écrire un catéchiſme de politique pour le roi *George I?* l'idée ſeule vous en paraît ridicule. Examinez la ſituation où était le cardinal de *Richelieu* avec *Louis XIII*, et vous conviendrez peut-être que la ſeule penſée de faire un pareil livre pour l'uſage de ce monarque, était cent fois plus déplacée.

Songez que *Louis XIII*, toujours malade, était menacé d'une mort prochaine ; ſongez que le cardinal de *Richelieu* penſait à faire exclure de la régence le frère unique du roi ; ſongez au caractère d'un ambitieux ; et voyez s'il eſt dans ſon cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la ſainte chapelle de Paris, des trois ſentences requiſes pour punir les clercs ; d'intituler un chapitre,

du règne de Dieu ; de recommander la chaſteté, et à qui? à un monarque infirme, âgé de quarante ans, auquel on eſpère ſurvivre : car en 1639, et au commencement de 1640, le cardinal de *Richelieu* ſe portait bien encore, et vous ſavez juſqu'où il pouſſa ſes eſpérances.

Je ne veux que cette ſeule raiſon. Le teſtament fût-il auſſi bien fait qu'il l'eſt mal; fût-il en effet (ce qu'il n'eſt point du tout,) un vrai teſtament politique ; fût-il un développement ſage et profond de la conduite que *Louis XIII* devait tenir avec toutes les puiſſances de l'Europe, avec ſes alliés et ſes ennemis, dans la criſe la plus violente, avec ſa femme, avec ſon frère, avec les princes de ſon ſang, et ſes généraux, et ſes miniſtres ; en un mot l'ouvrage fût-il digne du cardinal de *Richelieu*, j'oſerais croire encore qu'il n'en eſt point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'eſt pas dans la vraiſemblance qu'*Agrippa* faſſe un tel teſtament politique pour *Auguſte*, ni *Séjan* pour *Tibère*, ni *la Trimouille* pour *Charles VII*, ni *George d'Amboiſe* pour *Louis XII*, ni *Volſey* pour *Henri VIII*, ni *Buckingham* pour *Jacques I*, ni *Olivarès* pour *Philippe IV*, ni enfin *Richelieu* pour *Louis XIII*. Un miniſtre dit à ſon maître de vive voix tout ce qu'il croit important, et ſurtout il ne fait point de teſtament pour lui dire des choſes vagues, inutiles et fauſſes.

Scilicet is magnis labor eſt, ea cura potentes
Sollicitat. . . . . .

Ces ſortes de livres ſont d'ordinaire le partage des politiques oiſifs. Quand le duc de *Sulli* dans ſa retraite fit compoſer ſes mémoires par ſes ſecrétaires, il ne donna point de leçons d'enfans à *Louis XIII.*

Vous avez beau employer toutes les reſſources de votre eſprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparſes dans le teſtament politique pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'ame du cardinal de *Richelieu :* eh, Monſieur, vous ſavez mieux que moi que *Balzac*, *Sirmond*, *Chapelain*, *Silhon*, *Sériſi* en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux-communs ſont-ils un ſi grand mérite ? ne trouve-t-on pas des maximes partout ? J'ouvre le prétendu teſtament de *Louvois* dont *Courtilz* eſt l'auteur ; j'y vois : *L'exemple tient très-ſouvent lieu de raiſon. Il eſt de la prudence de faire place au torrent ; il perd ſa rapidité dans ſa courſe. Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ſes égaux, et la haine de ſes ſupérieurs.* Il y en a cent de cette eſpèce. On en trouve dans le teſtament ridicule du cardinal *Albéroni*, et dans celui du maréchal de *Belle-Iſle.* Je ſuppoſe que quelques-unes des maximes et des anecdotes qui ſont dans le livre attribué

au

au cardinal, aient été en effet recueillies de sa bouche : s'ensuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage ? faut-il d'ailleurs de si grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonstances de la vie privée d'un prince, d'un ministre, et pour savoir les appliquer ? n'est-ce pas un artifice commun, pratiqué non-seulement par tous ceux qui se sont avisés de forger des testamens politiques, mais par les auteurs de tous les faux mémoires dont nous sommes inondés ?

Vous avez déterré, comme moi, un misérable manuscrit plein d'antithèses et d'hyperboles, digne du pédant *Granger*, intitulé *Testamentum politicum.* Il paraît que cette rapsodie pouvait annoncer, à toute force, un ouvrage plus étendu; et de-là vous inférez que le cardinal de *Richelieu* pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, et que c'est son testament politique ! A quoi est-on réduit en tout genre, quand on veut prouver ce qui est improbable !

Nous pouvons, Monsieur, mettre au rang des mensonges imprimés le petit traité du capucin *Joseph*, *de l'unité du ministre*, présenté à *Louis XIII.*

De bonne foi pensez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi, par lequel il

lui enſeignait qu'il fallait qu'un roi *crût en tout ſon premier miniſtre; qu'il ne crût rien contre ſon premier miniſtre ; qu'il révélât à ſon premier miniſtre tout ce qu'on lui dirait contre lui; qu'il comblât d'honneurs et de biens ſon premier miniſtre; qu'il donnât une autorité ſans bornes à ſon premier miniſtre ?* Eſt-il bien vraiſemblable qu'un grand-homme ſe ſoit ſervi auprès d'un maître très-défiant, d'un artifice ſi groſſier? Si un capucin, ami de votre maître-d'hôtel, venait vous préſenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans ſon couvent, et vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel.

Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, et avoir juſqu'ici écrit en critique ſur cette matière, j'oſe vous parler à préſent en citoyen.

Parmi les maximes très-triviales dont le teſtament politique eſt plein, il y en a de fort dures. Parmi les conſeils qu'on oſe y donner, il y en a de bien violens. L'auteur du teſtament a cru qu'en feſant parler le cardinal de *Richelieu*, il fallait le faire parler en homme d'une févérité outrée, comme *Corneille*, en mettant les anciens Romains ſur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil et de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt comme un domeſtique parle ſouvent avec fierté au nom de ſon maître.

Mais, Monſieur, quel ſervice rendrait-on aux hommes en voulant mettre ſous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand miniſtre, des maximes impitoyables? Nous vivons ſous un roi doux, bienfeſant, indulgent; mais il ſe peut faire que dans la ſuite des ſiècles, notre nation ait des ſouverains moins remplis d'humanité. Ne feront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la ſuprême puiſſance, quand ils croiront que le plus grand miniſtre de l'Europe a conſeillé à ſon maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magiſtrats qui conſument leur vie à étudier et à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, et qui n'ont d'autre récompenſe de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits et de leurs priviléges; enfin de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand conſeil, &c., et d'enrôler la nobleſſe comme des payſans? Ces deux propoſitions, auſſi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû ſuffire pour deſſiller les yeux?

Non-ſeulement je vous ſoumets, Monſieur, toutes les raiſons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon eſprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre-humain. Remercions à jamais le juſte, le

modéré, l'élégant précepteur du duc de *Bourgogne*, d'avoir écrit le *Télémaque ;* et ſouhaitons que le cardinal de *Richelieu* n'ait point écrit ce teſtament.

Vous avez un cœur digne de votre génie ; que l'un et l'autre s'uniſſe pour daigner m'éclairer ſi je me trompe. »

M. de *Foncemagne* a travaillé depuis à m'éclairer ; il a cherché par-tout des copies du teſtament politique ; il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage, et l'a rendu encore plus célèbre par ſes remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles inſtructions ; et j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES

Sur l'authenticité du teſtament politique attribué au cardinal de Richelieu, et ſur les remarques de M. de Foncemagne.

Objection.

IL eſt dit dans la préface du *Teſtament politique* du cardinal de *Richelieu*, nouvellement imprimé à Paris chez *le Breton* 1764 :

» M. de *Voltaire* attaqua le teſtament poli-
» tique en 1749, dans une courte diſſertation
» intitulée, *Des menſonges imprimés*, *&c.* Le

» paradoxe qu'il voulait établir trouva des
» contradicteurs. Entre les écrits qui furent
» publiés, on diſtingua celui qui portait le
» titre de *Lettre ſur le teſtament politique ;* lettre
» polie et ſolide, dans laquelle M. de *Voltaire*
» ne put avoir à ſe plaindre que de la force
» des preuves qu'on lui oppoſait. »

Réponſe.

L'OPINION de M. de *Voltaire*, bien loin d'être un paradoxe, eſt l'opinion d'*Auberi*, hiſtoriographe du cardinal de *Richelieu*, et penſionné de la ducheſſe d'*Aiguillon* ſa nièce. C'eſt l'opinion de *Gui-Patin*, de *Richard*, de *le Vaſſor ;* c'eſt le ſentiment d'*Ancillon*, de l'auteur très-inſtruit déguiſé ſous le nom de *Vigneul*, du père d'*Avrigni*, auteur des excellens mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du dix-ſeptième ſiècle, du judicieux et profond *le Clerc*, et enfin du ſage et ſavant *la Monnoie.*

Quelle autorité plus forte que celle d'*Auberi*, qui écrivait ſous les yeux de la nièce du cardinal, de ſa nièce chérie, dépoſitaire de tous ſes ſentimens et de tous ſes papiers ? Serait-il poſſible que l'écrivain de la vie du cardinal eût ſupprimé un fait auſſi eſſentiel que celui du teſtament politique, qui devait avoir été préſenté à *Louis XIII* par la famille du cardinal, et dont une copie authentique devait être

entre les mains de cette ducheſſe ? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux teſtament ? Ne lui aurait-elle pas dit : comment oubliez-vous un ouvrage ſi intéreſſant, ſi public, et qu'on croit ſi glorieux pour mon oncle ? M. de *Foncemagne* fait aſſez du moins que c'eſt ainſi qu'en aurait uſé une troiſième ducheſſe d'*Aiguillon*, non moins célèbre que les deux autres, par tout ce qui peut mériter l'eſtime et les hommages du public.

Non-ſeulement *Auberi* ne parle point de ce teſtament dans cette hiſtoire, mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal *Mazarin* : (*a*)

» On a imprimé ces derniers jours (c'eſt-à-
» dire en 1688) un teſtament politique du
» cardinal de *Richelieu*, contre lequel il n'y
» a point de lecteurs, pour peu de lumière
» et de connaiſſance qu'ils aient de l'hiſ-
» toire du temps, qui ne réclament et ne ſe
» récrient. Il ne faut, pour le détruire, que
» les mêmes raiſons dont l'imprimeur ſe ſert
» pour eſſayer de l'établir.

» Ce n'eſt en effet qu'un ouvrage de doc-
» trine, qui traite particulièrement des appels
» comme d'abus, des cas privilégiés, de la

(*a*) *Auberi*, hiſtoire du cardinal *Mazarin*, tome IV, pages 337 et 338, édition de 1718, à Amſterdam chez *le Cène*.

» régale prétendue par la ſainte chapelle ſur
» tous les évêchés de France, des exemptions
» du patronage eccléſiaſtique et laïque, du
» droit d'indult et d'autres matières ſembla-
» bles ; de ſorte que c'eſt tacitement reprocher
» à un ſi fameux miniſtre l'ambition et la honte
» d'avoir voulu s'ériger en auteur, et faire
» à-peu-près des recherches comme celles de
» *Paſquier.*

» D'ailleurs, étant un ouvrage aſſez gros,
» et rempli d'obſervations fort communes,
» on ne ſaurait s'imaginer auquel de ſes
» ſecrétaires il l'aurait dicté, et encore moins
» comme il l'aurait écrit lui-même. Il eſt
» conſtant que le cardinal de *Richelieu* a tou-
» jours dicté, et n'a jamais guère écrit.

» Mais il y a plus : on y remarque force
» impertinences, bévues, et ſuppoſitions. Ce
» prétendu teſtament commence par une lettre
» du teſtateur au feu roi, avec la ſouſcription
» *Armand Dupleſſis :* cependant il n'a jamais
» ſouſcrit ſes lettres à *Louis XIII* que de deux
» manières, ou comme évêque, ou comme
» cardinal. La première des deux était *l'évêque*
» *de Luçon*, et l'autre *le cardinal de Richelieu.*
» Il n'y en doit point avoir de troiſième; et
» s'il s'en trouve, ce ne peut être qu'une
» pièce ſuppoſée.

» On opine à peu près de même du » reproche qu'on lui fait faire aux ennemis, » de marquer l'année 1638 pour lui avoir » été favorable, sur ce que la prise de Brisac » devait avoir effacé toutes nos disgraces. » Ce lui aurait été une espèce de crime que » d'omettre notre plus signalé bonheur de » cette année-là, qui fut la naissance de » monseigneur le dauphin.

» Cette omission donc n'était guère moins » remarquable que la contradiction qui se » voyait au même testament, où il est dit, » tantôt que la paix était faite, et tantôt » qu'elle ne l'était pas. D'où il se peut infail- » liblement conclure que cette pièce est » d'autant plus fausse qu'elle était tout-à-fait » inutile. »

Quand il n'y aurait que cette preuve, elle suffirait, à mon avis, pour constater que le testament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*.

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition, est le savant *la Monnoie :* on veut récuser aujourd'hui son témoignage, parce qu'il est trop décisif; et on se contente de dire *que ce savant homme n'avait pas tourné ses études du côté de ces recherches.*

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses dernières années ; voyez sa *Vie*

de Ménage, ſes additions au *Ménagiana*, ſa diſſertation ſur le livre des *Trois impoſteurs*; c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une diſcuſſion de cette nature, le lecteur doit, ce me ſemble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à perſonne un bien conteſté que ſur des preuves évidentes.

Vous aſſurez, malgré la dépoſition formelle de l'hiſtoriographe du cardinal de *Richelieu*, payé pour faire ſon panégyrique, que le teſtament politique eſt de ce miniſtre. On vous y montre des mépriſes groſſières, indignes de tout homme en place et de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de *Richelieu* eſt en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage ſigné de ſa main; vous n'avez que cette unique reſſource, et encore nous examinerons ſi cette preuve ſerait déciſive.

Objection.

Il ne paraît pas facile, dit-on, dans la préface de l'éditeur du nouveau teſtament politique, *de concilier l'opinion où l'on était à l'hôtel de Richelieu, que le teſtament politique était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les*

héritiers du cardinal, ſi on avait quelque notion que le manuſcrit du teſtament ait jamais été dans leur maiſon, on répondit unanimement que perſonne n'en avait eu la moindre connaiſſance avant l'impreſſion.

Réponſe.

RIEN n'eſt plus aiſé à concilier. M. de *Voltaire* chercha ce manuſcrit dans l'hôtel de Richelieu; il ne l'y trouva pas, et les dépoſitaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet le ſeul exemplaire manuſcrit qui avait été chez madame la ducheſſe d'*Aiguillon*, ſeconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré en 1705 avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en ſon lieu de quelle autorité eſt ce manuſcrit.

Réflexion.

D'OU venait l'édition du prétendu teſtament politique imprimé en 1688? pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ſes garans, ſes autorités? d'où a-t-il reçu ce manuſcrit? C'eſt une pièce ſi importante par le nom du reſpectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle eſt adreſſée, par le ſujet qu'elle annonce, que l'éditeur eſt indiſpenſablement obligé de dire et de prouver comment un

écrit de cette nature était tombé entre ſes mains ; il ne l'a pas fait ; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en eſt pas de même, ce me ſemble, des mémoires du cardinal de *Retz*, de *Talon*, de *Montchal*, de *la Porte*. Perſonne n'a douté des auteurs de ces mémoires ; au lieu qu'une foule de ſavans critiques a toujours nié que le teſtament politique fût de l'illuſtre cardinal de *Richelieu*. Ce teſtament eſt bien autrement important que tous les mémoires dont nous parlons.

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute ſur leurs auteurs. Au contraire, les anachroniſmes, les erreurs de toute eſpèce qui fourmillent dans le teſtament du cardinal, font naître des doutes dans l'eſprit de tous ceux qui réfléchiſſent.

Objection.

M. de *Foncemagne* dit *que dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un teſtament politique du cardinal de Richelieu, relié en maroquin rouge.*

Réponſe.

Il ſait bien que ce maroquin rouge n'eſt pas une preuve que ce teſtament fut préſenté à *Louis XIII.* Un romain qui aurait eu dans

ſa bibliothèque un *Pétrone* en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux d'un jeune débauché, ſortant des écoles, était l'ouvrage du conſul *Petronius ?* On aurait beau relier les fauſſes décrétales en maroquin rouge, elles n'en ſeraient pas moins fauſſes.

Auſſi le judicieux M. de *Foncemagne* ne fait pas grand fond ſur cette preuve qu'il allégue.

Objection très-forte de M. de Foncemagne.

Ce ſage et ſavant critique me fait une objection bien plus importante, et qui peut faire une très-grande impreſſion ſur les eſprits ; c'eſt qu'il ſe trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du teſtament du cardinal de *Richelieu.* Je ne ſuis pas à portée de la voir dans le fond de mes déſerts ; et quand je ſerais au louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière eſt preſque entièrement refuſée. Je fais lire la lettre de M. de *Foncemagne*, je dicte mes doutes, et je lui demande des éclairciſſemens.

Le nouveau teſtament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge, de la main du cardinal de *Richelieu;* ces corrections, d'une demi-ligne, ſont dans le diſcours préliminaire intitulé : *Maximes d'Etat* ou *Teſtament politique*, ſuccincte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette ſuccincte narration, on prétend que le cardinal de *Richelieu* a écrit de ſa main :

Monaco,
ſi vous reperdez
Aire,
galères d'Eſpagne
perdues par la tempête.
diſtribution de
bénéfices.

Réponſe.

Je ſupplie d'abord M. de *Foncemagne* de vouloir bien inſtruire le public ſi on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de *Richelieu* avec ces notes marginales ; cet éclairciſſement eſt d'une néceſſité indiſpenſable : je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal feſait ſouvent mettre de pareilles notes par *Bois-Robert* et par ſon médecin *Citois*, comme le rapporte *Péliſſon* dans ſon hiſtoire de l'académie, au ſujet de la critique du *Cid*. Je m'en rapporte entièrement à M. de *Foncemagne*, comme je le dois.

En ſecond lieu, oſerai-je dire que cette *narration ſuccincte*, qui eſt au devant du teſtament politique, me paraît une preuve évidente de la ſuppoſition du teſtament ?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ſes réflexions qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la ducheſſe d'*Aiguillon*, ſeconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authenticité du teſtament politique était combattue hautement par pluſieurs écrivains.

Comment ne ſe trouva-t-il perſonne dans ſa maiſon qui opposât cette pièce victorieuſe à l'incrédulité des ſavans? comment ſurtout la ſeconde ducheſſe d'*Aiguillon* ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat *Auberi*, penſionnaire de ſa maiſon, auteur de l'hiſtoire de ſon grand oncle? Il oſait s'inſcrire en faux contre le teſtament, dont elle avait, dit-on, l'original marginé de la main du cardinal ; n'y a-t-il pas la plus grande vraiſemblance qu'elle ne pouvait confondre *Auberi*, puiſqu'elle ne le confondit pas, et que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout? Enfin ſi tout le teſtament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas ſigné de ſa main?

Accordons que la petite note, *ſi vous reperdez Aire*, eſt du cardinal, qu'en pouvez-vous conclure? qu'il eſt phyſiquement impoſſible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu teſtament politique. Aire avait été priſe par le maréchal de *la Meilleraie* le 27

juillet 1641 ; elle fut repriſe par les Eſpagnols la même année, le vingt-ſix auguſte, (que nous appelons le mois d'*août* par corruption ;) donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu teſtament à la ſuite de la narration ſuccincte. Et cependant on le fait parler dans ſon prétendu teſtament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce deſſein, je le veux ; il dit à M. de *Montchal* archevêque de Toulouſe, ſon ennemi, en le trompant et en répandant des larmes, (*b*) qu'il voulait reſſembler à l'empereur *Auguſte :* à la bonne heure. *Auguſte* avait fait rédiger un état des forces de l'Empire, des finances, des légions, des frontières, des voiſins de l'Empire, comme les Germains ſeptentrionaux, les Daces, les Parthes, &c. Il n'eſt point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raiſonné dans ſon cabinet : c'eſt ce que le cardinal voulait et devait faire ; et c'eſt aſſurément ce qu'on ne trouve pas dans le teſtament politique. Il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1641 ; ce fut alors que la conſpiration du grand-écuyer *Cinq-Mars* commença à ſe tramer contre lui : il n'eut dès-lors aucun moment de repos ; ſa ſanté s'altéra, et ce miniſtre au bord de ſon

(*b*) Mémoires de *Montchal*, pages 202 et 216.

tombeau, feſant couler le ſang ſur les échafauds, n'eut pas ſans doute le loiſir d'imiter *Auguſte*.

Mais que devint donc cette note qu'on croit écrite de ſa main à la fin de la narration ſuccincte, qui eſt ſuivie des projets de l'abbé *Bourzeis*, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlemens, et pour enrôler la nobleſſe par force? Cette note s'explique d'elle-même, et en voici le ſens naturel.

J'ai eu à peine le temps, M. l'abbé, de parcourir la narration ſuccincte que vous avez faite en mon nom pour me flatter; vous ne deviez pas dire que *dès que j'entrai au conſeil* en 1624, par la faveur de la reine-mère, *je promis au roi d'employer toute mon induſtrie et toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, et relever ſon nom*; premièrement, parce qu'un tel diſcours eſt rempli d'un orgueil inſupportable; ſecondement, parce qu'il eſt entièrement faux. Toute la France ſait que dans l'année 1624 j'entrai au conſeil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps ſollicité le marquis de *la Vieuville*, à qui je jurai ſur l'euchariſtie une amitié inviolable, et que je fis enſuite exiler, je n'eus d'abord aucun

crédit

crédit, aucun département : le roi ne connaiſſait pas alors tout mon zèle, et je n'avais rendu aucun ſervice ſignalé.

Vous parlez avec trop d'emphaſe, *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à Caſtelnaudari.* Tout le monde ſait aſſez que cette grande victoire fut à peine une eſcarmouche. Le duc de *Montmorenci* étant allé reconnaître un poſte à la tête de ſoixante maîtres, un corps avancé, qui ſe trouva vis-à-vis ſur le bord d'un foſſé, tira quelques coups; *Montmorenci*, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le foſſé, et n'étant ſuivi que de ſix perſonnes ſeulement, il fut percé de coups et fait priſonnier : il eſt vrai que je l'ai fait mourir ſur un échafaud; mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

Vous me louez beaucoup ; de juſtes éloges encouragent; mais certains menſonges imprimés ou manuſcrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous ſurtout, dans votre narration, de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave et fidèle nation eſpagnole, avec laquelle je ſuis déjà en négociation; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires de l'enfer ;* ces invectives ſont d'un mauvais rhéteur, et non d'un miniſtre.

Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc *Henri de Rohan*, ne me faites pas dire *que ſa terreur panique nous a fait perdre la Valteline*. Nul guerrier n'a été moins ſujet aux terreurs paniques que lui : et vous reſſembleriez à ce poëte italien qui, dans un opéra, introduit *Céſar* criant aux ſiens dès la première ſcène, *alla fuga*, *allo ſcampo*, *ſignori*. Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parſemez votre narration ſuccincte, et mettez des vérités à la place des injures.

Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous ſoit enlevée. Parlez de la dernière diſtribution des bénéfices, ſi vous voulez ; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage, et je le reverrai quand j'en aurai le temps.

Si jamais vous avez la fantaiſie de coudre vos idées chimériques à votre narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale ; vous me feriez paſſer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi et de la patrie ; vous me rendriez odieux à tous les parlemens. J'ai ſigné deux arrêts du conſeil pour forcer les évêques, qui ſe prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres ; ce n'eſt pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne : c'eſt M. de *Montchal*, archevêque de Toulouſe,

qui fait courir ces bruits injurieux ; il m'appelle dans ſes manuſcrits, qu'on m'a montrés, *cruel et timide ;* (*c*) il me compare au tyran *Phocas ;* il dit à tout le monde que j'abrége les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir. (*d*)

Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la ſainte chapelle. (*e*)

Il dit qu'on me déplaît en me refuſant le titre de *chef de l'Egliſe gallicane.* (*f*)

Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir perſécuté l'Egliſe de DIEU. (*g*)

Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été aſſez mal avec Rome, pendant mon miniſtère, je lui faſſe ma cour après ma mort ?

Si le cardinal de *Richelieu* n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir ; et cette narration ſuccincte eſt ſi mal faite, ſi odieuſe en quelques endroits, ſi remplie de fauſſetés évidentes, ſi inſultante pour les familles les plus conſidérables, qu'il n'eſt pas étonnant que la ducheſſe d'*Aiguillon* ne la fit pas voir au public qu'elle aurait révolté.

(*c*) Mémoires de *Montchal*, page 9.
(*d*) *Idem*, page 7.
(*e*) *Idem*, page 216.
(*f*) *Idem*, page 180.
(*g*) *Idem*, page 188.

Ainſi cette note qu'on aſſure être de la main du cardinal de *Richelieu*, au bas de la narration ſuccincte, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le teſtament politique : s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes ſelon ſa coutume. Ce teſtament, rempli d'erreurs en tout genre, méritait bien quelques remarques ; et ſi malheureuſement il l'avait approuvé, il y aurait mis ſon nom : il n'a fait ni l'un ni l'autre, donc il eſt bien probable que le teſtament n'eſt point de lui.

Objection non moins importante.

Monſieur le marquis de *Torci*, en 1705, *fit retirer*, dit-on, *des effets de la ſucceſſion de madame la ducheſſe d'Aiguillon, les papiers du miniſtère du cardinal de Richelieu. Le teſtament politique fut remis, avec tous ſes papiers, dans le dépôt des affaires étrangères, lorſqu'en 1710 il forma ce dépôt, avec la permiſſion de Louis XIV, dans le donjon au-deſſus de la chapelle du louvre.* C'eſt M. *le Dran*, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

Réponſe.

J'avoue que je n'ai pas conſulté M. *le Dran;* il n était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me ſemble, encore en règle ; et aujourd'hui je ne puis conſulter perſonne ;

je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, et qui ont des yeux ; et voici ſur quoi je les prie de vouloir bien m'inſtruire.

La *ſuccincte narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la ſuite du teſtament. M. de *Foncemagne* dit lui-même : » Ce ſont » deux parties diſtinctes du même tout. *Voilà*, » *Sire*, dit le cardinal en finiſſant la première, » *ce que vous avez fait pour votre gloire ;* et il » me ſemble lui entendre dire en commençant » la ſeconde, qui eſt le teſtament proprement » dit : *Voilà*, *Sire*, *ce que vous devez faire* » *pour vos ſujets.* »

De-là je conclus ce que M. de *Foncemagne* devait, ce me ſemble, néceſſairement conclure, que le teſtament politique proprement dit ne peut être du cardinal de *Richelieu.*

Si le cardinal dans la narration ſuccincte a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne et l'Eſpagne, il va parler, ſans doute, de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puiſſances voiſines, il va expliquer comment il faut négocier dans la ſituation préſente qui eſt très-épineuſe, avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre. S'il s'eſt étendu ſur l'invaſion du Piémont, il va enſeigner la manière de le

conferver. S'il a dit quelque choſe des révolutions de la Catalogne et du Portugal, il va montrer par quels reſſorts on peut profiter de ces grands événemens. Liſez ; il parle de cas privilégiés et du droit de préſenter aux cures.

Je ſuis juſqu'à préſent du premier avis de M. de *Foncemagne ;* que le cardinal de *Richelieu* pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle *un teſtament vraiment politique ;* qu'il avait donné à l'abbé de *Bourzeis* la commiſſion de rédiger la narration ſuccincte ; qu'il avait fait quelques notes de ſa main, comme il en fit, *au jugement de l'académie, ſur le Cid.* Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes ſur cet ouvrage de l'académie, s'enſuit-il qu'il en fut l'auteur? non ſans doute ; un miniſtre qui avait à combattre la maiſon d'Autriche, les proteſtans, la moitié de la France, la cour et le caractère de ſon maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raiſonnée du *Cid*, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois l'idée rapidement, à *Rotrou*, à *Scudéri*, à *Colletet*, &c. et dont il ſe contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'hiſtoire de la guerre de 1741, à Verſailles chez M. le comte d'*Argenſon*, ce miniſtre en margina quelques pages. S'eſt-on

jamais aviſé d'attribuer à M. d'*Argenſon* cet ouvrage, dont on m'a volé pluſieurs cahiers informes, ridiculement imprimés?

Je préſume ſurtout que depuis 1638, depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir aſſez de loiſir, ni en abuſer aſſez pour s'étendre, dans un long ouvrage, ſur toute autre choſe que ſur les affaires de ſon maître, pendant que la guerre contre la maiſon d'Autriche mettait la France en alarmes, que *Picolomini* battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal et de la Catalogne exigeaient toute l'attention du miniſtère; pendant que le comte de *Soiſſons*, le duc de *Guiſe*, et le duc de *Bouillon*, ligués avec l'Eſpagne, feſaient la guerre civile; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée; pendant que la conſpiration de *Cinq-Mars* ſe tramait; enfin, pendant que tous ces orages conduiſaient le cardinal au tombeau.

Etait-ce alors le temps de parler des vitres de la ſainte-chapelle, et de recommander la chaſteté à *Louis XIII* moribond?

Et qui fait-on prêcher la chaſteté ſi mal à propos? Il faut le repéter encore, c'eſt l'amant public de *Marion de Lorme;* c'eſt celui

de la *Béjar*, qui disait qu'elle ne regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de *Richelieu* et *Gros-René*. C'est celui qui jouit le premier de la fameuse *Ninon*, si j'en crois l'abbé de *Chateauneuf*, intime ami de cette personne si célèbre, à qui je l'ai ouï dire plusieurs fois dans mon enfance, et à qui je dois d'avoir été placé dans le testament de *Ninon;* testament beaucoup plus sûr que celui dont il est question. C'est enfin celui dont les amours sont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de *Retz*, son rival auprès de madame de *la Meilleraie*, et son rival heureux.

Ce n'est pas assurément que je prétende reprocher à un ministre ses galanteries; je sais combien il est permis à un grand-homme, qui a pris une ville réputée imprenable, et qui a rendu des services à la patrie, de joindre les plaisirs aux travaux; mais combien eût-il été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chasteté à *Louis XIII*, qui devait être très-instruit du tour que lui avait joué madame du *Fargis*, dame d'atour de la reine? Consultez sur cette aventure et sur tant d'autres, les mémoires du cardinal de *Retz*, dans les premières pages du premier livre de ces mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec *Marion de Lorme*, *ne sont connus que par les mémoires intitulés*, *Galanteries*

Galanteries depuis le commencement de la monarchie, et par le Dictionnaire de Bayle. Voyez ce que le cardinal de *Retz* en dit à l'endroit déjà cité, et ce qu'il ajoute sur madame de *Fruge.*

Le cardinal de *Retz*, archevêque de Paris, parle de ses amours avec autant de vérité que de ceux du cardinal de *Richelieu;* mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de *Bourzeis*, ayant fait la narration succincte que le cardinal corrigea très-succinctement, s'avisa depuis de travailler de lui-même, et de joindre ses rêveries à la narration dont il était l'auteur? Il était le *Colletet* de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de *Foncemagne*, c'est le mien, et je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

Réflexion.

J'AURAIS souhaité que M. de *Foncemagne*, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, et non à des éditions antérieures, imprimées sans mon

aveu : j'aurais désiré qu'il eût consulté, à la page 298 de ce IVe tome, le chapitre 48 intitulé : *Raisons de croire que le livre intitulé* Testament politique, &c. *est un ouvrage supposé.*

Il aurait vu que dans cette édition il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause : des discussions inutiles détournent des grands objets ; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

Objection.

J'AVAIS dit qu'il n'est pas naturel qu'un premier ministre demande l'abolition des comptans ; j'avais dit que l'affaire des comptans ne fit du bruit qu'au temps de la disgrace de *Fouquet*. M. de *Foncemagne* me répond *que l'affaire des comptans avait fait du bruit long-temps avant la disgrace du surintendant ; le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand Henri*, dit-il, *connaissait le mal établi du temps de son prédécesseur, et ne l'a pu ôter. L'exemple de M. de Sulli, &c.*

Réponse.

JE m'en tiens à ces propres paroles, pour être fondé à croire que le testament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*. Les mémoires de *Sulli* ne parurent que long-temps

après la mort du cardinal ; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de *Bourzeis*. L'affaire des comptans n'avait donc point fait de bruit avant la disgrace de *Fouquet*.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal : » Entre les voies par » lesquelles on peut tirer illicitement les » deniers des coffres du roi, il n'y en a point » de si dangereuses que celles des comptans, » dont l'abus est venu à un tel point, que » n'y remédier pas, et perdre l'Etat, c'est la » même chose, &c. »

Qui disposait alors des comptans, je vous prie ? qui les signait ? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers des coffres du roi ; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne ; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille absurdité est-elle possible ? est-elle concevable ? et après cette preuve de supposition, en faut-il d'autres encore ?

L'abbé de *Bourzeis* aura donc mis ses idées vers l'an 1660 à la suite de la narration succincte : ce manuscrit sera tombé entre les mains de madame la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom ; on l'aura enlevé chez elle après sa mort, avec toutes les négociations du cardinal ;

voilà tout le myſtère ; rien n'eſt plus naturel, plus ſimple, plus aiſé à concilier.

Réflexion.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fauſſeté des faits, des réflexions et des calculs. L'auteur du prétendu teſtament prétend *que quand on établit un nouvel impôt, on eſt obligé de donner une plus grande paye aux ſoldats.* Cela eſt faux dans tous les Etats de l'Europe ; donc le cardinal de *Richelieu* ne peut l'avoir dit. M. de *Foncemagne* laiſſe cette objection accablante ſans réplique.

Il eſt parlé dans le prétendu teſtament des grands périls de la navigation d'Eſpagne en Italie, et d'Italie en Eſpagne. Il eſt impoſſible que le cardinal de *Richelieu*, ſurintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance ; auſſi M. de *Foncemagne* ſe garde bien de juſtifier l'abbé de *Bourzeis* ſur cet article.

Ce même abbé de *Bourzeis*, dans ce même prétendu teſtament, oſe dire que la ſeule Provence a plus de beaux ports que la monarchie d'Eſpagne. Encore une fois, comment le ſurintendant des mers aurait-il pu avancer une fauſſeté ſi publique ?

Preuves de la ſuppoſition du teſtament. Affaires de finance.

A toutes ces vraiſemblances, qui me paraiſſent des certitudes, j'ajouterai toujours que ſi le cardinal a voulu donner des leçons à ſon maître, il a donné des leçons bien étranges : s'il entre dans quelques détails, il ſe trompe toujours : s'il parle de finances, chap. IX, il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

De trente millions à ſupprimer, il y en a près de ſept dont le rembourſement ne devant être fait qu'au denier cinq, la ſuppreſſion ſe fera en ſept années et demie par la ſeule jouiſſance.

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement, comment imaginer que dans ſept années et demie un fonds eſt abſorbé par la jouiſſance à cinq pour cent? ces cinq pour cent en ſept années et demie font trente-ſept et demi : or, je demande à *Barême* ſi trente-ſept et demi font cent?

Je prie tous les calculateurs, et tous les hommes verſés dans la finance, de lire ce chapitre, et de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes, et de pareils projets de miniſtre.

Autres preuves.

VOUS voyez que ſur terre et ſur mer le rédacteur du teſtament politique s'éloigne aſſez des idées ordinaires. Il ſoutient qu'il n'y a point d'établiſſemens à faire dans l'Occident : les Anglais et les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire ; et il eſt très-certain que le feu comte *Maurice* , qui était plein de vie en 1642 , gouvernait le Bréſil que les Hollandais avaient conquis ſur les Portugais.

M. de *Foncemagne* me dit que j'ai confondu ce comte *Maurice* avec le *Maurice* , prince d'Orange. Non , c'eſt l'abbé de *Bourzeis* qui les confond , et c'eſt une de ſes moindres mépriſes.

Il n'y a ſans doute que cet abbé de *Bourzeis* , qui ait pu avancer (chap. IX) que Gènes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouiſſait de quinze millions de nos livres de rente , tandis que Livourne feſait un plus grand commerce que Gènes, tandis que Veniſe trouva des fonds aſſez conſidérables pour réſiſter aux forces de l'empire ottoman.

Réflexion.

JE crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainſi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais

pu répondre, et que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puiſſe croire qu'un premier miniſtre parle à ſon roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis ſubalternes, et ſurtout de tant de calculs erronés et de projets chimériques de finances, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projeteurs?* qu'il propoſe aux Français de ne s'habiller que d'un bon drap du Seau, aux parlemens de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille ſoldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conſeils vagues ſur la grande adminiſtration; qu'il s'appéſantiſſe dans la moitié de ſon livre ſur des lieux-communs de morale, et en faſſe un ſermon inſipide, ſans dire un ſeul mot de la manière dont il fallait ſoutenir alors l'Etat chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été ſi frappé d'une inconvenance ſi marquée, que ſi l'abbé de *Bourzeis* me montrait aujourd'hui ſon livre ſigné de la main du cardinal de *Richelieu*, je lui dirais: Non, il n'eſt pas de lui, c'eſt vous qui lui avez fait ſigner votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques obſervations politiques dont il pût faire uſage; il a pu les ſigner, comme tant de grands

ſeigneurs ſignent les comptes de leurs intendans, ſans les avoir preſque lus.

Objection.

M. de *Foncemagne* me dit qu'il n'eſt pas étonnant que le cardinal de *Richelieu* ait préſenté à *Louis XIII ces lieux-communs*, *puériles*, *vagues*, *ce catéchiſme pour un prince de dix ans*, *ſi déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années*, *puiſque le grand Boſſuet compoſa autrefois*, *pour l'inſtruction du dauphin*, la politique tirée de l'écriture ſainte.

Réponſe.

Je réponds à M. de *Foncemagne :* Il eſt pardonnable au grand *Boſſuet* d'avoir fait pour un enfant ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'écriture ſainte ;* mais ce ſublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'uſage de *Louis XIV.* Vous ſavez mieux qu'un autre, Monſieur, comment il faut parler aux jeunes princes et aux princes d'un âge mûr ; et dans le fond de votre cœur, vous ſentez encore mieux que moi les prodigieuſes diſparates que j'ai obſervées, et l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente-ſix ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, et ſurtout ce qu'il ne

faudrait pas lui dire dans un ſtyle prolixe et rebutant.

Queſtion importante.

IMAGINONS que *Louis XIV*, après les batailles d'Hochſtet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ſes armées, demanda au maréchal de *Villars* un plan qui pût remédier aux maux préſens de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de *Villars*, prêt à partir pour entrer en campagne, eût dit au roi : » Sire, il faut commencer par reſtreindre » les appels comme d'abus ; toute contraven- » tion à la pragmatique a été eſtimée cas pri- » vilégié ; vous avez tort de prétendre le droit » de régale dans certains diocèſes : il faut » annexer à la Sainte-chapelle une abbaye ; » il ne faut pas croire les gens de palais, qui » jugent de la puiſſance du roi par la forme » de ſa couronne, qui étant ronde, n'a point » de fin ; les univerſités prétendent qu'on leur » fait un tort extrême, de ne leur pas laiſſer, » privativement à tout autre, la faculté d'en- » ſeigner la jeuneſſe.

» L'hiſtoire de *Benoît XI* contre les corde- » liers qui, piqués ſur le ſujet de la perfection » de la pauvreté, ſource des revenus de S^t^ » *François*, s'animèrent à tel point qu'ils lui » firent ouvertement la guerre par livres, &c.

» Je vous apprends que les meilleurs » princes ont beſoin d'un bon conſeil : je » vous apprends qu'un prince capable eſt un » grand tréſor dans un Etat, et que beaucoup » de qualités ſont requiſes pour faire un con- » ſeiller d'Etat parfait. Je vous apprends qu'un » conſeiller d'Etat doit être un honnête » homme; et voici ſept grands paragraphes » où je parle des grands conſeillers d'Etat, » ſans dire un ſeul mot du fait dont il » s'agit. (*a*)

» Il eſt queſtion, Sire, d'empêcher les » ennemis de venir à Paris ; mais n'en par- » lons point. Apprenez, à votre âge, que le » règne de DIEU eſt le principe du gouver- » nement des Etats, et que la pureté d'un » prince chaſte bannira plus d'impureté du » royaume que toutes les ordonnances qu'on » pourrait faire à cette fin.

» Écoutez, Sire, cette vérité ſi peu connue; » la raiſon doit être la règle et la conduite » d'un état ; la lumière naturelle fait con- » naître à un chacun que l'homme, ayant » été fait raiſonnable, ne doit rien faire que » par cette raiſon.

(Cette maxime eſt nouvelle, je l'avoue, mais elle n'en eſt pas moins curieuſe, et elle

(*a*) L'abbé de *Bourzeis* avait le titre de conſeiller d'Etat.

prouve qu'il ne faut pas croire le P. *Canaie* qui loue tant le maréchal d'*Hocquincourt* de n'avoir point de raiſon.)

» Je vous apprends que la prévoyance eſt » néceſſaire au gouvernement d'un Etat.

» Je me donnerai bien de garde de vous » dire quels négociateurs ſecrets il faudrait » employer pour détacher l'Angleterre de » l'Allemagne et de la Hollande, pour oppo- » ſer le comte d'*Oxford* au duc de *Marlborough;* » mais liſez, ſi vous pouvez, mon chapi- » tre VII, où je parle des négociations; je » vous y apprends que la faveur peut inno- » cemment avoir lieu dans quelques choſes, » lorſque le trône de cette fauſſe déeſſe eſt » élevé au-deſſus de la raiſon: liſez le cha- » pitre VII, où un abbé que j'ai conſulté, » dit que les Français étant deſtitués de flegme, » ſont des viandes ſervies ſans fauſſe. »

Si le maréchal de *Villars* avait parlé ainſi, n'eſt-il pas vrai que le roi *Louis XIV* l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, et ne l'eût certainement pas envoyé commander ſur la frontière ?

Voilà pourtant très-préciſément ce qu'on impute au cardinal de *Richelieu*.

Maintenant je ſuppoſe que le cardinal eût donné à lire ſon teſtament à *Louis XIII* qui ne liſait jamais ; je ſuppoſe même que le roi

eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage; dans quel excès de ſurpriſe ne ſerait-il pas tombé? n'aurait-il pas été en droit de dire à ſon miniſtre : » J'attendais de vous des » conſeils un peu plus précis : vous ſavez de » quelle importance il eſt d'attacher à mon » ſervice les troupes veimariennes, et que » c'eſt l'unique moyen d'incorporer l'Alſace » à la France.

» La Savoie va nous échapper : le chancelier » *Oxenſtiern* peut faire une paix avantageuſe » avec l'Allemagne, et nous abandonner. » De grands troubles ſe préparent en Angle- » terre, dont il me ſemble que nous pouvons » profiter.

» Quel avantage tirerons-nous de la révolte » de la Catalogne contre le roi d'Eſpagne, et » de la priſe de Turin par le comte de *Harcourt* » *de Lorraine ?*

» Quels négociateurs emploierons-nous » pour attacher le landgrave de Heſſe aux » intérêts de la France? Avons-nous aſſez » d'argent pour lui payer des ſubſides?

» Quels ſecours pouvons-nous donner au » Portugal ?

» Par quel moyen pourrons-nous diſſiper » les conſpirations qui ſe trament en ſecret en » France ?

» Quelles propoſitions faudra-t-il faire au » duc de *Bouillon*, pour l'engager à céder » ſa principauté de Sédan, et n'avoir déſor- » mais d'autre intérêt que celui de me ſervir?

» Que dois-je faire ſurtout pour écarter de » mon frère les conſeillers pernicieux qui ſont » près de l'engager à prendre les armes ?

» Parlez-moi de tant d'intérêts importans » de qui dépend le deſtin de l'Europe et de » la France : ces ſeuls objets ſont dignes de » vous et de moi ; laiſſez-là vos viandes » ſervies ſans fauſſes, et vos ſept paragraphes » des devoirs d'un conſeiller d'Etat. Je veux » bien que l'abbé de *Bourzeis* et *Sirmon*, et » *Salomon*, &c.... aient le brevet de conſeil- » ler d'Etat pour faire votre panégyrique, » mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.

» Votre abbé de *Bourzeis* m'a déjà fait » perdre mon temps à lire une narration ſuc- » cincte et érronée de ce qui s'eſt paſſé publi- » quement depuis quelques années, et de » ce que je ſavais mieux que lui. Tâchez donc » de me procurer un mémoire ſuccinct de ce » que je dois faire ; que l'un ſoit la ſuite de » l'autre ; et ſi *Bourzeis* n'eſt pas capable d'un » tel ouvrage, donnez-le à faire à *Colletet* ou » à *Chapelain.* »

Je demande à M. de *Foncemagne* et à tous les lecteurs, ſi un tel diſcours dans la bouche

de *Louis XIII* n'aurait pas été d'autant plus raisonnable, que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison ?

Suite de cette question.

TROUVEZ bon, Monsieur, que je me serve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre ministre n'a point fait le testament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaissez, dites-vous, au conseil qu'il donne à *Louis XIII* en ces termes : » Conjurant votre majesté d'appliquer son » esprit aux grandes choses importantes à son » Etat, et de mépriser les petites. »

Voilà précisément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal ; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin : quel gouverneur lui donnera-t-on ? qui mettra-t-on auprès de sa personne ? Il n'en est pas dit un mot dans le testament ; et cependant la narration succincte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naissance du dauphin. Ainsi dans cette longue déclamation adressée à *Louis XIII*, dans ces conseils donnés à son souverain d'un ton de maître, il n'est question, ni de l'héritier de la couronne, ni

des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

Queſtion intéreſſante.

SOUFFREZ que je vous propoſe un de mes doutes, qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne ſais s'il eſt bien vraiſemblable qu'un grand miniſtre ait conſeillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges; la France eſt le ſeul pays ſouillé de cet opprobre.

Je ne ſais s'il eſt bien vrai que ce qu'on appelle *baſſe naiſſance*, *produit rarement les qualités néceſſaires à un magiſtrat, et que de deux perſonnes dont le mérite eſt égal, celle qui eſt plus aiſée en ſes affaires eſt préférable à l'autre.* Le teſtament ajoute: *Il eſt certain qu'il faut qu'un pauvre magiſtrat ait l'ame d'une trempe bien forte, ſi elle ne ſe laiſſe amollir quelquefois par la conſidération de ſes intérets.*

Le cardinal pouvait-il penſer ainſi, lui qui avait vu les magiſtrats les plus pauvres du parlement, *Barillon*, *Sallo*, *l'Ainé*, *Bitaut*, et le père de *Scarron*, réſiſter à ſa violence avec le plus de courage?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre ſont en tout pays les meilleurs citoyens, puiſqu'ils ſont au-deſſus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des baſſeſſes, et

au-deſſous de la grande opulence qui nourrit preſque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *baſſe naiſſance*, les avocats dont on tire les magiſtrats dans tout le reſte de l'Europe, ſont tous des citoyens de familles honnêtes, et préciſément dans cet état également éloigné de la misère et de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magiſtrature; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois : la diſſipation et les plaiſirs, ſuite ordinaire de la richeſſe, ne les ont point corrompus; ils enſeignent les magiſtrats, et ſont par conſéquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges eſt un très-grand mal, qui n'a eu ſa ſource que dans les malheurs de *François I*, et dans la très-mauvaiſe adminiſtration de ſes finances.

Ce ſerait une choſe monſtrueuſe en Angleterre, en Allemagne, en Eſpagne, et même dans preſque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré et un champ. Cet abus n'eſt connu ni en Turquie, ni en Perſe, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un miniſtre ait pu conſeiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magiſtrature en France avec tant de dignité et de

juſtice,

juſtice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été ſans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainſi cette magiſtrature elle-même s'élève, avec le reſte de la terre, contre l'abus qu'on ſuppoſe approuvé par le cardinal de *Richelieu*.

Concluſion.

Je perſiſte toujours, Monſieur, dans mon ſentiment, qui a été le vôtre, et qui ſemble encore l'être; c'eſt-à-dire que le cardinal de *Richelieu* put jeter un coup-d'œil ſur la narration ſuccincte de l'abbé de *Bourzeis;* et j'ajoute que, ſi le cardinal avait vu le reſte, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde eſt plein de ces donneurs d'avis qui font parler les miniſtres; mais j'oſe croire que toutes les fois qu'on attribue à un miniſtre des projets viſiblement impraticables, des calculs erronés, des aſſertions évidemment fauſſes, des erreurs groſſières, ſur les choſes les plus communes, des déclamations de rhétorique ſans objets précis, et de vagues réflexions ſans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état préſent des choſes, ni avec la ſituation du miniſtre, ni avec le caractère du prince à qui s'adreſſent ces diſcours,

on peut être assuré que l'ouvrage n'est point du ministre.

Pouvez-vous penser autrement, Monsieur, vous qui soupçonnez toujours dans vos remarques, que *Bourzeis* et *Dageant* ont fabriqué le testament politique ? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres sur le commerce et la finance fourmillent, dites, page 118 : *Ce pourrait bien être le fruit du travail de Dageant ;* vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion ; et pour prouver que le testament n'est pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, Monsieur, que vous souteniez le pour et le contre, et que vous vouliez vous contredire, parce que le testament se contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que quand vous dites le cardinal de *Richelieu*, vous entendez toujours *Dageant* et *Bourzeis*.

Cependant comment se peut-il faire qu'étant vous-même persuadé que le testament prétendu n'est pas du cardinal de *Richelieu*, et que la moitié de cet ouvrage est un tissu de lieux-communs, et l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous pensiez m'éblouir en me disant qu'il a été loué par *la Bruyère ?* N'est-il jamais arrivé qu'un homme de lettres se soit laissé séduire par un grand nom, par

l'envie de faire sa cour à des personnes puissantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine souvent les esprits les mieux faits? Si l'abbé de *Bourzeis* avait donné ses *idées politiques* sous son nom, on en aurait ri, comme des projets de M. *Ormin* et de *Caritidès*.

Il sentit combien *Sosie* a raison de dire :

Tous ces discours sont des sottises,
Partant d'un homme sans éclat ;
Ce serait paroles exquises,
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention est établie, vous savez que la raison perd tous ses droits. Les noms, en tout genre, sont plus d'impression que les choses.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui se passa dans un souper, au Temple chez M. le prince de *Vendôme*, au sujet des fables de *la Motte*. Elles venaient de paraître, et par conséquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de *Chaulieu*, l'évêque de Luçon, fils du fameux *Bussi Rabutin*, et beaucoup plus aimable que son père, un ancien ami de *Chapelle*, plein d'esprit et de goût, l'abbé *Courtin*, et d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de *la Motte;* le prince de *Vendôme* et

le chevalier de *Bouillon* enchériſſaient ſur eux tous; on accablait le pauvre auteur; je leur dis : Meſſieurs, vous avez tous raiſon; vous jugez en connaiſſance de cauſe : quelle différence du ſtyle de *la Motte* à celui de *la Fontaine !* Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de la Fontaine ?* Non, dirent-ils. Quoi, vous ne connaiſſez pas cette belle fable qu'on a trouvée parmi les papiers de madame la ducheſſe de *Bouillon ?* Je leur récitai la fable, ils la trouvaient charmante, ils s'extaſiaient. Voilà du *la Fontaine !* diſaient-ils ; c'eſt la nature pure ; quelle naïveté ? quelle grace ! Meſſieurs, leur dis-je, la fable eſt de *la Motte;* alors ils me la firent répéter, et la trouvèrent déteſtable.

J'ai été ſouvent à portée de conter cette hiſtoire à propos ; et je crois que c'eſt ici ſa véritable place.

Vous penſez, Monſieur, juſtifier les bévues du miniſtre par les miennes ; vous feignez de croire que le cardinal de *Richelieu* a pu prendre le pape *Benoît XI* pour le pape *Jean XXII*, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* la *Sardaigne* pour la *Cerdagne*. Vous concluez de ce que j'ai dit des ſottiſes, que le cardinal de *Richelieu* a pu auſſi en dire. Le cas eſt bien différent. Il n'eſt pas permis à un miniſtre de ſe tromper quand il donne des leçons à ſon maître. Je

ne donne de leçons à perſonne ; je ſuis fait pour en recevoir ; c'eſt à moi qu'il eſt permis de ſe tromper ; et c'eſt à vous de me redreſſer.

Auſſi vous me reprochez, pour juſtifier le cardinal de *Richelieu*, ou plutôt *Bourzeis* et *Dageant ;* vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* que *Conſtance de Naples* était fille de *Guillaume II ;* non, Monſieur, je ne l'ai point dit : l'édition que j'ai ſous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12 : *Il ne reſtait de la race légitime des conquérans normands, que Conſtance, fille du roi Roger, premier du nom.* Sion a mis *Victor II* pour *Victor IV*, ce n'eſt pas ma faute, et cela ne prouve rien pour le teſtament du cardinal. Je ne ſais pas de quelle édition vous vous êtes ſervi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieilleſſe, en connaiſſant, comme je fais, le néant de la plupart des livres, et ſurtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, juſque-là que pluſieurs de mes tragédies ſont remplies de vers qui ne ſont pas de moi, et que je n'ai reconnu ni Tancrède ni Olympie dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me juſtifie auprès de vous, Monſieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui aſſurément eſt égal au vôtre ; amour

qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit céder à aucune complaiſance, contre lequel l'envie et la calomnie s'élèvent trop ſouvent, mais qu'elles ſont forcées de reſpecter en ſecret.

J'avoue que vous avez très-grande raiſon quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un *Léopold d'Autriche* pour un autre *Léopold d'Autriche*, dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* Que DIEU vous conſerve les yeux, dont la privation preſque entière me fait faire bien des fautes ! il m'a juſqu'ici conſervé un peu de mémoire ; elle m'a ſervi depuis longtemps à corriger cette bévue ; et ſi vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques ſur l'hiſtoire générale*, imprimées en 1753, vous auriez vu ces paroles à la page 85.

Je me ſuis trompé ſur un duc d'Autriche qui enchaîna et vendit Richard II roi d'Angleterre : ce n'eſt pas ce duc qui fit la guerre aux Suiſſes. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs ſavans s'aperçoivent, et dont les autres doivent être informés.

Ainſi, Monſieur, étant d'accord avec moi ſur une de mes erreurs, que vous relevez près de deux ans après moi, ſoyons auſſi d'accord enſemble ſur les fautes innombrables de MM. *Dageant* et *Bourzeis*. Il y a une petite différence entre eux et moi ; c'eſt qu'on loue

le cardinal de *Richelieu* d'un ouvrage qu'ont fait ces meſſieurs, et qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue perſonne. Jamais on ne parla à *Louis XIII* du teſtament politique attribué au cardinal de *Richelieu;* et on parle quelquefois à *Louis XV* et à ſa cour d'écrits qu'on m'attribue, et auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur eſt le partage des gens de lettres; on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois juſtice après leur mort. Je vous prie, Monſieur, de me la rendre de mon vivant; cette juſtice eſt ſurtout d'être bien perſuadé de mes ſentimens reſpectueux pour vous, et de ma très-ſincère eſtime.

Si quid noviſti rectius iſtis,
Candidus imperti, ſi non, his utere mecum.

Vous ſemblez penſer que la narration ſuccincte fut écrite par ordre du cardinal de *Richelieu*, et que le teſtament politique a été compoſé en partie par *Dageant*, et en partie par *Bourzeis*, ou quelque autre; ſi vous trouvez des raiſons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter auſſi, et de me ſoumettre à votre jugement.

Aux Délices, près de Genève, 23 octobre 1764.

LETTRE

ECRITE DEPUIS L'IMPRESSION DES DOUTES.

EN vous envoyant, Monſieur, la réponſe que j'ai faite à M. *Foncemagne*, je n'en ſens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces diſputes. Il n'importe guère de qui ſoit un livre, pourvu qu'il ſoit bon. Notre véritable intérêt eſt d'y puiſer des inſtructions; le nom de l'auteur n'eſt qu'un objet de curioſité. Que gagnerons-nous à ſavoir qui ſont les fauſſaires qui ont fabriqué les teſtamens de *Louvois*, de *Colbert*, du duc de *Lorraine*, du cardinal *Albéroni*, du maréchal de *Belle-Iſle?* Les teſtamens politiques ſont devenus ſi fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de *Mandrin*.

Lorſque le teſtament du cardinal *Albéroni* parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de *Montgon*, parce qu'en effet il y a un chapitre ſur l'Eſpagne, beaucoup plus vrai et plus inſtructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapſodies auxquelles on a donné le nom de *teſtament*. Je ſouhaitai à l'auteur qu'il eût été couché ſur celui du cardinal *Albéroni* pour quelque bonne penſion :

il

il ſe trouva que cet auteur était un capucin échappé de ſon couvent, à qui perſonne n'avait fait de legs, et qui, n'ayant pas de quoi ſubſiſter, feſait des teſtamens pour gagner ſa vie.

M. de *Bois-Guilbert* s'aviſa d'abord d'imprimer la *Dixme royale* ſous le nom de *Teſtament politique du maréchal de Vauban :* ce *Bois-Guilbert*, auteur du *Détail de la France* en deux volumes, n'était pas ſans mérite ; il avait une grande connaiſſance des finances du royaume ; mais la paſſion de critiquer toutes les opérations du grand *Colbert* l'emporta trop loin ; on jugea que c'était un homme fort inſtruit qui s'égarait toujours, un feſeur de projets qui exagérait les maux du royaume, et qui propoſait de mauvais remèdes. Le peu de ſuccès de ce livre, auprès du miniſtère, lui fit prendre le parti de mettre ſa Dixme royale à l'abri d'un nom reſpecté ; il prit celui du maréchal de *Vauban*, et ne pouvait mieux choiſir. Preſque toute la France croit encore que le projet de la Dixme royale eſt de ce maréchal ſi zélé pour le bien public ; mais la tromperie eſt aiſée à connaître.

Les louanges que *Bois-Guilbert* ſe donne à lui-même dans la préface, le trahiſſent ; il y loue trop ſon livre du Détail de la France ; il n'était pas vraiſemblable que le maréchal

eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs; on voit dans cette préface un père qui loue ſon fils, pour faire bien recevoir un de ſes bâtards.

L'abbé de *Saint-Pierre*, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ſes idées; il les donnait, à la vérité, ſous ſon nom avec franchiſe; mais il les appuyait du ſuffrage du duc de Bourgogne, et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du ſcrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, et du ſoin d'établir une ville pour tenir la diète européane, ou européenne, ou europaine. Il reſſemblait aux anciens légiſlateurs qui diſaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à DIEU, Monſieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques! mais il y a des charlatans de toute eſpèce, et le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine ſe compter.

Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite ſoutenir, avec autant d'eſprit que de bonne foi, les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles ſont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puiſſe favoriſer la cauſe qu'ils embraſſent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais

côté de leur cauſe, ils ferment les yeux de peur de la voir. Il eſt peut-être plus commun encore de ſe tromper ſoi-même, que de chercher à tromper les autres.

La ſéduction et la charlatanerie entrent même dans les choſes purement de goût, dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un diſcours oratoire. Tel qui ſera enchanté de l'*Arioſte* n'oſera l'avouer, et dira, en bâillant, que l'Odyſſée eſt divine.

Il y a une foule prodigieuſe de gens d'eſprit; mais les perſonnes d'un goût épuré, qui penſent juſte, et qui diſent ce qu'elles penſent, ſont bien rares.

Que d'erreurs monſtrueuſes accréditées par la ſcience même, qui aurait dû les détruire! On commence par une fauſſe charte, par un diplome ſuppoſé; on le montre en ſecret à quelques perſonnes intéreſſées à le faire valoir; ſa réputation s'établit avant même qu'il ſoit connu. Commence-t-il à percer, les honnêtes gens, les eſprits ſenſés ſe récrient contre l'impoſture; on les fait taire; on rectifie une erreur; on déguiſe habilement un menſonge; on corrompt le ſens du texte par des commentaires. Ecoutez *Montagne*, il dira bien mieux que moi.

„ Les premiers qui ſont abreuvés de ce
„ commencement d'étrangeté, venant à ſemer
„ leur hiſtoire, ſentent, par les oppoſitions
„ qu'on leur fait, où loge la difficulté de la
„ perſuaſion, et vont calfeutrant cet endroit
„ de quelque pièce fauſſe. Outre ce que,
„ *inſitâ hominibus libidine alendi de induſtriâ*
„ *rumores;* nous feſons naturellement con-
„ ſcience de rendre ce qu'on nous a prêté,
„ ſans quelque uſure et acceſſion de notre
„ crû. L'erreur particulière fait premièrement
„ l'erreur publique, et à ſon tour l'erreur
„ publique fait l'erreur particulière. Ainſi
„ va tout ce bâtiment, s'étoffant et formant
„ de main en main; de manière que le plus
„ éloigné témoin en eſt mieux inſtruit que le
„ plus voiſin, et le dernier informé, mieux
„ perſuadé que le premier. C'eſt un progrès
„ naturel. Car quiconque croit quelque choſe,
„ eſtime que c'eſt ouvrage de charité, de la
„ perſuader à un autre; et pour ce faire,
„ ne craint point d'ajouter de ſon invention,
„ autant qu'il voit être néceſſaire en ſon
„ conte, pour ſuppléer à la réſiſtance et au
„ défaut qu'il penſe être en la conception
„ d'autrui. „

Qui veut apprendre à douter, doit lire ce chapitre entier de *Montagne*, le moins méthodique des philoſophes, mais le plus ſage et le plus aimable.

ARBITRAGE

Entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne.

M. de *Voltaire* et M. de *Foncemagne* ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politeſſe dans la diſpute, qui ne ſont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux antagoniſtes.

Le ſujet qui les diviſe paraît très-important ; il s'agit de ſavoir, non-ſeulement ſi le plus grand miniſtre qu'ait eu la France, eſt l'auteur du teſtament politique, mais encore s'il eſt digne de lui ; et s'il faut, ou l'accuſer de l'avoir fait, ou le juſtifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureuſement dans un ſiècle où la recherche de la vérité eſt permiſe dans tous les genres. Nulle conſidération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuſe aux hommes juſque dans les choſes indifférentes. Un homme public, un grand-homme appartient à la nation entière ; il eſt comme un de ces monumens publics expoſés aux yeux et aux jugemens de tous les hommes.

Je vais donc uſer du droit naturel que nous avons tous, et propoſer mes idées ſur ce fameux teſtament politique.

Je ſuis perſuadé que M. de *Foncemagne* a raiſon d'attribuer au cardinal de *Richelieu* la *narration ſuccincte des grandes actions du roi Louis XIII*, et de rendre en effet ce miniſtre reſponſable de tout ce qu'on lit dans ce diſcours, ſuppoſé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de ſa main ſont une démonſtration qu'il avait vu l'ouvrage, et laiſſent penſer en même temps que l'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il ſemble ſurtout par ces mots, *Monaco, ſi vous reperdez Aire, galères d'Eſpagne perdues par la tempête, &c.* que ce ſont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de *Voltaire* nous a donné la véritable époque du temps auquel ce diſcours fut écrit; *ce ne peut être*, dit-il, *que ſur la fin de juillet ou au mois d'août 1641*, puiſque la ville d'Aire fut priſe le 27 juillet 1641, et repriſe un mois après par les Eſpagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain, par cette note, de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on eſt près de perdre; et il l'avertit qu'il

pourra parler de (*g*) Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc reſponſable de cette pièce, quoiqu'il n'en ſoit point l'auteur. Ainſi les princes, dans leurs manifeſtes et dans leurs traités, ſont cenſés parler eux-mêmes. Le diſcours dont il s'agit eſt viſiblement un manifeſte écrit par l'ordre du cardinal de *Richelieu*, pour juſtifier toute ſa conduite depuis qu'il était entré dans le miniſtère.

M. de *Voltaire* demande pourquoi ce manifeſte n'eſt point ſigné par le cardinal? En voici, je crois, la raiſon :

Le cardinal voulait et devait examiner bien ſoigneuſement ce mémoire avant de le préſenter au roi. L'auteur, dans le deſſein de relever toutes les actions du premier miniſtre, le feſait parler en pluſieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité et à la modeſtie. Il lui feſait dire des choſes dont *Louis XIII* n'aurait que trop reconnu la fauſſeté. Il était impoſſible que le cardinal de *Richelieu*, en entrant dans le conſeil, eût promis au roi la ruine des proteſtans, et l'abaiſſement des grands. C'était le marquis duc de *la Vieuville*, qui était alors premier miniſtre. C'eſt le titre

(*g*) *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de *Richelieu* ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

que le comte de *Brienne*, ſecrétaire d'Etat, lui donne. Le comte de *Brienne* nous apprend dans ſes mémoires, que ce fut le duc de *la Vieuville* qui fit entrer le cardinal au conſeil, pour y aſſiſter ſeulement, ainſi que le cardinal de *la Rochefoucauld.* (*h*) Le roi ne lui donna point alors le ſecret des affaires.

Les mémoires de *Rohan*, le journal de *Baſſompierre*, les mémoires de *Vittorio Siri*, les manifeſtes de la reine-mère, les mémoires de *Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambaſſadeur dans les ſix premiers mois qu'il jouit de ſa place; il n'était chargé d'aucun département; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit; et ce ne fut qu'à l'occaſion du mariage de la ſœur de *Louis XIII*, avec le roi d'Angleterre, qu'il commença à manifeſter ſes grands talens, et à l'emporter ſur tous ſes concurrens.

Ainſi, quelque deſſein qu'il eût de faire valoir ſes ſervices auprès du roi, il ne pouvait, ſans ſe nuire à lui-même, dire qu'il avait eu d'abord toute l'autorité, et qu'il promit de s'en ſervir *pour rabaiſſer l'orgueil des grands.*

Ce fut depuis le mois d'août 1641, que le cardinal eut tout à craindre de ces grands, et du roi même. Le roi était ſi fatigué et ſi

(*h*) *Mémoires de Brienne*, tome I, page 160.

mécontent de lui, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* osa lui proposer d'assassiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder, et dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter, puisque *Louis XIII* lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de *Châteauneuf*.

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts; on ne voit guère de momens depuis le mois d'août 1641, jusqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la narration succincte; et une grande présomption qu'il ne l'a pas revue, c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que, s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissé échapper, et que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de *Bérulle* avec plus de modération; il aurait adouci les injures odieuses, prodiguées à toute la nation espagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servît de son nom pour dire de la duchesse de Savoie, sœur du roi son maître, *que les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à sa conduite.*

Il y a tant de traits de cette eſpèce dans la narration ſuccincte, toutes les grandes maiſons du royaume y ſont ſi maltraitées, on y parle de pluſieurs principaux perſonnages avec tant de mépris, que je ne ſuis point étonné que le cardinal de *Richelieu* n'ait jamais ſigné cette pièce.

Nous accorderons à M. de *Foncemagne* que cet ouvrage eſt authentique ; qu'il a été compoſé en 1641 ; que le cardinal de *Richelieu* l'a vu ; qu'il y a fait des notes ; qu'en un mot c'eſt un monument précieux de ces temps-là.

Nous penſons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal ſur cet ouvrage, puiſqu'il ne lui a pas donné une ſanction légitime en le ſignant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conſervée, et qui reçoit ſa principale importance du nom ſous lequel elle a été compoſée.

Il nous paraît extrêmement vraiſemblable que cette narration ſuccincte, ce projet de manifeſte, fait évidemment en 1641, finiſſait à ces mots : *d'un prince dont la préſence n'était pas peu utile à maintenir en ſon obéiſſance les peuples qu'il avait en gouvernement ;* car c'eſt au bas de cette page, qui eſt probablement la

dernière, qu'on trouve dans un grand eſpace ces mots de la main du cardinal ainſi rangés :

Monaco,
Si vous reperdez,
Aire,
galères d'Eſpagne
perdues par la tempête ;
diſtribution de
bénéfices.

Enſuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles :

» Voilà, Sire, juſqu'à préſent, quelles » ont été les actions de votre majeſté, que » j'eſtimerai heureuſement terminées, ſi elles » ſont ſuivies d'un repos qui vous donne » moyen de combler votre Etat de toutes » ſortes d'avantages. Pour ce faire, il faut » conſidérer les divers ordres de votre » royaume, l'Etat qui en eſt compoſé, votre » perſonne qui eſt chargée de ſa conduite, » et les moyens qu'elle doit tenir pour s'en » acquitter dignement ; ce qui ne requiert » autre choſe en général que d'avoir un » bon et fidèle conſeil, faire état de ſes avis, » et ſuivre la raiſon dans les principes qu'elle » preſcrit pour le gouvernement de ſes Etats : » c'eſt à quoi ſe réduira le reſte de cet

» ouvrage, traitant diſtinctement ces matières » en divers chapitres ſubdiviſés en diverſes » ſections, pour les éclaircir plus méthodi- » quement, »

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même ſtyle que la narration ſuccincte.

Secondement, elle n'eſt point annoncée dans le commencement de la narration, elle ne l'eſt que dans une lettre au roi qui précède cette narration; et jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement ſujette à réviſion, comme la narration ſuccincte, devrait avoir été ſignée ſans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeſte du cardinal de *Richelieu* auprès du roi ſon maître, ſous le nom de *narration ſuccincte*, a été vu et corrigé de la main du premier miniſtre, nous croyons qu'il n'en eſt pas de même du teſtament politique. Nous penſons que l'auteur, ſoit l'abbé de *Bourzeis*, ſoit quelqu'autre, a voulu lier ces deux ouvrages enſemble, et faire paſſer ſes propres idées, non-ſeulement ſous un nom illuſtre, mais à la faveur d'une pièce avouée, en quelque façon, par le cardinal lui-même. Nous ſommes portés à penſer que l'abbé de *Bourzeis* n'avait aucune part à la narration. Le ſtyle du teſtament politique ſemble être entièrement

conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette narration ſuccincte.

Nous ſommes entièrement de l'avis de M. de *Voltaire*, quand il dit que ſi le teſtament politique avait été vu du cardinal de *Richelieu*, il y aurait certainement fait des notes comme il en fit à la narration.

Ce teſtament, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre; et il ne nous paraît nullement vraiſemblable qu'un homme auſſi inſtruit, et auſſi éclairé que le cardinal, n'eût pas indiqué en marge une ſeule des erreurs dont le teſtament politique eſt rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de *Voltaire* eſt d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des fauſſetés, des incompatibilités, des ſuperfluités, dont M. de *Voltaire* s'eſt contenté de faire remarquer une partie, et qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un miniſtre tel que le cardinal.

1°. Page 104, le teſtament politique dit *que le déſordre des perſonnes qui autoriſait les laïques à poſſéder les bénéfices, eſt abſolument banni.*

Il eſt certain que cet abus n'a été abſolument banni que ſous *Louis XIV.* M. de *Voltaire*

a juſtement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de *Soiſſons* tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de *Guiſe*, l'évêché de Metz, au duc de *Verneuil;* l'abbaye de Saint-Denis, au prince de *Conti;* celle de Saint-Rémi de Reims, au duc de *Nemours;* celle de Moutier-Ender, au marquis de *Treville*, &c. Cet uſage était ſi commun, et dura ſi long-temps, que nous liſons dans la vie du célèbre *Boileau Deſpréaux*, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il eſt dit, page 112 : » Il » y a très-grand lieu de croire que le premier » fondement de cet uſage vient de la confiance » que les eccléſiaſtiques prirent en l'autorité » royale, lorſqu'étant maltraités par les » antipapes *Clément VII*, *Benoît XIII*, et » *Jean XXIII*, réfugiés en Avignon, ils » eurent recours au roi. »

Clément VII, qui diſputait la papauté avec tant de ſcandale à *Urbain VI*, plus ſcandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que ſon compétiteur *Urbain* prêchait une croiſade contre la France. Après la mort d'*Urbain*, celui qui s'appelait *Boniface IX* diſputa la tiare à celui qui ſe feſait appeler

Clément VII; et tous deux à l'envi taxèrent, autant qu'ils le purent, les égliſes dont ils étaient reconnus. L'univerſité de Paris réſiſta à *Clément VII*, l'accuſa de ſimonie par la bouche de *Clémengis*, et propoſa *de le chaſſer du troupeau de l'Egliſe comme un loup dangereux*; mais il ne fut pas queſtion d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon.* L'opiniâtre *Luna* antipape, qui lui ſuccéda ſous le nom de *Benoît XIII*, eſſuya de l'univerſité un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut ſuivi d'un autre appel à un concile écuménique.

Ainſi tout cet article du teſtament politique eſt entièrement erroné, et l'auteur ſe trompe évidemment ſur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) *Les perſonnes qui s'attachent à* DIEU, *&c. ſont ſi abſolument exemptes de la juriſdiction temporelle des princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques.*

M. de *Foncemagne* fait à cette occaſion la remarque judicieuſe, *que cette propoſition, fauſſe dans tous ſes points, eſt peu digne d'un légiſlateur français.* Nous ajoutons que ce qui eſt ſi

indigne d'un miniſtre, ne doit point être préſumé avoir été écrit par ce miniſtre.

4°. Nous en diſons autant de cette aſſertion ſi évidemment fauſſe, (page 128) *que l'Egliſe donna pouvoir aux juges ſéculiers de prendre connaiſſance des cas appelés privilégiés.* Il n'eſt certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature eccléſiaſtique, de ſe dépouiller de ſes droits pour en revêtir ceux qu'on croit ſes compétiteurs ; et M. de *Fonçemagne* penſe comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît compoſé par un eccléſiaſtique, beaucoup plus attaché à ſon état qu'à l'autorité royale, et qui n'avait aucune idée des principes du miniſtère.

5°. Nous dirons la même choſe de l'article ſur la régale, et de celui des trois ſentences conformes, requiſes pour punir les clercs, et de l'article ſur les exemptions. Ce ſont des traités de juriſprudence ultramontaine, dont les maximes ſont, preſqu'en tout, l'oppoſé de nos lois. On y propoſe de faire révoquer toutes ces exemptions qui ſont la plupart ſubreptices, et on y ſuppoſe (page 156) que ce remède ſerait improuvé par les parlemens.

Nous penſons que le cardinal devait être inſtruit combien tous les parlemens du

royaume

royaume ſont contraires à ces droits abuſifs des moines.

6°. Les ſections ſur le droit des laïques de préſenter aux cures, et ſur la réforme des monaſtères, nous paraiſſent, comme à M. de *Voltaire*, moins dignes de l'attention d'un grand miniſtre, que les objets intéreſſans qui devaient occuper le roi et le cardinal, comme les négociations avec la Suède, et avec une partie de l'Allemagne; l'éducation du dauphin, et tant d'autres matières véritablement politiques, ſur leſquelles le teſtament garde un ſilence abſolu : et nous penſons que la cauſe évidente de ce ſilence ſur des choſes ſi néceſſaires, et de cet appeſantiſſement ſur des choſes inutiles, vient de ce que l'auteur, théologien, était peu inſtruit des unes, et n'avait aucune connaiſſance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la ſociété des jéſuites ait donné *tant de jalouſie à l'archiduc Albert*, comme il eſt dit (page 174) qu'elle en donna à l'univerſité de Louvain; mais il nous ſemble qu'il n'eſt rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc par les jéſuites, ſi dévoués en tout temps à la maiſon d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du teſtament, *l'ordre de St Benoît a été autrefois ſi*

abſolument maître des écoles, qu'on n'enſeignait en aucun autre lieu.

Le cardinal de *Richelieu* ſavait ſans doute que *Charlemagne* inſtitua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, et il y eut toujours des écoles à Paris, juſqu'à *Guillaume de Champeau* qui illuſtra cette école, érigée bientôt après en univerſité.

9°. (page 176) L'hiſtoire du pape *Benoît XI, contre lequel les cordeliers, piqués au ſujet de la perfection de la pauvreté, &c.*

Nous ne pouvons nous empêcher de relever, avec M. de *Voltaire*, cette erreur eſſentielle. Ce n'eſt pas ici une ſimple erreur de nom, une ſimple mépriſe en chronologie, un mot mis pour un autre. *Benoît XI* ou *XII*, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur et les cordeliers, ne put être pris pour le pape *Jean XXII*, qui fut accuſé d'héréſie ſur la viſion béatifique, et qui long-temps auparavant, s'étant déclaré contre l'empereur *Louis de Bavière*, oſa le propoſer en idée par une bulle, en 1327. Il fut dépoſé à ſon tour, non moins vainement par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif, le 22 mai 1328.

L'auteur du teſtament brouille toute cette hiſtoire avec une ignorance étonnante. Il

ſuppoſe que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il eſt ſeulement vrai que deux cordeliers, pendant cette guerre, offrirent leur plume à *Louis de Bavière;* mais il eſt aſſez connu que cette guerre était un intérêt d'Etat, et non un intérêt de moines, et qu'il s'agiſſait de la domination de l'empereur en Italie, et non d'une diſpute de cordeliers ſur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne ſoit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de *Richelieu* capable d'avoir laiſſé tant d'erreurs à la poſtérité.

10°. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partiſan. Il ſe pourrait qu'un miniſtre, ſentant combien il eſt difficile de rembourſer toutes ces charges, eût conclu à laiſſer ſubſiſter un abus qui ne ſe pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous ſemble que celui qui fait parler le miniſtre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la néceſſité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en réſulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205, que les eſprits des magiſtrats qui ſont d'une

naiſſance trop médiocre, *ont une auſtérité ſi épineuſe, qu'elle n'eſt pas ſeulement fâcheuſe, mais préjudiciable;* et à la page 206, il dit *qu'il faut qu'un pauvre magiſtrat ait l'ame d'une trempe bien forte, s'il ne ſe laiſſe fléchir par la conſidération de ſes propres intérêts.*

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de *Voltaire* ſur ce ſujet : il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de l'*Eſprit des lois* n'a que trop abuſé de ce paſſage du teſtament politique. (*i*) » Si dans » le peuple, dit-il, il ſe trouve quelque » malheureux honnête-homme, le cardinal » de *Richelieu* inſinue qu'un monarque doit » ſe garder de s'en ſervir, tant il eſt vrai » que la vertu n'eſt pas le reſſort de ce » gouvernement. »

Il met en marge, *que le teſtament politique a été fait ſous les yeux et ſur les mémoires du cardinal de Richelieu par MM. de Bourzeis et de.... qui lui étaient attachés.*

Nous convenons avec M. de *Monteſquieu* que l'abbé de *Bourzeis* fit ce teſtament, mais non pas ſous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le teſtament diſe ce que M. de *Monteſquieu* lui fait dire. Il le cite ainſi en marge : *Il ne faut*, y eſt-il dit,

(*i*) *Eſprit des lois*, chap. V, liv. 8, dernières lignes.

ſe ſervir de gens de bas lieu, ils ſont trop auſtères et trop difficiles. Ce n'eſt pas citer exactement; le teſtament dit dans cet endroit que les hommes d'une baſſe naiſſance ſont d'ordinaire difficiles et d'une auſtérité épineuſe; il ne dit point qu'il ne faut pas ſe ſervir d'un pauvre honnête-homme; et il ſe contredit dans le moment d'après, en diſant *qu'un pauvre magiſtrat eſt trop expoſé à ſe laiſſer amollir.*

Ainſi l'auteur du teſtament tombe dans des contradictions, et l'auteur de l'*Eſprit des lois* dans une grande erreur, et ſurtout dans une erreur très-odieuſe, en ſuppoſant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être ſatirique. C'eſt encourager au crime que de repréſenter la vertu comme inutile ou comme impoſſible.

Rapportons ici le paſſage qui ſe trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV.* (*k*)

» Il eſt dit dans l'*Eſprit des lois*, qu'il faut » plus de vertu dans une république; c'eſt » en un ſens tout le contraire; il faut beau- » coup plus de vertu dans une cour pour » réſiſter à tant de ſéductions. Le duc de » *Montauſier*, le duc de *Beauvilliers* étaient » des hommes d'une vertu très-auſtère; le

(*k*) Tome II.

„ maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus
„ douces à une probité non moins incor-
„ ruptible ; le marquis de *Torci* a été un
„ des plus honnêtes hommes de l'Europe,
„ dans une place où la politique permet le
„ relâchement de la morale ; les contrôleurs-
„ généraux *le Pelletier* et *Chamillart* paſsèrent
„ pour être moins habiles que vertueux. Il
„ faut avouer que *Louis XIV*, dans cette
„ guerre malheureuſe, ne fut guère entouré
„ que d'hommes irréprochables. C'eſt une
„ obſervation très-vraie, et très-importante
„ dans une hiſtoire où les mœurs ont tant
„ de part. „

Tout ce paſſage eſt dans la plus exacte vérité ; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il eſt ſi beau qu'il ſe ſoit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela eſt ſi honorable pour la nation et pour le beau ſiècle de *Louis XIV*, ſi encourageant pour tous les ſiècles, qu'il y aurait de l'injuſtice et de l'ingratitude à ne ſavoir pas quelque gré à l'auteur, d'avoir ſeul, de tous les hiſtoriens, démêlé et mis dans ſon jour cette vérité utile au genre-humain.

Saiſiſſons avec plaiſir cette occaſion d'obſerver que dans tous ſes ouvrages M. de *Voltaire* a toujours eu pour objet la vérité et la vertu. Sa Henriade, ſes tragédies, ſes

hiſtoires reſpirent l'humanité, la bienfeſance, l'indulgence; il a toujours rendu juſtice au mérite malheureux et à la vérité perſécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul, en écrivant l'hiſtoire, n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la diſcuſſion des atteintes que le teſtament politique (page 217) donne aux parlemens du royaume. Il n'était pas hors de vraiſemblance que le cardinal de *Richelieu* eût de tels ſentimens; mais auſſi, il eſt très-vraiſemblable que l'auteur, en conſeillant au roi d'envoyer dans les provinces des conſeillers d'Etat, et des maîtres des requêtes pour rendre la juſtice, écrivait après l'année 1665, lorſque *Louis XIV* eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commiſſion extraordinaire. Il n'eſt guère poſſible qu'alors on eût ſuivi en cela les inſtructions du cardinal de *Richelieu*, dont le teſtament ne parut qu'en 1688; et il eſt aſſez naturel que l'auteur déguiſé ſous le nom du cardinal, ait conſeillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *Du conſeil du prince*, nous

ſommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague ſur la probité néceſſaire à un conſeiller d'Etat, ſur le cœur et la force d'un conſeiller d'Etat, ſur l'application que doivent avoir les conſeillers d'Etat ; et nous préſumons qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un miniſtre ait perdu ſon temps à compoſer une déclamation ſi vaine et ſi faſtidieuſe, lorſqu'il avait tant de choſes intéreſſantes à dire, et tant de grands intérêts à diſcuter.

Telle eſt notre opinion concernant la première partie du teſtament, et tel a été l'avis de ceux qui l'ont vu avec nous, et que nous avons conſultés. Venons à la ſeconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays, dans les chapitres intitulés : *Fondement du bonheur d'un Etat. Etabliſſement du règne de* DIEU. *La raiſon doit être la règle et la conduite d'un Etat. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent un Etat. La prévoyance eſt néceſſaire au gouvernement d'un Etat. Les peines et les récompenſes ſont deux points tout-à-fait néceſſaires à la conduite d'un Etat. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon ſuccès des affaires*, &c.

Tout cela convient à la Suède, à la Ruſſie, à la Chine auſſi-bien qu'à la France.

Rien

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut ſe faire valoir, rien ne reſſemble moins à un miniſtre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons ſeulement une maxime bien cruelle : (page 27, IIe part.) Il eſt dit qu'en pluſieurs occaſions on peut, ſans preuve authentique, *commencer par l'exécution;* c'eſt-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme ſoupçonné de crime d'Etat, ſauf à examiner enſuite s'il eſt coupable.

Quelque deſpote qu'ait été le cardinal de *Richelieu*, il eſt difficile de penſer qu'il ait donné des conſeils ſi abominables. Ce ſont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois, mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela eſt trop oppoſé au chapitre intitulé : *Du règne de* DIEU. C'eſt ici que l'auteur affecte de reſſembler à *Machiavel*, pour ſe donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand miniſtre, il doit le faire parler en tyran. Nous reſpectons trop la mémoire du cardinal, pour lui imputer des conſeils qui rendraient à jamais ſa mémoire odieuſe à tous les peuples; et nous nous joignons à M. de *Voltaire* pour bénir le ciel que *Fénélon* ait fait ſon *Télémaque*, et que *Richelieu* puiſſe être lavé du ſoupçon d'avoir fait ce teſtament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent préciſément la France.

15°. Il eſt dit, au chapitre V de la puiſſance ſur mer, non-ſeulement *que la Provence a beaucoup plus de grands ports, et de plus aſſurés que l'Eſpagne et l'Italie enſemble ;* (ce que M. de *Voltaire* a très-bien relevé) mais on aſſure encore *que la Bretagne contient les plus beaux ports qui ſoient dans l'Océan ;* ce que M. de *Voltaire* ne devait pas moins reprendre.

Nous ſommes entièrement de ſon avis ſur cette exagération inſoutenable, dont il n'a pas cru que le ſurintendant des mers pût être capable : et tout le reſte de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le meſtral et la tramontane, et qui n'a aucune connaiſſance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce, il nous paraît bien difficile que le cardinal de *Richelieu* ſoit entré dans le détail des ſoies et des cotons filés. Il ſe ſerait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets et tannés ſe fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gènes ; ce qui eſt d'une fauſſeté reconnue par tous les marchands. On ne peut non plus ſoupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établiſſement à faire en Amérique.

17°. La section 7 (page 141) annonce le projet *de décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant.* Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif, effrayé des charges de l'Etat, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de *Voltaire* a élevé au sujet des comptans: on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites* les ordonnances qu'il signait lui seul, et qu'il s'accuse lui-même de péculat.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions, (page 161) et de réduire (même page) le comptant du roi à trois cents mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 et suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. *La suppression*, dit l'auteur, *d'un capital de sept millions, à cinq pour cent, se fera en sept années et demie, par la seule jouissance.*

M. de *Voltaire* a très-bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourſer à cinq pour cent un capital par la jouiſſance. Il aurait dû faire voir auſſi quelle ſerait l'énorme injuſtice de dépouiller une famille de ſon capital, ſous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en pluſieurs années. Cette propoſition révoltante ſerait la deſtruction de la ſociété.

Tous les calculs qui ſuivent ſont également fautifs. *De ſept autres millions*, dit l'auteur, *qui ne devront être rembourſés qu'au denier ſix, qui eſt le prix courant de telles charges, elles pourront être rembourſées en huit années et demie.* Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, et n'entend pas mieux l'arithmétique la plus ſimple qu'il ne fait le français. Au lieu du denier ſix il devait dire le denier ſeize et un quart, parce que ſix pour cent ſont la ſeizième partie et un quart de cent; et il eſt bien clair qu'en huit années et demie, un capital, à ſix pour cent d'intérêt, ne ſerait pas rembourſé par la jouiſſance. Six fois huit et demi ſont cinquante et un; de ſorte qu'il s'en manquerait preſque la moitié. Et que ſignifie *rembourſés qu'au denier ſix?* ſix pour cent ſont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons aſſez nous étonner que des abſurdités ſi groſſières aient été imputées

au cardinal de *Richelieu*, et nous ne pouvons qu'applaudir à M. de *Voltaire* qui a perſévéré conſtamment à défendre ſa mémoire.

19°. Nous avions penſé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude, et trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du teſtament d'avoir voulu impoſer les cours ſouveraines à la taille : mais il n'eſt que trop certain que cette propoſition ſe trouve expreſſément énoncée (page 175.) La taille eſt une ancienne impoſition établie par les ſeigneurs des terres ſur leurs vaſſaux roturiers, ſur les villains nommés alors leurs *ſujets*, impôt devenu humiliant, reſte de ſervitude, titre de baſſeſſe auquel chacun cherche à ſe dérober aujourd'hui, dès qu'il s'eſt élevé un peu par ſon induſtrie.

Aſſujettir toute la robe à cette humiliation, ce ſerait avilir la magiſtrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embraſſer cet état. La noble fonction de rendre la juſtice ſerait confondue avec les dernières claſſes des hommes ; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre ; le commis d'un receveur des tailles ſerait trembler ſon juge. Une chimère auſſi tyrannique rendrait le nom d'un miniſtre éternellement odieux, s'il avait pu la propoſer.

Il eſt très-vrai encore (page 101) que l'auteur du teſtament propoſe d'ordonner *à tous les gentilshommes qui auront paſſé vingt ans de porter les armes*, et d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie, *d'enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié des gentilshommes.*

C'eſt dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit *que ſi l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent mille.*

Saiſis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propoſitions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand miniſtre, ſi nous pouvions le ſoupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels ſyſtêmes, qui nous paraiſſent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il uſurpe. Nous penſons que pour peu qu'on ait de juſtice, on doit des remercîmens à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reſte à rechercher comment il s'eſt pu faire qu'on ait ſi long-temps attribué au cardinal de *Richelieu* ce teſtament politique. Il eſt trop vrai, comme l'a dit M. de *Voltaire*, que bien qu'il y ait une foule immenſe de livres, on lit peu et on lit mal : l'eſprit ſe repoſe ſur la foi d'un grand nom; il eſt plus aiſé et plus commun de croire que d'examiner ; le temps donne de l'autorité à l'erreur ; ceux qui la

combattent trop tard, paſſent pour téméraires; et on emploie quelquefois pour la ſoutenir, toutes les armes dont on ne devrait ſe ſervir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour réſumer tout ce que nous avons dit, nous penſons que M. de *Foncemagne* a ſaiſi le vrai, en feſant voir que le cardinal de *Richelieu* commanda, lut et margina ſon manifeſte ſous le nom de *narration ſuccincte ;* et que M. de *Voltaire* a prouvé que le teſtament politique, joint à cette narration, n'eſt, ni ne peut être l'ouvrage d'un miniſtre dont le nom ſera toujours illuſtre, et qui nous devient cher de jour en jour par les mérites et les ſervices des héritiers de ſon nom et de ſa gloire.

EXAMEN

DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL ALBERONI.

APRÈS tant de teſtamens caſſés par le public, celui du cardinal *Albéroni* vient de paraître. Je ſouhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal *Albéroni* l'ait mis ſur ſon teſtament. Cet éditeur, ou cet auteur, connaît ſans doute aſſez les hommes, les affaires et le train du monde, pour ne pas ſavoir qu'un bon legs, qui procure une vie heureuſe, vaut mieux que toutes les ſpéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raiſonnemens ſur le commerce ruineux de l'Europe avec les grandes Indes : un négociant d'un trait de plume y envoie, ſans raiſonner, des effets ; il s'enrichit et ne lit point le livre. Il en eſt de même dans la politique ; l'homme d'eſprit oiſif fait des projets pour changer la face de l'Europe ; ceux qui gouvernent ſuivent leur routine, et ne s'informent pas ſeulement ſi on a fait des projets.

L'abbé de *Bourzeis*, dans la crainte de n'être point lu, prit ſans façon le nom du cardinal de *Richelieu*. D'autres ont pris le nom de *Mazarin*, de *Colbert*, de *Louvois*, du duc de *Lorraine*. Tous ces teſtamens ſont faits dans le goût de celui de *Criſpin*, qui prend la robe de chambre et le nom de *Géronte* dans le Légataire univerſel. On voit bien que ce n'eſt pas *Géronte* qui a fait ce teſtament-là; on y reconnaît bien vîte *Criſpin*.

Ce n'eſt pas un *Criſpin* à la vérité qui a compoſé le teſtament du cardinal *Albéroni*; c'eſt un homme paſſablement inſtruit : mais il faut qu'il ſe détrompe de la vanité de faire accroire que ce teſtament ſoit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau, dans ſa préface, vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce ſeul mot *teſtament d'un miniſtre*, impoſe le devoir indiſpenſable de dépoſer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en conſtater l'authenticité par des voies équivalentes; cette loi ne peut être violée ſans que le public ſoit en droit de crier à la ſuppoſition. Il eſt abſolument néceſſaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorſque je fis imprimer à la Haie l'*Anti-Machiavel*, j'en dépoſai l'original à l'hôtel de ville, et il y eſt encore. Auſſi l'auteur ne prétend pas que le

teſtament du cardinal *Albéroni* ſoit l'ouvrage de ce miniſtre ; il dit ſeulement que ce ſont ſes intentions ; que c'eſt un recueil de quelques penſées du cardinal, auxquelles l'éditeur a joint les ſiennes ; et par-là c'eſt un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *teſtament* ou non, il n'importe : les titres des livres ſont comme ceux des hommes aux yeux du philoſophe ; il ne juge de rien par les titres.

Que ce ſoit le cardinal *Albéroni* ou ſon truchement, qui propoſe au roi d'Eſpagne d'encourager l'agriculture, il eſt clair que c'eſt un très-bon avis, et qu'il faut le ſuivre, ſoit qu'il vienne d'un miniſtre ou d'un fermier. L'auteur propoſe de cultiver les terres eſpagnoles par des nègres. Pourquoi non ? ces terres qui manquent de laboureurs, accuſent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures ſous leſquelles elles étaient fertiles. Les déſerts de la Pruſſe, cultivés par des étrangers, ſont un reproche aux terres de la Caſtille.

Peu d'hommes connaiſſent mieux l'Eſpagne que l'auteur ; on croirait preſque que c'eſt le miniſtre de *Philippe V*, ou celui qui a été le compagnon de ſa retraite et ſon malheureux ami, ſi l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte

toutes les cauſes de la dépopulation de l'Eſpagne : mais il me ſemble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces cauſes l'expulſion des Juifs et des Maures, et les tranſplantations en Amérique. L'émigration des proteſtans eſt inſenſible en France. Oui, parce que la France poſsède environ vingt-deux millions d'habitans induſtrieux ; mais il n'y a guère plus de ſix millions d'ames en Eſpagne ; et la fière oiſiveté y étouffe l'induſtrie. Otez beaucoup à celui qui a peu ; que lui reſte-t-il ? et comment réparer ces pertes dans un pays où les pères tranſmettent aux enfans la maladie qui attaque le genre-humain dans ſa ſource, et où la ſuperſtition enſevelit la nature dans les cloîtres ? Je me ſers ici du mot de *ſuperſtition* que le cardinal emploie ; je me ferais un ſcrupule de changer ſes paroles. D'ailleurs l'auteur fait bien voir que l'Eſpagne eſt le pays de la grandeur et des abus. Il fait plus : il montre les reſſources ; l'ouvrage n'a pas été revu par les inquiſiteurs. Il y a tel pays qui exige qu'on ſoit à ſix cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII on voit une partie de ce plan immenſe, conçu autrefois par le cardinal *Albéroni*. Cet homme, en 1707, n'avait été connu dans Anet (dont il refuſa la cure) que ſur le pied d'un *uomo faceto e piacevole*,

qui fesait des soupes à l'oignon excellentes. *Campistron* le protégeait alors; et en 1718 il allait bouleverser la terre. J'en parlai dans l'histoire de *Charles XII.* Je lui rendis justice, et il me remercia avec d'autant plus de sensibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore, était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche, *Charles XII* et le czar contre l'Angleterre; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Nerva; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne, après sept cents ans de sujétion ou d'esclavage ou de soumission. Suivant ce dessein, un corps italique s'établissait, à l'exemple à peu près du corps germanique. Dom *Carlos* devait posséder Naples et Sicile; son frère dom *Philippe* avait la Toscane. La Lombardie fesait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux Etats de Venise. Le domaine du duc de Modène s'accroissait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangemens ou de ces dérangemens politiques. Le coup de fauconneau qui tua *Charles XII* renversa tout le projet : mais cette machine brisée fut encore assez forte, quelque temps après, pour porter dom *Carlos* sur le trône des deux Siciles par de nouveaux efforts.

L'auteur voudrait que le prétendant se fût fait roi en Corse, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre ; ensuite il lui propose la vice-royauté de Majorque : est-ce bien le cardinal *Albéroni* qui fait ces propositions ?

Est-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de *Fleuri*, et qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes et les gémissemens des peuples pendant son ministère? Si c'est le cardinal *Albéroni* qui parle ainsi : ou il est bien prévenu, ou il ne connaissait pas la France comme il connaissait l'Espagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de *Fleuri*. Il l'abaisse au-dessous du médiocre. Mais quand on voyage de Saint-Dizier à Moyenvic, on dit : *C'est le cardinal de Fleuri qui a donné toutes ces terres à la France ; qu'aurait fait de mieux alors un grand-homme ?* Le cardinal *Albéroni* est devenu un censeur bien impitoyable depuis sa mort : son testament est une satire.

Il blâme le cardinal de *Fleuri* d'avoir voulu la guerre de 1741 ; et on sait qu'il ne la voulait pas, et qu'il s'y opposa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur *Charles VI* d'avoir fait sa pragmatique-sanction. Sa fille ne sera pas de cet avis. Il veut changer la constitution de l'Allemagne : c'est un homme qui a perdu son bien au jeu, et qui, se plaisant encore à

regarder jouer, dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Eſt-ce donc le cardinal *Albéroni* qui juge ainſi les vivans et les morts? On connaît dans l'Europe un maréchal de France qui s'eſt fait un nom célèbre par ſes grandes vues, par ſon eſprit d'ordre et de détail, par ſon génie et par ſon activité. Le prétendu teſtateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il ſoit permis à l'hiſtoire de parler des vivans: elle doit imiter les jugemens de l'Egypte qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorſqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics ſont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais ſi quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal *Albéroni* à cet illuſtre français, ne pourrait-il pas lui dire: Ceſſez de reprocher à ce maréchal l'épuiſement des tréſors de la France, dans la magnifique ambaſſade de Francfort, où *Charles VII* fut élu empereur. Ceſſez de repréſenter l'Allemagne en défiance de cette profuſion prétendue. L'ambaſſadeur d'Eſpagne y feſait une auſſi grande figure que celui de France. Le duc de *Riperda* avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne; et jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme ſur le nombre des domeſtiques et ſur la vaiſſelle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade

apparemment quand vous dictâtes cet article de votre teſtament ; et vous donnez, en mourant, votre malédiction pour bien peu de choſe. Votre éminence était de mauvaiſe humeur quand elle a dicté l'article par lequel elle réprouve en politique le projet de ce général. Ce n'eſt pas à elle à juger par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la poſtérité, parce qu'avec un génie égal au vôtre ils ont eu plus de bonheur, ont dit que ce plan, qui vous paraît chimérique, était le comble de la vraiſemblance. En effet quel était ce plan ? c'était d'unir la France, l'Eſpagne, la Pruſſe, la Saxe, la Bavière, pour juger, les armes à la main, le procès de la ſucceſſion de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes et les mieux diſciplinés de l'Europe ; la Saxe en avait près de cinquante mille ; deux armées françaiſes, d'environ quarante mille hommes chacune, étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Eſpagne allait fondre dans l'Italie ; et à peine paraiſſait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait propoſé encore de faire agir d'autres reſſorts que l'hiſtoire découvrira un jour. On demande après cela ſi jamais entrepriſe eut de plus belles apparences ? on demande ſi ce projet n'était

pas cent fois plus plauſible que les vôtres ? On a vu quelquefois de petites armées renverſer de grands empires. Ici deux cents cinquante mille hommes attaquent une femme ſans défenſe : et elle ſe ſoutient. Avouez-le, monſieur le Cardinal, il y a quelque choſe là-haut qui confond les deſſeins des hommes.

Vous êtes bien mal inſtruit pour un grand miniſtre, quand vous dites que ce général que vous condamnez, demanda cent mille hommes au cardinal de *Fleuri*. Je peux aſſurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne ; et dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente deux mille hommes complets, parmi leſquels il n'y avait que huit mille cavaliers : mais cela compoſait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraiſſait que rien ne devait réſiſter, puiſque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée raſſemblée. Je pourrais, ſur ce point d'hiſtoire, apprendre à feue votre éminence bien des choſes qu'elle ignore, et qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriſer eſt très-digne de ſon eſtime.

Comme je ſuis encore en vie, il ne m'eſt pas permis d'être auſſi libre que vous, qui êtes mort, et qui pouvez tout dire impunément : mais je pourrais vous donner au moins des

lumières

lumières sur le siége de Prague, qui vous feraient changer de pensée. Vous ne pourriez nier que les sorties n'aient été de véritables batailles, et que la retraite n'ait été glorieuse.

Je ne sais pas ce que le cardinal de *Fleuri*, et le général dont vous parlez, vous ont fait: mais il me semble, Monseigneur, qu'un bon chrétien comme vous, qu'un cardinal devait, en mourant, se réconcilier avec ses ennemis. Il semble que votre testament ait été fait *ab irato;* cela seul suffirait pour l'invalider.

Ce testament sera plus utile aux politiques qu'aux historiens. Le testateur est loin de tomber dans la faute absurde du faussaire qui prit le nom du cardinal de *Richelieu*. Ce faussaire mal-habile, en fesant parler le plus grand ministre de l'Europe, dans la crise de la guerre avec l'empereur et le roi d'Espagne, ne dit pas un mot de la manière dont la France devait se conduire avec ses alliés et avec ses ennemis. C'était un étrange contraste de voir le cardinal de *Richelieu* passer sous silence les négociations, les intérêts de tous les princes, pour parler de l'université et de la gabelle. C'est ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats; il fait à chacun leur part; il arrange le monde à son gré, et se met à la place de la Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire, de

tout ce qui pourrait arriver, c'eſt le recueil des futurs contingens.

On ne voit dans cet écrit aucune notion ſimple et commune. Il y eſt dit que lorſque l'empereur *Charles VII* était ſans Etats et ſans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'Empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huiſſiers aguerris pour le ſignifier.

Au reſte jamais teſtament ne contint des legs plus conſidérables. Le cardinal donne et légue la Bohème à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le Tirol et la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Briſgau avec les villes foreſtières au duc des Deux-Ponts, et le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela reſſemble au teſtament que *Cériſantes* le gaſcon fit à Naples du temps du duc de *Guiſe*. Il légua à ce prince ſes pierreries et ſa vaiſſelle d'or, cent mille écus aux jéſuites, autant à un hôpital ; il fonda un collége et une bibliothèque publique. Il n'avait pas de quoi ſe faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS CONTRE LES PEUPLES.

Conſpirations ou proſcriptions juives.

L'HISTOIRE eſt pleine de conſpirations contre les tyrans ; mais nous ne parlerons ici que des conſpirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous ; ſi l'on oſe chercher les premiers exemples des proſcriptions dans l'hiſtoire des Juifs ; ſi nous ſéparons ce qui peut appartenir aux paſſions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels ; ſi nous ne conſidérons que l'effet terrible d'une cauſe divine, nous trouverons d'abord une proſcription de vingt-trois mille juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or ; une de vingt-quatre mille pour punir l'iſraélite qu'on avait ſurpris dans les bras d'une madianite; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proſcription ; car ceux de Galaad, qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites, voulaient connaître et démêler leurs victimes en leur feſant prononcer l'un après l'autre le mot *ſchibolet* au paſſage de la rivière ;

et ceux qui disaient *sibolet*, selon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus et tués sur le champ. Mais il faut considérer que cette tribu d'Ephraïm, ayant osé s'opposer à *Jephté*, choisi par DIEU même pour être le chef de son peuple, méritait sans doute un tel châtiment.

C'est pour cette raison que nous ne regardons point comme une injustice l'extermination entière des peuples du Canaan; ils s'étaient, sans doute, attiré cette punition par leurs crimes; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les poursuivit; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

Celle de Mithridate.

DE telles proscriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas sans doute être imitées par les hommes; aussi le genre-humain ne vit point de pareils massacres jusqu'à *Mithridate*. Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorsqu'il ordonna qu'on assassinât tous les Romains qui se trouvaient dans l'Asie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille; *Appien* le réduit à quatre-vingts mille.

Plutarque n'est guère croyable, et *Appien* probablement exagère Il n'est pas vraisemblable que tant de citoyens romains demeurassent dans l'Asie mineure où ils avaient alors

très-peu d'établiſſemens. Mais quand ce nombre ſerait réduit à la moitié, *Mithridate* n'en ſerait pas moins abominable. Tous les hiſtoriens conviennent que le maſſacre fut général, et que ni les femmes ni les enfans ne furent épargnés.

Celles de Sylla, de Marius, et des Triumvirs.

MAIS environ dans ce temps-là même, *Sylla* et *Marius* exercèrent ſur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Aſie. *Marius* commença les proſcriptions, et *Sylla* les ſurpaſſa. La raiſon humaine eſt confondue quand elle veut juger les Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, et dont la moitié égorgeait l'autre, put être, dans ce temps-là même, le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proſcriptions de *Sylla* juſqu'à la bataille d'Actium; et ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Eſpagne, l'Egypte, la Syrie, toute l'Aſie mineure et la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous reſtent ſur la décadence de Rome, dans ces temps ſanguinaires et illuſtres? Tout eſt perdu, diſent vingt auteurs latins; *Rome tombe par ſes propres*

forces, *le luxe a vengé l'univers*. Tout cela ne veut dire autre choſe, ſinon que la liberté publique n'exiſtait plus : mais la puiſſance ſubſiſtait ; elle était entre les mains de cinq ou ſix généraux d'armée ; et le citoyen romain, qui avait juſque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques uſurpateurs.

La dernière proſcription fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* et de *Lépide ;* elle ne fut pas plus ſanguinaire que celle de *Sylla*.

Quelque horrible que fût le règne de *Caligula* et des *Nérons*, on ne voit point de proſcriptions ſous leur empire ; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius*.

Celle des Juifs ſous Trajan.

Les Juifs ſeuls renouvelèrent ce crime ſous *Trajan*. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très-grand nombre dans l'Egypte et dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de juifs. Un nommé *André*, qui ſe donna pour un meſſie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthouſiaſme qui paraiſſait aſſoupi. Il leur perſuada qu'ils ſeraient agréables au Seigneur, et qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jéruſalem, s'ils

exterminaient tous les infidèles dans les lieux où ils avaient le plus de ſynagogues. Les Juifs ſéduits par cet homme, maſſacrèrent, dit-on, plus de deux cents vingt mille perſonnes dans la Cyrénaïque et dans Chypre. *Dion* et *Eusèbe* diſent, que non contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, ſe feſaient une ceinture de leurs inteſtins, et ſe frottaient le viſage de leur ſang. Si cela eſt ainſi, ce fut de toutes les conſpirations contre le genre-humain, dans notre continent, la plus inhumaine et la plus épouvantable; et elle dut l'être, puiſque la ſuperſtition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puiſqu'ils ſubſiſtent encore.

Celle de Théodoſe.

Je ne vois aucune conſpiration pareille dans l'hiſtoire du monde, juſqu'au temps de *Théodoſe*, qui proſcrivit les habitans de Theſſalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercenaires l'écrivent ſi ſouvent, mais après ſix mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice et une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par ſon ordre, les habitans invités; les courſes commencèrent: au milieu

de ces réjouiſſances, ſes ſoldats égorgèrent ſept à huit mille habitans ; quelques auteurs diſent quinze mille. Cette proſcription fut incomparablement plus ſanguinaire et plus inhumaine que celle des triumvirs ; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs liſtes ; mais *Théodoſe* ordonna que tout périt ſans diſtinction. Les triumvirs ſe contentèrent de taxer les veuves et les filles des proſcrits ; *Théodoſe* fit maſſacrer les femmes et les enfans, et cela dans la plus profonde paix, et lorſqu'il était au comble de ſa puiſſance. Il eſt vrai qu'il expia ce crime ; il fut quelque temps ſans aller à la meſſe.

Celle de l'impératrice Théodora.

Une conſpiration beaucoup plus ſanglante encore que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice *Théodora*, au milieu du neuvième ſiècle. Cette femme ſuperſtitieuſe et cruelle, veuve du cruel *Théophile*, et tutrice de l'infame *Michel*, gouverna quelques années Conſtantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ſes Etats. *Fleuri*, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en ſauva quarante mille qui ſe réfugièrent dans les Etats du calife, et qui, devenus les plus implacables

comme

comme les plus juſtes ennemis de l'Empire grec, contribuèrent à ſa ruine. Rien ne fut plus ſemblable à notre Saint-Barthelemi, dans laquelle on voulut dètruire les proteſtans, et qui les rendit furieux.

Celle des croiſés contre les Juifs.

CETTE rage des conſpirations contre un peuple entier ſembla s'aſſoupir juſqu'au temps des croiſades. Une horde de croiſés dans la première expédition de *Pierre* l'ermite, ayant pris ſon chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient ſur leur route. Ils allèrent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, et cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on ſuppoſait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croiſés reſſemblait parfaitement à celle des Juifs de Chypre et de Cyrène, et fut peut-être encore plus affreuſe, parce que l'avarice ſe joignait au fanatiſme. Les Juifs alors furent traités comme ils ſe vantent d'avoir traité autrefois des nations entières; mais ſelon la remarque de *Suarez: Ils avaient égorgé leurs voiſins par une piété*

bien entendue, et les croiſés les maſſacrèrent par une piété mal entendue. Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, et cela eſt bien conſolant.

Celle des croiſades contre les Albigeois.

LA conſpiration contre les Albigeois fut de la même eſpèce, et eut une atrocité de plus; c'eſt qu'elle fut contre des compatriotes, et qu'elle dura plus long-temps. *Suarez* aurait dû regarder cette proſcription comme la plus édifiante de toutes, puiſque de ſaints inquiſiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Béziers, de Carcaſſone, de Lavaur, et de cent bourgs conſidérables; preſque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

Les vêpres ſiciliennes.

S'IL eſt quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres ſiciliennes eſt la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le ſoit exceſſivement. L'opinion la plus probable eſt que ce maſſacre ne fut point prémédité. Il eſt vrai que *Jean de Procida*, émiſſaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples et en

Sicile ; mais il paraît que ce fut un mouvement ſubit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, et qui fit couler tant de ſang. Le roi *Charles d'Anjou*, frère de St *Louis*, s'était rendu odieux par le meurtre de *Conradin* et du duc d'Autriche, deux jeunes héros et deux grands princes dignes de ſon eſtime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient déteſtés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâques ; on s'attroupa, on s'émut, on ſonna le tocſin, on cria *meurent les tyrans :* tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut maſſacré ; les innocens périrent avec les coupables.

Les Templiers.

Je mets ſans difficulté au rang des conjurations contre une ſociété entière, le ſupplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commiſe avec l'appareil de la juſtice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance ſoudaine ou la néceſſité de ſe défendre ſemble juſtifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier et trop riche. Je penſe bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui

méritaient quelque correction ; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître et tant de chevaliers, parmi lesquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge et par leurs services, fussent coupables des bassesses absurdes et inutiles dont on les accusait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Asie, en Afrique, et pour laquelle même encore plusieurs d'entre eux gémissaient dans les fers des Turcs et des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois sans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers qui, en mourant, prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription au rang des funestes effets d'un temps d'ignorance et de barbarie.

Massacres dans le nouveau monde.

DANS ce recensement de tant d'horreurs, mettons surtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du nouveau monde. Cette proscription est, à l'égard de toutes les autres, ce que serait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévaſtation plus horrible et plus générale, et jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Caſas*, évêque de Chiapa dans la nouvelle Eſpagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles et la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, et depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de deſtruction, vint enfin en Eſpagne dans ſa vieilleſſe, ſe jeter aux pieds de *Charles-Quint* et du prince *Philippe* ſon fils, et fit entendre ſes plaintes qu'on n'avait pas écoutées juſqu'alors. Il préſenta ſa requête au nom d'un hémiſphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cauſe de plus de cinquante nations proſcrites, dont il ne ſubſiſtait que de faibles reſtes, fut ſolemnellement plaidée devant l'empereur. *Las Caſas* dit que ces peuples détruits étaient d'une eſpèce douce, faible et innocente, incapable de nuire et de réſiſter, et que la plupart ne connaiſſaient pas plus les vêtemens et les armes que nos animaux domeſtiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, et je n'y ai trouvé que onze habitans, reſte de plus de cinq cents mille.

Il compte enſuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba et dans Hiſpaniola, et enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas : J'ai ouï dire qu'on a

exercé ces énormités incroyables ; il dit : *Je les ai vues : j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs ſujets ; j'ai vu ces créatures innocentes maſſacrées par milliers ; enfin, de mon temps, on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui conteſta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraiſſe. Le docteur *Sépulveda*, qui plaidait contre lui, s'attacha ſeulement à prouver que tous ces indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, et qu'ils étaient anthropophages.

Je prends DIEU à témoin, répond le digne évêque *las Caſas*, que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédéraſtie, et que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite ; il ſe peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Bréſil ou dans quelques îles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe ; mais ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni dans Hiſpaniola, ni dans aucune île que j'aie parcourue, ni au Pérou, ni au Mexique où eſt mon évêché, je n'ai entendu jamais parler de ces crimes, et j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'eſt vous qui êtes plus cruels que les anthropophages ; car je vous ai vu dreſſer des

chiens énormes pour aller à la chaſſe des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos ſemblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des eſpagnols dire à leurs camarades : Prête-moi une longe d'indien pour le déjeûner de mes dogues, je t'en rendrai demain un quartier. C'eſt enfin chez vous ſeuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, ſoit pour vos dogues, ſoit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, eſt prouvé au procès ; et je jure par le grand DIEU qui m'écoute, que rien n'eſt plus véritable.

Enfin, *las Caſas* obtint de *Charles-Quint* des lois qui arrêtèrent le carnage réputé juſqu'alors légitime, attendu que c'étaient des chrétiens qui maſſacraient des infidèles.

Conſpiration contre Mérindol.

LA proſcription juridique des habitans de Mérindol et de Cabrière, ſous *François I*, en 1546, n'eſt à la vérité qu'une étincelle en comparaiſon de cet incendie univerſel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à ſix mille perſonnes des deux ſexes et de tout âge. Mais cinq mille citoyens ſurpaſſent en proportion, dans un canton ſi petit, le nombre des douze millions

dans la vaſte étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique et dans le Pérou. Ajoutez ſurtout que les déſaſtres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémiſphère.

Ce fut la ſeule proſcription revêtue des formes de la juſtice ordinaire ; car les templiers furent condamnés par des commiſſaires que le pape avait nommés, et c'eſt en cela que le maſſacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime eſt plus grand quand il eſt commis par ceux qui ſont établis pour réprimer les crimes et pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix, nommé *Guerin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'hiſtorien *Céſar Noſtradamus*, *un homme noir ainſi de corps que d'ame, autant froid orateur que perſécuteur ardent et calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer, en 1540, dix-neuf perſonnes, au haſard, comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs*. Le préſident d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accuſés furent condamnés à la mort ſans être entendus ; et dans ce nombre il ſe trouva quatre femmes et cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte da la nation, un inquiſiteur de la foi en Provence ; il ſe

nommait frère *Jean de Rome*. Ce malheureux, accompagné de ſatellites, allait ſouvent dans Mérindol et dans les villages d'alentour; il entrait inopinément, et de nuit, dans les maiſons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent; il déclarait le père, la mère et les enfans hérétiques, leur donnait la queſtion, prenait l'argent, et violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce ſcélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri*, et vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la priſon.

Ce fut cet inquiſiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accuſés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin*, quoiqu'il prétendît être le ſeul juge du crime d'héréſie. *Guerin* et lui ſoutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peſte. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, ſelon eux, faire révolter tout le canton. Le préſident d'*Oppède*, trompé par une information frauduleuſe de *Guerin*, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche et la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I*, trompé à ſon tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques ſoldats. Enfin en 1544, d'*Oppède* et *Guerin*, à leur tête, mirent le feu à tous les villages; tout fut tué, et *Aubri*

rapporte, dans ſon plaidoyer, que pluſieurs ſoldats aſſouvirent leur brutalité ſur les femmes et ſur les filles expirantes qui palpitaient encore. C'eſt ainſi qu'on ſervait la religion.

Quiconque à lu l'hiſtoire ſait aſſez qu'on fit juſtice ; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, et que le préſident d'*Oppède* échappa au ſupplice qu'il avait mérité. Cette grande cauſe fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers ; ils ſont curieux. D'*Oppède* et *Guerin* alléguaient, pour leur juſtification, tous les paſſages de l'Ecriture, où il eſt dit :

Frappez les habitans par le glaive, détruiſez tout juſqu'aux animaux. (*a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme, et l'enfant à la mamelle. (*b*)

Tuez l'homme, la femme, l'enfant ſevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau et l'âne. (*c*)

Il alléguaient encore les ordres et les exemples donnés par l'Egliſe contre les hérétiques. Ces exemples et ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fût pendu. C'eſt la ſeule proſcription de cette eſpèce qui ait été punie par

(*a*) Deut. chap. XIII.
(*b*) *Joſué*, chap. XVI.
(*c*) Premier liv. des Rois, chap. XV.

les lois, après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

Conſpiration de la Saint-Barthelemi.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les maſſacres de Mérindol et la journée de la Saint-Barthelemi. Cette journée fait encore dreſſer les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé (*) qui a oſé imprimer, en 1758, une eſpèce d'apologie de cet événement exécrable. C'eſt ainſi que quelques eſprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proſcription.* Voilà une étrange excuſe ! il ſemble qu'une affaire de proſcription ſoit une choſe d'uſage, comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'égliſe.

Il faut que l'eſprit humain ſoit bien ſuſceptible de tous les travers, pour qu'il ſe trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui, de ſang-froid, entreprend de juſtifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Péréfixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conſpiration religieuſe. Le duc de *Sulli* n'en compte que ſoixante et

(*) *Caveirac.*

dix mille. Monſieur l'abbé abuſe du martyrologe des calviniſtes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh, monſieur l'abbé! ne ſerait-ce rien que quinze mille perſonnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens?

Le nombre des morts ajoute, ſans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le Vatican, et au bas duquel était écrit: *Pontifex Colignii necem probat?* Oubliez-vous ſa proceſſion ſolemnelle de l'égliſe de Saint-Pierre à l'égliſe Saint-Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la Saint-Barthelemi? Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de *Rothelin*. Le pape *Grégoire* y eſt repréſenté d'un côté, et de l'autre c'eſt un ange qui tient une croix dans la main gauche, et une épée dans la droite. En voilà-t-il aſſez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre?

Conſpiration d'Irlande.

La conjuration des Irlandais catholiques contre les proteſtans, ſous *Charles I* en 1641, eſt une fidèle imitation de la Saint-Barthelemi. Des hiſtoriens anglais contemporains, tels que le chancelier *Clarendon* et un chevalier *Jean Temple*, aſſurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de maſſacrés. Le parlement d'Angleterre, dans ſa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingts-mille : mais M. *Brooke*, qui paraît très-inſtruit, crie à l'injuſtice dans un petit livre que j'ai entre les mains Il dit qu'on ſe plaint à tort ; et il ſemble prouver aſſez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes et les enfans.

Conſpiration dans les vallées du Piémont.

J'omets ici un grand nombre de proſcriptions particulières. Les petits déſaſtres ne ſe comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point paſſer ſous ſilence la proſcription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'eſt une choſe aſſez remarquable dans l'hiſtoire, que ces hommes preſque inconnus

au reſte du monde, aient perſévéré conſtamment, de temps immémorial, dans des uſages qui avaient changé par-tout ailleurs. Il en eſt de ces uſages comme de la langue : une infinité de termes antiques ſe conſervent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales et les grandes villes varient dans leur langage de ſiècle en ſiècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman, que l'on parlait du temps de *Charlemagne*, ſubſiſte encore dans le patois du pays de Vaud, qui a conſervé le nom de *pays Roman*. On trouve des veſtiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes et des Pyrénées. Les peuples voiſins de Turin, qui habitaient les cavernes vaudoiſes, gardèrent l'habillement, la langue, et preſque tous les rites du temps de *Charlemagne*.

On ſait aſſez que dans le huitième et dans le neuvième ſiècle, la partie ſeptentrionale de l'Occident ne connaiſſait point le culte des images ; et une bonne raiſon, c'eſt qu'il n'y avait ni peintre ni ſculpteur : rien même n'était encore décidé ſur certaines queſtions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverſe furent arrêtés et réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent ; et étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils reſtèrent

dans leur ancienne croyance ; mais enfin, ils furent au rang des hérétiques, et pourſuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croiſade contre eux. La teneur de la bulle du pape eſt ſingulière. Il recommande aux inquiſiteurs, à tous les eccléſiaſtiques, et à tous les moines, » de prendre » unanimement les armes contre les Vaudois, » de les écraſer comme des aſpics, et de les » exterminer ſaintement. » *In hæreticos armis inſurgant, eoſque velut aſpides venenoſos conculcent, et ad tam ſanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidèle le droit de » s'emparer de tous les meubles et » immeubles des hérétiques, ſans forme de » procès. » *Bona quæcumque mobilia et immobilia quibuſcumque licitè occupandi, &c.*

Et par la même autorité, elle déclare que tous les magiſtrats qui ne prêteront pas main-forte, ſeront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois, ayant été vivement perſécutés en vertu de cette bulle, ſe crurent des martyrs. Ainſi leur nombre augmenta prodigieuſement. Enfin, la bulle d'*Innocent VIII*

fut miſe en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianeſſe* entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, et tout ce qu'on rencontra fut maſſacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arroſait du ſang de leurs enfans, et on empliſſait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, ſans doute, dans ce triſte catalogue les maſſacres des Cévènes et du Vivarais, qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce ſiècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proſcriptions et de guerres civiles. Les combats, les aſſaſſinats, et les mains des bourreaux, ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré ſur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, ſi on en croit tous les hiſtoriens contemporains des deux partis.

Eſt-ce l'hiſtoire des ſerpens et des tigres que je viens de faire? non, c'eſt celle des hommes. Les tigres et les ſerpens ne traitent point ainſi leur eſpèce. C'eſt pourtant dans le ſiècle de *Cicéron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*, d'*Horace*, qu'*Auguſte* fit ſes proſcriptions. Les philoſophes de *Thou* et *Montagne*, le chancelier de

l'*Hoſpital*

l'*Hoſpital*, vivaient du temps de la Saint-Barthelemi : et les maſſacres des Cévènes ſont du ſiècle le plus floriſſant de la monarchie françaiſe. Jamais les eſprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politeſſe plus générale. Quel contraſte, quel chaos, quelles horribles inconſéquences compoſent ce malheureux monde ! On parle des peſtes, des tremblemens de terre, des embraſemens, des déluges, qui ont déſolé le globe ; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleverſemens ! Diſons plutôt : heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace ! Comment s'eſt-il trouvé des barbares pour les ordonner, et tant d'autres barbares pour les exécuter? Comment y a-t-il encore des inquiſiteurs et des familiers de l'inquiſition ?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu, parmi les hommes, des bêtes féroces ainſi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoſes de tourterelles en vautour ; mais il comprend encore moins que ces monſtres aient trouvé, à point nommé, une multitude d'exécuteurs. Si des officiers et des ſoldats courent au combat ſur un ordre de leurs maîtres, cela eſt dans l'ordre de la nature ; mais que, ſans aucun examen, ils aillent aſſaſſiner,

de ſang-froid, un peuple ſans défenſe, c'eſt ce qu'on n'oſerait pas imaginer des furies même de l'enfer. Ce tableau ſoulève tellement le cœur de ceux qui ſe pénètrent de ce qu'ils liſent, que, pour peu qu'on ſoit enclin à la triſteſſe, on eſt fâché d'être né, on eſt indigné d'être homme.

La ſeule choſe qui puiſſe conſoler, c'eſt que de telles abominations n'ont été commiſes que de loin à loin : n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'eſpace de près de quatre mille années. Je ſais que les guerres continuelles, qui ont déſolé la terre, ſont des fléaux encore plus deſtructeurs par leur nombre et par leur durée; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proſcriptions, qui ont été toutes faites avec lâcheté, puiſqu'elles ont été faites ſans danger, et que les *Sylla* et les *Auguſte* n'ont été au fond que des aſſaſſins, qui ont attendu des paſſans au coin d'un bois, et qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les ſociétés connues ont été en guerre, hormis les brames, et primitifs que nous appelons *Quakers*, et quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-peu

de ſociétés ſe ſont rendues coupables de ces aſſaſſinats publics appelés *proſcriptions.* Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le ſeul roi de l'Orient qui ſe ſoit livré à ce crime eſt *Mithridate;* et depuis *Auguſte* il n'y a eu de proſcription dans notre hémiſphère que chez les chrétiens, qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait ſaiſi ſouvent le genre-humain, il n'y aurait plus d'hommes ſur la terre; elle ne ſerait habitée que par les animaux qui ſont, ſans contredit, beaucoup moins méchans que nous. C'eſt à la philoſophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'eſt à notre ſiècle de réparer les crimes des ſiècles paſſés. Il eſt certain que quand l'eſprit de tolérance ſera établi, on ne pourra plus dire:

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci:

Nos aïeux ont été des monſtres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour oſer dire que nous ſommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que, nous trouvant dans les mêmes circonſtances qu'eux, nous nous abſtinſſions, avec horreur, des cruautés dont ils ont été coupables; et il n'eſt pas démontré que nous fuſſions plus humains en pareil cas. La philoſophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, et encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'eſt le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, et de la baſſe férocité qui eſt à ſes gages.

Il eſt vrai qu'il n'eſt plus de nos jours de perſécutions générales; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La ſociété, la politeſſe, la raiſon, inſpirent des mœurs douces; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vu abuſer de leurs miſérables emplois ſi ſouvent humiliés, juſqu'à ſe jouer de la vie de leurs ſemblables, en colorant leur inhumanité du nom de juſtice; ils ont été ſanguinaires ſans néceſſité : ce qui n'eſt pas même le caractère des animaux carnaſſiers. Toute dureté qui n'eſt pas néceſſaire eſt un outrage au genre-humain. Les cannibales ſe vengent; mais ils ne font pas expirer dans d'horribles

ſupplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent. (*)

Puiſſent ces réflexions ſatisfaire les ames ſenſibles, et adoucir les autres !

(*) Alluſion au ſupplice du chevalier de *la Barre*. (Voyez le tome II de *Politique et Législation*.)

Fin du troiſième et dernier volume.

TABLE

DES PIECES CONTENUES

DANS CE TROISIEME VOLUME.

SUITE DES FRAGMENS SUR L'HISTOIRE. 3

ART. XVI. *Le président de Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.* ibid.

XVII. *Sur la révocation de l'édit de Nantes.* 25

XVIII. *Défenses de Louis XIV contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.* 32

XIX. *Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.* 41

XX. *Défense de Louis XIV contre l'auteur des Ephémérides.* 58

XXI. *Sur les dissentions des églises de Pologne.* 81

XXII. *Fait.* 91

XXIII. *De la mort de Louis XV, et de la fatalité.* 113

XXIV. *D'un fait ſingulier concernant la littérature.* 123
XXV. *Nouvelles remarques ſur l'hiſtoire, à l'occaſion de l'Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations.* 128
Examen de quelques objections contre pluſieurs faits rapportés dans l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations.*
REMAR. I. *Critiques qui révoltent un ſiècle auſſi éclairé que le nôtre.* 130
II. *Examen de la donation de Pepin.* 131
III. *Des rois bigames.* 132
IV. *Des poſſeſſions et ſortilèges.* 133
V. *De l'évêque Opas.* 135
VI. *De Mahomet.* 136
VII. *De Calvin.* ibid.
VIII. *De la reine Chriſtine.* 137
IX. *Du clergé,* 138
X. *De la tolérance.* 139
XI. *Du moliniſme et du janſéniſme.* 140
XII. *De l'homme au maſque de fer.* ibid.
XIII. *Sur Fénélon et Huet.* 141
AR. XXVI. *Lettre civile et honnête à l'auteur malhonnête de la critique de* l'hiſtoire univerſelle *de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'hiſtoire univerſelle : le tout au ſujet de Mahomet.* 142
XXVII. *Avis à l'auteur du journal de Gottingue, à l'occaſion du Siècle de Louis XIV.* 158

XXVIII. *Anecdotes sur Louis XIV.* 163
XXIX. *Détails sur les œuvres historiques de l'auteur.* 187
DES MENSONGES IMPRIMÉS ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c. 205
Raisons de croire que le livre intitulé, Testament politique du cardinal de Richelieu, *est un ouvrage supposé.* 233
Doutes nouveaux sur le testament attribué au cardinal de Richelieu. 261
Nouveaux doutes sur l'authenticité du testament politique attribué au cardinal de Richelieu, et sur les remarques de M. de Foncemagne. 268
Objection très-forte de M. de Foncemagne. 276
Objection non moins importante. 284
Réflexion. 289
Preuves de la supposition du testament. Affaires de finances. 293
Autres preuves. Réflexion. 294
Question importante. 297
Suite de cette question. 302
Question intéressante. 303
Conclusion. 305
Lettre écrite depuis l'impression des doutes. 312
Arbitrage entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne. 317
Examen du test. polit. du cardinal Albéroni. 344
Des conspirations contre les peuples. 353

Fin de la Table du troisième volume.

Universitas

a39003 002350345b

CE PQ 2070
1785A V033
C00 VOLTAIRE, FR OEUVRES CO
ACC# 1353084

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 07 10 10 14 5